LE DEVOIR

fais ce que dois

Orlando Corporation
La plus grande compagnie immobilière industrielle au Canada
VENTE ET LOCATION
748-9611

Vol. LXIX - No 85 | Ensoleillé. Maximum près de 14 | Montréal, vendredi 15 avril 1977 | Vendredi de Pâques | 25 CENTS

Claude Morin

Le Québec n'a qu'une "responsabilité morale"

Les francophones hors Québec doivent d'abord compter sur leur propre volonté

par Bernard Descôteaux

WINNIPEG — Loin d'être indifférent au sort des minorités francophones, le gouvernement québécois se refuse cependant à s'insérer dans les affaires internes des autres provinces: les minorités doivent affirmer elles-mêmes leur volonté de demeurer francophones, et de son côté, le Québec collaborera au soutien et à la diffusion du français par l'entremise d'accords avec les autres gouvernements provinciaux.

C'est le message qu'est allé porter à Winnipeg le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, qui rencontrait hier les membres de la Société franco-manitobaine, et qui rencontre aujourd'hui le premier ministre du Manitoba, M. Ed Shreyer, avec qui il discutera de la conclusion possible d'une première entente entre les deux gouvernements en matière d'éducation.

Ce message, M. Morin l'adressait en premier lieu à tous les francophones hors Québec. Mais dans le contexte du débat linguistique au Québec, il prenait une résonance particulière pour les anglophones du Québec et des autres provinces, de même que pour les gouvernements fédéral et provinciaux.

Ainsi, M. Morin a clairement indiqué que le Québec croyait "à la non-ingérence dans les affaires internes des autres États", et tenait à ce que les autres États adoptent la même attitude à son endroit. Il venait juste d'affirmer que le Québec ne pouvait avoir qu'une responsabilité morale et non pas politique ou juridique envers les minorités francophones.

De la même manière, il a affirmé que "les minorités francophones ne doivent être les otages de personne". Il trouve particulièrement odieux le chantage que certains tentent d'exercer contre le Québec en se servant des minorités un peu comme une monnaie d'échange. Ce chantage, selon lui, se résume ainsi: "Donnez aux anglophones du Québec tout ce qu'ils réclament comme droits et comme privilèges, sinon les francophones des autres provinces en souffriront."

À propos de la souveraineté, on nous conseille de "filer doux", souligne également M. Morin. À son avis, "cette approche est d'autant plus déplacée et inacceptable que les droits des minorités étaient encore moins respectés qu'ils ne le sont maintenant à l'époque où le Québec effectivement filait doux".

En premier lieu, ce voyage devait permettre au ministre québécois d'énoncer la politique qu'entend suivre le nouveau gouvernement à l'endroit des francophones hors Québec. Cette politique, il la fait reposer sur quelques principes qui valent, dit-il, tant pour la période actuelle que pour le moment où le Québec sera souverain.

Tout d'abord, il affirme que, ne serait-ce qu'en raison du lien linguistique, "le Québec et les Québécois ne peuvent rester indifférents au sort des minorités francophones des autres provinces". Conséquemment, "le Québec et les Québécois doivent reconnaître leurs responsabilités morales envers les minorités francophones, et cela même s'ils ne peuvent avoir de responsabilité juridique et politique".

Si les minorités francophones ne doivent être les otages de personne, pas plus du gouvernement québécois que de ceux des autres provinces, ou du gouvernement central, c'est que le Québec considère indigne toute manipulation, à des fins politiques, des aspirations propres aux francophones hors Québec. Cela est d'autant plus important que, selon lui, "les minorités profitent de la présence et de l'action d'un Québec politiquement fort et culturellement dynamique".

Cependant, précise aussitôt M. Morin, la force du Québec n'est pas en soi une garantie absolue pour les minorités. "La vitalité et la survivance des minorités dépend d'abord et avant tout de leur propre volonté et de leur propre détermination." Reconnaître ce principe, à son avis, est

Voir page 6: Les francophones

Garneau stigmatise le conservatisme du budget Parizeau

par Jean-Claude Picard

Raymond Garneau

QUÉBEC — Entonnant à pleins poumons le refrain de l'incertitude économique engendrée par l'arrivée au pouvoir du Parti québécois, le député libéral de Jean-Talon et ex-ministre des Finances, M. Raymond Garneau, s'est livré hier à une critique très acerbe du premier budget du nouveau gouvernement en affirmant notamment que "l'indépendance du Québec passe par la voie du chômage".

"La grande faiblesse du budget Parizeau-Lévesque réside dans le fait que ce budget est une faillite totale dans le domaine de la relance économique et de la création d'emplois", a soutenu hier M. Garneau tout en reprenant à son compte l'essentiel des commentaires fort défavorables qui ont fusé d'un peu partout au Québec dès le lendemain de la présentation de ce budget.

Premier à intervenir dans le débat qui s'ouvre à l'assemblée nationale à la suite du dépôt de ce budget, l'ex-ministre des Finances estime en effet que le nouveau gouvernement aurait dû mettre l'accent sur la relance économique au moment où le chômage atteint des sommets inégalés.

"Il est de plus en plus évident que le sort des travailleurs québécois préoccupe très peu le gouvernement actuel au moment où le chômage atteignait 11% en mars dernier comparativement à 8.4% à la même époque l'an dernier", a-t-il dit.

Selon lui, M. Parizeau, au lieu de se montrer "ultra-conservateur", aurait dû présenter une politique fiscale expansionniste permettant d'une part de soutenir le niveau de la consommation et de l'autre, de favoriser les investissements publics et privés.

Or, tant dans le budget des revenus que dans celui des dépenses, présenté il y a une dizaine de jours, M. Garneau ne retrouve pas les mesures nécessaires à une reprise de l'activité économique et à une diminution du chômage.

Analysant le programme de création d'emplois, au coût de $80 millions, déjà soumis par M. Parizeau, le député libéral dit n'y voir que $20 millions d'argent neuf, le reste n'étant qu'un transfert du programme de construction de routes vers celui de la création d'emplois.

"$20 millions d'argent neuf pour remédier aux problèmes de près de 300,000 Québécois à la recherche d'un emploi, c'est ridicule", affirme-t-il.

À ceux qui seraient tentés de rétorquer que le gouvernement ne pouvait faire autrement puisqu'il s'est vu dans l'obligation d'imposer un budget d'austérité afin d'assainir les finances publiques, M. Garneau répond qu'il n'en est rien et que le budget Parizeau n'en est pas un d'austérité.

Retirant des dépenses de l'an dernier celles effectuées pour payer les arrérages de $125 millions encourus au moment de la signature des conventions collectives du secteur public et para-public, le député de Jean-Talon estime en effet que la

Voir page 6: Raymond Garneau

Photo Alain Renaud

Avenue de la Destinée, l'optimisme est de rigueur

par Guy Deshaies

En pleine avenue de la Destinée, entre la tribune de la bière Carlsberg où M. Domineau hypnotisait quatre personnes et le kiosque vide du Grand Henri, prophète, il y avait une trentaine d'hommes et de femmes en "voyage astral", hier, au moment où je me suis amené au Salon des sciences occultes au Centre Paul-Sauvé.

Ils tendaient les bras, serraient les doigts et fermaient les yeux tandis que leur guide, Jean Roussier, spécialiste de la "réincarnation et du voyage astral", parlait à voix grave dans son micro ne se souciant ni de notre présence, ni des exploits de Mme Providence dans le kiosque voisin non plus que des dizaines de dames entassées sur des chaises attendant leur tour aux portes des kiosques des cartomanciennes et autres voyants.

D'ici le 24 avril, date de fermeture du Salon, ils seront 60,000 qui payeront $3.00 chacun pour mettre ainsi le pied dans le mystérieux, le fantastique et l'espoir. Car cette année les directives des organisateurs ont été formelles: "Pas d'annonçage de mauvaises nouvelles, de mort prochaine et de maladies" comme l'a expliqué l'un d'eux. L'an dernier il y avait parfois des clientes qui sortaient en pleurant.

Bref, la science occulte sera optimiste cette année. Mais il faut y mettre la patience. Le grand Jean Gaston, qui lit dans un verre d'eau pour mieux connaître le passé, le présent et le futur de ses contemporains et qui ne reçoit que sur rendez-vous en temps ordinaire, ne fournit pas à l'heure actuelle. Il était 16 h 30 hier quand il m'a reçu dans son kiosque à la porte duquel des dames attendaient avec leur numéro à la main. Sa cliente du moment, une blonde toute menue, dans la petite trentaine, l'air distingué, en quête inconsciemment d'une secourable main occulte, se tenait là après avoir bu dans le verre d'eau qui fournirait au voyant les informations nécessaires. "Madame était nerveuse, m'explique Jean, je l'ai rassurée; vous pouvez lui demander, elle se sent très bien maintenant, n'est-ce pas madame". La "lue" de frais confirme. "Combien de temps avez-vous attendu votre tour?" je me risque.

"J'attends depuis 10 h 30 ce matin", confie-t-elle timidement d'une voix à peine audible en se tortillant les

Voir page 6: La Destinée

Une mise en garde de Joe Clark

Les brimades du passé ne peuvent tout justifier

par Pierre O'Neill

Ce n'est pas parce que les Canadiens français ont subi des injustices dans le passé au sein de la Confédération qu'ils sont aujourd'hui justifiés de brimer les droits de la minorité anglophone du Québec.

Telle est la mise en garde formulée hier par le chef national du Parti conservateur, M. Joe Clark, à propos de la politique linguistique que le gouvernement Lévesque se prépare à mettre de l'avant. Il participait au débat-midi des étudiants de l'école secondaire de Vaudreuil à la Cité des Jeunes.

Longuement interrogé sur les rapports entre anglophones et francophones et notamment sur le Livre blanc rendu public par le ministre d'État Camille Laurin, le leader politique a indiqué que la minorité anglophone se sent menacée par certaines des dispositions annoncées par ce document. Ignorant ce que sera dans la lettre le projet de loi péquiste, M. Clark ne veut pas parler prématurément de discrimination mais si jamais il s'avérait que les droits de la minorité y soient niés, le chef conservateur croit qu'il ne faudrait pas hésiter à entreprendre des démarches en contestation devant les tribunaux.

Aux étudiants qui insistaient sur le sort des Canadiens français dans les autres provinces, M. Clark a fait valoir que la situation s'est sensiblement améliorée et que la tendance est de plus en plus forte au Canada anglophone pour le respect des droits des francophones. Il estime que les Canadiens français doivent être justement traités en Ontario comme en Alberta et que le gouvernement fédéral doit assurer à cet égard sa part de responsabilités.

Quant aux objectifs du Livre blanc du gouvernement Lévesque, le chef conservateur y souscrit et trouve l'initiative "valable". Il rappelle que le Québec assume depuis longtemps le leadership sur cette question délicate du respect des droits des minorités. Ce qu'il craint à l'égard du Livre blanc, c'est une réaction des anglophones des autres provinces qui menacerait les droits des francophones qui y vivent. C'est également un effet de découragement chez les investisseurs.

Que les Québécois doivent tout faire pour assurer le développement de leur culture, M. Clark en demeure fermement convaincu. Plus encore, il estime que

Voir page 6: Joe Clark

Les forces zaïroises passent à la contre-attaque

KINSHASA (d'après AFP, et Reuter) — Après quinze jours d'accalmie presque complète sur le front du Shaba (ex-Katanga), les forces zaïroises sont passées à la contre-attaque.

Depuis hier matin, les forces armées zaïroises "ont pris l'initiative des combats sur le terrain et des accrochages ont eu lieu avec l'appui de l'aviation", a déclaré hier soir à Kinshasa le porte-parole officiel, évoquant l'évolution de la situation militaire dans la région de Kolwezi.

Le porte-parole officiel a indiqué qu'il ne pouvait fournir aucune indication plus précise dans l'attente "de précisions attendues qui ne lui étaient pas encore parvenues".

Selon les indications recueillies à Kolwezi par l'AFP, cette contre-offensive se serait dessinée dès mercredi. Il semble que les forces armées zaïroises durant ces derniers jours aient procédé à des bombardements intensifs sur la région tenue par les rebelles.

A plusieurs reprises mardi et mercredi, l'envoyé spécial de l'AFP a pu voir les avions Macchi, armés de roquettes et de bombes, décoller de l'aéroport de Kolwezi vraisemblablement en direction de Mutshatsha.

Cette contre-offensive, dont on ignorait hier soir l'importance, notamment en ce qui concerne les effectifs engagés, avait été précédée la semaine dernière par "quelques légères offensives destinées à tester les rebelles". On ignorait si des effectifs du contingent marocain participaient ou non à ces actions. Mercredi, le colonel marocain Ben Aldelouadad avait indiqué que ses effectifs étaient dans une phase de regroupement. Pendant ces deux dernières semaines, l'état-major zaïrois s'était essentiellement préoccupé d'organiser et de renforcer les positions défensives de l'armée zaïroise autour de Kolwezi.

A Paris, le Front de libération nationale du Congo (FLNC) dans un communiqué remis hier à l'agence Reuter, déclare que des combats ont eu lieu pendant la nuit à Lupasa, à 27 km à l'ouest du centre minier de Kolwezi. "Ils ont opposé les combattants du FLNC et les forces mobutistes composées de Zaïrois et de mercenaires de toutes nationalités. Les forces mobutistes ont essuyé une lourde défaite et ont laissé sur le terrain un blindé brûlé, un camion, une jeep de marque Willys, quatre mitrailleuses lourdes, une mitrailleuse démontable MI 50, quatre radios émetteur-récepteur."

Le front fait également état, sur la foi de "révélations" faites par un prisonnier zaïrois, de la présence de "cinquante pilotes de nationalité française", qui "participent directement aux combats au Shaba à bord de chasseurs-bombardiers Mirage".

De source française autorisée, on a immédiatement démenti ces allégations en rappelant la déclaration faite cette semaine par le président Giscard d'Estaing selon laquelle il n'y avait pas de combattant français au Zaïre.

Par ailleurs, la mission des dix Transall de l'armée de l'air française entre le Maroc et le Zaïre est terminée depuis mercredi, apprend-on à Rabat de source informée.

Chargés de transporter des tonnes de matériel lourd et de ravitaillement à l'intention des 1,500 hommes du corps expéditionnaire marocain arrivés dans le secteur de Kolwesi, les Transall ont commencé leurs vols de retour et certains ont déjà même regagné leur base française.

Deux gros porteurs français continuent toutefois à transporter du matériel marocain vers le Zaïre. Il s'agit d'un Boeing-747 et d'un DC-8 affrêtés par la France à une compagnie aérienne dans le cadre de l'opération de soutien au Maroc et au Zaïre.

Le syndicat des pilotes de ligne français a protesté contre l'utilisation d'avions civils pour des vols spéciaux

Voir page 6: Le Zaïre

au sommaire

■ La réplique fédérale n'a aucune crédibilité, dit Rodrigue Tremblay — *page 2*

■ L'économie est plus urgente que le Livre blanc, dit la Chambre de commerce — *page 3*

■ L'appel au secours des francophones: un éditorial de Michel Roy

■ Une réponse peu impressionnante de M. Tremblay: une analyse de Claude Ryan — *page 4*

■ Le Dr Nadine St-Pierre croit à l'avenir de la médecine familiale — *page 7*

Un service d'imprimerie ultra-rapide!
Bas prix & Qualité assurée
Impressions
2120 Drummond 842-6405
1417 Mackay 284-0482

chez VITO
RISTORANTE
Mecca gastronomica
Centre Gastronomique
735-3623
5412 Côte des Neiges
Montréal

Le fédéral fait le bilan de son activité au Québec

par Alain Duhamel

Le Bureau des relations fédérales-provinciales a demandé aux agences et aux ministères fédéraux d'entreprendre une étude de leur activité au Québec dans le but d'informer le premier ministre canadien et de l'aider à préparer la réplique du gouvernement fédéral aux conclusions des études québécoises sur la confédération.

Dans une lettre qu'il a fait tenir aux principaux hauts fonctionnaires fédéraux, M. Gordon Robertson, secrétaire du cabinet pour les relations fédérales-provinciales, écrit que, dans le cas où le gouvernement québécois publierait son bilan sur la confédération, "il devient important pour le gouvernement fédéral de se trouver en position d'évaluer son activité et, si besoin est, de commenter les conclusions des études québécoises..."

Cette lettre, transmise au début de février, dont LE DEVOIR a obtenu copie, requérait des ministères fédéraux qu'ils dressent une liste des programmes à analyser et désignent un fonctionnaire qui se chargerait des relations avec le bureau.

Cette initiative est survenue à la même époque où le premier ministre Pierre Elliott Trudeau annonçait la nomination de M. Paul Tellier à la tête d'un groupe de fonctionnaires, le groupe de coordination du Bureau des relations fédérales-provinciales, dans le but de coordonner les études et les démarches du gouvernement fédéral face au nouveau défi qui se pose à la confédération canadienne après l'élection du gouvernement du Parti québécois.

L'initiative du Bureau des relations fédérales-provinciales se distingue de la mission du groupe que dirige M. Paul Tellier et constitue en quelque sorte le second volet d'une stratégie du premier ministre fédéral à l'égard du gouvernement québécois.

En effet, l'évaluation et l'analyse de l'activité des ministères fédéraux au Québec s'effectue sous la direction de M. Nicholas Gwyn, directeur du groupe d'études et de recherche du Bureau, dont les travaux, habituellement, ont une portée à long terme. Pour réaliser cette tâche, M. Gwyn a formé une groupe de travail distinct affecté spécifiquement et uniquement à la question québécoise.

Il est demandé aux ministères fédéraux de jeter un regard critique sur les dix dernières années en indiquant quels sont les domaines qui devraient faire l'objet d'une analyse approfondie et quels sont les domaines où le Québec a des motifs, justifiés ou non, de mécontentement et d'insatisfaction. Ce regard critique doit toucher tout autant aux réactions, favorables ou défavorables, du gouvernement québécois que des Québécois eux-mêmes.

Le Bureau des relations fédérales-provinciales espérait obtenir une liste des personnes affectées à ce travail de recherche et une liste des sujets d'analyse à la fin de mars afin de lui permettre de constituer des dossiers pour le mois de septembre prochain.

M. Nicholas Gwyn nous affirme que la liste des sujets à analyser, liste proposée par les ministères, n'est pas encore complète. Pour le moment, le groupe de travail comprend cinq fonctionnaires et quelques autres sont attendus d'ici quelques semaines.

M. Frank Carter, sous-secrétaire du cabinet pour les relations fédérales-provinciales, affirme que les travaux de M. Gwyn et de son équipe serviront autant au Bureau proprement dit qu'à la mission du groupe de M. Tellier.

M. Carter admet que, depuis le 15 novembre, le Bureau des relations fédérales-provinciales a consacré beaucoup plus d'énergies et d'efforts à la question québécoise prise dans son ensemble. Depuis quelques années, le Bureau avait concentré ses travaux sur les problèmes sociaux et les problèmes énergétiques.

Dans sa lettre aux hauts fonctionnaires, M. Gordon Robertson affirme: "... cette requête constitue une réponse au problème immédiat qui nous confronte au sujet des conséquences de l'activité fédérale dans une province. Néanmoins, nous sommes conscients des vues critiques des autres provinces à l'égard de la conduite du gouvernement fédéral dans ses relations avec elles. Plus tard, il se peut que je vous écrive pour vous demander votre aide dans des projets semblables dans une autre province..."

A la suite de l'élection du 15 novembre et à la suite des études entreprises par le ministère des Affaires intergouvernementales sur la participation québécoise à la confédération, le premier ministre du Canada a donc réagi en enjoignant le Bureau des relations fédérales-provinciales de reprendre l'étude de la question québécoise, d'une part, et en créant, au sein même du Bureau, un autre groupe sous la direction de M. Paul Tellier, d'autre part.

La réplique fédérale n'a aucune crédibilité, dit Rodrigue Tremblay

par Louis La Rochelle

QUÉBEC (PC) — La réaction du ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce, M. Jean Chrétien, à la publication en mars dernier des "comptes économiques" est scandaleuse.

C'est ce qu'affirme le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, dans un long communiqué remis à la presse hier.

M. Tremblay reproche à son homologue fédéral de n'avoir pas eu recours pour infirmer les prétentions du Québec, aux chiffres de Statistique Canada.

"On se serait attendu, écrit M. Tremblay dans son communiqué, que le ministre fédéral s'adressât à cette agence statistique officielle ou encore au Comité fédéral-provincial sur les comptes économiques."

"Il n'en fit rien, poursuit le ministre québécois il préféra s'en remettre au comité de propagande que le Parti libéral a mis récemment sur pied pour combattre la montée du Québec vers son autodétermination."

M. Tremblay dénonce avec vigueur le groupe de coordination du Bureau des relations fédérales-provinciales qu'il qualifie de "comité de propagande dont la mission est entièrement politique et qui ne possède ni compétence ni aucune responsabilité en matière de comptabilité nationale".

"À notre avis, dit encore le ministre québécois, le document fédéral intitulé Observations préliminaires sur les comptes économiques du Québec n'a aucune crédibilité et nous nous refusons à le commenter."

"Il faut encore, observe-t-il, que certaines personnes tiennent envers et contre tout à leurs vieux préjugés pour s'être servi d'un tel document de propagande pour attaquer les comptes économiques du Québec dont le caractère scientifique est, de l'avis général des économistes indépendants, inattaquable."

M. Tremblay met en demeure le ministre fédéral, s'il veut attaquer le document québécois, de prendre à témoin le Comité fédéral-provincial sur les comptes économiques.

Le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce reconnaît qu'il est de bonne guerre de vouloir démontrer que le Québec retire certains avantages de la Confédération, mais il dénonce l'argument selon lequel "le centre de l'Empire sait toujours mieux que les colonies comment dépenser les impôts qu'il y perçoit".

"Cette logique est tellement pitoyable, souligne-t-il que seul le désarroi devant les faits explique qu'on puisse y recourir et s'y accrocher comme à une bouée."

Après avoir invoqué le droit du public à l'information et assuré que la méthodologie utilisée par le Québec dans son document du 15 mars, M. Tremblay, dans son communiqué de sept pages soutient que "personne ne peut mettre en doute que le pouvoir d'achat global au Québec ait été réduit au cours de la période 1961-75 par l'excédent de $4.3 milliards d'impôts que le gouvernement y a perçu sur les dépenses qu'il y a faites".

Selon le ministre québécois, cette ponction fiscale exercée par le fédéral au Québec est beaucoup plus déflationniste que ne le révèlent les données globales "car, dit-il, ce sont les dépenses fédérales directement créatrices d'emplois qui sont le plus déficientes au Québec, ces dernières ne dépassant jamais 16 pour cent des dépenses fédérales pour l'ensemble du Canada, alors que la populationdu Québec a oscillé entre 28.8 pour cent en 1961 à 27.1 pour cent en 1975 de la population canadienne".

À cela, estime M. Tremblay, il faut ajouter les effets défavorables que produisent le financement de la Voie maritime du Saint-Laurent, de la ligne Borden et du pacte canado-américain de l'automobile.

Et le ministre québécois dit que la situation faite au Québec avant 1961 est encore pire que celle décrite dans les comptes économiques de mars dernier.

"En un mot, conclut-il, j'en suis arrivé à la conclusion que le fédéralisme politique tel qu'incorporé dans le gouvernement fédéral avait détruit les avantages que l'on pouvait espérer de la participation du Québec au fédéralisme économique tel que représenté par le Marché commun canadien."

Rodrigue Tremblay

L'assainissement ne peut se faire que petit à petit

QUEBEC (PC) — S'il fallait faire l'épuration totale des eaux partout au Québec, le gouvernement devrait y consacrer une somme globale de quelque $3 milliards, ce que ne permet pas le budget de la province.

Il faut donc procéder par étape, en faisant des choix politiques, en s'attaquant aux cas les plus urgents comme dans les régions de Yamaska et de Montréal.

Le ministre responsable de l'Environnement, M. Marcel Léger, doit d'ailleurs présenter bientôt au conseil des ministres un dossier complet sur tout le problème de l'épuration des eaux afin de déterminer les priorités dans ce secteur.

C'est ce qu'a indiqué M. Léger, hier, pendant l'étude des crédits de l'Environnement. Il a précisé que, dans les seules régions de Montréal et des environs, il en coûterait environ $1.6 milliard pour réaliser un travail d'épuration des eaux.

Le ministre a expliqué que la décision de l'ancien gouvernement Bourassa de prendre à sa charge les coûts des Jeux olympiques a eu pour effet de retarder des projets d'assainissement des eaux.

"Nous vivons actuellement un problème majeur: nous sommes obligés de faire des choix politiques. Je pense que la population doit être mise au courant que le gouvernement du Québec a des disponibilités financières limitées.

"Quand on a fait le choix des Jeux olympiques, on a retardé en même temps des projets de transport en commun sur l'île de Montréal, la réalisation de l'usine d'épuration des eaux de la région de Montréal et du réseau collecteur d'égouts de la Communauté urbaine de Montréal", a dit le ministre.

M. Léger a informé l'opposition à la commission parlementaire que le gouvernement devra décider bientôt de quelle façon il poursuivra ou amorcera certains programmes d'assainissement des eaux, mais il serait très difficile de réaliser tous les projets en même temps.

Il s'agit de savoir si l'on préfère se promener en métro sur toute l'île de Montréal ou traiter les eaux usées pour prévenir des maladies et assurer ainsi une meilleure qualité de la vie des citoyens.

M. Léger a dit qu'il est beaucoup moins rentable, du point de vue politique, de réaliser le traitement des eaux que de se vanter que nous avons un métro qui couvre toute l'île de Montréal.

Cullen serait ravi de voir le Québec s'intéresser davantage à l'immigration

OTTAWA (PC) — Le fédéral serait ravi de voir le Québec assumer davantage de responsabilités dans l'adaptation et l'intégration des immigrants.

Dans une lettre adressée à son homologue provincial, M. Jacques Couture, le ministre fédéral de l'Immigration, M. Bud Cullen, affirme en effet que dans le secteur du conseil professionnel, des cours de langues autres que ceux orientés vers les emplois et l'assistance à accorder aux familles d'immigrants pour surmonter les problèmes d'adaptation "nous serions ravis de voir le gouvernement du Québec assumer là une plus grande responsabilité".

Cette lettre, qui date de mardi dernier, a été distribuée à la galerie de la presse hier après-midi. Elle constitue une réponse à une lettre que M. Couture a envoyée au ministre fédéral pour faire connaître son opinion sur le projet de loi C-24.

Dans sa missive du 14 mars, M. Couture signalait que le Québec est déterminé à assumer le contrôle sur l'adaptation et l'intégration des immigrants et demandait, par conséquent, le transfert des ressources financières qui y sont consacrées.

M. Cullen affirme également qu'il faudra mettre davantage l'emphase sur la coopération fédérale-provinciale et propose au ministre québécois de le rencontrer très bientôt pour discuter de toute cette question.

Le ministre fédéral de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration répond par la suite aux critiques formulées par M. Couture à l'égard du Bill C-24. Il signale tout d'abord que c'est dans un nombre très restreint de cas que les agents pourront arrêter et détenir sans mandat un réfugié soupçonné d'avoir commis, ou d'être sur le point de commettre un délit.

En ce qui regarde la "sécurité nationale", M. Cullen déclare qu'à choisir entre l'intérêt du Canada et celui des étrangers, celui du Canada doit l'emporter. A M. Couture qui disait que les immigrants ne sauront pas toujours sur quels motifs ils sont refusés, M. Cullen réplique que le fardeau de la preuve doit incomber aux étrangers pour leur admissibilité.

Quant aux réticences du ministre québécois sur la prise des empreintes digitales et la photographie, M. Cullen affirme que ces procédures ne seront prises que dans les cas très sérieux comme pour empêcher les gens frappés d'une ordonnance d'expulsion de revenir au pays.

Le ministre fédéral rappelle enfin que le projet de loi oblige Ottawa à consulter les provinces sur l'aspect régional des besoins démographiques et sur la situation du marché du travail avant d'indiquer annuellement le niveau de l'immigration. M. Couture avait noté dans sa lettre, qu'entre 1970 et 1974, 30 pour cent des immigrants ne répondaient pas vraiment aux besoins du marché du travail au Québec.

Radio-Canada

Clark demande ses explications

OTTAWA (PC) — Le leader de l'opposition, M. Joe Clark, a demandé des explications à Radio-Canada au sujet de la décision de la société d'Etat de diffuser intégralement à la télévision lundi prochain un discours que prononcera à Winnipeg le premier ministre Trudeau.

Dans une lettre adressée au président de Radio-Canada, M. A. W. Johnson, le leader conservateur indique que la décision de supprimer la programmation régulière dans le but de diffuser le discours de M. Trudeau "soulève des questions de politique qui je crois, en tant que membre du Parlement devant lequel Radio-Canada doit rendre des comptes, méritent une explication et une réponse".

M. Clark demande également à la société de l'informer au sujet de cette nouvelle politique de diffusion intégrale en direct des discours prononcés par des personnalités politiques canadiennes. Et, s'il s'agit d'une nouvelle politique de la société d'Etat, le leader conservateur aimerait aussi savoir sur quels critères on se base pour choisir les personnalités qui en bénéficieront.

M. Trudeau doit prononcer une allocution devant l'Association des radiodiffuseurs canadiens, lundi à 19 heures, à Winnipeg.

M. Clark a dit que son bureau avait contacté des responsables de Radio-Canada au sujet de la retransmission du discours du premier ministre et avait découvert que la société d'Etat avait décidé de télédiffuser en direct l'allocution de M. Trudeau.

Pourtant, le premier ministre n'avait pas demandé que son discours fût retransmis à la télévision.

Selon M. Clark, ce sont les dirigeants de Radio-Canada qui ont pris l'initiative parce que le bureau du premier ministre avait indiqué que le discours serait "très important".

La réunion de trois jours des radiodiffuseurs portera sur l'unité nationale. L'association représente la plupart des stations de radio et de télévision du pays.

Le ministre fédéral des Communications, Mme Jeanne Sauvé, ainsi que le président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC), M. Harry Boyle, prendront également la parole au cours de la réunion.

Radio-Canada n'est pas membre de l'association. L'association a l'intention de diffuser à l'échelle nationale, samedi, un programme de ligne ouverte qui durera deux heures et qui sera retransmis sur les ondes de 200 stations anglophones et de 40 stations francophones. Selon les radiodiffuseurs, ce programme permettra aux Canadiens de se prononcer sur la question de l'unité nationale.

M. Clark se demande pourquoi les dirigeants de Radio-Canada attachent tellement d'importance au discours de M. Trudeau, au point de lui sacrifier la programmation régulière de la société d'État.

BOYCOTTONS

À LA FOIRE INTERNATIONALE DU LIVRE DE MONTRÉAL

BOYCOTTONS les stands

Centre Éducatif et Culturel #708
Les éditions La Presse # 308-310
Hachette #442 A,B; 436 A, B; 438 A
Garneau W 15

APPUYONS les syndiqués du CEC

en grève depuis le 26 août
pour la reconnaissance de leur syndicat
pour la négociation d'une première convention collective
pour la réintégration des employées congédiées pour activités syndicales

Le CEC, propriété de Hachette International Canada et de La Presse Ltée, est propriétaire des librairies Garneau

MANIFESTONS notre appui au premier syndicat dans l'édition et la librairie au Québec

DIMANCHE LE 17 AVRIL À 13 HEURES,
devant la Place Bonaventure,
coin Université et La Gauchetière

FNC
CSN

Psst!!!
PEUGEOT
1976
504 Sedan
Station wagon
Gaz ou diesel
Réduction de
$1,000.00
Biarritz
10,825 Racette Mtl-Nord
323-1900

Les Éditions de l'Aurore viennent de leur consacrer un album.

SÉGUIN

Les Séguin seront là pour vous le présenter, samedi le 16 avril, de 14 heures à 17 heures, au kiosque des Éditions de l'Aurore (n° 410), Foire du livre de Montréal.

Séguin, un album grand format, entièrement illustré, 12 chansons paroles et musique, 158 pages, $12.95.

La Chambre de commerce

L'économie est plus urgente que le Livre blanc

par Rodolphe Morissette

La publication par le gouvernement Lévesque du Livre blanc sur la politique linguistique relègue à tort au second plan les questions les plus urgentes, telles la relance économique, les investissements et la création d'emplois.

Voilà ce qu'a déclaré hier la Chambre de Commerce du Québec, qui sollicite une rencontre avec le Dr Camille Laurin, ministre délégué au Développement culturel, avant le dépôt du projet de loi sur la Charte du français afin d'en discuter certains aspects.

Après avoir réitéré son appui à la promotion et à la prédominance de la langue et de la culture françaises au Québec, la Chambre a fait connaître la nature de ses réticences touchant le projet de Charte du français.

Elle conteste d'abord le diagnostic établi par les auteurs du Livre blanc. La Chambre qualifie de préjugé l'affirmation que la population québécoise diminuera "si l'évolution démographique se maintient". Aux chiffres cités par le Livre blanc la Chambre oppose ceux qui proviennent de sept sources, dont Statistique Canada.

De plus, la Chambre estime que les données du Livre blanc sur la prédominance de la langue anglaise dans les communications de travail ne répondent guère à la réalité: les chiffres élevés cités à cet égard par le Livre blanc représenteraient plutôt des pourcentages d'utilisation de l'anglais par les anglophones, et non par les francophones du Québec.

Enfin, la Chambre remet en question la proposition selon laquelle "la Confédération canadienne défavorise les francophones, notamment au Québec". L'organisme estime en l'occurrence qu'une démonstration plus serrée que celle qu'on trouve dans le document gouvernemental s'impose pour convaincre vraiment.

Quant aux révisions que M. Laurin devrait apporter à la politique énoncée par le Livre blanc, elles portent sur quatre points:

- à l'avenir, seuls les anglophones du Québec auront toutes les chances de devenir bilingues, les francophones étant promis à une position d'infériorité à cet égard.
- l'assimilation des Anglo-canadiens des autres provinces que le Québec appelle de "futurs immigrants" est provocatrice, source d'injustice, d'insécurité et de panique.
- s'il est évident qu'il faut donner plus de place au français dans l'entreprise, les moyens proposés — notamment la menace du retrait du permis de l'entreprise — sont excessifs. C'est la résurrection de la peine capitale... appliquée en l'occurrence à l'entreprise.
- Enfin, le Livre blanc se fait beaucoup plus exigeant pour l'entreprise privée que pour l'État quand il prévoit que celle-là devra "refléter dans son personnel, à tous les niveaux et dans toutes les fonctions, la composition ethnique de la population québécoise". "Sujet bien délicat", note la Chambre à propos de cet argument "ad hominem".

En revanche, la Chambre se réjouit de ce que le gouvernement ait retenu sa recommandation de janvier dernier touchant les conditions d'exception faites aux sièges sociaux établis au Québec.

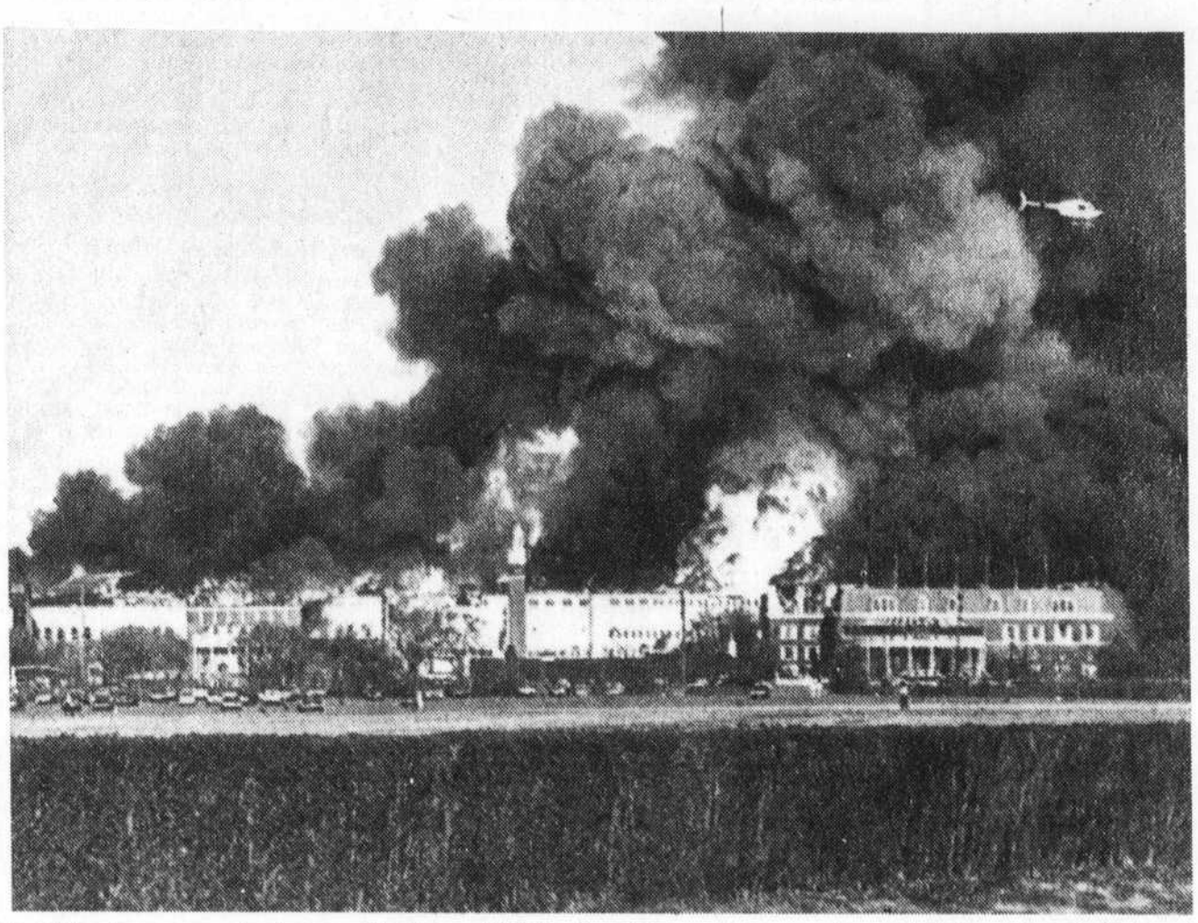

La piste de courses de chevaux de Cherry Hill (N.-J.) a été ravagée par un incendie hier après-midi, quand l'estrade principale, le club-house et le restaurant ont été la proie des flammes. Plus de 10,000 personnes étaient présentes lorsque le feu a éclaté, et au moins neuf d'entre elles ont été hospitalisées. (Téléphoto AP)

L'unilinguisme n'y changera rien

Le vrai problème est d'ordre économique, souligne la PAPT

Les Anglo-Québécois sont les otages de l'insolence du reste du Canada anglais vis-à-vis leurs minorités francophones.

L'unilinguisme proposé par le Livre blanc et même le bilinguisme pancanadien n'y changeront rien: le problème fondamental est d'ordre économique.

La solution réside plutôt dans l'instauration d'un bilinguisme fonctionnel au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick.

Tels sont les thèmes essentiels qui se dégagent de l'intervention d'hier de M. Ben Peacock, président de la Provincial Association of Protestant Teachers (PAPT), au sujet du Livre blanc sur la langue française déposé par le Dr Camille Laurin à l'Assemblée nationale.

Dans une déclaration préliminaire, M. Peacock s'est montré plutôt incisif au sujet de la législation proposée par le Livre blanc. Concédant d'abord qu'il s'agit d'un document "remarquable... et civilisé, puisque, pour une fois, le gouvernement s'explique en long et en large sur la portée d'une législation d'importance, M. Peacock n'a guère tardé à en dénoncer le contenu "troublant", lequel "alimente les anciens mythes nationalistes du Canadien français victime des marchands anglo-saxons".

Le déséquilibre fondamental entre les deux communautés linguistiques du Québec n'est point d'ordre culturel, mais d'emblée économique. Plutôt que de régler le problème fondamental, économique, le gouvernement Lévesque tombe, d'après la PAPT, dans "l'obsession stérile de la survivance culturelle". Ce qui ne représente rien d'autre que l'expression du "cynisme canadien-français" auquel répond, du reste, un cynisme anglo-québécois aussi sinistre, suivant M. Peacock. Pour échapper à ce dialogue de sourds — ou à ces monologues parallèles de cyniques qui font mine d'ignorer la question fondamentale — économique, dit-on, la PAPT suggère de dépasser les rancunes anciennes et la xénophobie naturelle des divers groupes ethniques québécois afin de s'engager dans une "nouvelle croisade en faveur de la tolérance de tous les groupes de la société". Le but ultime est d'en arriver à convaincre le reste du Canada que "nous avons au Québec un arrangement social qui peut servir de modèle pour tous ceux qui croient à la liberté".

Au niveau de l'école, il faudrait revenir au "libre choix", de manière que l'apprentissage des langues devienne "une aventure joyeuse plutôt qu'une obligation légale..., le plaisir de la découverte de l'inconnu."

Interrogé sur le sens que pourrait prendre, à Ste-Marie-de-Beauce, à Gaspé et à Rimouski, l'instauration d'un bilinguisme fonctionnel au Québec, M. Peacock a reconnu que le problème se situait davantage à Montréal. Touchant les moyens concrets d'instaurer — "et non d'imposer", a-t-il été précisé, ce bilinguisme fonctionnel, le président de la PAPT a insisté sur "un changement (bipartite) d'attitude."

Dénonçant en effet la possible discrimination des travailleurs francophones lorsqu'il s'agit de politique d'embauche et de promotion, M. Peacock suggère la solution — un corollaire du bilinguisme fonctionnel proposé: "instruire les ouvriers francophones en technologie moderne, dans la pratique des affaires et dans les techniques de l'administration".

Enfin, la PAPT a profité de l'occasion pour dénoncer la persistance de quelques bons vieux mythes. Citons-en quelques-uns:

— "Les Canadiens français attribuent à l'État plus de pouvoirs qu'il n'en a en réalité".

— "Les anciens mythes nationalistes du Canadien français, victime des marchands anglo-saxons".

— La langue et la culture françaises en danger d'extinction? — "Elles ont survécu pendant de longues années d'isolement rural, grâce au bouclier protecteur de l'Église catholique".

— Le recul de l'Église: "La sécularisation du Québec a produit une nouvelle orthodoxie linguistique, une nouvelle hiérarchie séculière et bien sûr, une nouvelle hérésie: la langue anglaise".

M. Peacock a reconnu expressément qu'il s'était fait pamphlétaire pour la circonstance. Faut-il ajouter qu'en face du professeur, les journalistes se sont rapidement déguisés en étudiants... contestataires. Voilà, décrite en un mot, l'ambiance de cette conférence de presse unique.

Les handicapés iront porter leur message dans les entreprises

par Marie Laurier

Le Bureau des conférenciers qui s'occupe de démystifier l'image des handicapés physiques auprès de la population étudiante, vient de décider d'élargir son champ d'action et de faire connaître ses aspirations dans les milieux patronaux et syndicaux.

Fondé en 1973 par un groupe de paralytiques cérébraux, subventionné par le gouvernement fédéral par le biais des projets d'initiative locale, cet organisme englobe maintenant toutes les personnes handicapées physiquement. Il délègue des "conférenciers" dans les écoles secondaires et les universités et maintenant dans tous les endroits susceptibles d'être sensibilisés aux problèmes des handicapés.

Et Murielle Lebret, elle-même handicapés, a pris la peine de venir au journal en fauteuil roulant pour porter ce message: "Nous ne voulons pas être considérés comme des marginaux mais comme des citoyens à part entière."

Coordonnatrice du projet PIL sous le thème "comprendre c'est aider", Murielle attend avec impatience la législation promise par le gouvernement du Québec pour assurer la protection des handicapés. Les idées de ces derniers, du moins des organismes intéressés qui sont intervenus publiquement, sont bien connues: ils ne veulent pas d'un "office de protection" mais bien d'une loi précise qui fasse en sorte qu'ils seront perçus comme des citoyens au même titre que les autres. "Un simple office serait encore un moyen de 'remarginaliser les marginaux' que nous sommes présentement", constate Murielle. "Ce serait à mon avis faire marche arrière puisque les problèmes de discrimination peuvent être réglés par la Commission des droits de la personne."

La jeune femme rappelle qu'à l'issue de longues discussions, le Bureau des conférenciers s'est donné comme priorité de favoriser l'intégration de la personne handicapée au marché du travail. Il s'agissait de trouver des moyens efficaces, si bien que les responsables vont d'abord rencontrer le Conseil du patronat et des chefs d'entreprises. "Nous voulons ainsi démontrer que les handicapés sont souvent des chômeurs résiduels surtout à cause du manque d'information des employeurs, en général sceptiques face à leur productivité."

Aussi, Murielle souligne que les contacts avec les milieux syndicaux s'imposent de toute urgence puisqu'ils sont les plus fermés à l'embauche des personnes atteintes de déficience physique.

Le Bureau des conférenciers composé de dix membres entrevoit l'avenir avec une certaine angoisse: la date d'échéance du projet PIL est prévue pour le mois de juillet et il ne sera vraisemblablement pas renouvelé.

L'organisme songe alors à présenter un projet similaire dans le cadre du programme Canada au Travail, ce qui assurerait sa survie pour une autre année. "Mais ce n'est là qu'une autre solution temporaine, explique Murielle, et une nouvelle orientation est nécessaire." Aussi elle nous apprend que le Bureau est en voie d'incorporation, ce qui lui donnerait la possibilité d'obtenir certains fonds publics ou privés.

"Il ne faut plus penser en terme de mois mais en terme d'années."

La Chambre de commerce de Montréal
Déjeuner-causerie hebdomadaire
LE LUNDI, 18 AVRIL 1977

M. EARLE McLAUGHLIN
Président de la Banque Royale du Canada
Titre: **Pourquoi je suis ici**
Hôtel Sheraton
Mont-Royal
12h30
Le public est admis
Billets à l'entrée $8.
Pour les membres, des livrets d'abonnement sont disponibles à prix réduit.
Renseignements: **866-2861**

Mise au point de Jean Chrétien

Informé des propos de M. Rodrigue Tremblay (voir page 2), le ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce, M. Jean Chrétien, s'est empressé de préciser que, contrairement à ce qu'affirme son homologue québécois, il a pris soin avant d'intervenir dans le débat sur les Comptes économiques, de s'informer auprès des spécialistes de Statistique Canada au sujet des méthodes employées par ces derniers pour mettre au point avec les dix provinces canadiennes un système de comptabilité provinciale. M. Chrétien a également affirmé que le Groupe de coordination du bureau du Conseil privé, qui a assuré la rédaction des "Obervations préliminaires sur les Comptes économiques" publiées le 6 avril par Ottawa, a sollicité et obtenu de Statistique Canada des informations d'ordre technique sur le système de comptes économiques provinciaux mis au point par un comité d'experts fédéraux et provinciaux. Les auteurs des "Observations préliminaires" ont aussi eu accès, selon M. Chrétien, aux ressources intellectuelles et techniques considérables des ministères des Finances et de l'Expansion économique régionale dans la préparation des commentaires qui ont ensuite été publiés sous l'autorité du ministre de l'Industrie et du Commerce au sujet de l'interprétation qu'avaient donnée aux Comptes économiques MM. René Lévesque et Rodrigue Tremblay.

La saccharine derrière le comptoir

OTTAWA (PC) – Un porte-parole du ministère fédéral de la Santé a annoncé hier que les pharmaciens canadiens avaient promis de garder la saccharine derrière le comptoir et de prévenir tout acheteur de ses dangers.

C'est pourquoi il a été décidé de ne pas mettre d'étiquettes sur les récipients pour signaler le risque de cancer.

On a d'ailleurs réalisé, dans le passé, qu'une seule personne sur cinq prenait connaissance de tels avertissements et on a conclu qu'il valait mieux établir un contact direct entre le pharmacien et le client.

Le porte-parole du ministère commentait ainsi la suggestion de l'administration américaine des aliments et drogues d'appliquer des étiquettes sur les récipients de saccharine vendus dans les pharmacies pour avertir du danger.

Vendue dans les pharmacies, où les diabétiques pourront facilement se la procurer, la saccharine sera cependant interdite dans les aliments et médicaments au Canada.

C'est ainsi qu'à partir du 1er juillet on l'éliminera des boissons gazeuses diététiques, qui représentent 70% de sa consommation.

Le Prix de Montréal à Gilles Marcotte

L'écrivain Gilles Marcotte est le douzième récipiendaire du Grand prix littéraire de la Ville de Montréal et le premier à remporter pour la seconde fois cet honneur pour *Le roman à l'imparfait*, essai littéraire publié aux éditions La Presse.

Lors d'une réception offerte hier par le maire de Montréal, M. Jean Drapeau et le président du Conseil des arts de la région métropolitaine, M. Roger Champoux, aux participants de la Foire internationale du livre de Montréal, le lauréat a été proclamé et a reçu son prix de $3,000. des mains du Maire de Montréal. Contrairement à l'habitude de remettre ce prix au restaurant Hélène de Champlain, il a été décerné cette année au Centre sportif Pierre Charbonneau situé à proximité du complexe olympique.

Gilles Marcotte est le seul écrivain à avoir remporté deux fois le Grand prix littéraire de la Ville de Montréal, depuis sa création en 1964 par le maire Jean Drapeau. Gilles Marcotte a remporté une première fois cet honneur en 1969-70 pour son essai, *Le temps des poètes* publié chez HMH.

Le Grand prix de l'année dernière était décerné à Guy Robert pour son essai *Lemieux*, et l'année précédente à Hubert Aquin pour son roman, *Neige Noire*. M. Léon Lortie présidait cette année le jury du prix de la Ville de Montréal.

M. Gilles Marcotte

aujourd'hui

A l'hôtel Loews La Cité, deuxième journée du congrès de la Fédération des médecins résidents et internes du Québec. Les conférenciers seront MM. Denis Lazure, ministre des Affaires sociales, et René Dubos, microbiologiste.

●

A 19 h 30 au centre Saint-Pierre, 1212, rue Panet, colloque sur le thème: "Audiovisuel et évangélisation".

●

Cliniques de sang de la Croix-Rouge, à **Montréal**, Les Terrasses, rue Sainte-Catherine, de 10 h à 16 h 30; à **Pointe-Claire**, au centre Fairview, de 14 h à 21 h; à **Anjou**, à la polyvalente, rue Fonteneau, de 14 h à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30.

JEWISH PUBLIC LIBRARY
LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE JUIVE
ייִדישע פּאַלקס ביבליאָטעק
הספריה היהודית העממית

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE DES MEMBRES DE LA BIBLIOTHÈQUE JUIVE POUR L'ADOPTION DES MODIFICATIONS AUX STATUTS, AURA LIEU LE LUNDI, 16 MAI 1977, À 20 H., DANS L'AUDITORIUM DE LA BIBLIOTHÈQUE.
TOUS LES MEMBRES EN RÈGLE SONT INVITÉS À Y ASSISTER

"ON PRÉPARE LA PROCHAINE ÉTAPE"
LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT
Comtés: D'ARCY McGEE, MT-ROYAL, NOTRE-DAME DE GRÂCE, ET WESTMOUNT
Vendredi le 15 avril à 20 h
Manoir Notre-Dame de Grâce
(Angle Boul. Décarie
Ave Notre-Dame de Grâce)
Invité d'Honneur:
M. RENÉ LÉVESQUE,
Président du Parti Québécois et Premier Ministre du Québec.
Participez ! Chaque contribution est importante !

LES MENSONGES QUE MON PÈRE ME CONTAIT
à voir par toute la famille
un film de Jan Kadar
Yossi Yadin
Len Birman
Marilyn Lightstone
Jeffry Lynas
diffusé par LE NOUVEAU RÉSEAU
également à l'affiche dans les villes suivantes:
● Sherbrooke 12, 13 avril ● St-Jean 14 avril ● Moncton 12, 13, 14 avril ● Trois-Rivières 15 au 22 avril, 1er au 4 mai ● Québec 15 au 21 avril, 24 avril, 1er mai ● Rimouski 20, 21 avril ● Kapuskasing 20, 21 avril ● Jonquière 26 avril ● St-Félicien 26 avril ● Drummondville 26, 27, 28 avril ● Penetanguishene 27 avril ● Hauterive 27, 28 avril ● Alma 29 avril ● Chicoutimi 29 avril au 5 mai ● St-Pierre (Manitoba) 2, 3, 4 mai ● Joliette 4 mai ● Dolbeau 5, 6 mai ● Winnipeg 5, 6, 7 mai ● Edmunston 9 au 12 mai ● Iles-De-La-Madeleine 26 au 30 mai.
les 17-18-19 avril
au cinéma OUTREMONT
277-4145 · 277-2001
1248 rue Bernard
POUR TOUS
bientôt à l'affiche
L'Horoscope d'Élise

éditorial

L'appel au secours des francophones

Les francophones canadiens établis hors du Québec lancent un appel au secours. Ce n'est pas la première fois. Mais aujourd'hui le contexte politique a changé et les accents du mémoire que leur Fédération vient de publier sont plus dramatiques, plus solennels aussi: il est évident que l'accession au pouvoir d'un gouvernement indépendantiste au Québec et les conséquences politiques de cet événement dans le pays confèrent à cette nouvelle démarche un caractère d'urgence que les auteurs du document n'hésitent pas à exploiter. Plus militants déjà depuis la création l'an dernier de la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ), les représentants de la diaspora française au Canada ont acquis maintenant une assurance que favorisent la victoire du PQ et la crise du régime fédéral.

Ce qui les conduit dans cette première étude, intitulée "Les héritiers de lord Durham", à élever résolument le ton et à revendiquer, plus que le droit essentiel à la survie, une politique "globale" dont l'un des éléments vitaux serait rien de moins que l'adoption du français comme langue officielle dans chaque province. C'est à ce prix, affirme la Fédération, que sera enrayé le mouvement d'assimilation qui décime les rangs des communautés francophones à l'extérieur du Québec.

Il est incontestable que celles-ci, aux prises avec l'anglicisation galopante, ont sensiblement régressé. Les chiffres du dernier recensement établissaient à 1,417,265 le nombre de personnes ayant déclaré, hors du Québec, une origine ethnique française en 1971: moins de 48% d'entre eux parlaient encore français à la maison.

Un redressement est-il seulement possible? La FFHQ le croit, mais le prix qu'il faudrait payer pour donner suite aux exigences — à toutes les exigences — qu'elle exprime, fût-il abordable dans la meilleure des hypothèses, ne serait pas réaliste, ni même souhaitable à moins que l'on ne veuille entretenir artificiellement des foyers exsangues qu'un irréversible processus condamne à disparaître. Mais tel n'est heureusement pas le cas de toutes les communautés françaises hors Québec. Celles qui sont concentrées en Ontario (plus de 350,000 parlants français sur 700,000 personnes d'origine ethnique française) et au Nouveau-Brunswick (où les quelque 200,000 francophones constituent plus du tiers de la population totale) peuvent évidemment prétendre, non pas simplement à la survivance, mais à un épanouissement culturel, social, économique.

●

On constate à la lecture du mémoire que certaines des demandes qu'il contient ont été, par anticipation, bien reçues par le Commissaire aux langues officielles, M. Keith Spicer, dans son récent rapport annuel. Moins pessimiste que les porte-parole de la FFHQ, celui-ci y faisait observer d'abord que les francophones hors Québec "ont su profiter de l'aide nouvelle d'Ottawa pour amorcer leur renaissance culturelle et politique". Cette observation rejoint du reste celle que formulait hier soir à Winnipeg M. Claude Morin, ministre des Affaires intergouvernementales du gouvernement péquiste, qui déclarait que "certains progrès" ont été réalisés dans l'Ouest canadien par la minorité francophone depuis 12 ans, progrès qu'il attribue d'une part à l'action du gouvernement central, d'autre part aux luttes entreprises par la minorité elle-même, de même qu'à l'affirmation québécoise des années 60 et à la prise de conscience de certains gouvernements provinciaux.

M. Spicer recommande, en plus des mesures déjà engagées, comme l'accroissement de l'aide financière aux communautés et une programmation radio-télévisée mieux adaptée aux besoins de celles-ci, la mise en oeuvre de quatre principes: Ottawa doit reconnaître l'apport irremplaçable des minorités françaises au façonnement de la personnalité canadienne; le gouvernement central doit aussi favoriser un rapprochement entre communautés francophones et anglophones modérés; il doit aussi exercer des pressions sur les gouvernements provinciaux qui ne traitent pas équitablement leurs communautés francophones, en particulier le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et le Manitoba où se retrouvent neuf francophones non québécois sur 10; enfin, le gouvernement central doit accorder aux communautés francophones une "priorité permanente", un engagement profond, des programmes à long terme, une administration réceptive, un appui financier généreux et constant.

●

Quant au concours que le Québec peut apporter à ces minorités, c'est encore M. Morin qui en a exposé hier à Winnipeg, non pas les modalités, mais tout au moins les principes qui permettront de le définir. Le ministre s'est abstenu d'évoquer un passage du programme de son Parti qui préconise l'emploi "des mesures nécessaires pour favoriser l'immigration au Québec des individus et des familles francophones établis au Canada". Il affirme plutôt que le Québec et les Québécois "doivent se reconnaître une responsabilité morale envers les minorités francophones". Il croit avec raison que "les minorités profitent de la présence et de l'action d'un Québec politiquement fort et culturellement dynamique". Puis il ajoute ceci, qui est capital: "La vitalité et la survivance des minorités dépendent d'abord et avant tout de leur propre volonté et de leur propre détermination". Car, précise à cet égard Claude Morin, si certaines minorités devaient être assimilées après l'éventuelle souveraineté-association, il ne faudrait pas en chercher la cause dans l'évolution politique du Québec, mais plutôt y voir l'effet de facteurs qui joueraient de toutes façons.

C'est pourquoi, disait encore le ministre, "les minorités ne doivent être les otages de personne". C'est précisément ce qu'avaient déclaré la veille les porte-parole de la Fédération des francophones hors Québec.

●

Car le gouvernement fédéral, quelles que soient la générosité et la justice des politiques qu'il adoptera à l'égard des minorités francophones, et sans égard aux programmes de bilinguisme, ne peut provoquer de bouleversements dans l'ordre constitutionnel et imposer aux provinces qu'elles accordent un statut d'égalité complet et absolu aux minorités françaises, en matière d'éducation, de services publics et sociaux. Ce qui est concevable, nécessaire et équitable pour le Nouveau-Brunswick et, dans une certaine mesure, pour l'Ontario, deviendrait irréaliste sinon absurde dans les autres provinces. De celles-ci, on doit toutefois attendre qu'elles accordent aux groupes francophones un régime de reconnaissance dans certains secteurs vitaux, régime dont l'importance et l'ampleur doivent être accordées à la force numérique de ces minorités. Bref, il faut tenir compte de la géographie humaine et physique de ce pays. De même, au nom de cette égalité absolue, il serait déraisonnable de forcer Radio-Canada à offrir, partout où sont établies quelques poignées de francophones, une programmation française qui reflète la vie et les préoccupations de ces minuscules communautés. On a déjà beaucoup investi dans l'extension des services français de radio-télévision jusqu'au Pacifique (où l'auditoire est négligeable) sans se soucier de rejoindre une partie des populations francophones du nord de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

La Fédération des francophones hors Québec réclame aussi une aide financière sensiblement accrue en faveur des minorités. Certes, il est souhaitable de l'accroître pour permettre à celles-ci de mettre en place et de faire vivre certaines institutions culturelles. Mais une telle politique a ses limites: Ottawa peut-il subventionner massivement des groupes minoritaires francophones sans implanter une bureaucratie pour assurer la répartition équitable et juste des fonds? On ne doit pas perdre de vue qu'il n'y a que 11,510 citoyens parlant encore français en Colombie-Britannique, 39,600 au Manitoba, 16,000 en Saskatchewan, 22,700 en Alberta, 27,000 en Nouvelle-Écosse, moins de 5,000 en Ile-du-Prince-Édouard et 2,300 à Terre-Neuve. Aucune politique, fût-elle dynamique et généreuse, ne pourra refaire l'histoire.

Dans ces conditions, l'effort doit porter sur l'Ontario et le Nouveau-Brunswick dont les gouvernements provinciaux sont du reste disposés à faire leur part pour les francophones. C'est là, dans cette aire qui va de Kapuskasing, en Ontario, à Bathurst, au Nouveau-Brunswick, que se trouvent la grande majorité des francophones hors Québec. C'est là qu'il est possible d'entreprendre le redressement qui s'impose. Tout le reste n'est hélas que nostalgie et regrets.

Michel ROY

Le débat sur les Comptes économiques

"Le document fédéral n'a aucune crédibilité"

par RODRIGUE TREMBLAY

■ La polémique autour des Comptes économiques du Québec continue. Hier, c'était au tour de M. Rodrigue Tremblay, ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, de faire connaître sa réponse aux commentaires que publiait il y a quelques jours son homologue fédéral, M. Jean Chrétien, sur les Comptes économiques du Québec, publiés le 25 mars dernier. M. Tremblay nie toute validité à la réponse fédérale. Voici des extraits de la déclaration qu'il a remise hier aux courriéristes parlementaires à Québec.

Le système de comptabilité nationale du Québec suit de très près la norme internationale exposée dans la publication des Nations Unies intitulée **"Système de comptabilité nationale"** (Études méthodologiques, série F, no 2, rév. 3, Bureau de statistique, Département des affaires économiques et sociales, Nations Unies, New York, 1970). Dans le cas des comptes économiques du Québec, la méthodologie et la très grande majorité des données découlent des travaux du Comité fédéral-provincial sur les comptes économiques que Statistique Canada mit sur pied en 1973 pour estimer la production intérieure et ses emplois par province. A la lumière de ces faits, nous pouvons analyser les réactions qui ont suivi la publication des comptes économiques du Québec. Règle générale, on peut dire que la qualité de ces réactions est directement proportionnelle aux connaissances en comptabilité nationale de l'intervenant et inversement proportionnel à l'importance des intérêts et des préjugés politiques qu'une personne essaie de défendre.

Il est inévitable que les milieux politiques fédéraux, surtout ceux émanant du parti libéral fédéral tentent de minimiser et d'obscurcir les révélations découlant des comptes économiques du Québec. Vouloir démontrer que le Québec retire certains avantages "intangibles" même si une partie appréciable des impôts fédéraux perçus au Québec a été dépensée à l'extérieur du Québec, ceci est de bonne guerre et était prévisible même si aucun critère scientifique peut être retenu pour faire une telle allocation de bénéfices et que les spécialistes de la comptabilité nationale se refusent à la faire. À qui fera-t-on croire cependant que le Québec aurait retiré moins d'avantages tangibles et intangibles, si tous les impôts versés au gouvernement fédéral avaient été redépensés au Québec? Il est facile de dire que le bien-être des québécois est rehaussé par les dépenses fédérales pour la défense nationale. Il l'est sans doute aussi par les dépenses américaines pour la défense continentale, mais à qui fera-t-on croire que les mêmes dépenses, à partir des impôts québécois, mais faites au Québec plutôt qu'en Ontario, ou qu'en Nouvelle-Écosse n'auraient pas élevé davantage le bien-être des Québécois? L'argument selon lequel le centre de l'empire sait toujours mieux que la colonie comment dépenser les impôts qu'il y perçoit est un vieil argument impérialiste qui a été répudié cent fois depuis 1946 par les cent nouveaux pays qui ont obtenu leur indépendance politique. Cette logique est tellement pitoyable que seul le désarroi devant les faits explique que l'on puisse y recourir et s'y accrocher comme à une bouée.

La réaction la plus scandaleuse est venue cependant du ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce. Comme on le sait, Statistique Canada relève du ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce. On se serait donc attendu que voulant faire corroborer ou infirmer la justesse des comptes économiques du Québec, le ministre s'adressât à cette agence statistique officielle ou encore au Comité fédéral-provincial sur les comptes économiques.

Il n'en fit rien. Il préféra s'en remettre au comité de propagande que le parti libéral fédéral mit récemment sur pied pour combattre la montée du Québec vers son autodétermination. Appelé "groupe de coordination du Bureau des relations fédérales-provinciales", ce comité de propagande dont la mission est entièrement politique, ne possède aucune compétence ni aucune responsabilité en matière de comptabilité nationale. Or, c'est en collaboration avec ce comité de propagande rattaché au Conseil Privé que le ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce rédigea sa réaction officielle aux comptes économiques du Québec. A notre avis, le document fédéral intitulé "observations préliminaires sur les comptes économiques du Québec" n'a aucune crédibilité et nous nous refusons à le commenter. Il faut cependant que certaines personnes tiennent envers et contre tous à leurs vieux préjugés pour s'être servi d'un tel document de propagande pour attaquer les comptes économiques du Québec, dont le caractère scientifique, de l'avis général des économistes indépendants, est inattaquable. Le gouvernement fédéral doit donc s'en remettre au Comité fédéral-provincial sur les comptes économiques s'il a des revendications à faire valoir concernant la méthodologie retenue, et non pas à un quelconque comité de propagande.

Personne, à notre avis, ne peut donc mettre scientifiquement en doute que le pouvoir d'achat global au Québec ait été réduit au cours de la période 1961-1975 par l'excédent de $4.3 milliards d'impôts que le gouvernement fédéral y a perçu sur les dépenses qu'il y a faites. Et comme je l'expliquais lors de la présentation des comptes économiques, cette ponction fiscale fédérale au Québec est beaucoup plus déflationniste que ne le révèlent les données globales car ce sont les dépenses fédérales directement créatrices d'emplois qui sont le plus déficientes au Québec, ces dernières ne dépassant jamais 16% des dépenses fédérales pour l'ensemble du Canada, alors que la population du Québec a oscillé de 28.8% en 1961 à 27.1% en 1975 de la population canadienne.

L'impact des politiques fédérales

Si nous ajoutions à cette ponction fiscale déflationniste et à cette allocation défavorable des dépenses fédérales créatrices d'emplois l'influence néfaste de certaines grandes politiques fédérales, tels:

1) le financement des déficits de la Voie maritime du St-Laurent avec son impact déflationniste sur le port et la région de Montréal, ou encore:

2) la ligne Borden que le gouvernement fédéral instaura en 1961 pour empêcher l'industrie pétrolière et pétrochimique du Québec de prendre son essor en lui refusant l'accès du marché canadien à l'ouest de la rivière Outaouais, ou encore:

3) l'influence déflationniste pour le Québec du Pacte canado-américain de l'automobile dont les effets bénéfiques se sont presque exclusivement localisés en Ontario tandis que l'élévation du taux de change qui en résulta frappa très durement les industries québécoises en concurrence avec les importations, de même que les industries d'exportation. En réalité, l'influence déflationniste du gouvernement fédéral au Québec telle que révélée par les comptes économiques ne constitue que la pointe de l'iceberg de sa véritable influence déstabilisante. Malheureusement, ces autres influences néfastes ne pourront jamais être chiffrées scientifiquement comme l'a été la ponction fiscale pour la période 1961-75.

Les Québécois doivent aussi se rappeler que ces quinze dernières années représentent sans doute la période la moins noire de l'action économique du gouvernement fédéral au Québec. Que l'on se rappelle les sommes énormes dont le gouvernement fédéral priva le Québec au cours des années cinquante durant le régime Duplessis au chapitre du financement de l'éducation technique et du réseau routier. Si on veut encore remonter dans le temps, qu'il suffise de se rappeler les énormes dépenses du gouvernement fédéral pour la construction des chemins de fer à travers le Canada et la part minime qui fut investie au Québec. Cette liste pourrait facilement s'allonger. Ceux qui désirent compléter les données des comptes économiques afin d'avoir un bilan plus complet de l'insertion du Québec depuis 1867 dans le fédéralisme politique pan-canadien doivent tenir compte de tous ces aspects de la question. Leur évaluation ne pourra nécessairement qu'être approximative, ce qui n'enlève rien cependant au bien-fondé de leurs conclusions. En ce qui me concerne, après avoir étudié toutes ces questions d'une façon approfondie au cours des quinze dernières années et après avoir pondéré tous les éléments, j'en suis venu à la conclusion que le développement économique du Québec a été systématiquement freiné par les actions du gouvernement fédéral. En un mot, j'en suis arrivé à la conclusion que le fédéralisme politique tel qu'incorporé dans le gouvernement fédéral avait détruit les avantages que l'on pouvait espérer de la participation du Québec au fédéralisme économique, tel que représenté par le marché commun canadien. A moins d'être masochistes ou myopes, les Québécois, leur gouvernement en tête, devront s'appliquer au cours des années à venir à corriger cet état de chose qui n'a rien de fataliste ou de naturel mais qui tient essentiellement à un vice institutionnel.

Le débat sur les Comptes économiques

Une réponse peu impressionnante de M. Tremblay

par CLAUDE RYAN

Depuis qu'au nom du gouvernement fédéral, M. Jean Chrétien a fait connaître le 6 avril une première réponse d'Ottawa aux conclusions que MM. René Lévesque et Rodrigue Tremblay tiraient le 25 mars dernier des Comptes économiques du Québec, on attendait avec intérêt la réplique du gouvernement québécois au document fédéral.

MM. Lévesque et Tremblay avaient soutenu le 25 mars que, de 1961 à 1975, le Québec, dans ses seules transactions avec le pouvoir central, s'était fait "siphonner" quelque $4.3 milliards. Ils avaient aussi soutenu que, pendant la même période, la balance des paiements du Québec avec le reste du pays s'était soldée par un surplus estimé, lui aussi, à quelque $4.3 milliards, dont la majeure partie aurait surtout servi à financer le développement des autres provinces.

Dès une première lecture des données remises à la presse par le gouvernement québécois, on pouvait se rendre compte de failles importantes dans le tableau brossé par MM. Lévesque et Tremblay. La réponse à plusieurs questions se trouvait cependant du côté du gouvernement fédéral, lequel était directement mis en cause par les assertions québécoises.

La réponse fédérale du 6 avril

Or, les "Observations préliminaires sur les Comptes économiques du Québec" publiées le 6 avril sous la responsabilité de M. Chrétien contenaient à ce sujet des commentaires fort pertinents pour tout esprit soucieux d'aller au fond des choses. Rédigé en général dans une langue sobre et non-polémique, le document fédéral signalait bon nombre d'éléments qui ont été omis des Comptes économiques du Québec, sans que soit en cause, pour autant, l'intégrité des responsables de l'étude québécoise. Il signalait également des éléments qui furent inclus dans les Comptes économiques mais qui, en dernière analyse, ne devraient pas y figurer. Au terme de leur examen, les auteurs du texte fédéral concluaient qu'on ne saurait retenir les chiffres mis de l'avant par MM. Lévesque et Tremblay à moins de vouloir s'en tenir à une comptabilité si étroite qu'elle n'aurait plus de lien sérieux avec la réalité concrète, laquelle, en dernière analyse, embrasse forcément tout. Au seul chapitre des transactions entre Québécois et le gouvernement fédéral, ils disaient avoir établi que le "déficit" de $4.3 milliards invoqué par MM. Lévesque et Tremblay pour la période allant de 1961 à 1975 était en réalité un surplus supérieur à ce montant.

Au chapitre des "omissions", Ottawa signalait les revenus de placements à l'étranger, les revenus de placements dans d'autres provinces, les salaires versés à des résidents québécois travaillant en dehors du Québec (par exemple, les quelque 15,000 fonctionnaires fédéraux résidant dans la région de Hull mais travaillant dans des ministères situés à Ottawa), les dépenses encourues à l'étranger par le gouvernement fédéral, les dépenses encourues hors du Québec par les sièges sociaux de l'Administration fédérale et les dépenses faites au Québec par diverses sociétés fédérales de la Couronne.

Au chapitre des "exagérations" contenues dans les Comptes québécois, Ottawa signalait notamment une surestimation de quelque $4.2 milliards des revenus fédéraux imputés au Québec au seul titre des impôts indirects (taxes de douane et d'accise, taxe de vente perçue auprès du manufacturier, etc). Étaient aussi mentionnés d'autres revenus dont le produit aurait été sous-estimé, au dire d'Ottawa, dans les Comptes économiques.

Telle était la première réponse d'Ottawa. On n'y prêtait d'intentions noires à personne. On n'y traitait personne d'ignorant ou de béotien. On y présentait des chiffres et des hypothèses raisonnables, sans prétendre à la vérité définitive ni au monopole de la vérité. En raison de leur précision même, les "Observations" publiées par M. Chrétien exigeaient toutefois une réponse et des commentaires de même nature et d'un ton aussi digne.

La rentrée en scène des "non-instruits"

Or, on a enfin eu droit hier, après une longue période d'attente, aux commentaires de M. Rodrigue Tremblay, dont nous publions de larges extraits dans cette page. Il saute tout de suite aux yeux que le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce n'a pas su être à la hauteur de la tâche. On attendait de lui des commentaires précis. Il livre au contraire des affirmations générales dont certaines sont tantôt arrogantes, tantôt fausses, et dont d'autres peuvent au mieux être retenues à titre d'hypothèses de travail en vue d'études plus approfondies.

Pour commencer, citons ce joyau qui donne une bonne idée du respect que M. Tremblay peut avoir de ses interlocuteurs. Le ministre réaffirme — ce que personne n'avait mis en doute — que, pourvu qu'on la situe dans le contexte limité qui lui convient, la méthode suivie pour établir les Comptes économiques québécois est valable. Puis il ajoute: "À la lumière de ces faits, nous pouvons analyser les réactions qui ont suivi la publication des Comptes économiques du Québec. Règle générale, on peut dire que la qualité de ces réactions est directement proportionnelle aux connaissances en comptabilité nationale de l'intervenant et inversement proportionnelle à l'importance des intérêts et des préjugés politiques qu'une personne essaie de défendre".

Ce couplet sur les non-instruits est délicieux. Il faut remonter, si notre mémoire est bonne, à Jean Lesage pour en retrouver l'écho, et l'on sait le succès qu'il valut à l'ancien premier ministre. Mais blague à part, il est intéressant de constater qu'avant même d'avoir apporté une once de démonstration sérieuse, le ministre québécois éprouve d'abord le besoin de s'en prendre à la personne de ceux qui ont osé — quel crime de lèse-majesté — soulever des questions au sujet des conclusions que lui-même, dans sa science infinie, a daigné tirer des Comptes économiques. Cette méthode de raisonnement a l'air brave. Elle est en réalité typique de celui qui n'a pas confiance aux arguments qu'il apportera par la suite. Toute cette partie de l'argumentation de M. Tremblay doit évidemment être rejetée. Elle est indigne d'un homme sérieux.

M. Tremblay affirme ensuite: "Personne à notre avis ne peut donc mettre scientifiquement en doute que le pouvoir d'achat global au Québec ait été réduit au cours de la période 1961-1975 par l'excédent de $4.3 milliards d'impôts que le gouvernement fédéral y a perçu sur les dépenses qu'il y a faites". Or, c'est précisément ce qu'on demande à M. Tremblay de démontrer à la lumière des multiples précisions et nuances, souvent capitales, contenues dans le document fédéral. Mais pour le moment, M. Tremblay se borne à réaffirmer "sa" vérité. Nulle part n'apporte-t-il une once de preuve à l'appui de son affirmation.

Des insinuations gratuites et des faux-fuyants

Comme pour donner du poids à sa non-réponse, M. Tremblay insinue que M. Chrétien aurait omis, dans la préparation de la réponse fédérale, de s'adresser à Statistique Canada, dont le concours fut capital pour la préparation des Comptes économiques des diverses provinces. Or, c'est là une affirmation dont M. Chrétien a fait bon marché dès hier. Non seulement le ministre fédéral a-t-il tenu à être informé personnellement des méthodes suivies par Statistique Canada auprès des experts mêmes de cet organisme qui relève d'ailleurs de son autorité. Mais il assure que ceux qui ont travaillé à la rédaction du texte fédéral ont également eu accès aux spécialistes de Statistique Canada, de même qu'à ceux de ministères aussi importants en l'occurrence que les Finances et l'Expansion économique régionale. S'il y avait eu omission à cet égard, les observations devraient d'ailleurs émaner, semble-t-il, des intéressés eux-mêmes, et non du ministre Tremblay. A quel titre ce dernier éprouve-t-il le besoin de parler au nom de tout le monde?

N'ayant rien à dire pour le moment au sujet des questions précises qu'a soulevées le texte fédéral, M. Tremblay feint ensuite d'ouvrir le dossier beaucoup plus large de l'impact économique des politiques fédérales sur le Québec. Voilà en effet un dossier des plus importants. Mais au dire même de M. Tremblay, ce dossier devait être ouvert plus tard, à l'aide de données précises et rigoureusement établies. Il n'était pas censé en être question à ce stade-ci. Il ne donne en outre strictement rien de faire simplement semblant de l'ouvrir quand on n'a rien de plus à dire que les quelques généralités faciles — et déjà fort discutables — insérées à la hâte dans la dernière partie de la déclaration de M. Tremblay.

En gros, les Comptes économiques ont été établis — si M. Tremblay veut permettre ce rappel à un non-instruit — à partir d'une méthode qui consiste surtout à établir l'état des recettes et des déboursés. Or, tout étudiant en comptabilité apprend dès la première année qu'une comptabilité fondée sur les recettes et les déboursés peut être très éloignée de la réalité. Il faut ensuite établir une comptabilité des revenus et des dépenses, laquelle, obéissant à des critères plus larges, tiendra compte de maintes dimensions qui échappent à celui qui a le nez rivé sur la seule caisse des recettes et déboursés. Au bout de la ligne, c'est l'état des revenus et des dépenses qui rend le plus fidèlement compte de la réalité.

Aussi longtemps que M. Tremblay voudra s'en tenir à une comptabilité aussi limitée que celle des Comptes économiques, il pourra avoir raison tant qu'il voudra. Mais il ne réussira à convaincre personne, du moins parmi ceux qui sont encore capables d'un certain regard objectif et indépendant sur ces choses.

M. Tremblay promet heureusement de revenir à la charge la semaine prochaine avec un document plus étoffé. On souhaite que, cette fois, il accepte de rendre compte de toute la

suite à la page 6

lettres au DEVOIR

Des propos inconvenants de la part de M. Godin

M. le rédacteur,

Quel ne fut pas notre étonnement à la lecture, dans certains quotidiens récemment parus, d'articles concernant la position de M. Gérald Godin, député de Mercier et représentant officiel du gouvernement québécois, à l'égard du Livre blanc sur la langue: une telle position est inacceptable: pareille attitude, de la part d'un député péquiste, ne peut que surprendre et dégage — disons-le puisqu'il ne faut pas, en ce moment historique, avoir peur des mots — une odeur de trahison à la cause nationale des Québécois francophones, cause qui est, en grande partie, la recherche de leur émancipation et sauvegarde culturelles.

Que M. Godin soit réticent face à certains aspects du Livre blanc, nul ne saurait lui reprocher; mais qu'il aille insinuer que certaines sections du Livre blanc jugées inconstitutionnelles furent conçues dans le dessein d'ouvrir le débat constitutionnel avec Ottawa, voilà qui est tout simplement aberrant et ne peut que nuire, politiquement et socialement, au gouvernement québécois, ce dont on pourrait facilement se passer. A défaut d'étayer nos dires par des preuves indéniables, se taire s'impose.

Et que penser de son opposition à l'aspect du Livre blanc qui exigerait des Canadiens anglais, venant s'établir au Québec, l'inscription de leurs enfants à l'école française, sinon qu'il s'agit là d'une incompréhension évidente et d'un manque de lucidité face aux tâches qui s'imposent et que s'impose la majorité francophone pour se doter d'une société où sa sécurité culturelle se verrait dorénavant assurée.

En terminant, j'inciterais vivement M. Godin à rectifier son analyse du Livre blanc et, conséquemment, de la situation des Québécois francophones.

Michel SAINT-LOUIS,
vice-président,
La Société nationale populaire du Québec.

Montréal, le 8 avril 1977.

■ *Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.*

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910
Directeur: Claude Ryon
Rédacteur en chef: Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny
Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Laignon
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $55 par année; six mois: $30. À l'étranger: $60 par année; six mois: $33; trois mois: $21. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

Les hommes d'affaires et le Livre blanc

Pour servir une cause valable, une approche inopportune et des moyens peu réalistes

■ Par la voix de son président, M. James N. Doyle, le Bureau exécutif de la Chambre de Commerce de la province de Québec a fait connaître hier la position de cet organisme au sujet du Livre blanc sur la langue française dévoilé le 1er avril dernier par le ministre du Développement culturel. Sous la forme d'une lettre ouverte datée du 14 avril, dont nous reproduisons le texte presque intégral, la Chambre signale à M. Camille Laurin que le projet gouvernemental, s'il devient loi dans sa teneur actuelle, entraînera des effets injustes tant pour les francophones que pour les anglophones. Elle met aussi en doute certains postulats sur lesquels se sont fondés les auteurs du Livre blanc au chapitre de l'analyse de la réalité. En conclusion, la Chambre se déclare ouverte au dialogue avec le gouvernement.

— La Chambre de Commerce de la province de Québec

Dr Camille Laurin,
Ministre d'État au développement culturel,
Québec.

Dans votre "Livre blanc" sur la politique québécoise de la langue française, vous reconnaissez aux corps intermédiaires et plus particulièrement aux Chambres de commerce un rôle très important dans le redressement linguistique du Québec.

Ce rôle, la Chambre de Commerce de la Province de Québec l'assume déjà depuis plusieurs années. En plus d'avoir débattu avec les autorités les projets de loi soumis et appuyé les mesures législatives adoptées, nous avons consacré beaucoup d'efforts à faciliter l'application de ces mesures auprès de la communauté des affaires.

La Chambre de Commerce de la province de Québec, de par son membership et sa présence sur le territoire, est l'organisme le plus représentatif des entreprises et des hommes d'affaires de toutes catégories et de toutes les régions du Québec. Notre intérêt y est d'abord celui de l'ensemble de nos membres compatible avec le mieux-être de la collectivité québécoise. Plus particulièrement, nous voulons apporter dans ce débat les points de vue pratiques d'un secteur de la population dont l'expérience est surtout faite de réalisations concrètes d'idées par la gestion quotidienne des ressources humaines et matérielles du secteur privé de l'économie.

Nous vous savons gré d'avoir publié ce "Livre blanc" qui nous donne l'occasion de dialoguer plus à fond avec vous des intentions gouvernementales en matière linguistique. La présente vous apporte les réactions, propositions et demandes de notre Bureau exécutif.

L'opportunité du présent débat

Dès le départ, nous affirmons que nous favorisons la promotion et la prédominance de la langue et de la culture françaises au Québec. Et nous entendons continuer d'appuyer toute mesure que nous jugerons raisonnable pour promouvoir cette cause.

Précisons tout de suite que ces objectifs répondent au Québec à des besoins très régionalisés, plus particulièrement à Montréal et ses banlieues ainsi que dans quelques agglomérations bien déterminées. Ailleurs, c'est à toutes fins utiles un fait accompli.

Votre décision de reprendre à pied d'oeuvre un laborieux et délicat processus qui venait tout juste d'aboutir à la mise en place de Loi sur la langue officielle nous apparaît maintenant pour le moins prématurée. Lorsque nous vous avons rencontré au mois de janvier dernier, nous avions compris que votre action viserait essentiellement à:

1) remplacer la formule des tests pour ce qui est de la langue de l'enseignement;

2) accélérer le processus de francisation des entreprises tout en clarifiant certains objectifs et en prévoyant des exceptions suffisamment généreuses pour permettre aux sièges sociaux d'entreprises nationales et multinationales d'opérer au Québec sans inconvénient majeur ou susceptible de les amener à songer à quitter le Québec.

Votre "Livre blanc" nous dévoile des intentions qui vont beaucoup plus loin et nous sommes maintenant obligés de reprendre à sa base un débat hautement chargé d'émotivité. Voilà bien une chose qui ne nous apparaît pas comme une priorité dans le climat économique où nous sommes présentement. Alors que tous nos efforts communs devraient se concentrer en priorité sur le développement, les investissements et la création de nouveaux emplois permanents, nous voilà engagés dans un débat difficile, qui rend le climat social très tendu et qui n'avait pas le caractère d'urgence qu'il prend de par sa seule existence.

Quelques amendements comme ceux que vous nous aviez dit vouloir apporter, tels que décrits précédemment, auraient pu être adoptés sans grands heurts et auraient permis de tester la réelle efficacité de la "Loi 22". Notre évaluation de la situation dans le milieu des affaires est que cette loi avait déjà eu des résultats bénéfiques importants et qu'elle en aurait encore beaucoup plus à terme.

Mais puisque tout le Québec et le Canada sont maintenant plongés à nouveau dans un choc culturel qui, cette fois, ébranle le pays jusque dans ses structures de base, nous devrons y faire face en même temps qu'à plusieurs autres priorités fort divergentes.

La qualité de la langue est-elle tout?

A l'examen du chapitre premier du "Livre blanc", disons tout d'abord que nous avons été heureux de constater l'importance que vous apportez à l'amélioration de la qualité de l'enseignement du français et du français de manière générale. Comme on peut le lire dans nos politiques d'action:

"Depuis quelques années, la Chambre constate une dangereuse diminution de la qualité de l'enseignement du français écrit et parlé au point que la capacité de conceptualiser et de communiquer de toute une génération est en cause. L'État doit apporter prioritairement son attention à cette situation." (Politiques d'action 1976, C.C.P.Q., p. 35)

Nous vous félicitons d'avoir reconnu ce besoin.

D'autre part, nous avons observé d'autres passages de ce chapitre premier qui nous ont laissé une tout autre impression. Nous y reviendrons plus loin.

Ce qui nous frappe le plus dans vos propositions en cette matière, c'est une conséquence à long terme que nous en dégageons, à savoir: seuls les anglophones auront toutes les chances de leur côté pour être vraiment bilingues au Québec.

Ni vous dans le "Livre blanc", ni le ministre de l'éducation dans l'élaboration de ses objectifs ne situez dans vos priorités l'importance d'améliorer la qualité de l'enseignement de la langue seconde dans les écoles publiques francophones. Or, il est évident que cet enseignement est déficient et ne sait, sauf pour quelques exceptions, former des jeunes pouvant s'exprimer convenablement en anglais. De plus, cette déficience, pour toutes sortes de raisons, dont entre autres, l'attitude des enseignants, ne pourrait être corrigée qu'à long terme et par une ferme volonté en ce sens de toutes les parties impliquées.

Enfin, votre projet bloquerait hermétiquement toute accessibilité à l'école anglophone (même temporairement) pour ceux qui désirent choisir cette voie pour obvier à cette déficience.

C'est condamner les Québécois francophones à limiter leurs horizons nord-américains aux frontières du Québec, alors que les anglophones québécois, ayant le choix de l'école anglaise ou française, pourront devenir nos seuls vrais bilingues. A cause de cela, ils pourront être beaucoup plus mobiles et occuper les postes les plus importants dans les entreprises et même dans l'administration publique chez nous. Car, il ne faut pas s'y tromper, des réalités géographiques immuables et les réalités démographiques, économiques et culturelles étant ce qu'elles sont en Amérique du Nord, que nous soyons dans un Québec canadien ou séparé, les chefs de file devront parler l'anglais. C'est le cas présentement. Ce le sera encore longtemps. A ce sujet, une étude que nous venons de terminer en matière d'exportations nous démontre clairement que le manque de connaissance de l'anglais nuit considérablement aux hommes d'affaires francophones québécois. Refuser à toutes fins pratiques l'apprentissage adéquat de l'anglais aux francophones par les systèmes public et privé d'enseignement, c'est, il nous semble, les destiner à une position d'infériorité.

La langue de l'enseignement et "les autres"

Un autre aspect de vos propositions en matière de langue de l'enseignement est, à notre avis, inutilement provocateur. Il s'agit de celui qui vise à assimiler les anglophones des autres parties du Canada à des immigrants (pp. 50 et 53). D'une part, il ne nous apparaît pas que ce soient ces gens qui, présentement ou dans un avenir prévisible, menacent la position du français au Québec. D'autre part, cette mesure assurerait la dégénérescence du système d'enseignement en langue anglaise et deviendrait, de ce fait, une menace à la survivance culturelle des anglophones québécois.

Mises à part les questions d'injustice de ce processus pour les anglophones, si nous accordons de l'importance à l'aspect négatif de cette proposition, ce n'est pas pour nous faire leur porte-parole. C'est plutôt parce que nous croyons que les conséquences d'un tel geste seront négatives pour tous les Québécois.

Il est évident que cette proposition sème, chez les anglophones, une grande insécurité, la peur et même la panique pour quelques-uns. Il est probable que son adoption accentuerait leur exode du Québec. Ceux qui partent sont normalement les plus mobiles, soit les plus jeunes, les plus instruits, ceux qui ont les meilleurs talents et les meilleurs revenus. C'est une perte considérable pour le Québec, tant sur le plan économique que social, perte que nous ne pouvons nous permettre.

Nous ne croyons pas que la majorité des Québécois soit favorable à une telle coercition et, de plus, nous ne la croyons pas nécessaire ou utile pour l'ensemble des francophones du Québec. Au contraire, elle leur serait très nuisible.

La langue française et la "présence francophone" dans l'entreprise

Nous reconnaissons le besoin de faire une place plus équitable au français dans la haute direction des entreprises, particulièrement les grandes. Il y a certainement eu là des injustices et des négligences graves. Ce sont des situations qui doivent être corrigées même s'il y a eu des améliorations très sensibles de ce côté depuis quelques années.

Toutefois, certains des moyens que vous proposez à cette fin nous apparaissent démesurés. Il s'agit principalement des permis (p. 45). Vos propositions auraient pour effet de donner à l'Administration publique le pouvoir de retirer un permis à une entreprise qui ne se conformerait pas à la nouvelle loi sur la langue.

Or, d'un permis dépend la plupart du temps la possibilité pour l'entreprise de fonctionner, c'est-à-dire de vivre. Avoir un permis, c'est donc souvent une question de vie ou de mort pour l'entreprise.

La peine capitale a été éliminée pour les personnes physiques. Pourquoi continuer d'y avoir recours contre les entreprises. Il y a bien d'autres moyens pour ramener les délinquants à la raison.

Parlant de la "présence francophone" dans les entreprises, vous suggérez aux entreprises de "refléter, dans leur personnel, à tous les niveaux et dans toutes les fonctions, la composition ethnique de la population québécoise" (p. 70). Par ailleurs, lorsque vous abordez cette question du "reflet... de la composition ethnique de la population" pour la Fonction publique, votre proposition se limite à: "La participation des Québécois de diverses origines à la Fonction publique du Québec" (p. 65).

Il nous apparaît que vous êtes beaucoup plus exigeant pour les entreprises que pour l'État.

Il s'agit d'un sujet bien délicat. Fixer des objectifs de proportionnalité à "la composition ethnique de la population" dans la composition du personnel d'une entreprise et ceci, en plus, "à tous les niveaux et dans toutes les fonctions", pourrait présenter des difficultés pratiquement insurmontables, tant dans une entreprise plus que proportionnellement anglophone que dans une entreprise dont le personnel est plus que proportionnellement francophone. Et que dire maintenant de ce que cela pourrait signifier dans la Fonction publique, québécoise qui est loin de refléter la composition ethnique de la population?

Il est souhaitable que l'on tende le plus possible de part et d'autre vers un meilleur équilibre. Mais nous craignons beaucoup ici, toute mesure coercitive, et ceci pour plusieurs raisons. Seules des mesures incitatives pourraient être considérées.

Nous vous sommes reconnaissants d'avoir retenu l'importante recommandation que nous vous faisions à ce sujet en janvier dernier lorsque vous acceptez de "tenir compte des relations que l'entreprise peut avoir avec l'étranger ainsi que du cas particulier que constituent les sièges sociaux établis au Québec par des sociétés dont l'activité s'étend hors du Québec" (p. 44). Nous espérons que les exceptions que vous accorderez permettront, entre autres, d'assurer à ces entreprises le recrutement et la présence du personnel de toutes origines dont elles ont besoin, soit dans leurs cadres ou pour occuper des fonctions très spécialisées.

Des données de base

Revenant au chapitre premier de votre "Livre blanc", nous désirons faire trois observations au sujet des données de base qui y sont présentées:

1) Le premier sous-titre (p. 4) dit: "Si

Voir page 6: Une approche

Tableau 1

"Pourcentage général du français et de l'anglais par groupe linguistique et par région (*)

	Ensemble du Québec		Montréal		Province	
	français	anglais	français	anglais	français	anglais
Francophones	87%	13%	78%	22%	93%	7%
Anglophones	**18%**	**82%**	**16%**	**84%**	**30%**	**70%**
Autres	35%	65%	33%	67%	62%	38%

(*) Ces pourcentages, ainsi que tous ceux qui seront appelés pourcentages généraux, correspondent au pourcentage global du temps où le français est employé pour faire le travail; par soustraction, on obtient le pourcentage du temps où l'anglais est employé." (Rapport de la Commission Gendron, Tome I, page B-2)

Le dossier du nursing

Quand la vie s'éteint, les minutes comptent

par FRANÇOISE BERGERON

■ L'auteur de cette libre opinion est infirmière et professeur à la faculté de Nursing de l'Université de Montréal.

Que se passe-t-il donc actuellement en nursing au Québec? Jusqu'à ces dernières années, cette profession, "évoluant" dans l'ombre du grand patron médical, a fait peu parler d'elle. Traditionnellement formées à servir (le malade) et à obéir (au médecin) les infirmières étaient, dans l'ensemble, d'un mutisme exemplaire tant sur leurs exploits que sur leurs difficultés professionnelles.

Mais voilà que la situation change. Les infirmières s'expriment et leurs communications débordent le cercle des revues professionnelles. Le débat est devenu public. Ces remous, ces interrogations perçues à travers des titres inquiétants doivent bien avoir un sens. Quel est-il? Comme pour toute autre situation complexe, il n'y a pas d'explication unique à la problématique actuelle du nursing. L'article de Diane Goyette (1) signalait avec justesse quelques-uns des facteurs en cause, dont celui du changement profond de la société qu'une industrialisation massive a déshumanisée.

Il y a, certes, une relation étroite entre la crise que traverse le nursing et le rythme accéléré des changements qui marquent notre milieu social. Toutefois mon propos ne vise pas à analyser cette relation ni à l'expliquer à la lumière de données historiques éloquentes. Puisque le nursing se veut un service à la population et que la qualité et la nature même de ce service sont questionnées, je m'appliquerai plutôt à envisager l'avenir et à proposer une solution: celle qui me paraît présenter le plus de garantie pour le bien de la collectivité et la motivation des infirmières. La solution proposée s'enracinant dans les faits, il convient d'en signaler quelques-uns parmi les plus significatifs.

Insatisfaction et inquiétude chez les infirmières

L'insatisfaction des infirmières dans l'exercice de leurs fonctions est de plus en plus répandue et les augmentations de salaire qu'on leur a consenties a peu changé la situation. Chez les nouvelles diplômées, le nombre de celles qui quittent la profession est impressionnant; chez les autres à cause de certains éléments de l'organisation actuelle des soins infirmiers, un bon nombre sont confinées à un rôle d'exécutantes qu'elles acceptent mal. Pour la plupart des infirmières, l'établissement d'une relation thérapeutique, personnelle et continue avec une clientèle dont on peut suivre l'évolution est devenue pratiquement impossible. L'on assiste alors à un désengagement professionnel qui est issu de l'insatisfaction et qui la nourrit.

Par ailleurs, le monde infirmier fait face à un problème jamais rencontré dans son histoire: le chômage. La plupart des postes seraient comblés actuellement dans les Centres Hospitaliers et les listes d'attente des candidats seraient longues. La possibilité de mise à pied est évoquée. Et dans quelques mois, environ 2500 nouvelles diplômées passeront l'examen donnant accès au droit de pratique en nursing.

La population est de plus en plus renseignée et consciente de ses droits en matière de santé en même temps qu'elle devient capable d'exprimer ses besoins. Les infirmières sont donc confrontées à de nouvelles caractéristiques de la clientèle au plan relationnel. Par ailleurs, les types de problèmes de santé auxquels elles font face maintenant sont assez différents de ceux d'il y a quelques décennies et ils nécessitent une approche qui déborde largement l'établissement ou la surveillance d'un traitement médical. Certains facteurs d'ordre socio-économique entraînent, pour de larges tranches de la population, des situations problématiques où la dimension santé ne peut être considérée seule.

On sait que dorénavant les services de santé seront moins axés qu'auparavant sur les soins et traitements des malades en phase aiguë. L'accent et les ressources seront mis sur les soins aux malades chroniques physiques et mentaux, les soins à domicile, les soins aux personnes âgées, l'éducation sanitaire, la prévention en milieu scolaire et industriel, l'utilisation efficace des CLSC et des DSC. En même temps, on veut freiner l'escalade des coûts au chapitre des services de santé.

La proportion des infirmières assignées aux soins donnés en phase aiguë s'abaissera graduellement. Les fonctions de l'infirmière s'exerceront de plus en plus dans des milieux où elle ne pourra compter sur le support et les directives des structures hospitalières. L'infirmière sera appelée à assumer de nouvelles responsabilités au plan de la prévention, de la réadaptation et des soins de première ligne. L'intégration à l'équipe interdisciplinaire exigera de l'infirmière, pour qu'elle y joue un rôle efficace et complémentaire, une formation comparable à celle des autres travailleurs de la santé. Plus intégrée à la collectivité, l'infirmière aura l'occasion de s'impliquer davantage et plus ouvertement sur le plan social.

La solution proposée

La considération des faits pré-cités peut nous conduire à la réflexion suivante: si le travail de l'infirmière exige dorénavant des compétences plus vastes et entraîne des responsabilités plus lourdes, sa formation doit lui permettre d'acquérir les connaissances requises et de développer les habiletés et les attitudes nécessaires pour un service sûr et utile à la population. Plus d'une solution s'offre quant au choix de programmes de formation en nursing et elles font présentement l'objet d'études à diverses instances.

Pour ma part, je suis convaincue qu'il faut en arriver à ce que la formation universitaire (i.e. le baccalauréat en nursing) soit exigée pour avoir accès au droit de pratique au Québec. Cet objectif est à la fois utopique et réaliste. Utopique, si l'on considère que la proportion d'infirmières détenant un diplôme universitaire était de 1 sur 16 en 1974, pour une population de 40,000 infirmières, (2) utopique, si l'on

Voir page 6: Nursing

Renvois

(1) Le Nursing à l'ère de l'industrie au Québec, par Diane Goyette. LE DEVOIR, 31 mars 1977, pp. 6-7.

(2) En dix ans, l'effectif n'a connu que des hausses, par Marion N. Kerr. L'Infirmière Canadienne, février 1977, pp. 34-35.

Ogilvy ouvert ce soir

$40,000 de meubles d'importation pour salon et salle à manger réduits de moitié !

(jusqu'au 23 avril seulement)

En prévision des nouveaux arrivages, Ogilvy doit laisser aller une gamme incroyable de meubles européens de première qualité et tous sont réduits de 50%.

D'Angleterre

Ces superbes meubles en acajou dont un vaisselier, dressoir, bibliothèque, fauteuil, ensemble de chaises pour salle à manger, table à café et tables de bout. De riches meubles en chêne dont un bahut, commode, tables décoratives, étagère et tabouret. De plus, un fauteuil fini cuir et une bibliothèque en pin.

Prix courants: $195 à $5000

Prix réduits:

$97.50 à $2,500

De Scandinavie

ces meubles modernes en pin naturel dont des mobiliers et des chaises pour salles à manger.

Prix courants: $50 à $1,025

Prix réduits:

$25 à $512.50

Venez dès maintenant profiter de nos super-aubaines !

Achats en personne
Ogilvy, Les meubles, au cinquième
Centre-ville seulement, angle Ste-Catherine et De la Montagne

Ogilvy

Avenue de la Destinée

Suite de la première page

mains.

Pas un médecin ne peut espérer autant. D'ailleurs le liseur d'eau s'explique. "Je commence, dit-il, par aller leur chercher un peu de passé; puis je reviens vite au présent après quoi je leur dits l'avenir". Ce dernier est moins risqué mais il ajoute qu'il fait aussi de la guérison, un peu comme le marchand de tapis qui vous dirait qu'il fait aussi de l'aquarelle orientale.

Les 22 voyants dont Mme France, Mme Anna, Mme Françoise Radiasth, Adrienne et les autres ne donnent que 10 minutes à chaque client gratuitement. En général ils remettent cependant leur carte d'affaires et prennent sur place les rendez-vous à venir où ils auront l'occasion de fouiller plus en profondeur la personnalité et la bourse.

Mme Ramona, toujours vivante, lit toujours dans le thé malgré sa cécité quasi totale et hier, elle affichait complet pour la journée. La foi n'est-elle pas aveugle?

Quant à la boule de cristal elle travaille fort, de 9 h 30 à 23 h, à Paul-Sauvé, consultée par des voyantes surdouées mais qui ne sont pas pour autant éligibles à l'Académie française.

Ainsi cette voyante, hier, qui expliquait à une énorme bonne femme en pantalons vert pomme: "Vous êtes trop lousse avec votre mari".

Et l'autre de faire d'effroyables signes approbateurs devant cette vérité irréfutable.

Car dans cette allée centrale d'officines occultes où normalement la confidence alimente le pouvoir visionnaire il n'y a pas tellement de discrétion. Vous pouvez vous approcher du petit cabinet ouvert et écouter les conversations ce que ne manquent pas de faire les privilégiées qui se trouvent assises au premier rang. Je parle au féminin car je n'ai pas vu un homme entre 15 h et 17 h hier aux portes des voyants.

Derrière l'avenue de la destinée il y a des kiosques mais qui ne relèvent plus des sciences occultes. Des boutiques de fleurs artificielles, un salon de beauté pour chiens, des articles d'artisanat genre taïwanais. Il y a bien Mme Gorgette qui propose son "agence amicale confidentielle" juste en face du kiosque de l'acuponcture et tout à côté de Mme Letécheur qui vend des "talismans vaudou" en promettant amour, chance et bonheur. Hier, les organisateurs étaient aux prises avec une requête in extremis de Mme Letécheur qui voulait introduire dans ses produits miracles le bébé scorpion.

Et puis il y a le grand Bernard Simon, genre classique avec barbiche et grosses bagues qui organise des séances de spiritismes. "Le Salon a ouvert les yeux aux gens, m'explique-t-il, ça marche." Lui le grand Simon, il a une clinique à Québec et une autre à Montréal en temps ordinaire. Il ne chôme pas.

Et de l'autre côté d'une dame fort franche puisqu'elle porte son vrai non, à savoir Sylvie Beaulieu, astrologue, il y a un gars qui annonce "Opérations des Philippines". C'est M. Claude.

Costume tout blanc, chemise ouverte avec une sorte de sifflet pendu au coup. Il ressemble à la fois à un instructeur de volley-ball et à un interne-ambulancier. "J'opère, déclare-t-il, sur le ton calme. Comme Tony aux Philippines mais je montre aux gens que c'est un truc. Ablation de viscères, manipulations intra-abdominales, etc." On respire mais pas pour longtemps. Car M. Claude ne se contente pas de démystifier Tony des Philippines.

"Je fais aussi un peu de télépathie. Je fais coucher le monde torse nu sur du verre brisé. Ça marche fort."

C'est vrai. Ça marche très fort et pourquoi pas. Les organisateurs font de l'argent, les scientifiques occultes se font une clientèle, mais ceux qui y croient y trouvent aussi ce qu'ils cherchent contre la solitude et l'incompréhension. Ceux qui n'y croient pas, comme moi, ne regrettent pas non plus d'assister à cet étrange besoin de mystérieux ou plus simplement de dialogue.

suites de la première page

RAYMOND GARNEAU

hausse réelle des dépenses devient non plus de 12.5% mais bien de 14%, ce qui lui permet d'affirmer que "le gouvernement Lévesque vit au-dessus de ses moyens".

Il s'en serait montré davantage satisfait si cette hausse avait été consacrée à des dépenses capitales plutôt qu'à des dépenses courantes. Mais ce n'est pas le cas, dit-il, et on a plutôt décidé de consacrer des centaines de milliers de dollars dans des activités reliées plus "au pétage de bretelles" qu'au contrôle serré des finances publiques.

En fait, M. Garneau reproche non seulement au nouveau gouvernement de se montrer incapable de relancer l'activité économique mais en plus d'avoir présenté un faux budget d'austérité.

Cette apparente quadrature du cercle s'aggraverait selon lui du fait de l'incertitude économique engendrée par les résultats de l'élection du 15 novembre. A ses yeux, ces résultats ont amplifié au Québec la détérioration économique que vit actuellement l'ensemble de l'Amérique du Nord.

Il signale que les prévisions de croissance économique étaient meilleures avant l'arrivée au pouvoir du Parti québécois et que c'est l'élection des péquistes qui a provoqué une détérioration de l'emploi au Québec supérieure à celle des autres provinces canadiennes.

Il en conclut que le gouvernement Lévesque n'a pas réussi à inspirer la confiance des investisseurs et a, au contraire, développé un peu partout un niveau de méfiance dont les travailleurs québécois font aujourd'hui les frais.

M. Garneau reproche par ailleurs au budget Parizeau de créer une forte "désillusion" auprès de ceux qui ont cru au programme du Parti québécois et notamment aux promesses faites par ce parti au cours de la dernière campagne électorale.

Il rappelle que, pour plusieurs secteurs qui avaient fait l'objet de ces promesses — notamment ceux des municipalités, de l'agriculture, de l'habitation et du sort réservé aux personnes âgées, le budget n'offre rien de substantiel et "en est un désillusion qui confirme l'irresponsabilité des promesses électorales péquistes d'avant le 15 novembre."

Quant aux augmentations de taxes qui y sont annoncées, M. Garneau estime "qu'elles n'auraient pas été nécessaires si le gouvernement avait mieux su contrôler le taux de croissance des dépenses courantes".

Pour ce qui est de la réduction de près de $500 millions du programme d'emprunt — qui est, rappelons-le, l'objectif principal du budget de M. Parizeau — le député libéral affirme que cette réduction aurait été beaucoup moins importante si l'actuel ministre des Finances n'avait pas fait main basse sur le surplus de $135 millions accumulé à la Régie d'assurance-maladie du Québec. Il ne va cependant pas jusqu'à dire que le programme d'emprunt aurait dû être plus élevé.

Il souligne toutefois que cette décision gouvernementale constitue "un détournement de fonds" aussi répréhensible que spectaculaire.

En somme conclut-il, le budget Parizeau, au lieu d'être expansionniste, créera du chômage. S'il avait encore occupé le fauteuil des Finances, il aurait plutôt restreint davantage les dépenses courantes, ce qui lui aurait permis, estime-t-il, de dégager une marge de manoeuvre de $350 millions — au lieu de $175 millions destinée à la fois à réduire les impôts et à lutter contre le chômage.

Il affirme d'ailleurs avoir signé le 20 août dernier un document dans lequel il suggérait au gouvernement dont il faisait alors partie de réduire les impôts de $250 millions afin "de redistribuer le trop-perçu dû à la non-indexation des tables d'impôts."

Soulignons enfin que l'ex-ministre libéral a profité de ce discours pour livrer une violente critique du contenu du Livre blanc sur la politique linguistique. Selon lui, ce Livre blanc "bafoue les droits fondamentaux des parents francophones et ceux des Québécois non francophones" en plus de rompre avec la tradition démocratique de la société "canadienne-française".

M. Garneau estime que ce Livre blanc fait preuve de "racisme et d'intolérance" et aura "des conséquences énormes pour la qualité de notre vie démocratique et pour la paix sociale.

Cette politique, conclut-il, aura également des conséquences néfastes sur les investissements et la création d'emplois.

LES FRANCOPHONES

essentiel, car "ce sont les francophones qui sont d'abord responsables d'eux-mêmes".

Il précisera que, dans cette perspective, il n'est pas du tout obligatoire que le Québec demeure dans la Confédération. Si un nouveau type d'association s'établit entre le Québec et le Canada, les minorités ne devront pas pour autant se considérer abandonnées et condamnées pour cela à disparaître.

Enfin, M. Morin souligne que même si le Québec le désirait, il lui est impossible d'exercer une responsabilité directe sur les minorités. Aussi pose-t-il comme principe que "les politiques qui concernent les minorités, que ce soit dans le domaine de l'éducation, de la langue ou de la culture, doivent relever au premier chef de leurs gouvernements provinciaux".

Dans cet esprit, il dit constater que des progrès ont été réalisés un peu partout alors que les minorités manifestaient leur volonté de survivre, que le Québec s'affirmait et que certains gouvernements provinciaux prenaient conscience de leurs responsabilités. De même, le gouvernement fédéral a également agi par sa politique de bilinguisme, mais M. Morin lui reproche d'avoir considéré les francophones hors Québec simplement comme l'un des nombreux groupes ethniques du Canada.

Devant ainsi restreindre son action à l'égard des minorités, le ministre des Affaires intergouvernementales rejette tout repli du Québec sur lui-même. Selon lui, le Québec a deux moyens d'intervenir efficacement:

"Par les politiques linguistiques et culturelles que nous adopterons, par la vitalité et le dynamisme que nous donnerons à notre langue et à notre culture, nous serons mieux en mesure d'accorder notre concours aux francophones", dit-il dans un premier temps.

Dans un deuxième temps, il propose de pousser plus loin les mécanismes de coopération entre le Québec et les autres provinces. Déjà en 1969, des accords avaient été signés avec le Nouveau-Brunswick et l'Ontario. Il se propose d'en conclure de nouveaux avec toutes les provinces qui le voudront, notamment avec le Manitoba, avec laquelle des discussions se poursuivent déjà depuis un certain temps.

En rencontrant aujourd'hui le premier ministre Shreyer, il espère accélérer la conclusion d'une entente portant sur l'échange de professeurs et de matériel audio-visuel éducatif.

Avant de présenter ainsi cette politique, M. Morin avait tenté de dissiper ce qu'il a appelé des "malentendus" dont risquent d'être victimes les groupes francophones hors Québec, comme la minorité anglophone du Québec.

Ainsi, à propos de la langue, même s'il comprend les réactions négatives des milieux francophones, il reproche qu'on parle du Livre blanc "comme s'il s'agissait d'une proclamation raciste et vengeresse annonçant la mise au ban et l'extinction souhaitée d'une pauvre minorité sans défense". Selon lui, on tente partout au Canada de créer une "impression d'intolérance bornée", oubliant que les avantages réservés aux anglophones du Québec par le livre blanc sur la langue sont considérablement plus étendus que ceux dont jouissent en pratique les francophones hors du Québec. On tente de faire croire aux minorités francophones que la francisation massive du Québec amènera les anglophones à remettre en cause les avantages déjà consentis, conclut-il.

JOE CLARK

c'est au Québec et par des Québécois que cela doit se faire. Aussi reproche-t-il au gouvernement Trudeau de penser que ces politiques doivent venir d'Ottawa.

Le chef du Parti conservateur poursuit présentement une tournée de trois jours au Québec. Partout où il est passé, M. Clark a été amené à traiter du problème linguistique comme de la question constitutionnelle. C'est dans un français nettement amélioré qu'il a répondu hier avec habileté aux questions des 500 étudiants de Vaudreuil, qui lui ont réservé d'ailleurs un accueil très chaleureux.

Le passage de M. Clark, la veille, dans le comté de Verdun avait été marqué d'une dispute entre les membres de son organisation locale après le choix de Mme Pierrette Lucas, comme candidate du parti dans ce comté, contre son adversaire, M. Eddy Vigneau. Amèrement déçu, M. Vigneau avait déchiré sa carte de membre du PC et annoncé sa défaite en accusant l'organisation centrale du parti d'avoir "paqueté" le congrès de mise en nomination.

Au cours de sa visite à Vaudreuil, le chef du PC a également été amené à se prononcer sur un certain nombre d'autres sujets: Il reconnaîtra, comme premier ministre, les résultats d'un référendum préparé par le PQ et si la conclusion devait en être l'indépendance, il ne voit pas d'autre choix à un gouvernement fédéral que de l'accepter et de négocier; à la tête d'un gouvernement conservateur, M. Clark abolirait la loi des mesures de guerre qu'il trouve excessive; il est d'avis qu'il importe de trouver une formule d'amendements à la constitution avant de tenter de la rapatrier; le refus traditionnel des Québécois d'appuyer massivement les conservateurs tient, selon lui, à deux principaux facteurs: le sort réservé à Louis Riel et la proclammation de la conscription au début de la dernière guerre mondiale.

Après avoir quitté hier les Arsenaux canadiens de Saint-Paul l'Ermite, M. Clark a été reçu à l'hôtel de ville de Repentigny. Il a poursuivi en soirée sa tournée du comté de Terrebonne en visitant les villes de Sainte-Thérèse et Rosemère en compagnie du candidat, M. Roger Delorme. Il assistera cet après-midi au stade olympique aux cérémonies d'ouverture de la saison de baseball des Expos.

LE ZAÏRE

liés à des opérations de guerre dans une région où ni l'intégrité territoriale de la France, ni la population française ne sont menacées.

Ne volant pas à une vitesse supérieure à 500 km à l'heure, chaque Transall mettait à plein environ vingt heures, y compris le temps d'une escale à Dakar, Abridjan ou Libreville, pour effectuer la liaison avec la lointaine province zaïroise du Shaba.

D'autre part, le président Mobutu Sese Seko a accusé hier l'Union soviétique d'avoir bombardé des villages zambiens pour semer la discorde entre Kinshasa et Lusaka. Il a affirmé qu'il était "mathématiquement impossible" que ces bombardements soient le fait de l'armée de l'air zaïroise.

A Lusaka, on déclarait mercredi de source autorisée que deux avions avaient bombardé, les 9 et 11 avril, le village et Shingamfunji et un hôpital voisin, faisant des blessés. Le président Kenneth Kaunda en avait aussitôt informé le chef de l'État zaïrois.

"Il faut une erreur de la part de nos pilotes de l'ordre de 60 à 80 degrés pour aller au-delà de la frontière et atteindre les villages zambiens, ce qui est mathématiquement impensable", a déclaré le général Mobutu, dont les propos sont rapportés par l'agence Zaïre-Presse.

Après une enquête minutieuse, le général conclut que les "russes ont bombardé eux-mêmes les villages zambiens pour nous mettre en difficulté avec la Zambie amie dans le but de détourner l'attention de l'opinion de leurs responsabilités dans l'affaire du Shaba." La majeure partie des exportations de cuivre zaïrois est actuellement acheminée vers l'Afrique du Sud via la Zambie.

Au Caire, le gouvernement égyptien a officiellement démenti avoir envoyé des troupes au Zaïre, rapporte le quotidien Al Gomhouria. Le président Anouar Sadate n'en soutient pas moins la décision du Maroc d'envoyer un corps expéditionnaire et des armes au Zaïre.

Enfin, le gouvernement de Bonn a annoncé hier qu'il va envoyer au Zaïre une aide humanitaire d'un montant de cinq millions de marks ($2 millions).

TREMBLAY

suite de la page 4

réalité. S'il devait s'en tenir à des redites et à des généralités comme celles dont était farci son texte d'hier, il finirait de compromettre sa crédibilité. S'il devait surtout tenter encore une fois de répondre en recourant à des insinuations sans fondement sur les mobiles de ses interlocuteurs et à des remarques méprisantes sur l'aptitude de certains à discuter de questions dont lui-même assure qu'elles intéressent tout le monde, il faudrait hélas conclure qu'il n'y a plus d'intérêt à poursuivre le dialogue avec lui. Que M. Tremblay cesse surtout d'annoncer qu'il produira "une réfutation systématique du document fédéral" et qu'il s'exécute. Cela vaudra bien des mises en accusation inutiles et disgracieuses.

UNE APPROCHE

Suite de la page 5

l'évolution démographique du Québec se maintient, les Québécois francophones seront de moins en moins nombreux". Le texte qui suit ce sous-titre ne parle pas de "fractions" ou proportions de présence francophone au Canada et au Québec. Le sous-titre laisse entendre que les francophones au Québec diminueront en nombre. Comme il s'agit là d'un préjugé fort répandu, nous devons éclaircir ce point.

Les études démographiques que nous avons consultées, originant de sources compétentes et reconnues, démontrent **au contraire que le nombre de francophones du Québec, à moins d'exode ou de catastrophe imprévue, va continuer d'augmenter pendant au moins les 40 prochaines années.** (1) Voilà une donnée fondamentale sur laquelle nous ne semblons pas nous entendre et que nous aimerions examiner plus à fond avec vous-même et vos experts.

2) Sur le sujet de l'anglais comme langue de communication dans les affaires, on lit: "L'anglais prédomine nettement dans les communications générales de travail: 82% du total des communications se font en anglais dans l'ensemble du Québec, 84% à Montréal et 70% en province".

Ces chiffres nous ont grandement surpris. Ils ne nous semblaient pas correspondre du tout à la réalité, même d'il y a cinq ou sept ans (époque approximative où ils ont été établis).

Des recherches aux sources que vous avez mentionnées nous ont fait prendre connaissance du Tableau I annexé à ce texte.

On observe que ces pourcentages (82, 84 et 70) sont plutôt ceux de l'utilisation de l'anglais par les anglophones. C'est là une erreur importante sur l'appréciation globale que vous avez présentée de l'utilisation du français en milieu de travail au Québec. De tels chiffres, s'ils étaient vrais, sont suffisants pour en faire frémir plusieurs. Nous avons depuis pris connaissance d'un échange entre M. Ryan et vous-même à ce sujet dans Le Devoir et avons été heureux d'apprendre que vous corrigerez votre document.

3) Un autre sous-titre se lit comme suit: **"La Confédération canadienne défavorise les francophones, notamment au Québec."** Le texte qui suit ce sous-titre ne nous semble pas le justifier, particulièrement pour les francophones québécois.

Voilà une affirmation sur laquelle une démonstration beaucoup plus serrée s'impose pour convaincre.

Comme dernière remarque sur le "Livre blanc" de la langue, nous notons qu'à moins d'apporter des amendements à vos intentions, l'application de la loi qu'il propose sera bien difficile, sinon impraticable. Elle irait à l'encontre de traditions et de besoins trop fondamentaux, d'avantages acquis trop importants. Aucune loi ne peut être appliquée de manière vraiment efficace en pareilles circonstances. Nous faisons donc appel à votre bonne volonté et à l'ouverture d'esprit que vous avez offertes dans cette discussion pour reconnaître ces situations et nous espérons que vous accepterez de reviser certaines de vos propositions en conséquence.

Il y a, monsieur le ministre, un certain nombre d'autres observations, suggestions et alternatives dont nous pourrions faire état à l'égard de la politique de la langue que vous venez de soumettre. Il deviendrait fastidieux d'en poursuivre l'exposé. Aussi espérons-nous que vous nous fournirez l'occasion de vous en entretenir dans les meilleurs délais et de préférence avant le dépôt du projet de loi. Nous pourrons en même temps revoir avec vous le contenu de la présente.

De plus, nous recevons déjà et allons sans doute recevoir encore plus de réactions de nos membres à ce sujet, ce qui nous permettra sans doute d'ajouter à ces quelques propos.

Références:

— Statistique Canada, **Projections démographiques pour le Canada et les provinces, 1972-2001** (Ottawa: Information Canada, 1974) p. 84.

— Bureau de la statistique du Québec, **Perspectives démographiques pour le Québec: quatre hypothèses 1973-1986-2001** (Québec: Ministère de l'Industrie et du Commerce, 1976).

— George W. Barclay, **Techniques of Population Analysis** (New York: John Wiley & Sons, Inc., 1958) pp. 222-23.

— Joseph Spengler, **Population Change, Modernization and Welfare** (Englewood Cliffs, N.J.: Prentice-Hall, Inc. 1974) pp. 65-66.

— Nathan Keyfitz, "On the Momentum of Population Growth" **8 Demography** (1971), pp. 71-80.

— Joseph Spengler, **Population Change, Modernization and Welfare** (Englewood Cliffs, N.J.: Prentice-Hall, Inc., 1974) pp. 18-19.

— Tomas Frejka, **The Future of Population Growth: Alternative Paths to Equilibrium** New York: John Wiley & Sons, 1973) p. 231, Table B, et pp. 136-41, p. 105, Table 5-5

NURSING

Suite de la page 5

note qu'en 1975, moins de 200 candidats avaient une formation universitaire, sur un total de 2584 admis au droit de pratique (3). Objectif réaliste, cependant, si l'on considère le nombre impressionnant des infirmières motivées à poursuivre leurs études et inscrites actuellement dans les universités québécoises; réaliste, si l'on facilite davantage l'accès à l'université aux infirmières intéressées; réaliste, si l'on offre des programmes universitaires réaménagés en fonction des besoins de la société et des infirmières; réaliste, si l'on respecte les droits acquis des infirmières qui ne veulent ou ne peuvent poursuivre leurs études; réaliste, si l'on prend le temps suffisant (15 ans? 20 ans?) pour généraliser cette politique. Il est peut-être utile de signaler que cette proposition va dans le sens des tendances qui se manifestent aux États-Unis et dans d'autres provinces canadiennes.

La décision d'opter pour la formation universitaire comme pré-requis au droit de pratique en nursing nécessite une étude préalable des besoins et des coûts et la collaboration étroite des universités avec le M.A.S., l'Office des Professions, l'Ordre des Infirmières et Infirmiers du Québec, pour ne citer que quelques-unes des instances impliquées. Mais dès maintenant, il est nécessaire de freiner les admissions à l'option techniques infirmières dans les CEGEP et de mettre en place les mécanismes qui favoriseront l'accès aux études universitaires en nursing.

Rejeter cette proposition risque fort, selon moi, d'augmenter le nombre des infirmières déçues, désengagées et d'accélérer le processus d'agonie d'une profession. Le temps presse: quand la vie s'éteint, les minutes comptent.

(3) Rapport annuel 1975-76 de l'Ordre des Infirmières et Infirmiers du Québec, p. 29.

la météo

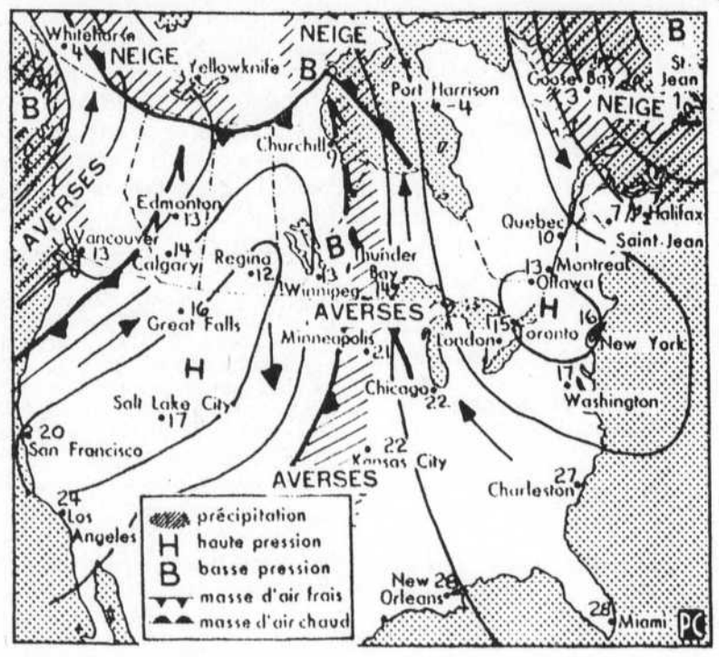

Prévisions météorologiques du Québec émises par Environnement Canada pour vendredi avec un aperçu pour samedi.

Montréal, Outaouais: ensoleillé. Maximum près de 14 dans les grandes villes et près de 12 ailleurs. Aperçu pour samedi: ensoleillé.

●

Abitibi, Pontiac, Témiscamingue: ensoleillé. Ennuagement en soirée. Maximum près de 10. Aperçu pour samedi: averses.

●

Chibougamau, Haute-Mauricie: ensoleillé. Maximum près de 8. Aperçu pour samedi: ennuagement en fin de journée.

Laurentides, Québec, Trois-Rivières, Cantons de l'Est: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum près de 10. Aperçu pour samedi: ensoleillé.

●

Lac Saint-Jean: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum près de 9. Aperçu pour samedi: ensoleillé.

●

Baie-Comeau, Sept-Iles, Gaspésie, Rimouski: nuageux avec éclaircies. Vents modérés. Quelques flocons de neige en terrains montagneux. Maximum près de 5. Aperçu pour samedi: ensoleillé.

DÉCÈS

ST-AMANT, Frère Albert. — À Ste-Dorothée, le 14 avril 1977 à l'âge de 66 ans, est décédé le frère Albert St-Amant, F.E.C. (Frère Albert) fils de feu Edmond St-Amant et de feu Christine Séguin. Les funérailles auront lieu samedi le 16 en la Chapelle de la communauté du Foyer de Lasalle No 300 rue Bordeleau, Ste-Dorothée où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NÉCROLOGIE

Frère Albert ST-AMAND, é.c. (Fr. M.-Albert)

Le 14 avril 1977 est décédé au Foyer De-La-Salle, à Laval, le Frère Albert ST-AMAND, é.c. (M.-Albert), âgé de 65 ans et 6 mois.

Né à Ottawa le 13 octobre 1911 d'Edmond ST-AMAND et d'Augustina SEGUIN, il entra chez les Frères des Écoles chrétiennes le 2 février 1928 et fit profession perpétuelle le 22 juillet 1936.

Il consacra plus de 40 ans de sa vie active à l'éducation chrétienne de la jeunesse soit comme professeur (à St-Jérôme, à Montréal: Mt-St-Louis, St-Jacques, St-Henri, et à Hull), soit comme directeur (à Hull: St-Rédempteur, Montréal: St-Jacques et Ste-Cunégonde).

Depuis 1972, il était aide-comptable au Foyer De-La-Salle, à Laval et c'est là qu'une crise cardiaque l'a emporté qui d'ailleurs avait été précédée de plusieurs autres.

Outre sa famille religieuse, il laisse dans le deuil, ses soeurs: Mmes T. LALONDE d'Ottawa, L. COTE et A. ST-AMAND de Vanier, Ont.

La dépouille mortelle est exposée au #300, rang du Bord-de-l'eau, (Ste-Dorothée) Laval, où les funérailles auront lieu samedi, le 16 avril à 10 h 00. Inhumation lundi le 18, au lot des F.E.C. au cimetière de la Côte-des-Neiges, Montréal.

15 avril

par la PC et l'AP

Le mathématicien suisse Leonhard Euler naissait il y a 270 ans aujourd'hui, le 15 avril 1707. Il fit accomplir des progrès considérables à toutes les branches des mathématiques, en particulier dans l'application du calcul différentiel aux lois du mouvement. Aveugle, il élaborait ses équations mentalement et confiait ses résultats à un assistant.

1974 — Au Niger, un putsch renverse le gouvernement du président Hamani Diori.

1968 — Deux satellites soviétiques procèdent à un rendez-vous orbital automatique.

1967 — A Chicago, un jury déclare Richard Speck coupable de l'assassinat de huit élèves-infirmières en juillet 1966. Marche contre la guerre du Viet Nam à New York et à San Francisco.

1963 — Le Parti communiste soviétique préconise que les Africains s'opposent à une poursuite des essais nucléaires français au Sahara et fassent de l'Afrique une zone dénucléarisée.

1959 — Fidel Castro arrive à Washington pour un voyage aux États-Unis.

1937 — Légalisation des syndicats en Nouvelle-Ecosse.

1923 — L'insuline, découvert par le Dr Frederick Banting, médecin canadien, fait son apparition sur le marché.

1915 — Le Canada impose une taxe de guerre d'un cent sur toutes les lettres envoyées par la poste.

1865 — Décès du président américain Abraham Lincoln, blessé la veille dans un attentat.

Il est né aussi un 15 avril: Henry James, écrivain américain (1843-1916).

au fil des mots

Quelques intolérances

par Louis-Paul Béguin

Il me semble utile de signaler aux lecteurs de cette chronique que certaines tolérances grammaticales ont été permises en France dernièrement.

Mais elles concernent surtout les fautes qu'on trouve, hélas en France aussi, dans les textes d'examens de candidats étourdis ou tout simplement mauvais en français. Signe des temps, mes enfants.

La concordance des temps d'abord. Il est vrai que le subjonctif, et je l'ai déjà signalé, est de plus en plus évité, surtout dans la langue parlée, et dans ses modes passés. Doit-on dire: "J'avais souhaité qu'il prit le thé avec moi," ou "J'avais souhaité qu'il prenne le thé avec moi." La première phrase est plus classique; c'est ce que nous enseigne la grammaire. Mais il est certain qu'en parlant on hésite à employer la forme "prît". Et à la première personne, c'est encore plus bizarre: "Il avait souhaité que je *prisse*..." On a eu donc tendance depuis longtemps à mettre le verbe au subjonctif présent. La recommandation du ministre de l'Éducation de France reconnaît donc l'usage courant et demande aux professeurs de ne plus considérer comme une faute la non-observance de la fameuse règle de la concordance des temps, quand le subjonctif donnerait un aspect un peu ampoulé à une phrase. Mais il s'agit seulement d'une tolérance limitée aux examens; il reste grammaticalement correct d'observer cette concordance, dans la langue écrite.

Un autre point particulièrement intéressant dans cette recommandation est que, dans un examen, on tolérera que le pronom indéfini "on" désigne plusieurs personnes. Le verbe peut alors se mettre au pluriel: on est venus. L'auxiliaire bien sûr reste au singulier. Cette tolérance, il faut le dire, donne un drôle de mélange: une partie du verbe est au singulier et l'autre partie au pluriel. Comme il ne s'agit que de tolérances admises lors des examens, on doit continuer à observer la règle qui dit que le pronom "on" est singulier et ne peut désigner des personnes dans lesquelles est comprise celle qui parle.

Nadine St-Pierre

• *La médecine familiale a-t-elle un avenir?*

par Marie Laurier

Pour le Dr Nadine St-Pierre, la médecine familiale dans son approche sociale, préventive et curative est appelée à un avenir prometteur au Québec. Cette formule constitue d'ailleurs la pierre d'achoppement de toute la réforme entreprise ces dernières années dans le domaine de la santé.

Cette jeune femme dynamique parle en connaissance de cause, à son double titre de médecin-chef de l'unité de médecine familiale du Département de santé communautaire du centre hospitalier Maisonneuve-Rosemont et de professeur en médecine familiale à l'Université de Montréal. Et ce n'est pas sans éprouver une fierté bien légitime qu'elle nous faisait visiter hier les tout nouveaux locaux de ce point de service, au cinquième étage du pavillon administratif de M-R, boulevard l'Assomption. Ces pièces abondamment éclairées d'où l'on voit les "pyramides" olympiques ont été aménagées avec grand soin pour regrouper les services médicaux et sociaux destinés à une clientèle de tous les âges: enfants, adultes et personnes âgées. Cette unité a également la responsabilité de compléter la formation des futurs médecins de famille. "Ici, précise le Dr St-Pierre, nous produisons des médedcins qui iront volontiers travailler dans les Centres locaux de santé communautaire. (CLSC). C'est d'ailleurs notre raison d'être et nous espérons recevoir bientôt une quarantaine de praticiens aptes à fournir toute la gamme des soins de première ligne dans l'optique de la médecine globale. Ce concept repose sur le programme d'étude mis au point par la Faculté de médecine de l'Université de Montréal il y a un peu moins de trois ans. Il implique les notions de soins complets, d'environnement, de milieu, de sectorisation, de continuité et de travail d'équipe."

L'équipe que dirige le Dr St-Pierre comprend actuellement trois médecins généralistes, un psychiatre consultant, deux infirmières spécialisées en santé communautaire, une travailleuse sociale, une diététicienne, une aide-malade et une secrétaire. Six internes et résidents sont actuellement en stage clinique et déjà l'un d'eux a opté pour poursuivre sa carrière au CLSC de Saint-Hubert.

La médecine familiale n'a rien d'extrêmement inédit puisque c'est celle qui se pratique encore dans les villages où les médecins connaissent tous les citoyens par leur prénom pour les avoir soignés un jour ou l'autre. Mais en milieu urbain, cette technique semble plus difficile à propager et la mise sur pied d'unités de médecine familiale dans les Départements de santé communautaire s'inscrit pertinemment dans les politiques du ministère des Affaires sociales.

"C'est d'une logique implacable: il est en effet toujours plus facile d'évaluer des problèmes dans leur ensemble lorsque tous les membres d'une même famille sont soignés au même endroit, commente le Dr St-Pierre. Et notre intérêt est alors circonscrit autour du malade même et non de la maladie."

Ainsi quelque 2,000 patients ambulants, c'est-à-dire qui ne nécessitent pas d'hospitalisation, ont été reçus en consultation à l'unité du DSC de Maisonneuve-Rosement depuis deux ans, à raison d'une moyenne de trois visites chacun. Les cas sont référés par les institutions scolaires, des médecins et les patients-eux-mêmes. Ainsi s'établit une filiation fort précieuse entre l'équipe et les patients, ces derniers ne demandant pas mieux que de frapper à la bonne porte en cas de besoin, tant pour eux que pour leurs proches.

Entièrement financée par le ministère des Affaires sociales, l'unité de médecine familiale de Maisonneuve-Rosemont est la troisième à voir le jour dans le milieu francophone de la métropole, les deux autres étant situées aux centres hospitaliers Christ-Roi de Verdun et Sacré-Coeur de Cartierville.

"C'est encore nettement insuffisant, constate le Dr St-Pierre. Mais il faut bien admettre que nous sommes venus bien tard à cette discipline, l'Université de Montréal ayant été la dernière à inscrire la médecine familiale dans son programme d'étude, après Laval et Sherbrooke. Nous avons du rattrapage à faire quand on considère que cette approche globale de la santé représente 90% de la pratique du futur médecin".

L'unité de Maisonneuve-Rosemont reçoit sur rendez-vous pour les cas non-urgents de 8 h 30 à 16 h 30 tous les jours de la semaine. En dehors des heures d'ouverture, un système téléphonique permet de rejoindre un médecin en tout temps.

La prochaine unité de médecine familiale sera installée à la Cité de la santé de Laval qui doit ouvrir l'automne prochain. Déjà le Dr Nadine St-Pierre se prépare en conséquence. Elle pourra certes faire bénéficier ses confrères de sa vaste expérience.

Le docteur Nadine St-Pierre, médecin-chef de l'unité de médecine familiale du Département de santé communautaire, au centre hospitalier Maisonneuve-Rosemont. (Photo Alain Renaud)

Des étudiants se mutinent à l'Université de Sherbrooke

par Rodolphe Morissette

Quelque 80 étudiants du Département d'économique de la Faculté des arts de l'Université de Sherbrooke, qui avaient abandonné leurs cours au début du mois, ont refusé cette semaine de se présenter aux examens et ils occupent depuis mercredi les locaux du département, interdisant aux professeurs l'accès à leurs bureaux. Ils exigent la parité étudiants-professeurs à l'Assemblée départementale — ce que celle-ci leur refuse.

Invoquant le fait qu'à l'intérieur de la Faculté des arts, les départements de Service social et d'Histoire ont déjà acquis la parité à l'Assemblée départementale, l'Association générale des étudiants en économique voudrait mettre un frein aux décisions prises unilatéralement, dit-on, par le directeur du Département, M. Gérard R. Pelletier, et les professeurs. Actuellement, l'Assemblée est constituée de 10 professeurs et de quatre étudiants.

Mercredi matin, les professeurs du Département ont déposé un document dans lequel ils se prononcent contre le principe de la parité. Les étudiants ont rétorqué en donnant une conférence de presse au cours de laquelle ils ont dénoncé l'attitude paternaliste de leurs professeurs. Les négociations entre les deux groupes, entreprises mardi, devraient pourtant se poursuivre jusqu'en fin de semaine pour en arriver à une solution acceptable.

Il semble, d'après toutes les personnes consultées, qu'un climat de tension et de méfiance règne au Département d'économique depuis plusieurs mois. Le président de l'Association des étudiants, M. Salvator Nzigamabo, parle d'une absence de concertation réelle entre la direction du Département et les étudiants. C'est pour mettre un frein à une suite de crises qui déchirent le Département depuis septembre que les étudiants veulent instaurer la parité départementale. Ils demandent de plus que l'Assemblée départementale ainsi conçue soit décisionnelle.

Le doyen de la Faculté des arts, M. Jacques Plamondon, de qui relève le Département d'économique, a confié au DEVOIR que le Conseil de faculté ne s'est jamais penché sur la question de la parité départementale. Les divers départements de la Faculté ont inventé, à la mesure de leurs besoins, les formes de participation qui leur convenaient le mieux. Le concept de participation est beaucoup plus riche, a-t-il ajouté, que son expression un peu vieillie dans les statuts actuels de l'université.

M. Plamondon estime que la Faculté devra trancher le débat si les parties ne parviennent pas à une entente, mais il se dit d'avis qu'on devrait y arriver d'ici quelques jours.

À l'Université de Sherbrooke, la question de la parité départementale, posée maintenant, semble prendre tout le monde par surprise. En effet, après l'avortement, en 1971, du Comité de refonte des structures de l'institution au lendemain de la déposition de son rapport, la question fut pratiquement oubliée. Puis la crise financière à laquelle a dû faire face l'université au cours des années suivantes a pris toute la place. Enfin, la nouvelle administration ne s'est guère attaquée à la réforme des structures départementales; l'assainissement des finances forme, depuis son arrivée, sa grande priorité.

L'INCA-Québec se dit menacé de banqueroute

par Marie Laurier

La division du Québec de l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA) est menacée de banqueroute si le gouvernement ne lui vient pas en aide financièrement. Le déficit d'opération pour l'année 1976 est de l'ordre d'un quart de million de dollars.

C'est ce qu'a révélé M. Donald Fredenburg qui présidait hier l'assemblée annuelle de l'organisme en tentant de justifier les raisons du déficit: "Malgré notre retrait nécessaire de certains services et une réduction du personnel, le coût croissant des opérations a excédé notre revenu décroissant par plus de $250,000." Ce retrait auquel il faisait allusion touche l'intervention du gouvernement du Québec qui a ouvert des centres régionaux de réadaptation pour les aveugles à Montréal et à Québec le 1er avril dernier.

Selon le président de la division du Québec, l'INCA a déployé beaucoup d'efforts pour tenter de stabiliser sa situation financière, cependant que le ministère des Affaires sociales a refusé de hausser sa subvention, ce qui aurait permis de compenser des pertes de revenu en provenance de l'extérieur de la province.

L'appui financier du gouvernement du Québec ne représentait que 17% du coût total des services de l'INCA, encore que ce taux d'aide gouvernementale comparé à celui d'entre 23% et 59% consenti par les administrations provinciales aux autres divisions canadiennes était déjà totalement inadéquat.

Par ailleurs, M. Fredenburg se réjouit d'une amélioration des communications entre l'INCA, les autres agences au service des aveugles et le gouvernement du Québec qui ont tous pourvu à des changements majeurs de structures. "Ces échanges ont permis une rationalisation des ressources et des services de l'INCA de façon à les rendre plus compatibles avec la réalité et les besoins de la société complexe et changeante d'aujourd'hui, a fait valoir le président. De plus, je crois sincèrement qu'il nous sera désormais possible d'offrir aux aveugles des services spécifiques de meilleure qualité qui seront en quelque sorte complémentaires à ceux que le gouvernement et d'autres agences ont convenu d'instaurer."

Toutes ces améliorations ne règlent toutefois pas les problèmes immédiats du budget. "Nous prévoyons une situation financière précaire en 1977, a souligné M. Fredenburg. Nous faisons face à un déficit si important qu'il menace la division du Québec de banqueroute si nous n'arrivons pas à négocier des ententes avec le gouvernement. Il s'agirait qu'il accepte un partage équitable du coût des services qu'il nous demande d'autre part de continuer à offrir à la population."

L'INCA est formellement décidé à poursuivre ses démarches auprès du ministère des Affaires sociales pour avoir enfin gain de cause. Pour l'instant, le climat n'est pas au découragement mais à l'espoir... Puisque M. Fredenburg a terminé son rapport moral en assurant les membres que l'INCA continuera la rationalisation et la restructuration systématiques de son programme de services en collaboration avec le gouvernement et d'autres organismes "afin de répondre le mieux possible aux besoins des aveugles et de ceux qui sont menacés de cécité".

Importantes modifications à la rédaction du Figaro

PARIS (AFP) – D'importantes modifications dans le personnel journalistique du quotidien parisien le Figaro pourraient intervenir dans les prochains mois, apprend-on dans les milieux de presse français, c'est ainsi que M. Raymond Aron, directeur politique et éditorialiste du quotidien, pourrait quitter ses fonctions à la fin du mois, d'avril, suivi par M. Jean D'Ormesson de l'Académie française, directeur général du Figaro.

D'autre part, avant juin prochain, une trentaine de journalistes du Figaro seraient "conviés à quitter volontairement leurs fonctions dans le journal".

Ce sont, affirme-t-on de même source, des raisons à la fois politiques et internes qui sont à l'origine "de cette crise larvée", M. Robert Hersant, député à l'Assemblée nationale qui a racheté en juillet 1975, le Figaro entend, en effet prendre la direction rédactionnelle du quotidien et en faire un organe de soutien actif de la majorité à un an des élections législatives.

NOUVELLE LIBRAIRIE DE L'ÉDITEUR OFFICIEL À PLACE DESJARDINS

Faisons connaissance

Faisons connaissance avec nous-mêmes. Faisons connaissance avec un domaine riche et passionnant: LE QUÉBEC.

Faisons connaissance avec la nouvelle librairie de l'Éditeur officiel du Québec à Place Desjardins. Découvrons une librairie d'un genre tout à fait particulier qui offre des livres, des affiches, des guides pratiques, des documents audio-visuels.

Plus de 2,000 titres qui parlent de nous et du Québec!

En passant à la nouvelle librairie de l'Éditeur officiel à Place Desjardins, profitez-en pour participer au tirage de 3 voyages pour deux personnes en pays de connaissance, le Québec avec Québecair, et de cinq bons d'achats d'une valeur de $25, histoire de bien faire connaissance!

L'Éditeur officiel Québec

PLACE DESJARDINS, Niveau Ste-Catherine

CONCOURS

Tirage de 6 billets (3 billets doubles) de QUÉBECAIR... valables dans n'importe quelle ville du Québec desservie par QUÉBECAIR.

Tirage de cinq (5) bons d'achats de $25 valides dans n'importe quelle librairie de l'Éditeur officiel.

Ces prix doivent être réclamés avant le 30 juin 1977.

Conditions

- Vous pouvez participer en remplissant un bon de participation et en le déposant chez l'Éditeur officiel du Québec.
- Les employés permanents et occasionnels de l'Éditeur officiel du Québec, du ministère des Communications de leur agence de publicité et de QUÉBECAIR ne peuvent participer à ce concours.
- Les voyages ne sont pas échangeables et doivent être effectués avant le 30 juin 1977.
- Il est entendu que les gagnants devront répondre correctement à une question-épreuve pour mériter leur prix.
- Les gagnants s'engagent à se conformer aux exigences et aux modalités qui leur seront transmises ultérieurement.
- Le tirage aura lieu à midi, le jeudi 7 avril, à la librairie de l'Éditeur officiel, Place Desjardins, Montréal.

QUEBECAIR

ARCHITECTES

DAVID, BOULVA
CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-8621

LONGPRÉ
MARCHAND
GOUDREAU
DOBUSH
STEWART
HEIN

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

MADELEINE ARBOUR
BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTÉRIEURS
878-3846
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

L'AUTHENTIQUE
Charleau d'aujourd'hui
M. Serge Lafrance, a.d.e.
382-4710

VIENT DE PARAÎTRE

1. **Au pays du nénuphar, contes et légendes du Viêt-Nam et d'ailleurs**, par Thai Van Kiem. $6.00
2. **Le Miroir**, poésie, par Maurice Jacques. $4.00
3. **Noëlla. Les pièges de la norme érotique**, roman pour plus de 18 ans, par Dominique Chefresne. $8.00
4. **Contes et récits maghrébins**, par Pieter Reesink. $8.00
5. **Autour de Babel, fantaisie grammaticale**, par Pierre Gérin. $6.00
6. **Ali/Foreman, le combat du siècle...** introduit par une étude sur la **République du Zaïre**, par Aloys Kabanda. $6.00

Éditions Naaman, C.P. 697, Sherbrooke, Québec, J1H 5K5

Bien entourée par des agents de sécurité, Margaret Trudeau quitte une maison de la banlieue de Boston où elle était reçue en compagnie de son fils Pierre, qu'accompagne un jeune voisin, Gregg Boudreau. La première dame du Canada est rentrée à Ottawa hier en compagnie de ses trois enfants après quelques jours de repos. (Téléphoto AP)

Avertissement de la Fedco à l'intention du fédéral

par André Tardif

DRUMMONDVILLE – Si le gouvernement fédéral, après avoir tenté en 1975 de saborder la production laitière québécoise, tentait de faire de même avec les autres productions bien organisées du Québec, il verra que nous n'avons pas tiré les mêmes conclusions du scrutin du 15 novembre dernier et que nous demeurons capables d'envisager les solutions de rechange qui s'offrent au fédéralisme actuel.

Voilà l'avertissement qu'a lancé hier M. Ovila Lebel, président de la Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec (Fedco), à l'intention d'Ottawa, où l'on s'apprête à déposer le projet de loi C-42, qui prendrait prétexte selon lui, d'une révision des politiques anti-monopoles pour neutraliser les succès des plans conjoints de commercialisation dont bénéficient certaines productions agricoles, y compris celle des oeufs de consommation.

Ce projet de loi serait la conséquence d'une dénonciation des programmes de contingentement de l'offre par un comité de 10 sous-ministres fédéraux chargés de réviser les politiques actuelles en fonction de la période qui suivra l'élimination des contrôles des prix et des salaires.

Selon M. Lebel, qui s'adressait hier à Drummondville aux producteurs syndiqués de la Fedco réunis en assemblée annuelle, si une étude de la législation proposée confirmait qu'elle remet en question l'existence des plans conjoints, "il faudra conclure que le gouvernement central a très mal tiré les leçons de l'élection du 15 novembre".

Il a également dénoncé les tendances à la centralisation excessive et inutile des pouvoirs par l'Office canadien de commercialisation des oeufs (OCCO), qui a forcé la Fedco à livrer une dure bataille avant qu'elle obtienne, dans l'entente reconduite en juillet 1976, certaines "conditions minimales".

L'organisme québécois a alors conservé le droit de gérer l'administration des quotas de ses 369 producteurs, de fixer les prix selon les coûts de production (sous réserve de l'approbation de l'OCCO), et d'administrer ses propres affaires pour assurer son développement.

"Nous avons donc gagné cette bataille et nous espérons qu'elle ne dégénérera pas en guerre, a commenté M. Lebel. Nous espérons en effet que les autres provinces et le gouvernement fédéral auront compris entre-temps que l'ensemble canadien ne saurait se construire sur les ruines de ses parties constituantes."

Cette entente, selon lui, démontre bien qu'une association économique avec les autres parties du Canada demeure assez facile à réaliser, "pourvu qu'on ne transforme pas en objectifs politiques des visées strictement économiques, pourvu que l'on sache distinguer les accords contractuels des traités dits de paix, pourvu en somme que l'on n'exige pas une reddition des pouvoirs là où une entente entre parties, également responsables, suffit pour rétablir l'ordre".

"Fedco est prête à collaborer avec quiconque mais non à abdiquer. Ce n'est pas simplement une question d'honneur mais d'abord une question d'efficacité. Devenus valets, nous serions de bien piètres Canadiens. Hommes libres, nous pouvons être de fidèles collaborateurs."

M. Lebel a également tracé un tableau assez éloquent des succès de son organisme en 1976. C'est ainsi que les producteurs regroupés au sein de la Fedco ont réalisé un chiffre d'affaires collectif de $43.6 millions, à comparer à $35.5 millions en 1975, soit un progrès de 22%. Ils ont aussi produit 5% plus d'oeufs que l'année précédente avec 75 millions de douzaines, alors qu'en 1975, ils n'en écoulaient que 59 millions de douzaines.

"Ceux qui nous accusent encore d'avoir sacrifié le marché québécois aux autres provinces et d'avoir figé notre taux d'auto-suffisance à 45% feraient bien de regarder ces faits en face. Ils y découvriraient une réalité bien différente de leurs préjugés. Nous étions en passe, il est vrai, de disparaître au profit de nos concurrents de l'extérieur il y a quelques années. Mais notre expérience aujourd'hui rapporte des dividendes. Elle nous laisse une longueur d'avance sur nos concurrents."

Il a expliqué qu'alors que les producteurs d'oeufs de l'Ontario se plaignent de ne pouvoir réaliser plus de 85% de leur quota global, les producteurs québécois ont atteint en 1976 près de 100% de leur contingentement admissible, grâce entre autres à une croissance de 3.4% de la productivité, leurs pondeuses donnant un rendement moyen supérieur à 19 douzaines d'oeufs durant l'année à comparer à un peu plus de 18 douzaines en 1975.

Les terrasses ouvriront le 1er mai

Les propriétaires de cafés-terrasses ont convaincu la ville de Montréal de prolonger de deux mois la saison où ils sont autorisés à servir leur clientèle.

A l'ordre du jour de la séance du conseil de ville qui commencera jeudi, l'on trouve en effet la mention de sept "approbations d'actes" dont l'effet serait de faire commencer la saison le 1er mai (au lieu du premier juin) et de la clore le 1er novembre. Jusqu'à maintenant les cafés-terrasses n'étaient autorisés que du 1er juin au 1er octobre; les propriétaires devaient libérer les trottoirs pour les huit autres mois.

Six des cafés-terrasses qui ouvriront vraisemblablement le 1er mai se trouvent sur la Place Jacques-Cartier, un septième rue Catherine.

Trois services municipaux, consultés après la requête déposée en mai par les commerçants, ont déclaré ne pas avoir d'objection à la prolongation du permis d'occupation du domaine public; ce sont les services des travaux publics, de l'habitation et de l'urbanisme, et celui de la voie publique.

Contrôle du stationnement

Mise en oeuvre vers la fin juin

par Clément Trudel

La division du contrôle du stationnement, dont le projet de budget fixe le coût de fonctionnement à $1.3 million pour 1977-78, ne pourra vraisemblablement se mettre à l'oeuvre qu'autour de la Saint-Jean, non pas au début de mai.

C'est ce qu'a déclaré hier M. Bernard Lalande, qui dirigera ce nouveau groupe spécialisé dans l'application des règlements de la circulation et du stationnement à Montréal.

M. Lalande a dit ignorer le type de projection utilisé pour fixer à $2 millions le revenu que tirerait la ville de ce service en 1977-78.

Une phrase du document lu en présence des journalistes, mercredi, par M. Gérard Niding, président du comité exécutif, attire l'attention: "L'augmentation des revenus générés par l'action des préposés au stationnement est estimée à plus de $2 millions pour des coûts d'opération de $1.3 million."

M. Lalande tient à faire savoir que la division dont il sera chargé ne se donne pas pour tâche de "frapper" coûte que coûte la population. Il ira lui-même faire enquête dans certaines villes qui possèdent des équipes semblables avant d'établir les modes de fonctionnement de sa propre équipe.

On a ouvert des concours pour ces futurs préposés au contrôle du stationnement (10% des candidats environ étaient de sexe féminin) mais il s'écoulera encore deux mois, peut-être un peu plus, avant que ne soit complétée l'équipe qui, idéalement, devrait comprendre 50 préposés et un personnel de soutien de 14 employés.

Plus modestement, M. Lalande estime que 20 ou 25 préposés au contrôle du stationnement seront de service autour du 24 juin. Il n'est pas question qu'on leur impose un quota de contraventions pour rentrer dans nos frais, a souligné M. Lalande.

Centraide distribue plus de $6 millions à 97 organismes

Centraide vient de voter la somme de $6,150,000 en subventions réparties entre 97 organismes communautaires de la région de Montréal. De plus, deux organismes bénéficiant d'un statut différent, soit la Société canadienne de la Croix-Rouge et les Services communautaires juifs, recevront un total d'environ $1,200,000.

Pour la deuxième année consécutive, la répartition de ces subsides s'est faite à partir du rapport d'un comité d'étude chargé d'établir certaines priorités sociales selon des critères acceptés par le Conseil d'administration de Centraide. Ainsi les organismes bénéficiaires devaient répondre aux critères suivants:

— assurer la prise en charge efficace de la subvention;
— établir des modes d'intervention pertinents aux problèmes vises;
— répondre aux besoins réels de la population en cause;
— voir à la participation effective des bénévoles.

Dans leur rapport rendu public hier, les administrateurs soulignent que dans le cas où les dons promis ne totaliseraient pas l'objectif de la dernière campagne de souscription — $9.5 millions — ils devront apporter des modifications mineures concernant les montants accordés aux organismes.

La répartition entre les différents secteurs de services se présente comme suit: camps de jeunes et projets de vacances familiales, loisirs et jeunes, promotion sociale, santé et service aux handicapés, individus et familles, vie de quartier: centres communautaires, associations de locataires, comités de citoyens.

Centraide a dû refuser quelque 200 nouvelles demandes de subventions totalisant environ $2 millions.

"Règlement particulier" entre Québec et les cadres de prison

Ayant obtenu du gouvernement provincial un règlement particulier relatif à leurs conditions de travail, quelque 400 directeurs et officiers des 30 centres de détention du Québec, qui faisaient la grève du zèle depuis huit jours, ont repris le travail mardi.

La Fraternité des cadres intermédiaires des agents de la paix a fait savoir que l'entente réclamée avait été obtenue des ministères de la Fonction publique et de la Justice.

Ainsi, l'une des deux causes de perturbation enregistrée, entre autres au Palais de justice de Montréal, est éliminée, les détenus étant à nouveau escortés normalement pour leur comparution. Il ne reste donc plus que la grève des techniciens des ascenseurs pour paralyser partiellement le cours de la justice.

Lors de sa fondation il y a sept ans, la Fraternité commençait des démarches en vue de l'obtention d'une entente tenant compte des tâches particulières et du milieu où les remplissent ses membres. Il y a deux ans, le gouvernement Bourassa autorisait la formation d'un comité paritaire chargé de négocier les conditions, et en novembre dernier, soumettait un projet de règlement particulier.

Or, après son arrivée au pouvoir, le gouvernement de M. Lévesque refusait de reconnaître cette entente, avisant finalement la Fraternité, le 4 avril que ses membres devaient se contenter, pour leurs conditions de travail, de l'entente générale s'appliquant à l'ensemble des cadres de la fonction publique.

Maintien des services à l'hôpital LaSalle

A force de calcul, le Conseil d'administration de l'hôpital général LaSalle a réussi à équilibrer son budget d'exploitation, pour la prochaine année. Il a même décidé d'annuler les coupures de services qui avaient été rendues nécessaires par le déficit de $460,000 enregistré par l'hopital ces trois dernières années. Tous les services seront donc maintenus et il n'y aura pas de mises à pied.

Cette décision du conseil d'administration a été rendue possible grâce aux démarches entreprises auprès du ministère des Affaires sociales, qui a octroyé des fonds suffisants pour équilibrer le budget 1977-1978 de l'hôpital.

Toutefois, les administrateurs font remarquer que les problèmes financiers de l'hôpital LaSalle ne sont pas entièrement réglés. En effet, tout en reconnaissant implicitement que le déficit accumulé depuis 1974 est imputable à l'ancien mode de calcul des subventions, le ministère des Affaires sociales refuse toujours d'éponger ce déficit et demande à l'hôpital de préparer un plan de redressement financier, lequel, de l'avis du conseil d'administration, ne peut être réalisé sans un emprunt dont l'hôpital devra rembourser le capital et les intérêts.

Les administrateurs ont convenu d'étudier ce plan à leur prochaine réunion prévue pour le premier lundi de mai. Ils feront alors connaitre les mesures qu'ils entendent prendre pour sortir de cette impasse.

Milliardaire enterrée dans sa Ferrari

LOS ANGELES (Reuter) — Une milliardaire du Texas décédée le mois dernier va être enterrée au volant de sa Ferrari, vêtue d'une chemise de nuit de dentelle, conformément à ses dernières volontés.

Un tribunal de Los Angeles a estimé lundi que le souhait de Mme Sandra West, était certes inhabituel mais légal.

Âgée de trente-sept ans, elle vivait en Californie depuis la mort de son mari, le milliardaire du pétrole Ike West junior, en 1968.

Ella a légué sa fortune, estimée à près de trois millions, à son beau-frère à condition qu'il respecte ses dernières volontés.

La Ferrari de 1964, comme la chemise de nuit de dentelle, était un cadeau de son mari.

Selon le testament, la voiture devra être placée dans un conteneur d'acier et de bois, qui sera coulé dans le béton puis descendu dans le caveau familial à San Antonio, au Texas.

Selon son infirmière, l'idée lui serait venue de ses lectures sur les pharaons égyptiens.

ca

COMPTABLES AGRÉÉS
Ordre des comptables agréés du Québec
Constitué en 1880
C.D. Mellor, C.A., Directeur administratif
680, rue Sherbrooke ouest, 7e étage, Montréal P.Q. H3A 2S3
Tél.: (514) 288-3256

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C. C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C. C.A.
Robert Moreau, M.S.C. C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700
Montréal H2P 2T4
382-3080

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

CAZELAIS, LAVOIE & ASSOCIÉS
MONTRÉAL-NORD
3737, rue Monselet
321-3832
ST-DONAT
444, rue Principale
Poste Lussier, C.P. 30
424-2363

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
Associés-résidents Montréal-Québec
R.V. Barnett, C.A. — C.W. Bissegger, C.A.
J.C. Bonnycastle, C.A. — M. Camirand, C.A.
H.M. Caron, C.A. — L.J. Carrière, C.A.
G. Chamberland, C.A. — J.P. Delisle, C.A.
S.R. Gagné, C.A. — P. Germain, C.A.
J.B. Gick, C.A. — G. Gingras, C.A.
J.P. Gravelines, C.A. — P.E. Lavoie, C.A.
G. Limoges, C.A. — D.G.R. Lindsay, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A. — R.J. Messier, C.A.
J.D. Morrison, C.A. — R.K. Palmer, C.A.
J.J. Peacock, C.A. — R. Pearl, C.A.
W.J. Smith, C.A.
Bureaux à: St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
MONTRÉAL - LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COGAN, LANDORI & DUBÉ
Comptables Agréés
R. Landori - Hoffmann, C.A.
Leonard Cogan, C.A.
Stanley M. Hopmeyer, C.A.
3901, Jean Talon Ouest, Suite 214
Montréal, Qué. H3R 2G5
Tél. (514) 731-7851

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal H3B 1W6
(614) 875-5140
et à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Guy Charette, C.A. — Hubert Mercier, C.A.
Raymond Poirier, C.A. — Jean-Paul Berti, C.A.
N. Boisvert, C.A. — Raymond Proulx, C.A.
1, Place Ville-Marie
Suite 2220 (514) 866-9911
Montréal H3B 3M4

DELOITTE, HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
1, Place Ville-Marie 861-8512
Montréal, Québec H3B 2W3
Bureaux au Canada et cabinets associés à travers le monde

DUNWOODY & COMPAGNIE
Comptables Agréés
1440, rue Ste-Catherine ouest
Suite 810 — 861-9081
Montréal, Québec H3G 1R8
Bureaux dans les principales villes du Canada et cabinets associés à travers le monde

ERNST & ERNST
1200, ave McGill College
Suite 1100 Montréal, Qué.
H3B 4G7 871-8901
Montreal - Sept-Iles - Toronto - Ottawa - Hamilton - Kitchener - London - Winnipeg - Calgary - Edmonton - Vancouver - Victoria - Abbotsford - Langley
Et bureaux associés dans les principales villes des États-Unis du Royaume-Uni et autres pays.

GAGNÉ, VAILLANCOURT & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
AFFILIÉ À ARTHUR ANDERSEN & CIE
800 boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1X9
861-1641

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-Réal Charette, C.A.
Michel Duquette, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal H2M 1L8 — 384-1430

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 288-0988

MacGILLIVRAY & CIE LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
Comptables Agréés
Montreal, Toronto, Hamilton, Brompton, St-Catharines, Port Colborne, Listowel, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et autres grandes villes à travers le monde
1155 O., boul. Dorchester
Montréal, Qué. - H3B 3T9
(514) 871-8630

MAHEU, NOISEUX & ASSOCIÉS
Comptables agréés
2, Complexe Desjardins, Bureau 2600, C.P. 153
Montréal H5B 1E8,
Tél.: 281-1555
Société nationale Collins Barrow
avec bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Halifax
Affiliation Internationale Douglas Fox Kidsons International.

MALLETTE, BENOIT & ASSOCIÉS
Comptables agréés
1, Complexe Desjardins, Bureau 1800
281-1850
420, Place du Marché, St-Jérôme
430-4610
Société nationale affiliée Ward, Mallette & Cie
Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver
Représentation internationale

MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables Agréés
Guy Messier, L.S.C. C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C. C.A.
Robert Houde, B.A. C.A.
Guy Ouimet, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C. C.A.
André Montgrain, L.S.C. C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Gilles Blondin, C.A.
Real Mainville, C.A.
50, Place Crémazie suite 921
Montréal H2P 2T6 — 384-1020

NORMANDIN, SÉGUIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
225, rue Notre-Dame ouest
Montréal, Québec H2Y 1T4
Téléphone (514) 844-4445
Bureaux à Montréal, Ottawa, Hawkesbury, Hull, Gatineau, Grand'Mère, Shawinigan, Ville Saint-Georges, Lac Etchemin, Baie-Comeau
Bureaux affiliés Québec, Levis, Granby, Sherbrooke, Lac Megantic, Chicoutimi, Ville de la Baie, Roberval, Saint-Félicien, La Malbaie
Siège social
614, rue Saint-Jacques, suite 400
Montréal, Québec H3C 1E2

PETRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie
Comptables Agréés
360 ouest, rue St-Jacques, Suite 1225
Montréal, H2Y 1P5, Qué.,
Tél.: 288-0291

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
Montreal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Kitchener, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria
1200, ave McGill College
H3B 2J4 879-9050

RAYMOND, CHABOT MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
17ème étage
La Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal H4Z 1G9, Québec
(514) 878-2691
5340, 1ère Avenue
Charlesbourg, Québec G1H 2V4
(418) 623-5421

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
7000, Avenue du Parc, Suite 301
Montréal H3N 1X1 — 274-2797

SAMSON, BÉLAIR & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montreal, Quebec, Rimouski, Sherbrooke, Trois-Rivières, Ottawa, Sept-Iles
Suite3100, Tour de la Bourse
Montréal H4Z 1H8 — 861-5741

THORNE, RIDDELL & CIE
Comptables Agréés
BUREAUX
* Terre Neuve, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Region des Caraïbes
Représentation dans le monde entier
2500-630, Boul. Dorchester O.
866-7351

TOUCHE, ROSS & CIE
Comptables Agréés
Sydney, Halifax, Saint-Jean, Québec, Montreal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Yvorth Battleford, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman, Etats-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde
1, Place Ville-Marie
861-8531

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Charles A. Gauvreau, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.
210 ouest, boul. Crémazie
388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun
H4G 1N3
7708, rue Édouard, LaSalle
H8P 1T2
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 — 435-4691

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

les tribunaux

Faute d'ascenseurs, les remises se multiplient

En raison de la paralysie totale de tous les ascenseurs du Palais de justice de Montréal, plus de 300 causes ont été ajournées au cours des dernières semaines et les remises continueront au rythme de 150 à 200 causes par semaine tant que durera la situation actuelle.

En faisant part de cette nouvelle hier, le juge en chef de la Cour supérieure du Québec, le juge Jules Deschênes, a précisé que les audiences ne pourront reprendre qu'après un délai suffisant pour permettre aux avocats de se préparer et d'assigner leurs témoins.

Toutefois, malgré les conditions difficiles qui persistent les juges de la Cour supérieure continuent d'assurer le fonctionnement de cinq des six chambres de celle-ci: criminelle, familiale, administrative, faillite et pratique.

Depuis le 28 mars, toutes les salles d'audience en matière civile ainsi que les bureaux des juges sont devenus inaccessibles. Il est en effet impensable, a souligné le juge Deschênes, de demander aux justiciables, aux témoins, aux avocats, aux membres du personnel et aux juges de gravir et de descendre deux fois par jour plus d'une quinzaine d'étages à pied. On sait que le Palais de justice de Montréal compte 17 étages.

Comme le palais ne peut offrir aucun espace additionnel dans ses étages inférieurs, les rôles civils ont été annulés depuis le 28 mars, en attendant que le système d'ascenseurs soit remis en état.

En rappelant que la Cour regrette énormément cette situation, le juge Deschênces a déclaré que les causes ajournées seront appelées de nouveau à l'automne prochain.

Dans l'intervalle, les juges de la Cour supérieure qui ne peuvent siéger à Montréal vont rendre la justice dans d'autres districts judiciaires du Québec.

Cour provinciale: cliente de Dominion déboutée

Le juge Harold Lande, de la Cour provinciale, a débouté de sa réclamation hier une cliente de la chaîne d'alimentation Dominion, parce que cette dame n'a pas réussi à déposer devant la Cour une preuve concrète.

Mme Olga Cestra, de la rue Waverley, avait poursuivi Dominion pour des blessures qu'elle avait subies dans la succursale du 6855, Côte-des-Neiges.

Mme Cestra avait déclaré avoir subi certaines blessures dans ce magasin alors qu'elle se penchait pour ramasser ses deux sacs d'emplettes, à quelques pas de la caisse où elle venait d'acquitter sa facture.

C'est au moment précis où elle était penchée qu'un adolescent de 15 ans environ, portant une boîte remplie de marchandises, l'avait heurtée par l'arrière et projetée tête première vers le sol. Elle avait précisé au juge qu'il s'agissait d'un jeune employé du magasin mais ne put l'identifier d'aucune autre façon.

Pour sa part, le directeur de l'établissement a soutenu devant la Cour qu'aucun livreur de cet âge ne travaillait chez lui, même si, à l'occasion, des adolescents pouvaient peut-être s'offrir pour transporter les paquets des clients. Ils n'étaient toutefois pas tolérés à l'intérieur du magasin.

Le directeur a expliqué qu'il se pouvait également que le garçon en question ait tout simplement transporté la commande de ses parents.

Le juge Lande en est donc venu à la conclusion qu'aucune preuve n'avait été faite qu'il s'agissait d'un employé de la firme Dominion et celle-ci ne peut donc être tenue responsable de ce malheureux accident, bien qu'il dise ressentir beaucoup de sympathie pour la victime.

L'incendie d'"O Sole Mio"

Les propriétaires devront débourser $35,723

Carmine Vassallo, Giuseppe Napolitano et les frères Aniello, propriétaires de l'ex-restaurant "O Sole Mio", anciennement situé rue Darlington, dans le quartier Côte-des Neiges, devront payer une somme de $35,723 au propriétaire de l'immeuble, par suite de l'incendie de leur établissement, en avril 1970.

C'est la conclusion à laquelle en est venu le juge Samuel Bard, de la Cour supérieure, en constatant que ceux-ci avaient fait preuve de négligence dans ce sinistre.

Il a été révélé lors du débat entourant la réclamation que les premiers pompiers qui s'étaient rendus sur les lieux avaient constaté que les flammes, de toute évidence, provenaient du sous-sol, où seuls avaient accès les propriétaires et les employés du restaurant.

Une enquête menée par la suite avait permis d'éliminer successivement, comme causes probables de l'incendie, la combustion spontanée, le système de chauffage et l'installation électrique.

De plus, comme il n'y avait aucune trace d'effraction sur les lieux, on avait conclu que c'était probablement une allumette, une cigarette ou un cigare mal éteints qui aurait provoqué les flammes dans un amas de déchets.

Les quatre propriétaires italiens fumaient, de même que certains de leurs employés, mais on ne sait trop qui s'est rendu au sous-sol pour la dernière fois le soir de l'incendie.

De toute façon, de conclure le juge Bard, quel que soit celui qui est descendu dans la cave le dernier, les propriétaires avaient le devoir d'y jeter un coup d'oeil avant de partir, afin de se rendre compte que tout y était en ordre. D'où un verdict de négligence pour laquelle ils devront solder la note.

Pour une fondue "brûlante"

Poursuite de $24,000

Une étudiante d'une vingtaine d'années a inscrit hier, en Cour supérieure, une poursuite de $24,000 contre une secrétaire qui l'avait invitée, il y a quelques semaines à un dîner intime.

Ce soir-là, Mlle Gilberte Patry avait eu l'idée d'inscrire au menu une délicieuse fondue suisse mais la flamme réchauffant le récipient déjà mis sur la table menaçait à tout moment de s'étendre. Au moment où l'on tentait d'alimenter en nouvel alcool le chalumeau flambant, une légère explosion s'est produite, alors que les deux demoiselles s'étaient attablées.

Selon la poursuite, l'explosion a provoqué des brûlures sérieuses à l'invitée, Mlle Johanne Nadeau, qui a par la suite ressenti de vives douleurs à la lèvre inférieure, à une paupière, au thorax, à la main et au bras droits, nécessitant certains traitements.

Ces Écossais...

HALIFAX (PC) — M. James MacEachern, député néo-démocrate à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, affirme qu'il est prêt à aller en prison plutôt que de payer son compte d'électricité.

"Qu'ils me traînent devant les tribunaux s'ils veulent. Je ne paierai pas", dit-il.

La révolte de M. MacEachern fait suite à la décision annoncée au début du mois par la Commission des services publics d'autoriser la Nova Scotia Power Corporation à relever ses tarifs de 47.2 pour cent, avec rétroactivité au 1er mars.

M. MacEachern met en doute, d'autre part, la légalité d'une telle rétroactivité; mais même si elle est légale, il se refuse à payer et, ajoute-t-il, beaucoup d'autres feront de même.

Les tarifs d'électricité de la Nouvelle-Écosse sont maintenant les plus élevés au Canada.

Une pilule pour bronzer

PARIS (Reuter) — Une firme française vient de mettre en vente une pilule pour bronzer.

Cette pilule contient de l'extrait de carotène, un pigment rouge que l'on trouve très concentré dans la carotte.

En deux semaines vous est garanti un teint couleur abricot.

Débrayage à la Canadian Copper...

Les 1,000 métallos de la Canadian Copper Refiners sont entrés en grève générale hier soir à la suite d'une impasse totale dans les négociations en vue du renouvellement de leur convention collective.

Ces employés membres de la FTQ avaient autorisé leur exécutif à recourir à l'arrêt de travail lors d'une assemblée générale tenue dimanche et au cours de laquelle ils avaient jugé insuffisants les résultats des 27 séances de négociation.

Le conflit porte notamment sur les bénéfices du régime de retraite, les assurances générales et les salaires. Les employés de la Canadian Copper Mines s'opposent notamment à une clause patronale sur leur productivité, qui les obligerait à des cadences accélérées.

L'usine de la Canadian Copper Refiners est située à Montréal-Est, à l'angle des rues Durocher et Sherbrooke.

... et chez Pascal de Trois-Rivières

Les employés du magasin Pascal à Trois-Rivières sont entrés en grève hier parce que selon eux la direction voudrait pouvoir à son gré promouvoir, transférer, rétrograder, diminuer ou hausser les salaires de 80 employés, sans tenir compte de leurs années de survie.

Accusant la chaîne Pascal de vouloir saper leur convention collective dans l'une de ses parties essentielles, les employés, sans tenir compte de leurs années de service, dépit de leur nombre très restreint.

Devant la menace de fermeture, les porte-parole de la CSD ont déclaré qu'ils aideraient même l'entreprise à déménager ses pénates ailleurs pour "débarrasser la région d'un tel exploiteur".

L'Heureux traite Couture d'"incompétent"

Code du travail: "le PQ doit agir"

par

Louis-Gilles Francoeur

La CSN a demandé hier officiellement au gouvernement québécois de ne pas attendre la réforme promise du code du travail pour mettre un terme par voie législative — et ce dans les plus brefs délais — à l'utilisation des "scabs" et aux nombreux recours à l'injonction dans les conflits de travail.

Dans les heures qui ont suivi la conférence de presse de la CSN, donnée par le vice-président de cette centrale, M. André L'Heureux, une douzaine d'autobus quittaient la métropole pour conduire plusieurs centaines de manifestants devant l'Assemblée nationale. Cette manifestation organisée sur le thème de "Pour une loi anti-scab, pour le droit à la syndicalisation et "non" à l'injonction", constitue une initiative du conseil central de la région de Québec.

Au cours de sa conférence de presse, le vice-président de la CSN a qualifié d'"incompétent" le ministre du Travail, M. Jacques Couture. M. L'Heureux, qui assume un tel jugement en son nom personnel, a reproché au ministre d'agir davantage "en animateur social qu'en ministre en titre".

Il a précisé sa pensée en rappelant les promesses que M. Couture avait faites aux grévistes de la Stanchem de Beauharnois à propos d'une éventuelle loi anti-scab, même si le programme législatif du gouvernement ne contient aucune référence à ce problème.

Par ailleurs, le vice-président de la CSN a rappelé l'ultimatum de huit jours lancé par M. Couture à la direction des Camions à incendie de Pierreville. Le ministre avait alors demandé à cet employeur de régler le conflit en cours depuis plusieurs mois à cet endroit après que la compagnie eut refusé d'accepter les propositions du médiateur provincial. Cet ultimatum, lancé il y a plusieurs semaines, est resté sans écho et la CSN affirme que le principal avocat patronal au dossier a pris la liberté de s'offrir des vacances depuis lors.

"Le ministre lance pas mal de choses en l'air mais il ne trouve pas le moyen de transformer ses affirmations en gestes concrets", a lancé M. L'Heureux.

L'urgence de procéder immédiatement à des amendements au code du travail se justifie, selon la CSN, par les nombreux conflits dont la durée s'explique fondamentalement par le recours aux "scabs" et aux injonctions.

C'est ainsi que la présence de "jaunes" éternise, à son avis, les conflits du Trust Général, de Québec; de l'Agence provinciale, de la même ville; du Centre éducatif et culturel de La Presse et de Hachette; des Camions à incendie de Pierreville; de la Stanchem, de Beauharnois; de la Whissel et tout récemment de la Robin Hood.

Le recours aux injonctions touche par ailleurs les grévistes de plusieurs des entreprises précédentes en plus de ceux de Radio-Mutuel et de la Domtar, de Donacona.

De plus, allègue la CSN, la présence de "fiers-à-bras patronaux" et parfois même de policiers favorise le prolongement des grèves dans la mesure où les grévistes ne peuvent s'opposer par leur nombre à l'arrivée au travail des "jaunes".

L'introduction immédiate d'amendements au code du travail ne préjugerait en rien, affirme la CSN, du nouvel équilibre ou du contenu futur du code du travail. Ainsi, note M. L'Heureux, les formules demandées par les trois grandes centrales pourraient être mises à l'essai pendant les mois qui vont précéder la réforme proprement dite du code.

Le CCRT continue ses audiences sur CJMS

Accréditation à CJTR-Trois-Rivières

Le Conseil canadien des relations de travail a accordé une accréditation aux employés de Radio-Mutuel de Trois-Rivières (CJTR) et il a débouté cet employeur, qui voulait forcer le CCRT à remettre la requête en accréditation des grévistes de CJMS jusqu'à la fin de leur grève illégale, en cours depuis plus d'un mois.

Devant la volonté du CCRT de poursuivre ses audiences sur la requête en accréditation des employés de CJMS, les représentants de Radio-Mutuel ont annoncé leur intention de porter la décision du commissaire Hélène Lebel en appel devant la Cour fédérale.

D'autre part, le CCRT a entériné une entente de dernière minute entre l'Union des artistes et la CSN à propos des pigistes et des chroniqueurs spécialisés de CJMS. Au début du conflit, les deux groupes se disputaient l'accréditation de ces employés. En vertu de l'entente d'hier, la CSN concède à l'Union des artistes la pleine juridiction sur ces employés parce que l'Union reconnaît pour sa part les prétentions de la Centrale sur le reste des travailleurs permanents de cette entreprise.

L'entente entre les deux groupes ayant été jugée conforme aux règles, le commissaire a réglé cette partie de l'accréditation. Du côté de l'Union des artistes, on annonçait que le protocole de solidarité intervenu récemment entre les deux groupes serait à nouveau présenté aux artistes. Ces derniers avaient récemment rejeté le principe de ce protocole, préférant attendre la décision du CCRT avant de l'adopter.

L'appel que prévoit inscrire CJMS en Cour fédérale fait suite au refus du commissaire-enquêteur de se rendre aux objections préliminaires des procureurs de cette entreprise. Ces derniers ont soutenu, dès le début des audiences, que le CCRT ne devait pas cautionner l'illégalité de la grève en cours par la tenue d'une audience publique, au cours de laquelle les grévistes pourraient faire valoir leur point de vue.

Dans une longue décision, le commissaire Hélène Lebel a statué que le CCRT n'est pas un tribunal de droit commun et qu'il n'a pas à limiter l'exercice de son travail en fonction de décisions judiciaires rendues à d'autres niveaux. A son avis, le CCRT ne peut se "laver les mains" du problème en cours à CJMS comme il ne peut laisser les parties dos à dos dans la rue. Le commissaire a donc décidé de procéder à l'audition de la requête afin d'exercer le mandat qui lui est confié dans le domaine des accréditations.

C'est alors que les porte-parole patronaux ont décidé de quitter la salle en manifestant leur intention de faire appel de cette décision. Le commissaire-enquêteur leur a alors signalé que l'absence d'une des deux parties n'empêchait pas le tribunal de procéder et que les audiences devaient se poursuivre.

C'est d'ailleurs ce qui se produira ce matin. La CSN entend démontrer, témoins à l'appui, que la direction de Radio-Mutuel a tenté de saper les efforts de syndicalisation de ses employés en tentant même de former un syndicat de boutique.

D'autre part, il était question hier que la CSN et Radio-Mutuel parviennent à régler à l'amiable les trois congédiements à l'origine du débrayage des employés de CJRS et de CJMS.

Enfin, les grévistes de CJRP de Québec, affiliés non pas à la CSN mais au Syndicat canadien de la fonction publique, sont retournés au travail hier devant la menace de congédiement brandie par l'employeur. Ces syndiqués obtiendront toutefois le 19 avril le droit de déclencher légalement la grève et il semble qu'ils attendront cette date pour cesser à nouveau le travail.

SUCO

auto-développement des peuples du Tiers-Monde

CARON LIBRAIRE

ACHAT ET VENTE DE LIVRES USAGÉS TOUS GENRES • PRIX HONNÊTES

la librairie à fréquenter

251 Ste-Catherine E.

Anjou QUÉBEC

Depuis 23 ans à votre service

Le pionnier de la boucherie charcuterie française à Montréal.

Produits d'importation, fromages, pain français, bière

DES PRIX ! ! !
DE LA QUALITÉ ! ! !
SPÉCIAUX CHAQUE SEMAINE

Boeuf marque rouge, qualité A-1
Veau extra
Agneau frais de l'ouest canadien
Volaille, lapins, cailles, canards
Charcuterie fine exclusive
Plats cuisinés
Coquilles St-Jacques de la maison

"SA QUALITÉ FAIT SA RENOMMÉE"

Livraison à domicile 272-4065/66

807, est rue Laurier Métro station Laurier

PRÉSENTATION DE CANDIDATS PAR LES GROUPES SOCIO-ÉCONOMIQUES

En vertu de l'article 53, chapitre 48 de la loi 65, le Centre d'accueil Horizons de la Jeunesse, dont le bureau chef est situé au 5011 Chemin de la Reine-Marie à Montréal, invite par la présente, les groupes socio-économiques de la région du Montréal Métropolitain à soumettre des noms de candidats pour la nomination de deux (2) représentants de ces groupes au Conseil des directeurs du Centre d'accueil Horizons de la Jeunesse et ce, par le Lieutenant-Gouverneur du Conseil.

Les groupes intéressés à présenter des candidats peuvent obtenir les formulaires requis en s'adressant à: Mme Lila Young, Maison Weredale, 6 Parc Weredale, Westmount, P.Q.

Wayne Hanna
Gérant général
Centre d'accueil Horizons de la Jeunesse

Lorsque vous vivez d'un revenu fixe, vous devez compter vos sous.

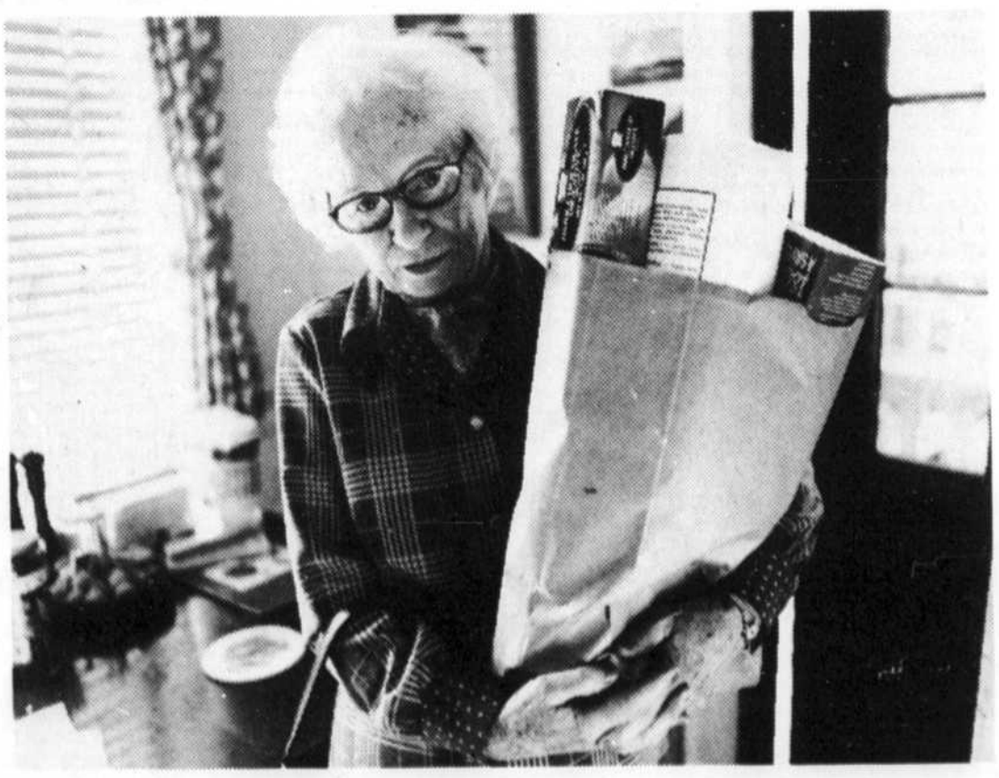

Mais chez nous, même les sous vont plus loin.

Renseignez-vous au sujet du Trust Royal "60", un club privé réservé à tous les 60 ans et plus qui veulent profiter de nos services financiers.

Il vous réserve un taux d'intérêt plus élevé sur vos épargnes: un quart pour cent plus élevé que l'intérêt sur nos Comptes d'épargne "vedette".

Il vous donne droit aussi à un quart pour cent de plus d'intérêt sur vos Certificats de revenu mensuel garanti, un mode d'épargne qui vous verse l'intérêt tous les mois. Il a été conçu pour ceux qui veulent ajouter à leur revenu mensuel sans toucher à leur capital.

Le Trust Royal "60" vous permet aussi de tirer tous vos chèques personnels, sans frais. Et sans limite. Il suffit d'avoir un compte de chèques.

Vous pouvez acheter des chèques de voyage, payer vos factures de services publics (sauf en C.-B.) et faire des dépôts par la poste... toujours sans frais.

Nous pouvons aussi vous aider à régler vos problèmes de succession. Et à préparer votre testament.

Voilà un peu comment nous vous en offrons plus pour votre argent. Notre gamme de services financiers s'étend du plus simple compte d'épargne jusqu'à la gestion la plus complète d'un portefeuille d'investissements.

Passez donc nous voir.

Nous avons un tas de choses à vous montrer.

Le Trust Royal

vous en offre plus pour votre argent.

15 bureaux pour mieux vous servir dans le Grand Montréal.

toronto

Hausse des cours

La Bourse de Toronto a bénéficié hier de gains que Wall Street enregistrait au cours de toute cette journée. L'indice 300 du marché torontois a gagné 3.71 et atteint 1,012.00. Ses quatre compartiments les plus importants ont tous progressé.

C'est ainsi qu'on retrouve les métaux et minéraux á 1,131.19, un gain de 6.50, les services financiers à 876.51, un gain de 4.97, le pétrole et le gaz à 1,117.82, un gain de 4.27 et les produits industriels à 918.29, un gainde 2.31.

Parmi les dix autres groupes de l'indice, on voit six gagnants, le plus fort étant celui de l'immeuble et de la construction, et quatre perdants, le plus grand étant celui de l'or, qui a régressé de 7.02 et est tombé ainsi à 1,077.26. A propos, le prix de l'once d'or a fléchi sur les marchés internationaux.

Le comportement des valeurs a été le suivant: 239 gains, 162 pertes et 242 inchangées, contre 198 gains, 193 pertes et 249 inchangées la veille.

Le volume a été de 2.20 millions d'actions d'une valeur totale de $24.46 millions, soit le plus fort des 20 dernières séances. Mercredi, il avait été de 1.68 million d'actions d'une valeur totale de $19.11 millions.

Alcan Aluminium a été le titre le plus actif, 116,702 de ses actions ayant changé de mains. Il a monté de 50 cents et atteint $29.50. Massey Ferguson a monté de 1 et atteint $22 1-4 tandis que Alberta Eastern Gas a fléchi de 1 et est tombé à $15.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
A.G.F.M	500	145	145	145	— 5
Aby Gln w	z40	60	60	60	
Abitibi	2110	$10⅜	10½	10½	
Abitbi 7½p	1000	$44¼	44¼	44¼	— ¼
Abitbi 10	500	$54¾	54¾	54¾	
Acklands	400	$11½	11½	11½	
Advocate	1000	325	315	325	+20
Afton Min	300	$8⅝	8⅝	8⅝	
Agnico E	2700	$7	6⅞	6⅞	— ⅛
Agra Ind A	400	$5¼	5⅛	5¼	+ ⅛
Albany	3650	31½	31	31½	+1½
Alt East G	2200	$15½	15	15	— 1
Alt Energy	1900	$13⅜	13⅜	13⅜	+ ⅛
Alta Gas A	11878	$13⅛	13	13	— ⅛
Alta G D p	z2	$140	140	140	
Alta G E p	200	$24¼	24¼	24¼	+ ¼
Alta G F	200	$28¾	28¾	28¾	+ ¼
Alta G 9.76	205	$28½	28⅜	28⅜	+ ⅛
Alta Nat	1100	$32¾	32½	32½	+ ½
Alcan	116702	$30	29	29½	+ ½
Alcan pr	z25	$29½	29½	29½	
Algo Cent	100	$12	12	12	
Algoma St	5945	$16⅜	16½	16½	
AStel p	4945	$25½	25	25¼	— ¼
All-Can B	4300	315	310	315	— 5
Allarco Dv	1775	$13¾	13⅛	13¾	+ ⅜
Alliance B	z67	355	355	355	
Alminex	6440	$8¼	8	8¼	+ ¼
Almin 4½ p	z35	$344	34½	34½	
Alum 3rd p	3300	$27⅛	26⅜	26⅜	— ⅜
Am Bonza	20550	$11⅛	10⅜	11⅛	+ ⅜
A Eagle	194000	39	37	39	+ 1
Am Leduc	1000	8	8	8	— 1
Andres W	z50	$8½	8½	8½	
Ang CT 4½	z5	$23⅜	23⅜	23⅜	
Ang CT 315	100	$35	35	35	+ ½
Ang U Dev	z50	70	70	70	
Aquitaine	1300	$15⅜	15⅛	15¼	
Args 250 p	100	$28½	28½	28½	—1½
Argus B pr	100	$30	30	30	— ⅛
Argus C pr	175	$12	12	12	+ ¼
Asamera	1540	$12¾	12½	12½	— ¼
Asbestos	407	$23¼	23¼	23¼	+ ¼
Ashland C	500	$11¼	11	11¼	+ ⅛
Asoc Porc	1455	115	112	115	+ 4
Atco A	6550	$16⅜	16⅛	16⅜	+ ¼
ATI C Cop	z200	36	36	36	
Auric Res	8000	26	23	26	
Ato Hard A	z25	$15⅜	12⅜	12⅜	
BC Sugar A	650	$25¾	25½	25¾	+ ¾
BP Can	9390	$11¼	10⅞	11⅛	+ ½
Bad Boy	600	232	232	232	+ 2
Banister C	2800	$11⅞	11½	11½	
Bank BC	z20	$21	21	21	
Bank Mtl	11070	$19¼	14	14⅛	— ⅛
Bank N S	9810	$19¼	19	19¼	+ ½
Bankeno	1000	145	135	135	—10
B Cdn Nat	200	$13¾	13½	13¾	
Bartaco	500	170	165	165	—10
Bary Expl	1000	70	70	70	
Baton B	2750	$9⅞	9⅞	9⅞	— ⅛
Bell Canad	9523	$49¼	49⅛	49⅛	+ ⅛
Bell A pr	z23	$48¾	48¾	48¾	
Bell B pr	415	$49¼	49¼	49¼	— ⅛
Bell D pr	1390	$51	50½	51	+ ½
Bell 2.28	3400	$27	26¾	26⅞	+ ⅛
Bell 1.80	4550	$21½	21⅜	21½	+ ⅛
Bell Can W	9982	330	325	330	+10
Big Nama	1166	215	21	21	
Bl Hawk	1000	17	17	17	
Black P A	6500	410	400	410	+10
Block Brs	1800	$5½	5⅜	5½	+ ¼
Border C	100	245	245	245	
Bovis Cor	z300	57	57	57	
Bow Valy	18930	$17	16½	16⅜	
Bralor Res	925	360	360	360	+10
Bramalea	250	$6⅜	6¼	6¼	
Brameda	1900	136	135	135	— 1
Brascan A	3223	$11¾	11⅜	11¾	
Brscn 8½	1230	$24⅞	24½	24½	— ¼
Brenda M	1300	$9½	9¼	9½	+ ¼
Bridger	5650	$8½	8¼	8⅜	+ ⅛
Brinco	207	355	355	355	— 5
Br Am Bnk	250	$19	19	19	+ 1
BCFP	300	$25½	25¼	25½	+ ¾
BC Pack B	550	$26	26	26	
BC Phone	3300	$12⅜	12⅜	12⅜	
BCPh 4⅜p	z15	$47¾	47¾	47¾	
BCPh 4¾p	z55	$52¼	51¾	52¼	
BCPh 1956	z30	$54	51¾	51¾	
BCPh 4.84	z110	$14¼	13¾	14¼	
BCPh 5¾p	z65	$62½	62½	62½	
BCPh 6 pr	z2	$65	65	65	
BCP 10.16 p	200	$29½	29½	29½	— ⅛
BCP 2.32 p	1300	$28¼	28	28	
Broul Reef	z350	20½	20½	20½	
Brunswk	2613	$5½	5½	5½	+ ⅛
Budd Auto	3015	$7⅜	7¼	7¼	+ ⅛
Budd A w	700	165	162	165	+ 5
Bulora Cor	5000	9½	9	9	+ ½
Burns Fds	1000	$10½	10½	10½	+ ¼
CC Yachts	200	360	360	360	
CFCN	5557	$11	10⅜	10⅜	
CSouth	225	$34¾	34¾	34¾	
C Cel	200	$7¾	7½	7¾	+ ⅛
C Hydro	600	$8	8	8	+ ⅜
C Imp Bank	625	$23⅜	23¼	23¼	
C Int Pw	2033	$21¼	21¼	21¼	— ⅛
CP Inv	550	$18¼	18⅛	18¼	+ ¼
Canron	875	$21⅛	21	21⅛	+ ⅛
CPLtd	14613	$17⅜	17½	17½	— ⅛
Carl Ok	100	290	290	290	
Celanese	400	355	355	355	—5
Cel 175	200	$17½	17½	17½	+ ½
Charter Ind	800	85	85	85	
Chrysler	400	$19¼	19	19	— ⅛
Cominco	2200	$38	38	38	— ¼
Cominco a	975	$26½	26¼	26½	+ ½
Comodor	5200	$6⅜	6	6¼	+ ¼
C Text	370	165	165	165	+20
Con Gas	300	$14¼	14⅛	14¼	+ ¼
Costain	2500	$11	11	11	+2
Denison	150	$49½	49½	49½	—1
D Bridge	740	$19½	19⅛	19½	— ¼
Budd Auto	100	$7½	7½	7½	+2½
CAE A	400	$8¾	8½	8¾	+ ½
Cal P a	2075	$32½	32	32½	
CCemL a	552	$8½	8⅜	8½	+ ⅛
CSouth	225	$34¾	34¾	34¾	
C Cel	200	$7¾	7½	7¾	+ ⅛
C Hydro	600	$8	8	8	+ ⅜
C Imp Bank	625	$23⅜	23¼	23¼	
C Int Pw	2033	$21¼	21¼	21¼	— ⅛
CP Inv	550	$18¼	18⅛	18¼	+ ¼
Canron	875	$21⅛	21	21⅛	+ ⅛
CPLtd	14613	$17⅜	17½	17½	— ⅛
Carl Ok	100	290	290	290	
Celanese	400	355	355	355	—5
Cel 175	200	$17½	17½	17½	+ ½
Charter Ind	800	85	85	85	
Chrysler	400	$19¼	19	19	— ⅛
Cominco	2200	$38	38	38	— ¼
Cominco a	975	$26½	26¼	26½	+ ½
Comodor	5200	$6⅜	6	6¼	+ ¼
C Text	370	165	165	165	+20
Con Gas	300	$14¼	14⅛	14¼	+ ¼
Costain	2500	$11	11	11	+2
Denison	150	$49½	49½	49½	—1
D Bridge	740	$19½	19⅛	19½	— ¼
Dofasco a	300	$25¼	25¼	25¼	
Dom Store	1000	$14⅜	14⅜	14⅜	
D Tex a	17160	$7⅜	7¼	7⅜	
Domtar	1130	$15	15	15	
Donohue	600	$9	9	9	+ ⅜
Dylex	7200	$7¼	7¼	7¼	+ ⅛
Gulf Can	7106	$28	27¾	27¾	— ⅛
Holl a	15000	$30¼	30¼	30¼	+ ¾
Home A	550	$29⅜	29⅜	29⅜	— ⅜
Huds Bay a	100	$19	19	19	
H Bay Co	200	$15¼	15⅛	15⅛	
HB Oil Gas	100	$35	35	35	+ ½
Husky Oil	73030	$26¾	26⅜	26½	+ ½
IAC	450	$15¼	15¼	15¼	
Imp O a	6934	$22½	22⅜	22½	+ ⅛
Imasco A	500	$27	26¾	26¾	
Indal	700	$15½	15½	15½	+ ⅛
Inco a	6268	$31⅛	30¾	30⅞	+ ¼
IU Int	832	$12⅞	12⅜	12⅞	+ ⅜
IPL a	4490	$14⅜	14⅛	14⅛	
Inv Grp A	300	$6¾	6¾	6¾	+ ⅛
Ivaco a	13300	$6	5⅞	6	
Kaiser Re	3400	$15⅜	15⅜	15⅜	+ ⅛
Labatt a	400	$17¾	17⅜	17⅜	
Labatt pr a	365	$17½	17½	17½	— ⅛
La Veren	300	$5	5	5	
Loeb M	2800	380	365	380	+15
MB Ltd	1735	$23⅞	23⅜	23¾	+ ⅛
Maislin	200	225	225	225	
Mass Fer	20100	$22¾	21½	22¼	+1
MEPC	7300	$9¾	9	9¾	+1
Mercantl	10757	$13⅛	13	13⅛	
Micc Inv	10000	$8⅞	8⅞	8⅞	— ⅛
Molson A	250	$17⅜	17⅜	17⅜	
Molson B	435	$15¾	15½	15¾	+ ⅜
Moore	1980	$34	33½	33½	— ¼
Noran a	2033	$31⅞	31⅜	31¾	— ⅜
Norcen	475	$11¼	11⅛	11⅛	
Nor Tel	1996	$32¾	32⅜	32⅜	— ½
Nor T w	200	$13¼	13¼	13¼	— ⅜
N S Svg	140	$13½	13½	13½	+ ½
Orange	4000	90	90	90	
Pac Pete	3900	$27⅜	27⅜	27⅜	+ ⅛
Peopl St	200	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
Petrofina	125	$16¾	16¾	16¾	— ⅛
Placer	200	$21¼	21¼	21¼	+ ¼
Pow C a	210	$7⅞	7¾	7¾	— ⅛
Pnor G	200	$5½	5½	5½	+ ⅜
Rio Algom	41708	$27½	27¼	27¼	— ¼
Rolland	100	425	425	425	+15
Rothm B p	100	$14⅜	14⅜	14⅜	+ ⅜
Royal Bank	3148	$24	23⅞	23⅞	+ ⅛
Ry Trt a	1360	$16½	16¼	16¼	— ¼
Russell	500	$9¼	9¼	9¼	
Scotts	900	$8⅜	8⅜	8⅜	
Seagram c	5850	$23¼	23	23	— ⅛
Shell Can	800	$14	14	14	+ ⅛
Simpsons	2554	$5⅜	5⅜	5⅜	
Stelco a	1183	$25½	25¼	25½	+ ¼
Texaco	700	$28¼	28¼	28¼	— ⅛
Tor Dm Bk	900	$17¾	17¾	17¾	
Tot Pet A	200	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛
Tr Can PL	10675	$14¼	14	14	
Trans Mt a	1600	$10⅝	10⅝	10⅝	
Ultrmar	2280	280	280	280	+10
Unican Sec	200	170	170	170	—60
Unigesco a	800	155	155	155	+5
Unigesco b	400	135	135	135	—5
Unt Bank	875	275	275	275	
Velcro	700	$10	10	10	+ ⅜
Villager	1000	30	30	30	—11
Walk a	7400	$27½	27¼	27¼	+ ⅛
Westcst	8000	$28⅜	28⅜	28⅜	+ ⅛
Westeel	200	$13¾	13¾	13¾	+ ⅜
Weston	100	$12⅞	12⅞	12⅞	+ ⅛
Zellers	3000	435	420	420	—10
Junior Industrielles					
Crawfd Al	11300	255	240	255	+30
Mid Ind	2000	32	32	32	
Morl Lat	500	$35	35	35	+34
Mines et pétroles					
Abitib Asb	6000	70	69	70	+7
Acroll Ltd	3000	41	40	41	+1
Agnico	500	$6⅞	6⅞	6⅞	— ½
Aldona	1000	37	37	37	+2
Basic Res	3000	$8½	8⅜	8½	+ ¼
Baker Tlc	1033	13	13	13	—1
Bateman	4000	3½	3½	3½	+1½
Bellechs	500	12	12	12	—3
Bluewtr	27250	$9¾	9	9¾	+1
Cadillac Ex	2500	75	73	73	—2
Chib Cop	2000	11½	11½	11½	
C Daer	1000	3	3	3	
Cons Imp	1000	31	31	31	+2
Dumont	9000	9½	9½	9½	— ½
Dyn Mn	21000	32	31	32	—1
FNorm	500	460	460	460	+10
Kiena	3700	130	120	120	—15
Lynx CEx	2000	43	42	43	+1
Mt Laur U	5000	26½	26	26	— ½
Mt Jamie	46000	38	33	38	+3
M Pleas	3750	11½	11	11	—1
N Insco	5500	60	60	60	
NA Asb	500	15	15	15	+5
NA Rare	500	15	15	15	—3
Proto Ex	500	20	20	20	
Stafrd	1000	57	57	57	+2
Tagami	1000	7½	7½	7½	—2½

NOMINATION

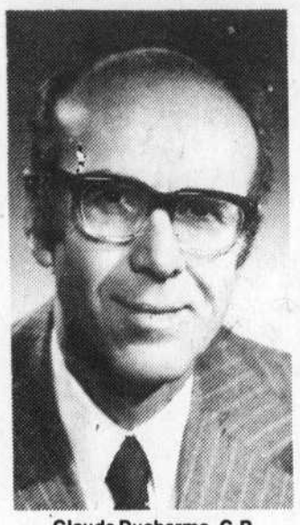

Claude Ducharme, C.R.

M. George P. Destounis, président, Famous Players Limitée, est heureux d'annoncer la nomination de M. Claude Ducharme, C.R., au bureau de direction

M. Ducharme est un associé de la firme, Desjardins, Ducharme, Desjardins, Bourque & Pratte, un directeur de la banque Provinciale du Canada, de Canadian Cablesystems Limitée, UAP Inc. et d'autres entreprises canadiennes.

PÊCHES ET ENVIRONNEMENT CANADA

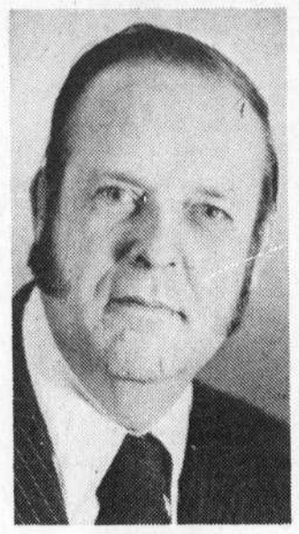

Marcel Lortie

M. J.B. Seaborn, sous-ministre du ministère canadien des Pêches et de l'Environnement, annonce la nomination de M. Marcel Lortie, ing. forestier, Ph. D., comme Président du Conseil des directeurs régionaux pour la région du Québec. Cette tâche s'ajoute aux responsabilités du Dr Lortie en tant que directeur général du Service de la gestion de l'environnement, région du Québec.

Les bureaux sont situés à
Tour Champlain, Place Laurier,
Casier postal 10,100,
Ste-Foy, Québec.
G1V 4H5.

NOMINATION
LIQUID CARBONIC CANADA LTD

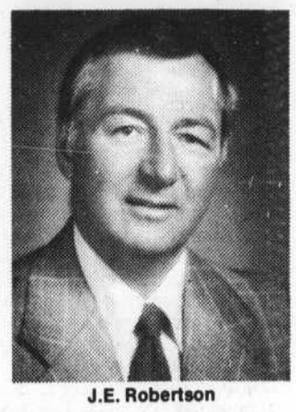

J.E. Robertson

R.A. Schmidt, président de Liquid Carbonic Canada Ltd est heureux d'annoncer la nomination de John E. Robertson comme vice-président. M. Robertson a été longtemps associé à Liquid Carbonic aux postes du marketing et des finances, et plus récemment il a été gérant de la distribution nationale de la division CO^2. À son nouveau poste M. Robertson sera responsable de l'approvisionnement, de l'entreposage et des douanes et il devra déménager au complexe du chemin Brimley à Toronto.

IWC Com	6600	130	128	128	— 7
Imasco A	100	$26¾	26¾	26¾	
Imasco A p	400	335	335	335	
Imp Oil A	14162	$22½	22¼	22¼	— ¼
INCO A	16685	$31¼	30¾	30⅞	+ ¼
INCO B	393	$31	31	31	
Indal	4050	$15⅞	15⅜	15⅞	+ ⅜
Inglis	z20	$12¼	12¼	12¼	
Inland Gas	z93	$10	10	10	
Inter-City	425	$6⅜	6½	6⅞	+ ⅜
Inter C B w	1800	395	380	395	+10
Intrmetco	300	$6¾	6¾	6¾	+ ¼
IBM	385	$287	286	286¾	— ¼
Int Mogul	400	242	242	242	
Interpool	z50	$16¾	16¾	16¾	
Int Pipe A	23315	$14⅜	14⅛	14⅛	+ ⅛
Ipsco	900	$14	13⅞	14	
Inv Grp A	180	$6¾	6¾	6¾	
Inv Grp 5 p	335	$15	15	15	— ¼
Iron Bay T	400	$5½	5⅜	5⅜	— ⅛
Irwin T A	1250	230	225	230	+ 5
ISO	2400	130	126	130	+ 3
Ivaco A	300	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
Jannock	345	$8⅛	8⅛	8⅛	
Jannock A	100	$13½	13½	13'5	
Jannock B	z37	$13	13	13	
Jannock D	325	$8¼	8⅛	8¼	+ ⅛
Janoc 6 p	z40	$69¾	69¾	69¾	
Kaiser Re	19662	$15⅜	15⅜	15½	b- ¼
Kam Dotia	78	0 65	64	' 65	
Kaps Tran	z200	66	65	65	
Kerr A A	11181	$15	14⅜	15	
K Anacon	z133	16	16	16	
Koffler A	100	485	485	485	— 5
Koffler A p	200	$7¾	7¾	7¾	— ¼
Labatt A	1402	$17¾	17⅜	17¾	
Lacana	3230	425	420	420	—10
Laidlaw A	200	$7	6¾	6¾	— ⅛
Ldl 9¾	280	$10¼	10¼	10¼	— ⅛
LOnt Cem	250	340	340	340	—10
L Shore	125	245	245	245	— 5
Lamb M A	100	100	100	100	—25
Langis	4000	10	10	10	+ 1
Lasitr Km	z375	12	11	11	
Laurasia	4525	59	56	56	— 4
Lau Fin	800	$7¼	7⅛	7⅛	— ⅛
Leigh Inst	21050	315	300	315	+15
Levy A pr	100	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
LL Lac	z131	140	130	130	
Livingsto	z60	$12	12	12	
Living pr	z15	$38	38	38	
Living w	z30	$8⅞	8⅞	8⅞	
Lob Co A	300	335	335	335	+15
Lob Co B	1752	335	335	335	
Lob Co pr	z25	$23½	23½	23½	
Lob Ltd Ap	2920	$14⅜	14¼	14¼	— ⅛
Lochiel	8400	155	148	149	— 4
Loeb M	4030	380	365	380	+15
Lost River	100	197	197	197	— 3
MEPC	18550	$9⅞	9	9¾	+ ⅜
MICC A	200	$27½	27½	27½	
MH Cable	117	$11¼	11¼	11¼	+ ⅛
Mclan H A	4250	$8¾	8½	8¾	+ ¼
MB Ltd	8270	$23⅞	23⅜	23⅜	
Madeline	11926	110	96	110	+14
Magna Int	200	$15⅜	15⅜	15⅜	+ ¼
Magnetcs	12050	61	60	61	+ 2
Maislin I	300	225	225	225	
Maistc Wil	500	230	230	230	+ 1
Malartic	614	85	85	85	
Man Bar	9530	105	102	105	+ 5
M Lf Gard	z5	$23¾	23¾	23¾	
M Lf Mills	150	$32¾	32¾	32¾	
Maplex M	600	315	315	315	—10
Marcana	1000	12	12	12	
Maritime	550	$19½	19½	19½	
Mar T 940	500	$11	11	11	
Markboro	900	$11¼	11¼	11¼	
Markel F	100	$5	5	5	
Mass Fer	32127	$22½	21⅜	22¼	+ 1
Mas F A	1139	$28	27¾	27⅞	— ⅛
Mas F B	4800	$27¾	27¾	27¾	
Matchan	500	10½	10½	10½	— ½
Matgmi A	1500	$14¼	14¼	14¼	+ ⅛
Mc Adam	z100	26	26	26	
gc Intyre	3050	$35½	35	35	— ¼
McLaghin	1400	$5⅞	5⅜	5⅜	— ⅛
Mentor	3800	295	287	287	— 7
Mercantil	888	$13⅛	13	13	— ⅛
Merland E	2800	420	415	415	— 5
Meta Uran	1000	5	5	5	
Me Trust	117	$20	20	20	— ¼
Minrl Res	z20	140	140	140	
Moffat A	z50	$10	10	10	
Molson A	8097	$17⅞	17½	17⅜	— ⅛
Monenco A	6035	$8	8	8	
Mtl Trust	250	$11¾	116	11¾	+ ¼
Moore	13512	$34	33⅜	33½	— ⅜
Multi Acc	1814	280	275	275	— 5
Murphy	2100	$8⅛	8	8	
Mymar M	833	62	62	62	
NBU Mine	1400	125	125	125	—1
NaChrs I	800	$5⅝	5½	5⅝	+ ⅛
Nabrs Dig	800	$14¾	14½	14¾	+ ¾
N Hees Ent	600	200	200	200	
Nat Trust	300	$16⅞	16⅞	16⅞	— ⅜
Nemco	10600	203	200	202	+ 2
Neonex	2841	200	200	200	+ 2
NB Tel	1531	$17⅞	17¾	17¾	
NB Tel 1.85	200	$21	21	21	+ ½
N Dimens	5000	82	82	82	
N Goldvue	6000	13½	12	13½	+2½
N Kelore	8000	16	15	16	
N Provid D	1000	17	17	17	
N York Oil	5500	109	105	109	+ 9
Newco Fin	z22	$19¼	19¼	19¼	
Newconx	z50	400	400	400	
Nfld Tel	400	$7⅛	7⅛	7⅛	
Noma A	7200	475	450	450	—25
Noranda A	9519	$31⅞	31½	31⅞	— ¼
Norcen	4423	$11¼	11⅛	11¼	+ ⅛
Norcen B	630	$20	19¾	20	+ ¼
Norcn 150	3530	$19½	19	19½	+ ½
Norcen w	1200	5	5	5	— 4
Nordair A	600	225	225	225	
NC Oils	25030	$9	8⅞	8⅞	
Nor Tel	6937	$32¾	32½	32½	— ¼
NTecm B w	250	$13½	13½	13½	
Northgat	5450	$5⅛	5	5⅛	
NW Util p	z5	$43¾	43¾	43¾	
Nowsco W	5650	$22	21	21¾	+ ¾
Nu-Wst A	1950	$11½	11½	91½	+ b9
Nudlama	z200	23	23	23	
Nufort Res	3000	23	22	23	+ 1
Numac	4000	$11⅝	11¼	11⅝	+ ⅛
OPI A	2200	$6⅜	6¼	6⅜	+ ¼
OSF Ind	365	270	260	270	— 5
Oakwood P	3528	132	130	132	+ 4
Obrien	8800	128	125	125	
Ocelot B	7600	$8¾	8⅝	8¾	+ ⅛
Orchan A	175	244	244	244	— 1
Oshawa A	3900	370	370	370	
Osisko	7000	26	25	26	+ 2
Oxford A	1050	$12⅜	12⅜	12⅜	+ ⅛
Pac Coper	1300	117	117	117	+ 2
Pac Pete	1850	$27⅜	27⅜	27⅜	+ ⅜
Page Pet	2000	255	250	255	+ 5
Paloma P	1000	250	250	250	—10
Pamour A	3500	390	390	390	— 5
Pan Centr	z16	61	61	61	
Peerless	1000	330	330	330	+ 5
Pembina	830	400	400	400	—10
P Dept S	3882	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
P Jewl A	1800	$6	6	6	
Petrofina	519	$16¾	16⅜	16¾	+ ¼
Petrol	1500	211	210	211	
PeytoOils	30900	$6¾	6¼	6¾	+X'½
Philtips ocb	100	$9	9	9	
Pick Crow	2500	16	16	16	
Pine Point	750	$32½	32½	32½	
Pitts C	1100	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ⅛
Place G	7200	43	42½	43	— 1
Placer	1600	$21½	20⅞	21¼	
Plysr 840	300	$26½	26⅜	26½	+ ½
Pominex	3500	62	60	60	— 2
Pop Shops	1330	475	470	475	
Pow Corp A	3400	$8	7⅞	7⅞	— ⅛
Pow C 4¾	625	$27¾	27¾	27¾	
Pow C 5	121	$8	8	8	— ⅛
Prado Exp	500	145	145	145	+ 8
Precamb	1500	77	73	77	+ 5
Preston	338	$13¾	13¾	13¾	+ ¼
Price Co	z75	$10¼	10¼	10¼	
Provigo	100	$7¾	7¾	7¾	— ⅛
Qasar Pet	300	$6¾	6¾	6¾	— ¼
Que Man	13500	35	34½	35	
Q Mattgmi	z125	18	18	18	
Que Sturg	3566	107	107	107	+ 2
Ram	8800	$6¾	6⅜	6⅜	+ ⅜
Ranger	2655	$20⅞	20½	20¾	+ ⅜
Rank Org	100	310	310	310	
Rayrock	50	102	102	102	+ 2
Redpath A	3175	$14	13¾	13¾	— ⅛
Redstone	4200	61	60	60	— 1
Reed Pap A	1432	$10¼	10⅛	10⅛	
Reed Osir A	1150	$8⅛	8	8⅛	+ ⅛
Reeves	3000	20	19	19	+ 3
Reichhold	1000	$20⅜	20⅜	20⅜	+ ⅛
Reitman A	1000	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ⅛
Repub Res	2100	138	137	138	+ 3
Res Servic	1000	78	78	78	— 3
evelstk	3900	$8¾

Bernard Landry
l'homme sur qui repose finalement la relance

Des trois grands patrons de l'économie québécoise, les ministres des Finances, de l'Industrie et du Développement économique, celui qui fera le plus pour les 257,000 Québécois qui resteront en chômage en 1977, c'est aussi le seul qui ne soit pas... économiste!

On sait en effet que M. Jacques Parizeau possède un doctorat en Sciences économiques de la London School of Economics, que M. Rodrigue Tremblay est titulaire d'un PhD en sciences économiques et relations financières internationales, tandis que M. Bernard Landry est surtout un juriste, même s'il a suivi un cours en économie à l'Université de Paris et passé quelque temps au ministère de l'Economie et des Finances français.

Or, des cinq grandes mesures gouvernementales susceptibles de soutenir l'emploi au cours de la prochaine année 1977-1978, la seule qui risque vraiment d'avoir des effets importants est justement la politique d'achats présentée, voici deux mois, par M. Landry.

Même les membres de l'Association des Economistes Québécois, qui regroupe essentiellement les anciens collègues de M. Parizeau, se montrent fort critiques pour le premier budget de l'ancien professeur des HEC.

L'ASDEQ recommandait en effet au gouvernement de dégager une marge de manoeuvre de $300 à $400 millions, qu'il devrait affecter en priorité aux programmes gouvernementaux à vocation économique, et lui suggérait qu'il pouvait se permettre d'emprunter jusque $1.2 milliard. Or, justement, dans une approche que tout le monde qualifie d'extrêmement conservatrice, M. Parizeau a limité ses emprunts à $900 millions. La différence entre son choix, et la recommandation de l'ASDEQ, représente justement ce $300 millions qu'on aurait souhaité lui voir affecter à la relance de l'économie québécoise.

Dans son budget, M. Parizeau souligne d'abord l'impact qu'auront sur l'emploi, les grands chantiers de l'Hydro-Québec à la Baie James. Il s'agit d'abord d'un type d'investissement qui entraine de ''grands travaux supermécanisés'', que M. Parizeau critique par ailleurs dans son budget, leur préférant des travaux plus générateurs d'emploi comme la sylviculture, la petite voirie, etc. De plus, à long terme, la Baie James ne rapporte que très peu d'emplois: aujourd'hui, sur le grand chantier de Manic-Outardes, il ne reste que 170 personnes affectées à l'entretien des centrales.

Le projet de Fonds de relance industrielle, pour sa part, n'aura aucun impact en 1977. De plus, les milieux d'affaires lui opposaient hier des critiques sérieuses. La plus importante est certainement celle qui déplore qu'un abattement fiscal soit soumis à l'approbation discrétionnaire d'un ministre. De plus, elle suppose que les petites et moyennes entreprises qui voudront en profiter devront réaliser des profits assez substantiels. Le programme risque surtout de profiter à des PME déjà solides sur leur marché mais rien encore n'existe pour le démarrage d'une entreprise entièrement nouvelle, hormis le programme de subventions de la SDI.

Par exemple, tout le monde se demande ce qui retient, sur le bureau de M. Rodrigue Tremblay, les règlements devant permettre la création des Sociétés de Développement de l'Entreprise Québécoise. La loi a été sanctionnée le 30 juin 1976 et les règlements sont prêts depuis plusieurs semaines.

Quant à la SDI, elle dispose de $32 millions. Or, si on en croit les promesses faites aux Produits Bellevue (1977) Inc., cette entreprise recevra $3 millions de subventions, plus un prêt de $1.5 million remboursable sur 60 mois, après la fin du présent exercice financier. On ne tient pas compte d'un autre prêt de $1.5 million qui devrait être remboursé au cours de l'année 1977 à même les ventes d'inventaires. Bellevue et la région de Thetford, à elles seules, accapareront ainsi au moins 14% du budget de la SDI.

Quant au programme de travaux publics auquel M. Parizeau affecte $80 millions, il ne devrait procurer, selon les dernières estimations des fonctionnaires du ministère des Finances, que 6,000 années-hommes. Encore faut-il préciser que ces 6,000 emplois sont purement temporaires et qu'ils disparaîtront, pour la plupart, avec les beaux jours.

Reste donc la politique d'achats présentée par M. Landry deux mois après son accession à la tête du ministère d'État au développement économique. M. Parizeau a lui-même reconnu mardi qu'elle ''est essentielle à la mise en place d'une politique d'emploi''.

Effectivement, si on donne, à cette politique, toutes les dents que lui a promis M. Bernard Landry, elle rapatriera ou créera au Québec jusqu'à 15,000 emplois permanents, pour la plupart dans le secteur manufacturier. Quant on sait que, l'an dernier, le Québec a perdu 26,000 emplois permanents, on mesure toute l'importance de cette politique.

Le document sur le budget établit en effet que la politique d'achats pourrait contribuer à la création ou au maintien de 2 à 3,000 emplois par $100 millions d'achats supplémentaires effectués au Québec. On sait par ailleurs que la politique d'achats, appliquée avec vigueur, pourrait réorienter, vers le secteur manufacturier québécois, de $300 à $500 millions d'achats gouvernementaux par année. Le gain pourra donc varier de 6,000 emplois, dans l'hypothèse la plus conservatrice, à 15,000.

La politique du ministre d'État au développement économique a quatre principales chances d'obtenir rapidement des résultats:

● On sait que la politique de M. Landry permet de limiter l'accès aux seules entreprises québécoises, ''même s'il n'existe pas un nombre suffisant de producteurs autochtones, lorsque l'intérêt public ou la politique économique du gouvernement le justifieront''. Si ce principe est appliqué, il permettra au gouvernement, soit d'encourager ouvertement une ou deux entreprises québécoises en particulier, ou même de susciter la création d'une nouvelle entreprise. On cite souvent, quand on parle de politique d'achat, l'exemple des hôpitaux qui se sont équipés en lits... à l'extérieur du Québec parce qu'il n'y avait pas de fabricant québécois. Une politique d'achat aurait au moins permis de ''provoquer'' la création d'une entreprise spécialisée dans la fabrication de ce type d'équipement, par ailleurs fort coûteux.

● La politique d'achat propose encore en développant l'achat globalisé, de ''garantir des volumes soutenus et réguliers aux entreprises québécoises''. Le problème fréquemment rencontré par une petite et moyenne entreprise est justement de ne pas faire face à un volume de commandes assez important, ni étalé dans le temps, pour aller chercher du financement auprès des banques. La possibilité de devenir le fournisseur d'un groupe de commissions scolaires par exemple, plutôt que de décrocher une multitude de petits contrats, risque de changer complètement les perspectives de financement de petites entreprises.

● Le gouvernement s'est encore donné les moyens de faire respecter sa politique, non seulement par les ministères ou sociétés de la Couronne, ce qui eût été relativement facile, mais aussi par tous les organismes parapublics, jaloux de leur autonomie. Ils seront en effet ''tenus de rendre compte trimestriellement de l'application de cette politique. Les ministères sectoriels — celui des Affaires sociales pour les hôpitaux, celui de l'Éducation pour les institutions d'enseignement, celui des Affaires municipales pour les cités et villes, etc. pourront ''au besoin utiliser leur pouvoir de persuasion''... Et on sait qu'un sous-ministre qui distribue, finalement, les subventions, ou autorise certains programmes, a effectivement de réels pouvoirs de persuasion! Pour la première fois aussi, un sous-ministre — rattaché à l'Industrie et au Commerce, aura la haute main sur l'application de cette politique et l'étude de ses effets sur la structure manufacturière au Québec. Hier, le chef de Cabinet de M. Rodrigue Tremblay confirmait au DEVOIR qu'on est sur le point de retenir un candidat ''très sérieux'' et sa nomination devrait être annoncée d'ici la fin du mois. Enfin, le fardeau de la preuve, pour justifier qu'un achat ne soit pas effectué au Québec, ne reposera plus sur le manufacturier québécois lui-même mais sur l'organisme qui aura décidé de ne pas retenir les services d'une entreprise québécoise.

● Enfin, la politique élaborée par M. Bernard Landry vise également le secteur de la construction, ce qui représente, en fait, 30% de tous les contrats gouvernementaux. Même si cette mesure n'aura pas d'impact direct sur l'emploi dans la construction — les ouvriers de ce secteur étant de toute manière des Québécois même si le contracteur est étranger — elle risque d'avoir des conséquences au niveau des sous-contrats: on pense par exemple à l'effet que cela pourrait avoir sur l'industrie sidérurgique québécoise si tout l'acier de structure possédait un ''contenu québécois maximum''...

La seule faiblesse de la politique gouvernementale d'achats, mais cette fois le ministre Bernard Landry n'y est pour rien... c'est d'être venue fort tard, plusieurs années après que toutes les autres provinces s'en soient discrètement donné une! En effet, les grands programmes d'équipement des hôpitaux et des écoles, se sont réalisés, dans les années ''60'' sans qu'on ait eu le souci d'en faire profiter les industriels québécois. Résultat: ces organismes n'achètent guère plus de 50% de leurs biens au Québec alors que l'Hydro-Québec qui, elle, a une politique d'achats depuis qu'elle existe, réalise les trois-quarts de ses achats dans la province.

Mieux encore, en 1972-1973, on a complètement réaménagé la colline parlementaire à Québec, et meublé à neuf tous les fonctionnaires, sans qu'on soit sûr que les industries québécoises en aient tiré le maximum possible.

Il reste cependant un domaine où les dépenses d'équipement ne font guère que commencer et où la politique d'achat devrait avoir des effets considérables: c'est celui du transport en commun. Les communautés urbaines et les grandes villes du Québec ne font guère que commencer à développer leurs systèmes et les sommes qui y seront investies sont considérables. Pour l'industrie du transport, notamment des entreprises comme Bombardier-MLW, la politique d'achat représente une sorte de ''protectorat'' particulièrement intéressant...

---

par Michel Vastel

10% des contribuables ont eu l'indexation...

Les contribuables québécois auraient pu obtenir des réductions d'impôt de $140.5 millions, soit 58% de ce que leur coûte la non-indexation!

En effet, si on retourne à l'analyse des augmentations de salaires accordées par l'ancien gouvernement aux fonctionnaires et employés des secteurs de l'éducation et des affaires sociales, on note que les ''dépassements'' des normes admises par le programme de lutte à l'inflation coûteront $140.5 millions pour la seule année financière 1977-1978.

Pour obtenir ce chiffre, il suffit de retourner aux tableaux publiés le 13 janvier dernier par le président de la Régie québécoise des mesures anti-inflationnistes. Le tableau de M. Robert De Coster précise que, pour ces trois catégories d'employés, le coût des dépassements de salaire a été de $175 millions pour la deuxième année du contrat (du 1er juillet 76 au 30 juin 1977) et de $129 millions pour la troisième année. Pour rétablir ces chiffres sur la base de l'année financière du gouvernement (du 1er avril 1977 au 31 mars 1978) on a donc pris 3/12èmes des dépassements de la deuxième année et 9/12èmes des dépassements de la troisième année.

Ces conditions salariales, que M. Parizeau lui-même n'hésite pas à qualifier de ''généreuses'', ont bien sûr été accordées sous l'administration Bourassa mais il faut aussi préciser que, durant la campagne électorale en novembre, M. René Lévesque a lui-même promis de ''respecter les engagements de l'ancien gouvernement''.

Les $140.5 millions profitent bien sûr aux 295,000 employés de l'État, soit environ 10% de tous les contribuables. Il est également vrai que le coût net pour M. Parizeau n'est pas de $140.5 millions puisqu'une bonne partie revient immédiatement dans ses coffres sous forme d'impôts. Par contre, il s'agit d'une perte nette pour les 90% de contribuables qui, eux, n'émargent pas au budget de l'État québécois.

Assez curieusement, ce sont mercredi les centrales syndicales, et particulièrement la CSN et la CEQ — qui représentent ces employés — qui ont le plus dénoncé la non-indexation des impôts...

Sorès se penche sur le développement du Canal de Suez

Ayant soutenu avec succès une forte concurrence internationale, la firme canadienne Sorès Inc. vient d'obtenir le contrat d'une étude d'envergure portant sur la zone industrielle du canal de Suez en Egypte. Cette étude sera entreprise pour le bureau d'exécution de projet, dans le cadre du programme de développement des Nations Unies.

Société québécoise spécialisée en gestion industrielle et en consultation économique, Sorès Inc. est membre de l'Association canadienne des conseillers en administration. Sa vaste expérience internationale des études de ce genre fut l'un des facteurs qui l'ont favorisée pour l'obtention de ce contrat.

Classée au premier rang des priorietés du gouvernement égyptien, cette étude permettra de planifier l'éventuelle mise en valeur de la région du canal de Suez.

Après la guerre de 1967, la population s'est trouvée dispersée à travers tout le pays. À la fin de la guerre de 1973, le gouvernement s'est engagé à reconstruire et à mettre en valeur la région. Cet objectif devenait d'autant plus pressant par la concentration de population dans la vallée du Nil et dans la région du delta.

Dans la région Caire-Alexandrie-Delta, la concentration industrielle menace présentement de faire disparaître les fertiles terres agricoles. La région du canal devient donc une zone clé puisqu'elle constitue l'une des possibilités viable de développement industriel au cours de la prochaine décennie.

Bref, la région présente de grandes possibilités pour l'établissement de nouvelles industries. L'études portera surtout sur la diversité industrielle qui servira à contrebalancer la forte dépendance de l'Égypte dans les domaines de l'alimentation et du textile.

La remise en valeur d'industries existantes, le logement, les services sociaux, la création d'emplois, l'utilisation efficace des ressources et la productivité seront autant de sujets traités par l'équipe de Sorès. Les travaux de cette étude, échelonnés sur onze mois débuteront vers la fin d'avril. En période de pointe, une équipe de quinze Canadiens sera affectée à pied d'oeuvre.

Le mandat sera exécuté en collaboration avec Stevenson & Kellogg de Toronto et Industrial Development Programs S.A. du Caire. Sorès est une société membre du Groupe SNC.

Sidbec veut recycler les déchets pour combler ses besoins d'énergie

par Michel Nadeau

En raison notamment des limites des réserves de gaz naturel, Sidbec devra modifier ses sources d'approvisionnement en énergie et demande au gouvernement de tenir compte des besoins futurs de la sidérurgie québécoise dans l'élaboration de la politique énergétique.

Dans un mémoire présenté à la Commission parlementaire de l'Energie, Sidbec montre d'abord qu'elle se situe parmi les plus importants consommateurs d'énergie au Québec; le coût total s'élèvera à $60 millions l'an prochain et l'aciérie de Contrecoeur utilise 20% de tout le gaz naturel distribué par Gaz Métropolitain.

L'organisme souligne également que l'addition de fours à l'usine de Contrecoeur pourrait permettre à Sidbec de jouer un rôle important en atténuant les périodes de pointe.

''Des fours additionnels fonctionneraient à plein régime durant les heures creuses et seraient mis en veilleuse durant les heures de pointe'' mentionne le rapport.

En 1971, Sidbec a choisi un procédé utilisant le gaz naturel comme agent réducteur. Aujourd'hui cette source d'énergie tend à se raréfier en raison des réserves assez restreintes par rapport au charbon par exemple. Aussi, Sidbec met de l'avant l'idée d'un troc énergétique avec les Etats-Unis, Québec cèderait aux Américains de l'électricité contre du charbon.

De plus, un projet d'étude a été entrepris par Sidbec de concert avec les services de protection de l'environnement du gouvernement québécois, la Communauté urbaine de Montréal et l'Hydro-Québec sur l'utilisation des ordures ménagères pour la production par pyrolise de gaz réducteurs.

''Si de tels centres de traitement des déchets étaient construits, le volume de gaz produit serait suffisant pour remplacer en grande partie le gaz naturel requis actuellement par Sidbec, pourvu que les autres caractéristiques de ce gaz soient convenables.''

Également Sidbec souhaiterait remplacer les combustibles fossiles par l'électricité. A long terme, un procédé de production de chaleur à partir de plasma à arc électrique pourrait être également mis au point et utilisé alors pour faire des boulettes d'oxyde de fer ou pour les réduire.

Selon la sidérurgie québécoise, il existerait plusieurs sources d'énergie électrique dans le nord du Nouveau-Québec, là où se trouvent également une grande partie des ressources de minerai de fer encore inexploitées de l'Amérique du Nord.

''Si ces sources d'énergie électrique étaient développées, une large part de l'électricité produite pourrait être utilisée presque sur place, en produisant la chaleur nécessaire à l'extraction du fer de ces vastes gisements.''

''Le résultat final serait d'épargner le transport à longue distance et de l'électricité et de la gangue du minerai, ainsi que de l'oxygène lié au fer, vu que seul le fer ou l'acier subirait ce transport, selon l'étape de fabrication où il s'avérerait le plus convenable de l'utiliser.''

Et de conclure Sidbec: ''Une telle possibilité permettrait l'exploitation plus économique du minerai de cette région qui autrement pourrait difficilement concurrencer les réserves plus vastes et beaucoup plus riches du Brésil, de l'Australie et de l'Afrique.''

Bien que les séances de la Commission parlementaire sur l'Energie soient terminées, Sidbec avait obtenu un délai pour faire parvenir son mémoire aux membres de la Commission.

La politique monétaire, version Bouey

Quels sont ses véritables effets sur l'économie?

par PIERRE FORTIN

Sous la direction du Gouverneur Rasminsky, qui s'est retiré en 1973, la politique monétaire canadienne consistait à établir les taux d'intérêt au Canada à un niveau tel que leur écart avec les taux d'intérêt étrangers assurait une entrée nette de capitaux au pays tout juste suffisante pour maintenir la valeur du dollar canadien dans un rapport stable avec le dollar américain. L'objectif primordial de la Banque était donc de nature externe et la croissance de la masse monétaire s'y est strictement conformée. L'économie canadienne étant très petite et très fortement intégrée financièrement et commercialement à l'économie mondiale, surtout américaine, les fluctuations de l'offre et de la demande de devises étrangères sur le marché sont souvent très violentes, ce qui a forcé la Banque à provoquer des variations parfois très importantes dans ses réserves de devises, dans les taux d'intérêt et dans le taux de croissance monétaire à la seule fin de stabiliser le taux de change. Rappelons que le prix du dollar américain à Montréal n'a pas varié de plus de 1% de part et d'autre de la parité officielle de 108.11 cents canadiens entre mai 1962 et juin 1970, et qu'après son ajustement à la baisse au cours de l'été de 1970, il n'a pas varié de plus de 2.5% de part et d'autre de sa valeur moyenne, égale à un dollar canadien, jusqu'à la fin de 1973. Bref, jusqu'en 1970, le taux de change était officiellement fixe; et entre 1970 et 1973, il était officieusement fixe, ou en pseudo-flottement (''dirty float'').

Depuis la fin de 1973, la Banque a accepté d'élargir la bande de fluctuation du prix de la devise américaine à 4% en plus et en moins de sa valeur moyenne, les bornes inférieure de 95.76 et supérieure de 104.00 cents canadiens ayant été atteintes en avril 1974 et en août 1975, respectivement. Au cours de la même période, le Gouverneur Bouey a annoncé son intention de réduire progressivement le taux de croissance de la masse monétaire au sens restreint (billets et dépôts à vue dans les banques à charte) et de l'établir éventuellement à un niveau faible et stable. L'option anti-inflationniste de la Banque en ressort de façon évidente. C'est aussi une volte-face complète dans l'orientation annoncée de la politique monétaire canadienne: alors que sous Rasminsky la croissance monétaire devait s'adapter passivement aux exigences de la stabilité du taux de change, sous Bouey c'est le taux de change qui devrait s'ajuster passivement à la contrainte d'une croissance monétaire faible et stable.

Deux questions doivent être soulevées au sujet de la nouvelle orientation de la politique monétaire: (1) quelles seront ses conséquences sur l'économie canadienne à court et à long terme; et (2) d'un point de vue pratique, comment les effets de la nouvelle orientation sur l'économie se distinguent-ils des effets de l'ancienne orientation?

Sur le plan conjoncturel, il s'agit d'examiner la réaction de l'économie aux fluctuations à court terme dans les dépenses publiques, les impôts, l'activité économique à l'étranger, les taux d'intérêt internationaux, l'inflation mondiale, etc. Il est clair que dans un contexte de stabilité du taux de change, ce sont les variations de la croissance monétaire qui protègent la devise des chocs exogènes que subit l'économie; tandis que si l'on poursuit la stabilité monétaire, c'est le taux de change qui doit s'ajuster en conséquence. La question revient donc à savoir si la production, l'emploi et les prix canadiens sont plus ou moins vulnérables aux chocs exogènes selon que l'adaptation à ces chocs est réalisée au moyen de variations de la croissance monétaire ou de variations du taux de change.

La réponse à cette interrogation n'est pas simple, car elle dépend de la nature du choc en cause et de la complexité des relations de l'équilibre économique général, elles-mêmes sujettes à des décalages d'ajustement de diverses longueurs. On peut toutefois avancer avec une confiance raisonnable que la réaction de la production et de l'emploi aux perturbations de l'économie ne variera pas tellement au niveau agrégé, suivant la méthode d'ajustement adoptée par la banque centrale. Les différences seront plutôt sectorielles. Car si les chocs sont absorbés par les variations de croissance monétaire, la réaction sera largement diffusée à travers l'ensemble des secteurs de l'économie; mais si on les répercute au moyen de variations du taux de change, les chocs frapperont plus violemment les secteurs plus directement reliés au commerce extérieur, comme les textiles, les mines et les pâtes et papiers. Il ne fait pas de doute qu'en période de récession, la nouvelle politique monétaire canadienne risque de désavantager le Québec, dans la mesure où un plus grand nombre d'industries qu'ailleurs s'y trouvent à la marge de la concurrence internationale. Quant aux prix, ils seront fortement influencés par le rythme stable de croissance monétaire tout en réagissant, comme le taux de change, aux chocs exogènes à court terme, alors qu'en situation de taux de change fixe, ils étaient plus rigidement liés à l'inflation étrangère.

A long terme, il est un écart entre les taux de croissance monétaire au Canada et à l'étranger qui assure l'égalité entre les taux d'inflation canadien et étranger et permet au dollar canadien de conserver une valeur stable sur le marché. Si la Banque du Canada cherche à réaliser un taux de croissance monétaire moins (plus) rapide que celui qui permettrait d'établir cet écart avec l'étranger, le taux d'inflation au Canada deviendra inférieur (supérieur) au taux d'inflation mondial et la devise canadienne devra s'apprécier (se déprécier) indéfiniment, année après année. La production et l'emploi ne sont guère affectés par la croissance monétaire à long terme, puisqu'ils sont plutôt déterminés par les variables ''réelles'' de l'économie, soit la croissance des ressources et celle de la productivité.

Je crois que les coûts économiques qu'encourrait initialement l'économie canadienne suite à une appréciation du dollar canadien seraient importants, étant donné le retard d'adaptation des anticipations des agents économiques à la nouvelle situation et le chômage qui s'ensuivrait. Les coûts politiques en seraient au moins aussi importants dans un sens ou dans l'autre. Dans ces conditions, la possibilité pour la Banque du Canada de réduire le taux de croissance monétaire à un niveau plus faible qu'autrefois tout en maintenant la stabilité du change en longue période est totalement conditionnée par la réduction parallèle de la croissance monétaire à l'étranger (et principalement aux États-Unis), qui seule permettrait alors le maintien de l'écart international de croissance monétaire compatible avec l'objectif recherché.

De fait, la réduction de l'expansion monétaire aux États-Unis, en conjugaison avec la récession, a réduit sensiblement le taux d'inflation dans ce pays depuis la fin de 1974. La politique américaine permettait ainsi une baisse analogue du taux d'inflation et un resserrement monétaire parallèle au Canada. La décélération monétaire a cependant été plus vive au Canada, parce que la valeur du dollar canadien partait d'un niveau historique assez bas (96.5 cents américains) en septembre 1975 et subissait d'importantes pressions à la baisse en vertu du lourd déficit au compte courant de la balance des paiements. Ainsi, non seulement la Banque du Canada a-t-elle dû réduire la croissance de la masse monétaire de façon à établir une structure de taux d'intérêt au pays qui favorise une entrée nette massive de capitaux comme financement au déficit du commerce extérieur et qui empêche une dépréciation plus prononcée du dollar canadien, mais elle pouvait accentuer le resserrement monétaire de façon à attirer encore plus de capitaux au Canada que ne l'exigeait le déficit commercial et à exercer des pressions à la hausse sur le prix de la devise canadienne. C'est ce qu'elle a d'ailleurs fait avec empressement. Notons cependant que la Banque a pris soin de stopper l'appréciation du dollar canadien à 103.88 cents américains en juin dernier, soit en deçà du sommet d'avril 1974 de 104.42 cents, ce qui aurait tendance à confirmer mon hypothèse sur les coûts d'une appréciation ou d'une dépréciation soutenue du taux de change et la perception qu'en ont les autorités monétaires.

En somme, les considérations qui précèdent m'incitent à porter le jugement suivant sur la nouvelle orientation de la politique monétaire canadienne:

(1) A long terme, le taux de croissance monétaire canadien est prédéterminé par le taux de croissance monétaire mondial, et surtout américain, à moins que la Banque du Canada n'adopte une politique d'appréciation ou de dépréciation tendancielle du taux de change canadien, ce qui serait coûteux économiquement et politiquement. En conséquence, la Banque ne peut songer à établir un taux faible de croissance monétaire que si la Réserve fédérale américaine fait de même. Dans ces circonstances, le taux d'inflation continuera d'être arrimé au taux d'inflation mondial. Bref, la nouvelle orientation préconisée par le Gouverneur Bouey risque de n'apporter aucun changement à la politique monétaire à long terme par rapport à l'ancienne orientation. Et il le sait fort bien.

(2) A court terme, un taux de croissance monétaire plus stable autour de son niveau de longue période signifie que les chocs exogènes qui perturbent la conjoncture canadienne auront un impact sur la production et l'emploi qui sera plus différencié selon le degré d'exposition au commerce extérieur des secteurs industriels et des régions et selon la capacité concurrentielle des uns et des autres à absorber des fluctuations de plus grande amplitude qu'autrefois dans le taux de change. Quant au taux d'inflation canadien, ses fluctuations de courte période autour du taux d'inflation étranger seront de plus grande amplitude, reflétant ainsi l'instabilité accrue du taux de change. Mais l'amplitude absolue des fluctuations du taux de croissance des prix au pays dépendra aussi, bien sûr, de l'amplitude des fluctuations du taux d'inflation étranger.

■ *M. Pierre Fortin est professeur d'économie politique à l'Université Laval. Ce texte de M. Fortin a été publié dans le dernier numéro de l'Économiste, revue de l'Association des économistes québécois.*

LES ÉLÉVATEURS DE SOREL LIMITÉE

AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Avis vous est par les présentes donné que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de ''LES ÉLÉVATEURS DE SOREL LIMITÉE'' sera tenue à l'Auberge de la Rive, Ste-Anne de Sorel, Québec le mardi, 3ième jour de mai 1977 à 9 h 30.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et étude des rapports des Administrateurs et des Vérificateurs;
2. Élection des Administrateurs;
3. Nomination des vérificateurs;
4. Ratification et approbation, s'il y a lieu, des actes et gestes des Administrateurs et Officiers de la Compagnie pour l'exercice terminé le 31 décembre 1976, tels que consignés aux rapports, autorisés, ou enregistrés au livre de minutes de la Compagnie;
5. Transaction de toutes autres affaires pouvant être légalement soumises à l'assemblée.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

R.G. Gammon
Secrétaire

WINNIPEG, 13 avril 1977

Accalmie sur tous les fronts du Liban

BEYROUTH (AFP) — Les incidents qui ont marqué mercredi à Beyrouth le 2ème anniversaire de la guerre civile sont restés, semble-t-il, sans lendemain et hier la capitale libanaise a retrouvé son calme.

Dans le sud également, les offensives et contre-offensives qui se sont succédées la semaine dernière ont fait place à une accalmie troublée de temps à autre par de brefs duels d'artillerie.

La résistance palestinienne semble décidée à respecter l'ordre de cessez-le-feu lancé par M. Yasser Arafat, chef de l'OLP, et elle ne cherche pas à exploiter territorialement les avantages acquis il y a huit jours au cours de ses offensives.

De leur côté, les chrétiens, inférieurs numériquement, ne sont vraisemblablement pas en mesure de reprendre maintenant l'initiative des opérations et ils restent sur leurs positions.

Sur le plan diplomatique et politique, en revanche, Damas multiplie les initiatives pour tenter de débloquer la situation. Après avoir donné la semaine dernière le "feu vert" à la Saika, le mouvement de résistance palestinienne d'obédience syrienne, pour rétablir l'équilibre des forces dans le sud, les dirigeants syriens ont obtenu du chef de l'OLP, Yasser Arafat, qu'il stabilise la situation en stoppant l'avance des fédayine.

L'opposition zaïroise demeure très divisée

(Le Monde) — La multiplicité des communiqués publiés en Europe, à propos des événements qui se déroulent au Shaba (ancien Katanga) met en évidence l'ampleur et la persistance des divisions de l'opposition zaïroise. Cette diversité n'est d'ailleurs qu'un pâle reflet de celle que connut l'ancienne colonie belge, pendant les premières années suivant l'indépendance, lorsque le régime civil eut à affronter les revendications de plusieurs dizaines de partis. En dépit de toutes les tentatives de rapprochement, les adversaires du général Mobutu restent divisés en trois grandes tendances.

La première regroupe, du moins en théorie, au sein du Rassemblement des Congolais progressistes (R.C.P.), le Front national de libération du Congo (F.N.L.C.) et le Mouvement d'action pour la résurrection du Congo (MARC). Le Front, dont le chef est le général Nathanaël Mbumba, constitue le fer de lance de la force d'invasion des gendarmes katangais, actuellement infiltrés au Shaba à partir de l'Angola. Le Front possède une délégation en France, dont le chef est M. Mutombo Cartier. Quant au MARC, réputé favorable au maintien de la coopération avec l'Occident, il dispose d'une importante antenne à Bruxelles. Soutenu par les milieux libéraux belges, le MARC a pour dirigeant M. Kanlyonga Mobatelli et diffuse régulièrement Miso Gaa (les yeux ouverts). Le front, qui proclame son intention d'"édifier une nouvelle société congolaise pour mettre fin au régime néo-colonialiste, agent du capitalisme international" publie régulièrement des bulletins consacrés à la situation militaire au Shaba et dénonce "la campagne d'intoxication déclenchée par le régime fasciste de Mobutu", à propos des combats dont l'ancien Katanga est le théâtre.

La deuxième tendance est celle du Front socialiste africain, aux destinées duquel préside M. Cléophas Kamitatu, qui fut premier vice-président du gouvernement provisoire de Léopoldville, ministre de l'intérieur, puis ministre du plan dans le gouvernement de M. Cyrille Adoula, avant de passer, en 1964, dans l'opposition au premier ministre Moïse Tshombe. M. Kamitatu refusa de faire partie du gouvernement du général Mobutu après qu'il eut pris le pouvoir. Il fut arrêté six mois plus tard pour "complot", comdamné à cinq ans de prison, resta incarcéré dix-huit mois, puis fut libéré en novembre 1967. Réfugié en France, où il vit en exil depuis sept ans, M. Kamitatu est l'auteur de la Grande Mystification du Congo-Kinshasa, ouvrage paru en 1971 aux éditions Maspero, interdit en France, réimprimé ensuite en Belgique. Le Front socialiste n'est pas hostile à un rapprochement avec le Rassemblement des Congolais progressistes, et notamment avec le Front national de libération du Congo. Pour le F.S.A., la fourniture d'armes au gouvernement Mobutu constitue un "défi" lancé par ceux qui veulent "perpétuer la misère dont le régime en place est responsable au Zaïre".

La troisième tendance, dite des Forces démocratiques pour la libération du Congo-Kinshasa (FODELICO), est animée par M. Antoine Gizenga, ancien vice-premier ministre du gouvernement de Patrice Lumumba et généralement considéré comme l'héritier spirituel de ce ddernier. M. Gizenga, qui avait installé un gouvernement autonome à Kisangani (à l'époque Stanleyville), fut arrêté en janvier 1962, libéré deux ans plus tard, puis partit pour l'Union soviétique, où il vécut plusieurs années avant de se fixer en Europe occidentale — dernièrement, semble-t-il, à Genève. M. Gizenga a tenté de regrouper sous son égide le Parti de la révolution populaire (P.R.P.), dont le chef est M. Kabila, qui dispose de maquis armés dans l'est du Zaïre, le Parti libéral congolais (P.L.C.) et le Parti populaire africain (P.P.A.). Ce dernier possède un bureau permanent à Bruxelles, dont le secrétariat général a récemment catégoriquement condamné à plusieurs reprises l'envoi d'armes au Zaïre par les États-Unis, la Belgique et la France.

D'autres groupes d'opposants, dont il est difficile d'apprécier l'audience réelle au Zaïre, publient actuellement des communiqués à Paris ou à Bruxelles. Parmi ces derniers, figurent le parti socialiste zaïrois (P.S.Z.), dont le secrétaire général est M. Tra Mambu Mobu. Ce mouvement a lancé plusieurs appels aux États-Unis pour leur demander de cesser toute forme d'aide au gouvernement du général Mobutu. On peut également citer le Comité de réflexion pour l'avenir du Congo (CORACO), dont le secrétaire général est M. Paul Kabelala, qui dénonce "le Zaire des autocrates et des trusts internationaux". Enfin quelques personnalités poursuivent individuellement la lutte contre le régime zaïrois actuel. Parmi celles-ci figure notamment M. Kashamura, ancien ministre de l'information du gouvernement Lumumba, en exil à Paris depuis plusieurs années.

Rhodésie: Washington prêt à organiser avec Londres une nouvelle conférence

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Les États-Unis sont disposés à jouer un rôle plus actif en vue d'un règlement en Rhodésie en organisant conjointement avec la Grande-Bretagne une nouvelle réunion de la conférence de Genève, a annoncé hier le département d'État.

Les États-Unis n'accepteront pas toutefois de coprésider une telle conférence. Ils en seraient de simples participants, la responsabilité de la présidence devant incomber à la Grande-Bretagne seule, comme ce fut déjà le cas lors de la première conférence qui s'était réunie à l'automne dernier.

De son côté, le secrétaire britannique au Foreign Office, M. David Owen, a déclaré hier à un groupe de journalistes l'accompagnant dans sa visite d'une journée à Botswana, qu'il avait l'espoir de voir convoquer une nouvelle conférence sur un réglement du problème rhodésien, dans un délai de trois mois.

Cette convocation a-t-il indiqué, émanerait conjointement de la Grande-Bretagne et des États-Unis. Les propositions auxquelles aboutiraient ces pourparlers, a également indiqué M. Owen, auront forme de loi et seront alors soumises au Parlement britannique pendant la prochaine session de novembre.

Les Etats-Unis prendront leur décision après que M. Owen, aura rendu compte des résultats de la tournée en Afrique australe qu'il est en train d'accomplir. "Si la possibilité de réunir une nouvelle conférence apparaît clairement, conformément aux grandes lignes qu'il a exposées, les États-Unis seront alors disposés à l'organiser conjointement avec la Grande-Bretagne", a déclaré le porte-parole Hodding Carter.

Le porte-parole a assuré que la Grande-Bretagne devait continuer à jouer "le rôle majeur" en vue d'un réglement en Rhodésie. Il a catégoriquement rejeté les suggestions selon lesquelles Washington se préparait à prendre le relai de Londres, tout en laissant aux Britanniques une prééminence de façade.

De même M. Hodding Carter s'est refusé à dire si la décision de Washington signifiait que les efforts de la Grande-Bretagne avaient échoué.

Pour leur part, les observateurs notent que cette décision américaine fait immédiatement suite à l'appel de M. Owen, qui, depuis le Cap a exhorté l'Amérique à participer à toute prochaine conférence et même à l'organiser conjointement avec la Grande-Bretagne.

Le projet de réunion d'une conférence constitutionnelle sur la Rhodésie que vient de lancer M. Owen au cours de cette tournée africaine a déjà été rejeté par les deux dirigeants du "front patriotique", MM. Robert Mugabe et Joshua Nkomo.

On ne peut s'attendre que le front patriotique rhodésien participe aux "duperies constitutionnelles" britanniques à propos de la Rhodésie, déclare le Front dans un communiqué publié hier à Dar Es Salaam à l'issue d'une réunion du comité de coordination de l'alliance.

Le Front demeure convaincu que la Grande-Bretagne n'a "ni l'intention ni la volonté" d'amener le transfert total du pouvoir au peuple du Zimbabwe, précise le communiqué. A moins que l'actuelle intiative du secrétaire au Foreign Office ne prouve le contraire, on ne peut s'attendre que le front patriotique participe à des activités dont le but ne peut être que de "distraire l'attention", "induire en erreur", et "faire naître de faux espoir", ajoute le communiqué.

En outre, des dirigeants des cinq pays de la "ligne du front" (Angola, Botswana, Mozambique, Tanzanie, Zambie) envisagent de se rencontrer dimanche à Luanda, vraisemblablement pour coordonner leurs positions à l'égard des dernières propositions anglo-américaines de règlement de la crise rhodésienne, annonce-t-on de source autorisée à Lusaka.

On ignore encore si les cinq pays seront représentés par leurs chefs d'État. De source zambienne autorisée on déclare que le président Kenneth Kaunda paraît réservé à l'idée d'une nouvelle initiative diplomatique sur la Rhodésie et que M. Owen aura fort à faire pour le convaincre d'accepter ses propositions.

Aussi, les perspectives de relance de la négociation paraissent extrêmement minces, après le refus catégorique du nouveau plan britannique exprimé par les dirigeants du "front patriotique".

Au cours d'une conférence de presse donnée à Prague où il est l'invité du comité de solidarité avec les peuples d'Asie et d'Afrique, M. Nkomo a qualifié le plan de M. Owen de "perte de temps" et la tournée du chef de la diplomatie britannique dans les capitales d'Afrique australe de "safari".

Le président du ZAPU, qui avait pris connaissance dimanche dernier à Londres de la nouvelle stratégie britannique au cours d'un entretien avec M. Owen, a indiqué que sa réaction avait été nette: "La Grande-Bretagne affirmant qu'elle n'a pas les moyens de faire appliquer un réglement négocié que rejetterait M. Smith, toute tentative de ce genre est une perte de temps et autant l'oublier", a déclaré M. Nkomo.

Les propositions britanniques telles qu'elles ont été exposées dans leurs grandes lignes par M. Nkomo, préconisent: la réunion d'un conférence constitutionnelle s'inscrivant en continuité de la conférence de Genève, et à laquelle participerait une large représentation du peuple zimbabwe, que le régime Smith y soit présent ou non. Des élections à un Parlement zimbabwe avant l'indépendance, celle-ci devant intervenir avant la fin de 1978.

Mais M. Owen aurait réitéré, ce qui a entraîné le refus de M. Nkomo, l'incapacité de la Grande-Bretagne à faire appliquer un règlement rejeté par le régime Smith, autrement que par des pressions exercées au travers de l'ONU, du Commonwealth et des Etats-Unis.

Madrid: l'armée avertit Suarez

MADRID (AFP) — Pour la première fois depuis la mort de Franco, les forces armées espagnoles ont abandonné hier la réserve absolue qu'elles avaient maintenue jusqu'alors vis-à-vis des problèmes politiques. Elles ont solennellement et publiquement condamné le gouvernement de M. Adolfo Suarez pour avoir légalisé le communiste espagnol.

Elles ont en même temps lancé un avertissement public au gouvernement contre toute atteinte éventuelle "à l'unité de la patrie", mise en garde évidente contre une attitude gouvernementale future trop favorable aux régionalismes.

C'est un communiqué du conseil supérieur de l'armée de terre diffusé officiellement par les services de presse du ministère de l'Armée qui, hier, a marqué la première manifestation publique de l'abandon par l'armée de sa neutralité politique. La publication de ce communiqué par des services officiels est interprétée comme la victoire des éléments franquistes de la haute hiérarchie militaire. Ils assistaient silencieux depuis des mois "aux abus intolérables de la démocratisation à outrance et aux parjures répétés des dirigeants politiques à l'égard de l'héritage de Franco". La légalisation du PCE a été la "goutte d'eau" qui a amené leurs camarades à se joindre à eux.

Selon le quotidien El Alcazar, organe des anciens combattants franquistes, proche des hauts responsables de l'armée, les services officiels qui ont publié ce communiqué l'auraient même "tronqué" en supprimant les deux dernières conclusions.

La dernière, selon le quotidien, indiquait que l'armée était "prête à résoudre les problèmes par d'autres moyens". L'avant-dernière, toujours selon El Alcazar faisait état du "dégoût de l'armée pour la façon dont le gouvernement salit l'image du roi".

La procédure suivie par le conseil supérieur de l'armée est totalement inusitée. Il s'était réuni mardi pendant cinq heures. Ce conseil réunit autour du chef d'état-major les plus hauts responsables de commandements dans l'armée de terre, notamment les capitaines généraux de régions. Dès mercredi les trois points des conclusions du conseil étaient, contrairement à l'habitude, communiqués intentionnellement mais officieusement à la presse. Le premier exprimait la "répulsion unanime des unités de l'armée face à la légalisation du parti communiste". Le deuxième point soulignait que "malgré tout l'armée, dans l'intérêt supérieur de la nation, acceptait par discipline ce fait accompli". Le troisième point était ainsi rédigé: "Le conseil croit de son devoir d'informer le gouvernement que l'armée, unanimement unie, considère comme une obligation inaliénable la défense de l'unité de la patrie, de son drapeau, de l'intégrité des institutions monarchistes et du renom des forces armées".

Ces conclusions étaient évidemment à usage interne et destinées, comme le précisait le communiqué officiel, à "informer le ministre de l'Armée de l'unanimité de l'armée sur ces trois points". Les fuites mercredi étaient inhabituelles, la diffusion officielle du communiqué hier transformait l'affaire en un événement particulièrement insolite et grave.

L'armée de Franco, est, plus qu'aucune autre armée "la grande silencieuse". Nombreux sont ceux qui pensent que les fuites, comme le communiqué d'hier, sont un acte délibéré qui constitue aussi en fait une entorse à la discipline et au monolithisme de l'armée espagnole. La diffusion des conclusions de cette réunion secrète n'a pu être autorisée, estime-t-on, ni par le ministre de l'Armée, le général Félix Alvarez Arenas, souffrant depuis plusieurs jours, ni bien sûr par le président du gouvernement et encore moins par le roi Juan Carlos, chef suprême des armées.

En faisant connaître leur point de vue, les généraux de l'armée de terre ont parlé au nom des forces armées. La marine avait la première exprimé son mécontentement après la légalisation du PCE. Son ministre, l'amiral Gabriel Pita da Veiga a démissionné, suivi par un autre amiral neveu du caudillo, responsable de la marine marchande et de la pêche. L'armée de l'air est restée silencieuse. Elle est considérée comme la plus modérée des trois armées, mais aussi la moins influente, l'armée de terre étant prédominante.

La diffusion du communiqué par un service officiel militaire ne peut que contribuer à alourdir le climat politique à la veille du conseil des ministres. Les partis de droite ont exploité dès mardi les premiers signes de mécontentement de l'armée. L'Alliance populaire de M. Manuel Fraga Iribarne a demandé hier la convocation d'une session extraordinaire des Cortès pour discuter de la légalisation du PCE par le gouvernement. On signale la démission de hauts fonctionnaires, de gouverneurs civils et aussi comme procurateur aux Cortès de M. Torcuata Luca de Tena, homme de droite, écrivain, et président du groupe qui publie ABC et Blanco y Negro.

Ogilvy ouvert ce soir

Moquettes réduites de moitié !

			Prix courants	Prix réduits
100 vs Acrilan M.D.	Velours	Vert Jade	$21.95	$10.95/v
100 vs Acrilan M.D.	Velours	Bleu	21.95	10.95
100 vs Acrilan M.D.	Velours	Pastel	21.95	10.95
60 vs Nylon	Hautes-mèches	Beige	11.95	5.95
50 vs Nylon	Bouclés	Beige et brun	11.95	5.95
55 vs Nylon	Hautes-mèches	Bronze et vert	13.95	6.95
40 vs Nylon	Hautes-mèches	Blanc	11.95	5.95
100 vs Nylon	Hautes-mèches	Mauve	9.95	3.95
40 vs Nylon	Velours	Vert menthe	10.95	5.50
100 vs Nylon	Velours	Rose	9.95	3.95
60 vs Laine	Velours	Bois de rose	28.95	14.50
40 vs Laine	Velours	Bleu	28.95	14.50
60 vs Acrilan M.D.	Velours	Brun	14.95	7.50
40 vs Acrilan M.D.	Velours	Or	14.95	7.50
30 vs Acrilan M.D.	Torsadés	Avocat	14.95	7.50

Cette liste n'est que partielle. Nous disposons également de restes de moquettes dans une gamme de couleurs et grandeurs, idéales pour la pose mur-à-mur. Ne manquez pas cette offre exceptionnelle ! Tout est réduit de 50%.

Achats en personne
Ogilvy, Les Tapis, au cinquième
Centre-ville seulement, angle Ste-Catherine et De la Montagne

Ogilvy

RIVE GAUCHE

NOTRE GRANDE VENTE BAT SON PLEIN

BOUTIQUE POUR HOMMES — PREMIER ÉTAGE

	px courant	px spécial		px courant	px spécial
Chemises "Paul D Avril"	$28	2 pour $14	Pantalons Quasar	$69	$24
Chemises "Paul D Avril"	$28	ch. $14	Jeans Quasar	$69	$14
Chemises "Opec"	$32	ch. $14	Cravates soie 100%	$22	$8
Vestes et blousons en daim	$179	$75	Imperméables	Spécial	$60
Costumes Quasar 2 pcs	$179	$69			

GRAND CHOIX DE COSTUMES VENTE DE 30% À 70%

MLLE RIVE GAUCHE — DEUXIÈME ÉTAGE

	px courant	px spécial		px courant	px spécial
Jupes et pantalons en coton "Out Lander"	$20	$9	Magnifiques hauts et chandails importés de France	$20, $45	$5
Pantalons "Ray Marjorie" Jupes "Laurent Servet"	$65	$9	Jupes pantalons et vestes en velour cotelé	$45	$9
Chemises unies et imprimées	$30, $45	$14	Maillots de bain 2 pcs importés de France	$19	$1
Cols roulés unis "Virgule"	$14	$3			

DES NOUVEAUTÉS ARRIVENT TOUS LES JOURS

HAUTE COUTURE ÉLÉGANT-MADAME — TROISIÈME ÉTAGE

	px courant	px spécial		px courant	px spécial
Imperméables "Barton" et "Lucien Daunois"	$185	$125	Ensembles Safari "H. Lans"	grand spécial	$69
Chemises imprimées avec cravate "Daniel Duval"	$53	$37	Jupes imprimées "Charles Andria"	$80	$56
Pantalons avec et sans pli "Lucien Daunois"	$80	$56	Robes et ensembles en soie "Wilfrid Grintain"	$180	$126

Des spéciaux arrivent tous les jours

1254 ouest, rue Sainte-Catherine

Acceptons Chargex et Master Charge et les importantes cartes de crédit

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, vendredi 15 avril 1977

Sous l'égide de l'OACI

L'aviation civile a connu une vitalité jamais égalée

■ Avec la conférence spéciale intergouvernementale sur le transport aérien international, qui a débuté mercredi à Montréal, c'est "le début d'une nouvelle concertation entre les États en vue de résoudre les problèmes de la croissance extraordinaire de l'aviation civile", a confié au Devoir le président du Conseil de l'OACI, M. Assad Kotaite. Cette conférence qui marque le 30e anniversaire de l'OACI est entièrement axée sur les problèmes économiques de l'aviation civile. On espère y jeter les bases de nouvelles règles d'interrelations entre les États, règles qui devront être ratifiées par la prochaine Assemblée générale de l'Organisation de l'Aviation civile internationale, prévue pour le 13 septembre à Montréal. Dans cet article, M. Kotaite fait le point sur le développement du transport aérien et le rôle de l'OACI.

par

ASSAD KOTAITE

président du conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale

L'aviation civile qui, il y a seulement trente ans, essayait encore timidement ses ailes, dispose aujourd'hui d'un réseau dense de liaisons aériennes desservant pratiquement, de façon régulière, toutes les grandes villes du monde et l'avion est devenu un élément indispensable de notre vie politique, sociale et économique.

Dans un autre ordre d'idées, le transport aérien a pris place parmi les moyens de communication de masse, avec la radiotélégraphie, la radiodiffusion et la télévision. De nos jours, l'homme est en mesure non seulement de transmettre quasi instantanément des messages verbaux ou visuels à n'importe quel point du globe, mais également de se rendre dans n'importe quelle ville du monde en une seule journée et, avec la mise en service d'avions de transport supersoniques, ce temps est maintenant réduit de moitié pour les voyages à longue distance.

Quelques chiffres suffiront à nous donner une idée de l'expansion extraordinaire du transport aérien. Au cours des 29 années qui ont suivi la création officielle de l'OACI, c'est-à-dire de 1947 à la fin de 1976, le nombre de passagers transportés par les services réguliers internationaux et nationaux du monde a passé de 21 à 580 millions, soit une augmentation de près de 2 700%, avec un taux annuel moyen d'environ 11%. En raison de l'accroissement de la distance moyenne parcourue par passager, le nombre de passagers-kilomètres s'est multiplié par 40, passant de 19 à 765 milliards. Et si l'on y ajoute le nombre de passagers-kilomètres enregistré par les services internationaux non réguliers, les chiffres sont encore plus impressionnants.

Au cours de cette même période, le volume du fret transporté par les entreprises régulières a augmenté de 80 fois, passant de 0,27 à près de 22 milliards de tonnes-kilomètres, soit un taux annuel moyen d'environ 16%. En d'autres termes, le trafic total a plus ou moins doublé tous les cinq ans.

Du DC-3 aux avions géants d'aujourd'hui, la vitesse des avions a plus que triplé, et leur charge payante s'est accrue de près de 20 fois, multipliant ainsi la productivité potentielle horaire de 70 fois. C'est là que réside en partie la raison de l'extraordinaire expansion du transport aérien. Cette même technique qui a bouleversé la productivité des transports a, parallèlement, entraîné une diminution constante du coût du siège-kilomètre et de la tonne-kilomètre. La diminution des coûts unitaires d'exploitation a eu d'heureuses conséquences pour les passagers qui ont vu les tarifs et les taux décroître régulièrement jusqu'à l'année dernière.

Cette situation s'est produite à une période où les revenus personnels et l'activité économique, du moins dans les pays économiquement développés d'Europe et d'Amérique du Nord ainsi qu'en Australie et au Japon, étaient en expansion continuelle. Cette conjoncture économique est traduite par une véritable explosion de la demande de services de transport aérien et par une transformation radicale du marché des transports et du rôle des autres modes de transport, ce qui n'a pas été sans de nombreux inconvénients tels que l'encombrement des aéroports et des voies aériennes et le bruit des avions.

L'évolution de l'aviation civile — Si l'on considère l'évolution du marché des transports et des rapports entre les divers modes de transport, on peut dire qu'au début de l'après-guerre, la clientèle du transport aérien de voyageurs se recrutait surtout dans le monde des affaires. De nos jours, par contre, les loisirs et autres raisons de convenance personnelle constituent les principaux motifs des voyages aériens du moins en ce qui concerne les voyages internationaux à longue et moyenne distances. Simultanément, le transport aérien a presque complètement supplanté le transport maritime comme mode de transport de voyageurs, et sur des distances de plus de 800 km, l'avion vient de loin avant le chemin de fer, l'autocar et, dans certaines régions, la voiture particulière comme moyen de transport. Dans le domaine du transport de marchandises, l'avion n'a pas fait une percée aussi spectaculaire sur le marché global. En effet, en poids, moins de 1% des marchandises emprunte la voie aérienne, en raison du coût du transport aérien par rapport à la valeur unitaire de la plupart des marchandises. Néanmoins, au cours des 25 dernières années, la croissance du trafic des marchandises a été plus rapide que celle du trafic passagers.

Dans les premiers temps, le fret était généralement considéré comme un trafic d'appoint à bord des avions de transport de passagers qui permettait d'accroître les recettes. Mais, avec la baisse du coût du transport aérien et l'augmentation constante du volume des soutes, la situation a changé et le fret aérien a connu une rapide expansion. À présent, un nombre croissant de transporteurs exploitent des avions cargos pour l'acheminement de produits manufacturés dont la valeur unitaire en poids est suffisante pour justifier les économies en frais d'inventaire, d'entreposage et d'assurance que permet ce mode de transport.

Diversité du rôle de l'OACI — La croissance extraordinaire du transport aérien a posé de nombreux problèmes. Le rôle de l'OACI a été d'en chercher les solutions à l'échelle internationale, et dans ce but, ses activités ont pris des formes multiples.

D'abord et avant tout, l'Organisation est une tribune où les 135 États contractants peuvent arriver à des accords sur les spécifications du matériel, les niveaux de compétence et les pratiques et procédures techniques d'exploitation qui sont ensuite promulgués aux fins d'application dans le monde entier. L'OACI établit également des principes et des directives générales et procède à des études sur les questions relatives à l'économie du transport aérien. Elle prépare les conventions du droit aérien international et apporte une assistance technique aux pays en développement.

Parmi les nombreuses tâches qui lui incombent dans le domaine technique, l'OACI élabore, à partir des spécifications internationales, des plans régionaux de navigation qui indiquent en détail les services et les installations au sol nécessaires à la sécurité et à l'efficacité de l'exploitation aérienne internationale. Ces plans ne se limitent pas aux besoins de l'exploitation commerciale actuels et prévus, mais ils portent également sur les besoins de l'aviation générale.

Chacun des plans régionaux de navigation comprend: la liste des aérodromes réguliers et des aérodromes de dégagement indiquant leurs besoins en caractéristiques physiques, en aides visuelles et non visuelles, les réseaux de routes aériennes et l'organisation du contrôle de la circulation aérienne, les emplacements et les fréquences radio des installations de télécommunications et des aides à la navigation, les besoins en échanges de renseignements météorologiques, l'organisation nécessaire des services de recherche et de sauvetage.

Avant qu'un plan puisse être mis en application, il reste beaucoup à faire: se procurer le matériel, installer les infrastructures et former le personnel d'exploitation et d'entretien. Là encore, l'OACI peut jouer un rôle dans de nombreux pays en développement. Certaines de ses activités dans ce domaine s'inscrivent dans son programme ordinaire, mais en majeure partie, elles relèvent de son Programme d'Assistance technique, dans le cadre du programme des Nations unies pour le Développement.

L'environnement humain — L'application d'une nouvelle technique ou la généralisation de son emploi doit toujours s'accompagner de précautions pour que les avantages escomptés ne soient pas annihilés par des inconvénients excessifs. Aujourd'hui, nous ne savons que trop comment l'humanité a souffert des erreurs commises à cet égard dans le passé.

Les progrès accomplis dans le domaine du transport aérien ne vont pas sans une conscience de plus en plus aiguë de leurs répercussions sur la qualité de l'environnement humain. Sensibles à ces précautions croissantes, les milieux aéronautiques, et l'OACI en particulier, s'efforcent depuis de nombreuses années de réaliser un équilibre entre les avantages que l'aviation civile apporte aux collectivités et la protection de l'environnement. Le programme de l'OACI à cet égard est particulièrement axé sur l'atténuation du bruit des aéronefs et sur l'amélioration de la qualité de l'atmosphère.

Au cours de ces dernières années, l'OACI a obtenu quelques résultats importants dans l'atténuation des effets du bruit des aéronefs. Les normes qu'elle a élaborées ont amené la mise en service d'une nouvelle génération d'avions commerciaux de transport moins bruyants. De plus, à la suite des travaux du Comité sur le bruit des aéronefs, la technique d'atténuation du bruit a progressé à un point tel qu'il est désormais possible d'adopter des normes plus rigoureuses, ce qui aura pour résultat la conception d'avions encore moins bruyants à l'avenir. D'autre part, les avantages que pourrait présenter une exploitation aérienne axée sur l'atténuation du bruit, font l'objet d'un examen critique car il ne faut pas perdre de vue la nécessité de concilier la sécurité et l'atténuation du bruit.

L'OACI a également beaucoup travaillé dans le domaine de la détonation balistique. Elle a notamment recueilli et compilé une grande quantité de données techniques afin d'aider les États à décider s'ils veulent réglementer les vols d'avions supersoniques au-dessus de leur territoire, et, le cas échéant, quand, où et comment. Elle a également proposé des normes internationales (qui n'ont pas encore été adoptées) visant à empêcher que les détonations balistiques des avions supersoniques survolant la haute mer ne "débordent" sur les territoires côtiers des États qui réglementent les vols supersoniques au-dessus de leur territoire.

Certes, il appartient à chaque État de décider de la réglementation, voire de l'interdiction, des vols supersoniques au-dessus de son territoire. L'OACI n'en tient pas moins à fournir aux États, sous forme d'éléments indicatifs, toutes les données nécessaires pour qu'ils puissent élaborer leurs propres règlements.

La pollution atmosphérique — Le monde est aujourd'hui profondément préoccupé par un problème grave: la pollution atmosphérique causée par les gaz d'échappement des moteurs d'automobiles, de camions ou d'avions. Bien qu'il soit généralement admis que la part de responsabilité de l'avion dans cette pollution générale est faible, il est quand même essentiel d'établir les faits.

Un premier pas dans ce sens consiste à établir des spécifications internationales pour mesurer les agents polluants de toute origine, y compris l'aviation. Pour ce faire, l'OACI collabore avec d'autres organismes internationaux tels que l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation météorologique mondiale et l'Organisation internationale de normalisation, à l'établissement de programmes qui sont déjà à un stade d'élaboration très avancé.

En outre, un groupe de l'OACI étudie la nécessité d'établir des spécifications internationales pour contrôler les émissions des moteurs d'avion par des conditions de certification des moteurs; le groupe étudie également le besoin de procédures d'exploitation correspondantes qui permettraient de réduire ces émissions. On pense qu'il pourra présenter un projet de spécifications internationales l'année prochaine.

C'est probablement l'aérodrome qui présente le problème le plus complexe sur le plan de l'environnement. C'est le point de concentration de la pollution sonore aussi bien qu'atmosphérique, et il est très difficile d'en changer la configuration une fois aménagé. L'OACI n'en poursuit pas moins ses travaux dans ce domaine, afin d'établir des éléments indicatifs concernant les effets du bruit sur la planification de l'utilisation des terrains pour le choix de nouveaux emplacements d'aéroports. Ces éléments constitueront de précieux atouts pour les États qui entreprennent la construction de nouveaux aérodromes ou le réaménagement d'aérodromes existants.

Les bienfaits de l'aviation — Cependant, l'aviation civile a d'autres effets sur la collectivité. L'avion a prouvé son utilité en agriculture, dans la construction et dans maints autres domaines pratiques. En outre, et c'est sans doute là le facteur le plus important, parce que l'investissement nécessaire pour construire et exploiter un aéroport est relativement faible comparé aux coûts des transports ferroviaires et routiers, l'avion permet également d'apporter de nombreux services (soins médicaux, échanges commerciaux, développement économique et intégration politique) aux agglomérations d'un pays qui, autrement, seraient pratiquement isolées la plus grande partie de l'année pour des raisons météorologiques et topographiques.

Au cours des 25 dernières années, aucun secteur de l'activité humaine ne s'est développé avec une aussi grande vitalité que l'aviation civile. Certes, il y a eu des problèmes et il y en aura d'autres qui surgiront à mesure que l'on résoudra les anciens. Mais une activité de portée mondiale d'une telle complexité technique ne saurait s'exercer sans poser des problèmes.

La principale question qui se pose est de savoir comment l'humanité peut relever les défis lorsqu'ils se présentent, et je crois pouvoir affirmer sans me tromper que sa réaction jusqu'ici a été plus que satisfaisante et que la société en a tiré des avantages considérables.

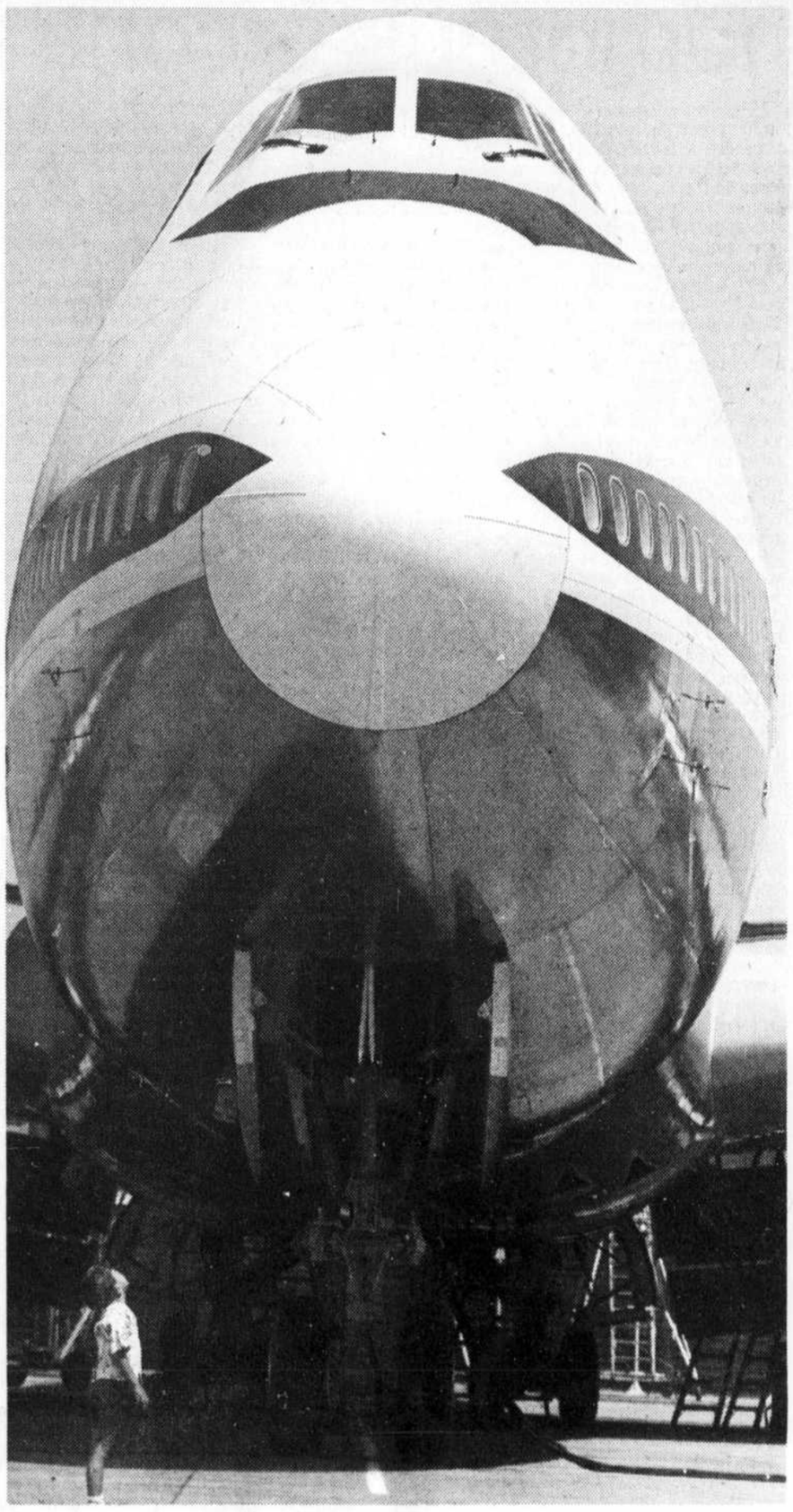

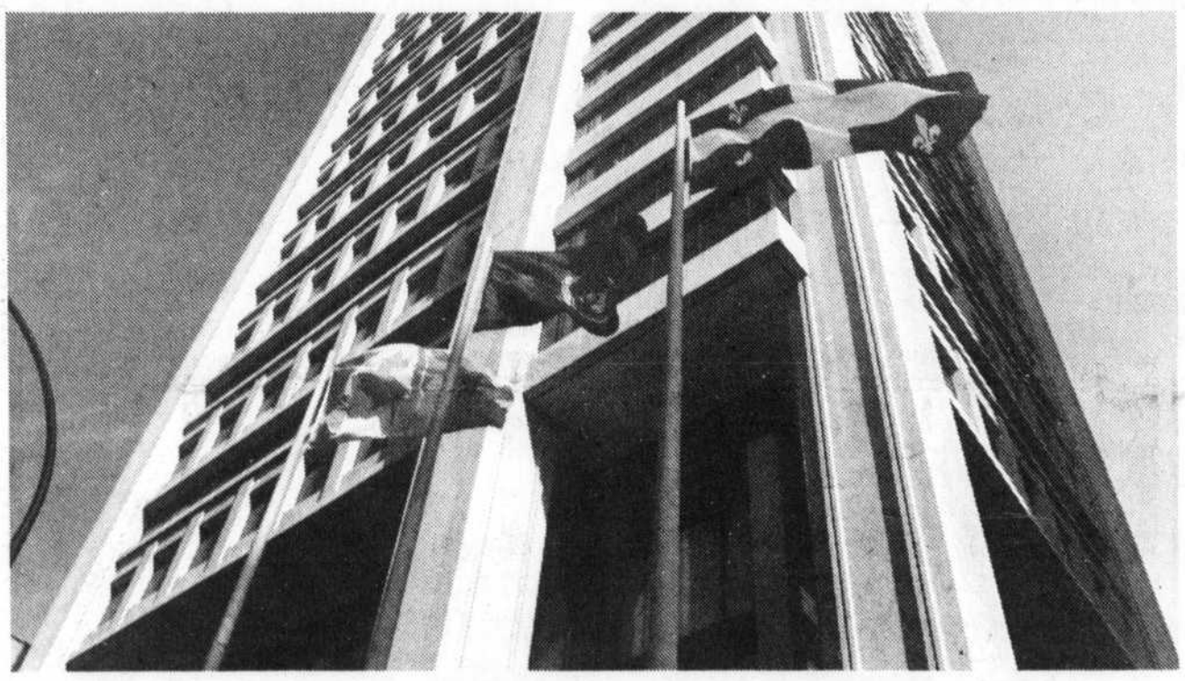

Le drapeau des Nations Unies flotte entre le drapeau du Canada et celui du Québec à la Place de l'Aviation civile, où siège présentement la plus importante conférence intergouvernementale sur le transport aérien international depuis 30 ans. (Photo OACI)

Comment veiller sur la sécurité du passager

par

YVES LAMBERT

secrétaire général de l'OACI

Le 4 avril 1977, l'Organisation de l'Aviation civile internationale célébrait son 30ème anniversaire. Dès l'origine, elle fixait son siège à Montréal, ce qui faisait de la métropole la capitale de l'aviation civile internationale. Les liens entre l'OACI et Montréal sont donc aussi anciens que solides. Installée en juillet 1975 dans ses nouveaux locaux, Place de l'Aviation internationale, 1000 rue Sherbrooke ouest, l'OACI exerce plusieurs fonctions parfois mal connues du public; sa participation au développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale est pourtant essentielle.

L'OACI est une organisation d'États. Cent trente-sept gouvernements ont en effet adhéré à la Convention relative à l'Aviation civile internationale, qui avait été adoptée à Chicago dès 1944. Ces États acceptent d'appliquer un certain nombre de principes relatifs aux libertés de l'air qui permettent l'ouverture et le développement de routes aériennes internationales. Cette base juridique a permis l'établissement d'accords aériens multilatéraux et bilatéraux qui fixent le cadre des relations aériennes entre États. La rapidité du développement du transport aérien international, l'ouverture de nouvelles lignes, la recherche de nouvelles structures par les transporteurs, les affréteurs, les aéroports et, bien entendu, les administrations nationales sont les applications vivantes et toujours renouvelées de cette Convention de Chicago, acte de naissance de l'OACI.

L'OACI est également un organisme technique. En aviation tout particulièrement, une normalisation internationale est indispensable. On ne pourrait imaginer un déroulement sûr des vols internationaux si les procédures et l'équipement utilisés n'étaient les mêmes partout dans le monde. L'OACI joue ici un rôle de codification internationale par ses normes et pratiques recommandées qui définissent de manière précise et minutieuse les performances et les caractéristiques des équipements nécessaires aussi bien à bord des avions qu'au sol.

Ces normes et pratiques recommandées, pour être efficaces, doivent être effectivement mises en oeuvre; aussi l'OACI établit-elle des plans régionaux de navigation aérienne, définissant l'ensemble des moyens et aides à la navigation aérienne internationale qui sont indispensables dans les différentes régions du monde.

Ainsi, le voyageur qui prend place dans un avion de transport à l'aéroport de Mirabel pour une destination lointaine monte à bord d'un appareil dont le certificat de navigabilité a été délivré conformément aux règles de l'OACI. L'équipage de cet avion entrera en communication, successivement, avec les différents centres de contrôle des régions survolées en appliquant les procédures de radiotéléphonie de l'OACI. Enfin, arrivé à destination, il atterrira guidé par le système d'atterrissage aux instruments de l'OACI.

Les passagers aériens ont découvert avec inquiétude et préoccupation durant les dernières années une menace nouvelle à leurs déplacements: les actes d'intervention illicite. Devant la prolifération des captures illicites d'aéronefs, des actes de terrorisme dirigés contre les passagers, les aéronefs, ou les installations aéronautiques, la communauté internationale a réagi sur deux plans. Un système juridique international complet a été élaboré grâce à trois conventions, signées à Tokyo, La Haye et Montréal. Grâce à ces conventions, les avions détournés peuvent reprendre leur route et être remis à leur légitime propriétaire. Les auteurs d'actes illicites seront d'autre part punis de peines sévères ou, le cas échéant, extradés. À ce système juridique, l'OACI a ajouté la mise au point et la diffusion à tous ses États membres d'un ensemble de mesures techniques destinées à assurer la prévention d'actes d'intervention illicite. Des mesures pour la protection des aéronefs et des installations aéroportuaires, pour le contrôle et la fouille sont maintenant très largement mises en oeuvre dans le monde. Sans aucun doute, ces programmes ont joué un rôle dans la diminution très sensible du nombre d'incidents enregistrés (90 détournements en 1972, 40 en 1976).

L'OACI ne se contente pas de travailler pour les usagers du transport aérien. Depuis quelques années son action s'est exercée également dans le domaine écologique quand les États ont décidé que des mesures de contrôle devaient être prises pour limiter le bruit des aéronefs. En 1971, le Conseil de l'OACI a adopté, sous le titre d'Annexe 16 à la Convention de Chicago "Bruit des Aéronefs", des normes limitant les niveaux de bruit créés par les avions. Ces normes deviennent de plus en plus sévères pour les avions les plus modernes. Ainsi des modifications récentes ont pour effet une réduction effective d'environ 4 décibels pour les quadriréacteurs, 6 décibels pour les triréacteurs et 8 décibels pour les biréacteurs au point de mesure survolé au décollage et une réduction d'environ 10 décibels pour tous les avions au point de mesure latéral.

Parmi les multiples activités de l'OACI, l'Assistance technique aux pays en développement mérite d'être signalée. L'OACI fournit des services d'assistance technique à cent pays grâce à 222 experts professionnels. Ses missions d'assistance technique sont très différentes les unes des autres. Plusieurs ne comprennent qu'un expert (contrôleur de la navigation aérienne, électronicien ou économiste du transport aérien, etc). D'autres, plus importantes en nombre, comprennent jusqu'à 50 experts. Dans bien des cas, ces missions forment l'ossature d'un centre d'instruction qui fonctionne pour une ou plusieurs spécialités dans une région du monde.

Ces quelques lignes n'auront certes pas couvert la totalité des activités de l'OACI. Celles-ci comprennent en effet bien d'autres champs d'action: la médecine aéronautique, les télécommunications, la préparation de films et de manuels d'instruction utilisés dans le monde entier. C'est à Montréal que convergent les idées et les propositions de diverses provenances qui permettent de faire avancer l'aviation civile internationale.

QUÉBECAIR maintient son essor malgré de nombreuses contraintes

par
LIONEL CHEVRIER
président de Québecair

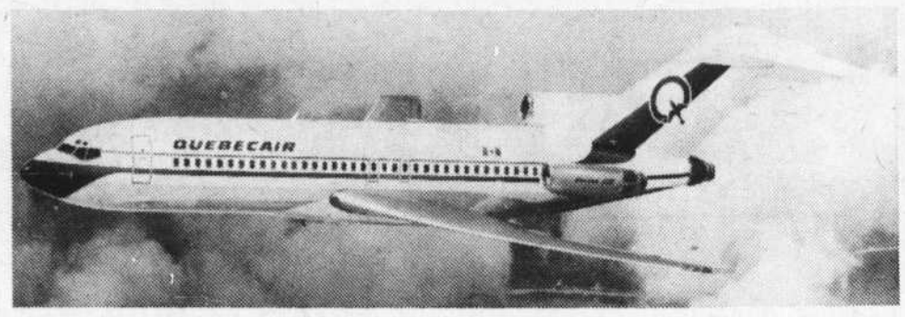

Parmi les différents modes de transport en commun, le transport aérien est sans aucun doute le plus populaire aujourd'hui, mais étant le plus rapide, il est le plus contrôlé et par ce fait le plus sécuritaire, compte tenu du nombre de passagers transportés.

Il y a quelques années encore, on considérait comme aventuriers ceux et celles qui osaient utiliser cette façon de se déplacer d'un point à un autre, là où ce moyen de transport était disponible. Il est devenu courant aujourd'hui de s'envoler le matin pour aller faire une journée de travail dans une autre ville, éloignée de plusieurs cent milles, et de revenir au foyer le soir. Et ils sont par milliers aujourd'hui, ces voyageurs qui utilisent ce mode de transport pour des vacances ensoleillées vers le Sud, ou des séjours touristiques vers plusieurs pays d'Europe, d'Afrique et autres. Cette grande popularité des vols nolisés internationaux (particulièrement les nolisements "tous frais inclus") est une réalisation des transporteurs aériens régionaux canadiens et parmi eux, Québecair qui est fier d'avoir été un des initiateurs.

Québecair, le transporteur régional au Québec que nous connaissons aujourd'hui, est le résultat de l'enthousiasme et du travail acharné des fondateurs d'une petite entreprise qui vit le jour à Rimouski en 1946, pour répondre à un besoin de transport au-dessus du St-Laurent dans l'Est du Québec. De là, ses services se sont étendus afin de desservir la région communément appelée "La Ceinture du Minérai" qui s'étend des Côtes du Labrador au Nord-Ouest du Québec, de la Gaspésie à la Baie d'Hudson.

Cette entreprise, née québécoise, qui a connu une expansion des plus enviables au cours des dernières années, est toujours la propriété de Québecois résidants au Québec. Son personnel à 97% francophone travaille en français. Québecair possède à part entière quatre filiales qui sont: Air Fecteau (Abitibi — Lac St-Jean — Nouveau-Québec); Les Ailes du Nord (Côte-Nord du St-Laurent); Air Gaspé (Gaspésie et Anticosti) et Les Hélicoptères Ailes du Nord dont les appareils sont au service de nombreuses entreprises dans les différentes régions du Québec. Dans l'ensemble, ces différentes sociétés offrent au public les services de 70 appareils de modèles différents et de leurs 1,300 employés.

Grâce à une rationalisation des différents vols sur horaire offerts par les filiales de Québecair, nous serons en mesure d'ici quelques semaines d'offrir à la clientèle de ces différentes régions un service aérien intégré les reliant avec la capitale provinciale et la métropole grâce à des raccordements adéquats avec nos principaux vols aux aéroports régionaux qui sont Sept-Iles, Mont-Joli, Bagotville et Val d'Or.

Cependant, malgré tout le chemin parcouru, les nombreux services déjà offerts et les besoins des populations des différentes régions desservies, Québecair ne peut poursuivre le développement de ses services entrepris il y a quelques années. Certaines décisions négatives rendues récemment par la Commission canadienne des transports, suite aux demandes présentées par Québecair, nous laissent douter de l'attention, de l'étude sérieuse et de l'objectivité que l'on a porté à ces demandes.

Territoire — Dans son document du 15 août 1969, le ministère fédéral des Transports avait énoncé une politique concernant les transporteurs régionaux, délimitant le territoire respectif de chaque compagnie régionale. La répartition était comme suit:

— **pour la compagnie Pacific Western Airlines:** la Colombie Britannique et l'ouest de l'Alberta;

— **pour la compagnie Transair:** les provinces des Prairies et le nord-ouest de l'Ontario (avec en plus, accès à Toronto);

— **pour la compagnie Nordair:** le reste de l'Ontario et le Nord-Ouest du Québec;

— **pour la compagnie Québecair:** toute la partie du Québec située à l'est de Montréal;

— **pour la compagnie Eastern Provincial Airways:** les provinces atlantiques (avec en plus accès à Montréal).

Devant cette définition officielle du ministre des Transports, où l'on voit que Québecair est le seul transporteur régional dont le territoire est limité à une seule province (soit une partie du Québec seulement), comment peut-on justifier la décision récente de la Commission canadienne des Transports de refuser à Québecair le prolongement de ses services de Québec — Sept-Iles et Schefferville jusqu'à Fort Chimo dans son territoire, alors que cette même Commission accorde à Nordair la permission de relier Québec et Fort Chimo, deux aéroports situés dans le territoire de Québecair?

Nous considérons cette dernière décision comme une violation de la lettre et de l'esprit de la politique des Transporteurs aériens régionaux. Après cette décision de la Commission canadienne des Transports, nous nous demandons si la politique de 1969 est encore en vigueur, et si oui, nous ne pouvons que conclure que la Commission l'a oubliée en rendant cette décision.

Les cinq transporteurs aériens régionaux énumérés plus haut occupent une place importante dans l'économie canadienne. En 1975, leur chiffre d'affaire dépassait les $250,000,000., leur personnel dépassait les 6,000 employés, et l'ensemble de leur flotte de 38 réactés, permettant de fournir des services aériens de première qualité aux coins les plus reculés et les plus isolés du pays, représente un investissement de l'ordre de près de $300,000,000. en équipement de vol.

Nous devons signaler qu'il s'agit de compagnies appartenant à des canadiens, et desservant l'ensemble du territoire canadien. Leurs services s'étendent à 110 localités dont la plupart sont situées dans le Nord (alors que les deux transporteurs transcontinentaux ne desservent qu'une trentaine de points, la plupart situés dans le sud du pays).

Nolisement: — Les transporteurs régionaux sont régis par une règlementation de la Commission canadienne des Transports aux termes de politiques gouvernementales proclamées entre les années 1960 et '70. Face aux difficultés d'expansion alors rencontrées par les sociétés régionales, une déclaration de principe fut publiée le 20 octobre 1966, à l'effet que: "Les avions que les transporteurs régionaux utilisent pour des services réguliers pouvant dans bien des cas convenir à des services intérieurs de frêtement, ces transporteurs seront encouragés à exploiter ce dernier genre de service comme complément de leurs services réguliers. Les vols de frêtement internationaux, transocéaniques ou à grandes distances, y compris les voyages touristiques tout compris, constituent un genre de voyages quelque peu différent qui demande un type d'avion différent de celui qui est utilisé sur les routes régionales. Ce genre de vol peut être un supplément utile pour les transporteurs régionaux. D'après l'expérience des dernières années les transporteurs canadiens autres qu'Air Canada et les CPA pourraient jouer un rôle plus grand dans ce domaine".

Une longue étude par la Commission des Transports aériens avait établi que ce système de nolisements internationaux et de voyages touristiques tout compris (tous frais inclus ou Inclusive Tours), tels qu'ils existaient depuis longtemps en Europe, y avait permis le développement d'un marché entièrement nouveau n'affectant en rien les services réguliers. Aussi, Québecair en tête, la plupart des régionaux se lancèrent dans l'élaboration de programmes touristiques, suivant cette nouvelle règlementation, et offrirent au public canadien la possibilité de vacances dans le sud des Etats-Unis, aux Bahamas, dans les Antilles et en Europe, à des prix à la portée de la majorité de la population, qui devait s'en abstenir jusque là.

Mais voilà que maintenant, le transporteur national, Air Canada, qui semblait dédaigner ce genre de service, prétend que ces voyages enlèvent du trafic aux lignes régulières, tentent de restreindre les droits acquis à des sociétés comme Québecair et autres de continuer à développer ce marché, et s'y lance maintenant avec une compétition que même son envergure ne saurait lui permettre. Les services domestiques du transporteur national devront-ils subventionner ses services internationaux afin de lui permettre d'étouffer les transporteurs régionaux, et Québecair en particulier?

Selon l'entente bilatérale sur le transport aérien intervenue entre les gouvernements du Canada et de Cuba, seuls les transporteurs nationaux sont maintenant autorisés à effectuerdes vols nolisés entre Montréal/Toronto et Cuba. Est-ce là le prix que doit payer un transporteur régional comme Québecair après avoir développé à grands frais ce transport nolisé de masse, pour le public canadien, en effectuant deux vols par semaine, Montréal-Cuba, durant la saison 1975/76?

Une autre entente bilatérale sur le transport aérien Canada/U.S.A., cette fois-ci, c'est aux transporteurs aériens américains que nos négociateurs gouvernementaux ont concédé un pourcentage allant jusqu'à 25% à compter du 1er avril 1978 du volume de nolisements opéré du Canada vers le Sud des Etats-Unis. Il faut remarquer qu'il s'agit d'un marché développé par les transporteurs régionaux canadiens, dont Québecair était le pionnier, constitué de canadiens se rendant aux Etats-Unis, y dépenser de l'argent canadien, mais dont un certain nombre devront voyager sur des appareils américains. Pouvons-nous considérer cette entente Canada/U.S.A. équitable pour les régionaux canadiens? Québecair le conteste.

Aéroports — Malgré l'étendue de son territoire, le Québec n'a jamais occupé le premier rang au pays pour la qualité de ses aéroports, mis à part Dorval, Mirabel et les aéroports militaires. Pour permettre à un transporteur régional comme Québecair de maintenir des services réguliers de qualité, il est devenu impérieux que Transport Canada effectue des travaux de modernisation et augmente les aides à la navigation à plusieurs aéroports que nous desservons.

Pour les populations des régions éloignées le transport aérien est vital et parfois le seul moyen de déplacement. Nous pensons particulièrement aux aéroports de Gaspé et des Iles de la Madeleine où les pistes n'ont respectivement que 4,000 pieds, 3,500 et 3,750 pieds et sont pratiquement dépourvues des équipements nécessaires aux vols sur instruments et ce, dans des régions où les changements climatiques sont des plus fréquents. A cause des conditions atmosphériques, il est très fréquent que l'appareil F-27 de 36 passagers (l'appareil le plus gros pouvant atterrir à ces deux aéroports) ne puisse décoller qu'avec 22 à 26 passagers à cause des nombreuses restrictions imposées par le manque de facilité à l'un ou l'autre de ces aéroports. Il est fréquent durant l'été qu'un vol supplémentaire soit nécessaire afin d'accommoder les passagers retenus par ces restrictions.

Aussi souhaitons-nous qu'à la suite de nos demandes répétées, des pressions exercées par les populations locales, des nombreuses études effectuées à ces deux aéroports par les fonctionnaires de Transport-Canada, les travaux d'amélioration nécessaires soient exécutées dans les meilleurs délais afin que nous puissions y offrir le service avec les appareils réactés, de plus grande capacité, dont la population a besoin.

Si à quelques milles à l'extérieur des frontières du Québec à Charbo, N-B. On peut aménager un aéroport complet avec piste appropriée, aérogare, instruments I.L.S., etc... quand il n'y a qu'un seul vol quotidien (pour une population bénéficiant de bonnes routes et du chemin de fer), il n'est que juste de demander l'équivalent pour des populations beaucoup plus éloignées ou insulaires comme celles de Gaspé et des Iles de la Madeleine.

Essor en 1976 — S'appuyant sur sa vocation de desservir et de relier les différentes régions du Québec, Québecair a demandé récemment à la Commission canadienne des Transports le permis d'établir une liaison directe entre l'aéroport de Québec et celui de Gatineau près de Hull. Cette demande présentement à l'étude, répond aux désirs exprimés par un grand nombre d'industriels, de commerçants, de membres de différentes professions, autant de la région du Québec-métropolitain que de la région de Gatineau, qui désirent avoir une ligne directe leur permettant de se rendre dans l'autre région le matin avec un retour le soir. Ce service reliant la capitale provinciale avec la capitale administrative régional (Hull) sera avantageux même pour la capitale fédérale lorsque la route d'accès au nouvel aéroport sera terminée. Nous espérons, avec les populations concernées, que la réponse de la Commission des Transports, sera favorable cette fois, et communiquée dans les plus brefs délais.

Malgré les contraintes opérationnelles, administratives ou compétitives énumérées, malgré l'inflation générale et l'augmentation des coûts d'opération, malgré la situation économique canadienne, Québecair a maintenu son essor en 1976, et a vu sa clientèle augmenter de 3%, atteignant 508,000 passagers sur son réseau domestique et plus de 180,000 passagers sur ses vols nolisés. La saison, qui s'achève, a vu les appareils de Québecair se rendre régulièrement et plusieurs fois la semaine à certains endroits comme la Floride, les Bahamas, le Mexique, la Jamaïque, Haiti, Puerto Rico, St-Domingue, la barbade, la Martinique, la Guadeloupe et la Colombie.

La prochaine saison estivale verra aussi les appareils Québecair parcourir le ciel du Québec, certains appareils continueront à se diriger vers des destinations du Sud alors que d'autres s'envoleront vers l'Europe, soit vers des villes comme Paris, Le Caire, Belfast, Dublin, Belgrade, Malte et autres.

Grâce à la compétence de son personnel et à la fidélité de sa clientèle, la direction de Québecair étudie présentement plusieurs projets afin d'améliorer encore les divers services déjà offerts au public, et continuer l'expansion considérable qu'elle a connue durant ses 30 ans d'histoire. L'importance qu'elle a acquise dans l'industrie des transports aériens a fait de Québecair, un actif substantiel pour le Québec, au service duquel elle s'est consacrée depuis sa fondation.

Une présence québécoise dans le monde.

Le plus important fabricant mondial de turbomoteurs pour l'aviation générale est une société canadienne située à Longueuil.

Aujourd'hui, les moteurs fabriqués par Pratt & Whitney Aircraft du Canada — le turbopropulseur PT6, le PT6 Twin-Pac® et le turboréacteur JT15D — propulsent des milliers d'avions dans 98 pays du monde. Ils équipent plus de 90% des avions à turbopropulseurs de compagnies aériennes à court-courrier, plus de 50% des avions d'affaires à turbopropulseurs, et plus de 75% des hélicoptères de moyen tonnage.

C'est toute une réussite! Peu de compagnies et de produits canadiens peuvent se vanter d'être en première position sur le marché mondial.

Notre réputation d'excellence vient de la qualité supérieure de nos produits. Nous sommes fiers de nos moteurs, mais nous le sommes encore plus des hommes et des femmes qui les ont conçus et fabriqués et qui ont ainsi doté le Canada d'une technologie de pointe dans le domaine de l'aéronautique. Cette technologie est aussi appliquée au domaine de l'énergie, comme la production d'électricité et l'acheminement du gaz naturel.

Nous donnons la puissance aux avions, mais nous savons que notre véritable force réside dans l'habileté et l'esprit créateur des gens de chez nous.

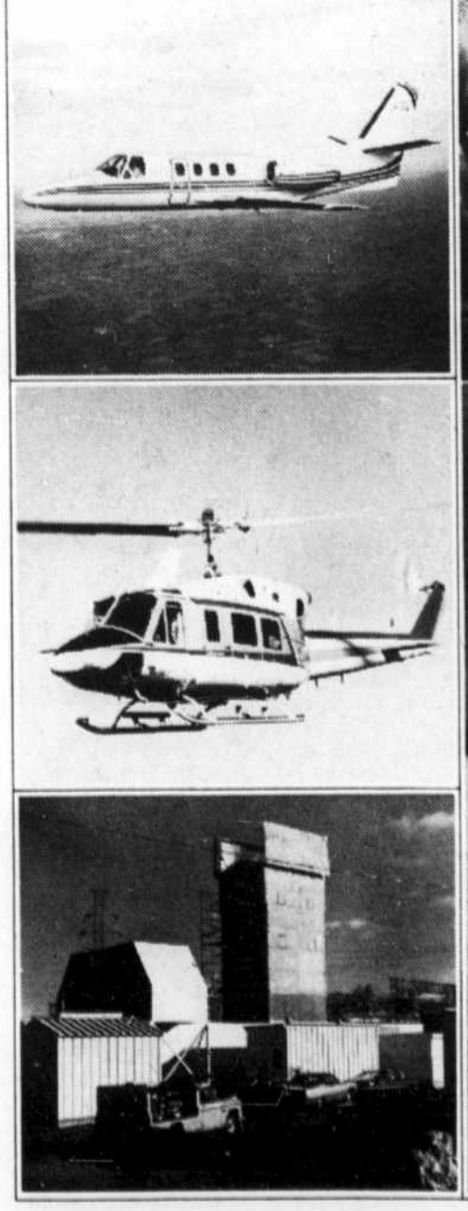

PRATT & WHITNEY AIRCRAFT DU CANADA LTEE.

Une filiale de UNITED TECHNOLOGIES®

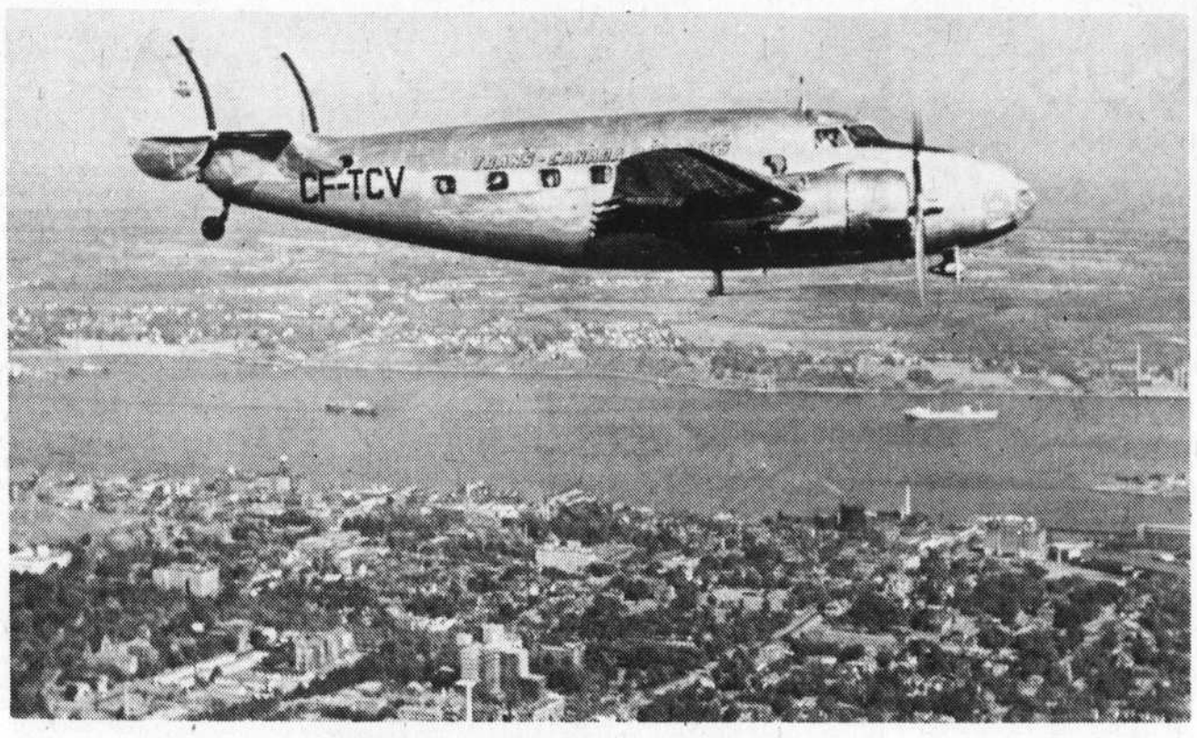

Air Canada atteint le cap de la quarantaine

Le 1er avril 1955, T.C.A. devient la première compagnie aérienne d'Amérique du Nord à mettre en service des appareils à turbines. Le premier des 51 Vickers Viscount britannique qu'elle va posséder est affecté au service entre Montréal, Toronto, Fort William et Winnipeg. Les Viscount, qui offrent 48 places, finissent par remplacer les DC-3 sur les nombreuses lignes court-courrier d'Amérique du Nord.

Le fret progresse lui aussi. En 1953, T.C.A. achète trois avions cargo Bristol pour les vols intérieurs réguliers. Ils prennent le relais du vieux Lodestar qui assure le service depuis 1948. En 1955, trois North Star sont transformés en avions cargo. La voie est ainsi tracée au service transcontinental et transatlantique qui sera assuré par avions cargo à réaction dans les années 1960 et 1970.

En 1958, T.C.A. commande ses premiers appareils entièrement à réaction, des DC-8. Le premier, qui offre 133 places et est équipé de moteurs Rolls-Royce, est affecté en 1960 aux liaisons transcontinentales et en 1961 aux liaisons transatlantiques, marquant la fin de l'hégémonie des Constellation et des North Star. Les Vickers Viscount, quadrimoteurs à turbines de 108 places, sont mis en service sur les lignes intérieures en 1961. En 1960, la Société ouvre sa grande base de maintenance de Dorval, Québec, où elle regroupe en quelques années ses opérations d'entretien, transférant ainsi les plus importants travaux de révision de Winnipeg à Dorval.

Air Canada

En 1964, le nom alors célèbre de Trans-Canada Airlines est abandonné au profit d'une nouvelle raison sociale commune aux deux langues: Air Canada.

En 1966, la société est la première en Amérique du Nord à instaurer une liaison avec Moscou. Elle inaugure en même temps une ligne sur Copenhague. Un accord aérien bilatéral conclu entre les États-Unis et le Canada la même année permet à Air Canada de desservir Miami et, un an plus tard, Los Angeles, au départ de Montréal et de Toronto.

Pendant les années 1960, l'apparition de compagnies régionales permet à Air Canada de discontinuer son service à bon nombre de localités moins importantes. Au cours de cette décennie, Air Canada retire tous ses DC-3, Super Constellation et North Star et devient ainsi la première compagnie nord-américaine à posséder une flotte entièrement composée d'appareils à turbines, dont le plus récent est alors le DC-9.

La société Air Canada fête cette année son 40e anniversaire en commémorant deux événements qui ont particulièrement marqué ses origines en 1937. A quelque cinq mois d'intervalle, les deux jalons historiques rappellent d'abord "l'acte de naissance" de la compagnie, le 10 avril, puis son tout premier vol, le 1er septembre. C'est en effet le 10 avril 1937 que le projet de loi 74, déposé au Parlement en mars, reçoit la sanction royale donnant officiellement naissance aux Lignes aériennes Trans-Canada, qui font ainsi leur entrée dans l'histoire du Canada.

La loi est l'oeuvre de Clarence Decatur Howe, ministre des Transports sous le cabinet Mackenzie King. Elle crée une compagnie aérienne nationale, filiale à part entière des Chemins de fer Nationaux du Canada, au capital social de cinq millions de dollars constitués par 50,000 actions d'une valeur nominale de $100 dollars.

Le gouvernement canadien vient de créer une société aérienne. Il lui reste à trouver des hommes pour en assurer le fonctionnement. Il se tourne d'abord vers Canadian Airways, la plus grande compagnie d'aviation canadienne à cette époque et engage un de ses membres les plus remarquables, Don MacLaren, as de la première Guerre mondiale qui prône depuis longtemps la cause d'une compagnie nationale.

M. S.J. Hungerford, président des Chemins de fer Nationaux, accède le premier à la présidence de T.C.A., fonctions qu'il occupe à temps partiel, tandis qu'un américain, Philipp Johnson, ancien président de Boeing et de United Airlines, devient vice-président responsable de l'exploitation, assisté de MacLaren, qui est son bras droit. La première année, la nouvelle compagnie engage 71 personnes et achète deux Lockheed 10A de dix places et un biplan Stearman qui constituent tout son parc aérien.

Vol inaugural

Le second événement important, dont on fête le quarantième anniversaire cette année se situe le 1er septembre, date à laquelle un Lockheed de T.C.A., immatriculé CF-AZY, décolle de l'aéroport Sea Island de Vancouver pour atterrir au Boeing Field à Seattle, à 122 milles de là. C'est le premier des vols réguliers biquotidiens assurés entre les deux villes et c'est un modeste début pour une compagnie qui, quelque temps plus tard, va innover par la création d'un service aérien transcontinental pour passagers entre Vancouver et Montréal.

Sous la direction de Johnson et de ses anciens compagnons de United Airlines et successeurs, D.B. Colyer et O.T. Larson, la société se fixe pour tâche de devenir rapidement une véritable entreprise nationale. Le 1er avril 1939, deux vols transcontinentaux simultanés partent l'un de Vancouver et l'autre de Montréal, marquant le début des services transcontinentaux. Le même jour démarrent les lignes Lethbridge — Calgary — Edmonton et Montréal — Ottawa — Toronto. Le 15 février suivant, les vols transcontinentaux sont prolongés jusqu'à Moncton et le 16 avril 1941, T.C.A. inaugure la ligne de Halifax, reliant ainsi le Pacifique et l'Atlantique.

Les années de guerre — La guerre qui éclate en septembre 1939 donne une nouvelle impulsion à la société déjà en plein développement. Elle achète des appareils plus modernes et plus gros pour compléter sa flotte composée jusque là de cinq Lockheed 10A et de neuf Lockheed 14-H-2A. En 1941, elle acquiert six Lockheed modèle 1808, plus connus sous le nom de Lodestar. Fin 1942, ses effectifs s'élèvent à 1,662 personnes, dont 464 femmes.

Winnipeg est alors le centre opérationnel tandis que Montréal abrite le siège social de T.C.A. et du CN. Le personnel chargé de l'entretien de la flotte de T.C.A. ainsi que des révisions du matériel de l'Aviation royale du Canada commence à se tailler une réputation internationale pour sa compétence technique.

M. Howe, alors ministre des Munitions et de l'Approvisionnement, confie à T.C.A. le premier de six bombardiers Lancaster qui seront révisés et convertis en Lancastrian, appareils de dix places capables de traverser l'Atlantique. A partir du 23 juillet 1943, T.C.A. assure le service aérien transatlantique du gouvernement canadien chargé du transport du courrier et de personalités entre Montréal et Prestwick. A la fin de la guerre, les Lancastrian ont effectué cinq cents traversées dont une dans le temps record de 11 heures 14 minutes.

La croissance de l'après-guerre — Le 1er juillet 1944, le réseau intérieur s'étend à Saint-Jean et Frédéricton, au Nouveau-Brunswick. Gander et Saint-Jean de Terre-Neuve sont desservis depuis deux ans déjà. L'immédiat après-guerre voit la multiplication des destinations: Saskatoon, Swift Current et Medicine Hat dans les Prairies, Sault Sainte-Marie, Fort William, North Bay, Porquis Junction et Kapuskasing en Ontario.

Du côté des États-Unis, la ligne Toronto-New York avait été créée le 10 mai 1941, et cinq ans plus tard le réseau américain s'étoffe lui aussi rapidement. Le service Toronto-Chicago commence le 10 juillet 1946, puis c'est Toronto-Cleveland le 1er août, Fort William-Duluth le 16 septembre, Victoria-Seattle le 1er novembre et Halifax-Boston le 1er avril 1947.

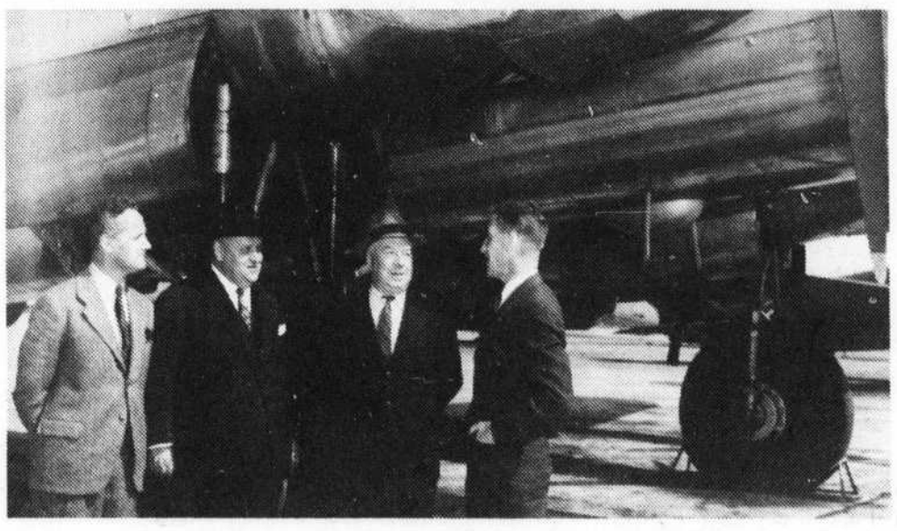

L'as d'aviation canadien-français, Roméo Vachon, décédé il y a une quinzaine d'années, était gérant de TCA (maintenant Air Canada) au nouvel aéroport de Dorval en 1944, quant il fut photographié (à l'extrême gauche) devant un appareil Lancastrian, qui était une version modifiée du bombardier Lancaster.

En 1945, la société acquiert les trois premiers DC-3 d'une flotte qui allait en comporter 30. D'une capacité de 21 sièges, ils remplacent peu à peu les Lockheed sur les lignes intérieures. Deux ans plus tard, un appareil canadien, le DC-4M1, rejoint la flotte. Il possède quatre moteurs Rolls-Royce et va devenir célèbre auprès de milliers de passagers sous le nom de North Star. Il contribue plus que tout autre à faire de T.C.A. un grand transporteur international. Le 1er mai, le North Star est introduit sur la ligne transatlantique reliant Montréal, Prestwick et Londres; le 1er octobre, Shannon, en Irlande, s'ajoute aux destinations étrangères.

En 1944, Bill English succède à M. Larson à la vice-présidence — opérations et devient ainsi le premier canadien à diriger la société. Depuis 1941, H.J. Symington occupe le poste de président, où il a succédé à M. Hungerford.

Expansion du réseau — C'est en 1948 que T.C.A. obtient son premier président à temps plein. Il s'agit de Gordon Roy McGregor, ancien chef d'escadrille de l'aviation militaire canadienne qui s'est distingué pendans la seconde Guerre mondiale. En vingt ans, M. McGregor, assisté de Bill English jusqu'en 1956 et de Herb Seagrim jusqu'en 1968, va conduire la société de l'ère des moteurs à pistons à celle des moteurs à réaction.

L'avion North Star avait permis à la société de se tourner vers les tropiques et d'inaugurer en mai 1948 la ligne Montréal-Toronto-Bermudes, et le 1er décembre la desserte des Bahamas, de la Jamaïque et de La Trinité. La Barbade se joint au réseau une année plus tard et le 1er avril 1950, Tampa devient la première destination long-courrier aux États-Unis. Le réseau transatlantique s'enrichit des escales de Paris le 1er avril 1951 et de Dusseldorf le 5 novembre 1952.

En 1950, Trans-Canada Airlines acquiert 14 Lockheed Super Constellation, qui peuvent accueillir 75 passagers et ont un rayon d'action de 5,000 milles. Grâce à ses deux long-courriers, le transporteur étend encore son réseau. De nouvelles liaisons sont instaurées vers le sud avec Mexico, brièvement, en 1954, et Antigua en 1958, de même que vers l'Europe avec Zurich et Bruxelles en 1958 et Vienne en 1959.

Le 31 mai 1968, Gordon McGregor prend sa retraite et en décembre, la structure de l'entreprise est modifiée à la suite de la nomination par le gouvernement de Mme Yves Pratte au poste de président du conseil d'administration et directeur général, avec la responsabilité de la politique générale de la société, et de M. John Baldwin, sous-ministre des transports pendant 20 ans, au poste de président, chargé des opérations au jour le jour.

La flotte atteint à cette époque 107 appareils, à savoir 27 DC-8, 30 DC-9, 17 Vickers Vanguard et 33 Vickers Viscount. Le personnel masculin et féminin s'élève alors à 16,656 employés.

Entrée en scène des gros porteurs: A l'époque de Pratte et Baldwin, Air Canada met l'accent sur la rentabilité et demande au gouvernement de modifier la vieille loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada afin d'accroître ses pouvoirs, diversifier ses intérêts et améliorer son rapport dette/avoir des actionnaires. En 1970, Air Canada crée un service régulier sur Prague. La même année, elle reçoit son premier Boeing 747 et l'affecte à ses lignes Toronto-Vancouver et Toronto-Londres.

Le 30 avril 1972, elle lance son service Rapidair entre Toronto et Montréal, programmant jusqu'à 50 vols par jour. Le 15 mars 1973, elle introduit le Lockheed L-1011 TriStar sur sa ligne Toronto-Vancouver. Avant la fin de l'année, les Lockheed desservent Edmonton, Calgary, Winnipeg, Montréal, Halifax et Saint-Jean.

John Baldwin prend sa retraite le 15 décembre 1973. Il est remplacé par Ralph Vaughan, Vice-président et adjoint de Yves Pratte. La même année, un important accord aérien bilatéral est conclu entre le Canada et les États-Unis, attribuant 18 nouvelles lignes transfrontières aux transporteurs canadiens et 28 aux transporteurs américains entre 1974 et 1979.

Le 1er décembre 1974, Air Canada commence l'exploitation de trois de ces lignes: Edmonton-Calgary-San Francisco, Québec-New York et Winnipeg-New York. En avril suivant sont inaugurées les liaisons Toronto-Dallas et Fort Worth/Houston, et une année plus tard, celle de Vancouver-Calgary-Chicago. En novembre 1974, on note aussi la création d'une nouvelle ligne outre-mer entre Montréal et les Antilles françaises. Deux ans plus tard, Toronto est reliée à Cuba.

Nomination de M. Taylor — Le 1er décembre 1975, Yves Pratte démissionne de son poste de Président du Conseil d'Air Canada. Au cours d'une longue enquête menée l'été précédent à la suite de plaintes relatives à une mauvaise gestion et à un conflit d'intérêts qui mettait en cause la haute direction, Yves Pratte reproche au gouvernement de ne pas soutenir suffisamment la Société.

M. Vaughan change de poste en février de l'année suivante pour assumer des fonctions de premier Vice-président, permettant ainsi la nomination de M. Claude Taylor, au service de la Société depuis 26 ans et vice-président — Affaires publiques, au poste de président et directeur-général. En décembre, M. Pierre Taschereau, président du conseil des Chemins de fer nationaux du Canada, est nommé président du conseil d'administration d'Air Canada.

Dans sa trente-neuvième année d'exploitation, cette dernière enregistre un milliard de dollars de recettes et, à la veille de son 40e anniversaire, elle a compté vingt-quatre années de bénéfices. Elle exploite une flotte de 120 appareils comprenant 35 DC-8, 53 DC-9, six Boeing 747, dix Lockheed L-1011 et quatorze Boeing 727. Elle compte 20,000 employés et, au cours de 1976, a transporté 11 millions de passagers payant sur l'ensemble de ses lignes canadiennes, américaines, antillaises et européennes.

PROPRIÉTAIRE OU PILOTE D'AVION COMMERCIAL BIENVENUE AU MONTRÉAL AÉRO-CENTRE

Lors de votre prochain séjour à l'aéroport de Montréal, Dorval, Québec, venez ravitailler votre appareil à notre base.
Nous avons une place pour votre aéronef.
Vous désirez louer un espace d'atelier ?
C'est notre raison d'être !

Renseignements: **Norm Richardson 631-4795**

MARATHON
AVIATION TERMINALS LIMITED

9785 Avenue Ryan
Aéroport de Dorval, Québec

Avec nous, vous êtes plus près de vos affaires.

Québécair, c'est la ligne de ceux qui travaillent et vivent au Québec dans toute son étendue. Avec ses trois filiales, Québécair vous offre un éventail de services qui va du vol de ligne régulière en jet jusqu'au vol spécialisé, en passant par les vols nolisés vers le sud et vers l'Europe.

Le Québec est grand, ça prend des ailes pour le voir.

QUEBECAIR

MARATHON
AVIATION TERMINALS LIMITED

FRET AÉRIEN

AVEZ-VOUS BESOIN D'ESPACE D'ENTREPÔTS ET DE BUREAUX À L'AÉROPORT DE MONTRÉAL, DORVAL ?

Nous serons heureux de vous faire visiter nos édifices.
Nous pouvons vous aider.

Renseignements: **R. Lamarche 631-5508**

Édifice Fret Aérien #1, Suite 123
Aéroport de Dorval, Québec H4Y 1B1

Des moteurs d'avions conçus et fabriqués à Longueuil à destination de 98 pays

Le pari le plus audacieux, et le plus réussi, peut-être de l'histoire de l'aviation canadienne a été lancé — et gagné — à Longueuil. En 1957, quand Pratt & Whitney Aircraft du Canada commença les études qui devaient mener à la commercialisation de son moteur PT6, il n'y avait pour ainsi dire pas d'avions à turbopropulseurs dans le monde de l'aviation générale. Vingt ans plus tard, la compagnie avait livré plus de douze mille turbomoteurs, en service dans 98 pays sur plus de 4,000 avions et hélicoptères.

La tâche n'était cependant pas facile. Il fallu d'abord constituer un service de recherche et de développement à partir d'un noyau d'ingénieurs plus familiers avec la technologie du moteur à piston alors sur le déclin. Plus tard il a fallu mettre sur pied une organisation de production et de service après-vente. Et surtout, il fallait vendre, surtout aux Etats-Unis, face à des concurrents établis chez eux.

Les efforts de Pratt & Whitney Aircraft du Canada, qui bénéficiait au départ du bagage technologique de sa maison-mère, aux Etats-Unis, combinés à l'aide à la recherche et au développement accordée par le gouvernement fédéral, ont porté fruit. Pour en juger, il suffit de constater la part du marché mondial conquis et conservé par la compagnie de Longueuil, soit plus de la moitié du marché mondial du turbopropulseur d'affaires et de l'hélicoptère de moyen tonnage.

D'un moteur de 600 hp sur l'arbre, le PT6 a évolué en une famille de moteurs dont la puissance va jusqu'à 1 200 hp sur l'arbre pour les dernières versions, dont l'une, le PT6A-50, propulse le DASH 7 de de Havilland Aircraft.

La production du moteur PT6T Twin-Pac, deux sections motrices accouplées à un réducteur commun, destiné à la propulsion des hélicoptères, débuta en 1970. Le succès commercial du moteur Twin-Pac a suivi celui de la famille des PT6, la majorité des hélicoptères de tonnage moyen vendus au cours des six dernières années étant propulsés par ce moteur.

La dernière-née des familles de moteurs conçus et fabriqués à Longueuil, celle des turboréacteurs JT15D, fit son entrée sur les marchés mondiaux il y a six ans. Digne de ses prédécesseurs, ce moteur propulse le réacté d'affaires le plus vendu au monde depuis son introduction sur le marché il y a cinq ans.

Les succès de Pratt & Whitney Aircraft du Canada sur les marchés mondiaux se sont traduits par des retombées considérables sur les économies québécoise et canadienne. En 1976 seulement, la compagnie a contribué directement pour plus de $146 millions à l'économie canadienne.

En moyenne, la compagnie a dépensé $2,8 millions en salaires par semaine, en bénéfices marginaux, en taxes diverses et en achats chez ses fournisseurs et sous-traitants dans le pays tout entier.

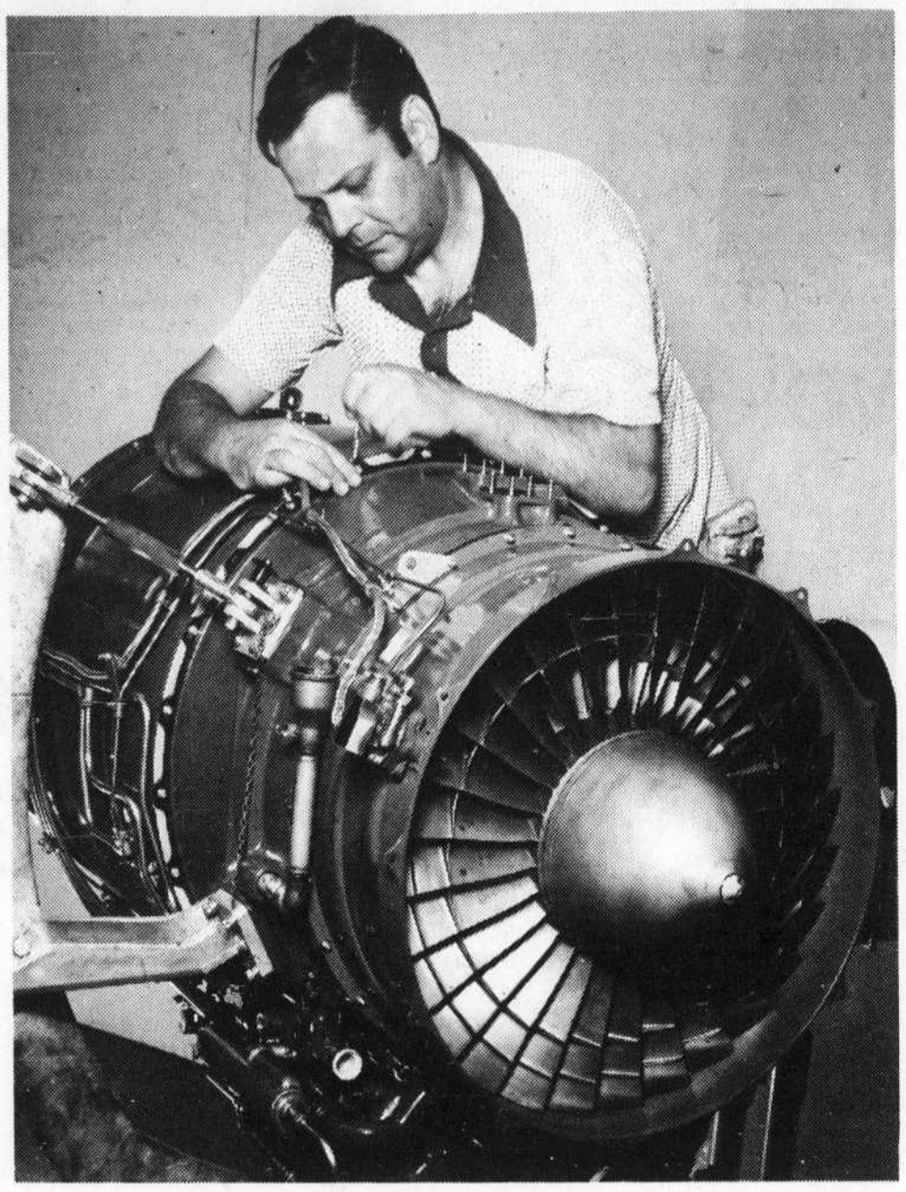

Le dernier-né de la famille des moteurs de Pratt & Whitney Aircraft du Canada, le turboréacteur JT15D, a connu un succès commercial remarquable puisque ce type de moteur équipe le réacté d'affaires le plus vendu au monde depuis sa mise sur le marché en 1972.

Le saviez-vous ?

— L'aviation est une source majeure d'emplois. On estime que le transport aérien emploie probablement un pour cent environ de la population active totale dans le monde et procure indirectement du travail à une tranche supplémentaire de deux pour cent.

— Les statistiques de l'OACI indiquent qu'en dix ans, de 1963 à 1973, la capacité des compagnies aériennes internationales a quadruplé, tandis que les effectifs des équipages de conduite ont augmenté de 40%. En tonnes-kilomètres de capacité produites par employé, la productivité du personnel des transporteurs aériens internationaux a augmenté de 119%, grâce à la mise en service d'avions gros porteurs et à une utilisation plus rationnelle du matériel.

— Trois organismes régionaux d'aviation civile travaillent en étroite collaboration avec l'OACI. Il s'agit de la Commission européenne de l'Aviation civile (CEAC), de la Commission africaine de l'Aviation civile (CAFAC) et de la Commission latino-américaine de l'Aviation civile (CLAC).

— Le principal marché de services internationaux d'affrètement dans le monde est constitué par le trafic transporté entre les 20 États qui font partie de la Commission européenne de l'Aviation civile (CEAC). On estime que ce trafic a atteint environ 21 millions de passagers en 1975.

— Depuis sa création, l'OACI a organisé sous ses auspices neuf conférences diplomatiques qui ont abouti à l'élaboration de six conventions et de dix protocoles aux conventions existantes dans le domaine du droit aérien international.

— L'OACI assure une formation spécialisée en médecine aéronautique à certains médecins-inspecteurs chargés d'évaluer l'aptitude physique et mentale du personnel navigant.

— L'OACI a adopté récemment des normes plus strictes sur le bruit des futurs avions. Désormais, les nouveaux avions subsoniques à réaction et les nouveaux avions gros porteurs à hélices conçus pour le transport aérien international devront présenter un niveau de bruit un peu plus faible.

— Conformément aux dispositions finales de la Convention de Chicago, les accords aéronautiques ainsi que leurs amendements et modificatifs doivent être enregistrés auprès de l'Organisation. Au mois de septembre 1976, le nombre total des accords et des amendements enregistrés était de 2,643.

Plus de la moitié du fret transporté par les chemins de fer, les navires et les avions se compose de marchandises dangereuses indispensables aux industries du monde entier et, pour des raisons économiques et techniques, ces matières explosives, corrosives, inflammables, toxiques ou radioactives empruntent de plus en plus la voie des airs. L'OACI élabore actuellement les règlements internationaux qui doivent régir tous les aspects du transport aérien de marchandises dangereuses.

— En avril 1977 se tiendra une conférence mondiale du transport aérien (la première de ce genre organisée à l'échelle gouvernementale depuis plus de 30 ans), au cours de laquelle seront examinés les grands problèmes auxquels le transport international est confronté, notamment l'application des tarifs, les politiques à l'égard du transport aérien non régulier, la réglementation de la capacité des services internationaux, ainsi que le mécanisme d'établissement des tarifs du transport aérien international.

FRET AÉRIEN

AVEZ-VOUS BESOIN D'ESPACE D'ENTREPÔTS ET DE BUREAUX À L'AÉROPORT DE MONTRÉAL, MIRABEL ?

Nous serons heureux de vous faire visiter nos édifices.
Nous pouvons vous aider.

Renseignements: **N. Richardson 476-2510**

MATAC Cargo Ltée.
Édifice Fret Aérien "C", Suite 221
Aéroport International de Montréal
Mirabel, Québec J7N 1C1

L'aviation stimule l'afflux de devises étrangères en Afrique

Le transport aérien est de nature à stimuler activement l'afflux de devises étrangères dans de nombreux pays africains, en procurant des milliers d'emplois nouveaux et des millions de dollars de revenus: telle est la conclusion d'une étude générale effectuée par l'OACI (Organisation de l'Aviation civile internationale).

Cette étude, qui a duré deux années, portait sur la contribution que l'aviation civile peut apporter au développement des économies nationales des pays africains. Elle a été financée par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et faisait suite à une résolution de la Commission africaine de l'Aviation civile (CAFAC). L'enquête a porté sur un total de 37 États situés au sud du Sahara, de la Mauritanie dans le nord au Lesotho dans le sud. Parmi ces 37 pays, dont la population totale s'élève à 250 millions d'habitants, 12 se trouvent enclavés à l'intérieur du continent.

Des études innombrables ont déjà été faites sur les économies africaines, et un grand nombre sur l'aviation civile, mais il s'agit là de la première tentative pour lier ces deux domaines par une "relation de cause à effet". L'OACI a oeuvré en étroite coopération avec d'autres agences des Nations Unies de façon à pouvoir couvrir une multitude d'activités, mais l'attention a été essentiellement concentrée sur l'agriculture, l'industrie, le commerce, le tourisme et l'aviation civile elle-même.

L'étude a été conduite par quatre équipes, chacune comprenant un économiste du transport aérien et un expert en exploitation commerciale des compagnies, sous la supervision d'un directeur de projet. Une enquête initiale, d'une durée moyenne d'un mois, a été consacrée à chaque pays, donnant lieu à un rapport présenté par le PNUD à chacun des gouvernements intéressés. Des visites supplémentaires ont été organisées pour discuter la mise en oeuvre de certaines recommandations dans le cadre d'une coopération sous-régionale.

Une force vitale

Au début, les experts voyaient mal dans quelle mesure l'aviation pouvait contribuer au développement économique de l'Afrique, se demandant s'il ne s'agissait que d'un mode de transport de luxe réservé à quelques privilégiés. L'expérience de deux années les a persuadés, comme elle a persuadé la plupart des gouvernements, que l'aviation était en Afrique une force véritablement vitale. Sa contribution aux exportations est déjà importante: en 1974 les compagnies aériennes ont transporté pour plus de 30 millions de dollars de produits horticoles frais à destination de l'Europe, et elles pourraient en transporter davantage si la production et le marketing étaient mieux organisés. Seulement sept des 37 pays visités ont contribué à ces exportations et l'étude a montré que la plupart des autres pouvaient créer de nouveaux emplois et un apport additionnel précieux en devises étrangères par la culture de fruits et légumes destinés aux marchés outre-mer. Aussi une recommandation a-t-elle été adressée à 27 gouvernements africains les engageant à demander l'assistance de la FAO pour les aider à prendre une part plus importante de ce lucratif marché.

Les membres du projet ont souvent été surpris des possibilités qui s'offrent à l'Afrique d'augmenter ses revenus par l'utilisation de l'aviation civile. La plupart d'entre eux savaient que les fleurs coupées constituent un grand potentiel d'exportation. Ils étaient loin, toutefois, d'imaginer que le marché de détail des fleurs en Europe occidentale correspondait à un chiffre d'affaires de l'ordre de $3 milliards par année... et que seulement deux pays d'Afrique (le Kenya et la Côte d'Ivoire) participaient à ce marché. Dans la plus grande partie du continent africain le climat et les sols offrent des conditions idéales pour la culture des fleurs et les services aériens sont disponibles pour les transporter. C'est pourquoi, les États ont été incités à considérer ce genre d'activité.

Le poisson frais transporté par avion atteint des prix de vente très élevés et laisse aux exportateurs une marge bénéficiaire de 50 à 100%, mais l'Afrique n'a pratiquement rien fait jusqu'ici pour tirer avantage de cette possibilité. Comme dans le cas des produits horticoles et des fleurs coupées, des analyses détaillées ont été effectuées sur les problèmes de production et de marketing et elles ont été diffusées à tous les États intéressés.

L'industrie est encore à l'état embryonnaire en Afrique. La plus grande partie de son activité réside dans l'industrie manufacturière légère, destinée à limiter les importations en procurant aux populations locales des denrées alimentaires, boissons, textiles, bicyclettes, etc. L'étude effectuée dans le cadre du projet a toutefois révélé qu'un meilleur usage pouvait être fait de la main-d'oeuvre locale, abondante et bon marché, en vue de produire une grande variété de biens de consommation, allant des articles vestimentaires à l'équipement électronique. Un grand nombre de produits ainsi obtenus pourraient aisément supporter le coût du transport aérien.

S'il est vrai que le tourisme est hautement développé dans un petit nombre de pays africains, de nombreux autres souhaiteraient développer cette industrie. Le tourisme en Afrique dépend presque entièrement de l'aviation, mais là, les experts ont crié gare. Bien que le continent africain soit riche en attractions touristiques, trop peu de pays peuvent, individuellement, en offrir suffisamment pour attirer un nombre substantiel de visiteurs. L'étude a donné l'avertissement que le tourisme peut être une aventure risquée, et ne donne aucune garantie que les revenus suffiront à couvrir les investissements considérables requis. Il a été recommandé aux gouvernements de solliciter l'avis d'experts avant de lancer tout programme de développement touristique, afin d'éviter des erreurs coûteuses. La même assistance a également été recommandée tout au long de l'exécution des programmes touristiques.

Bien que l'aviation civile ait été considérée, dans le cadre du projet, comme un outil au service du développement économique, elle constitue en elle-même un important secteur industriel en Afrique. Un certain nombre de recommandations ont été formulées sur l'amélioration du réseau africain de routes aériennes, sur les tarifs passagers et marchandises, sur la coopération régionale dans le domaine de l'entretien et de la fourniture de pièces détachées, ainsi que sur les services aériens spécifiques entre pays enclavés et pays côtiers.

Presque toutes les recommandations formulées par l'OACI ont été acceptées par les gouvernements intéressés. Un certain nombre de celles qui ne requièrent aucune assistance extérieure ont déjà été mises en oeuvre, et plusieurs recommandations importantes n'ont pas encore été suivies d'effet. Il s'agit essentiellement de projets préliminaires portant sur des études de faisabilité susceptibles de déboucher sur des projets de développement d'envergure mais qui requièrent encore une assistance d'experts. Ces études, qui faisaient apparaître des besoins en expertise d'un coût supérieur à 3 millions de dollars, n'ont pas pu être entreprises, en raison de la crise financière qui a affecté le PNUD au cours de l'exécution du projet.

Afin de s'assurer que ces recommandations, qui présentent pour le développement économique de l'Afrique un caractère d'urgence, ne seront pas abandonnées faute de moyens financiers suffisants, l'OACI, avec l'appui total du PNUD, a écrit à une vingtaine d'agences d'assistance bilatérale et multilatérale parmi les plus importantes du monde pour leur demander de participer à ce financement. Les premières réactions à cette demande ont été encourageantes.

CANADAIR

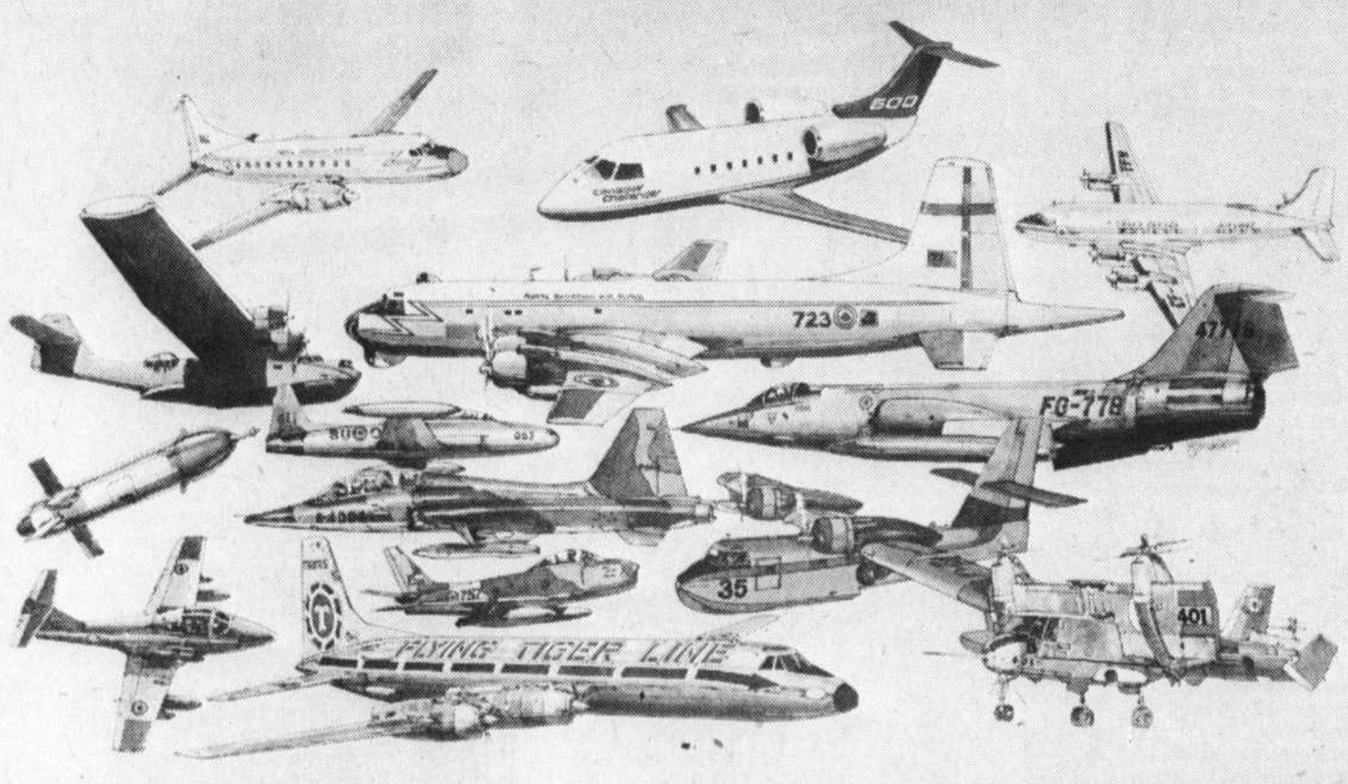

A L'AVANT-GARDE DE L'HISTOIRE DE L'AVIATION CANADIENNE

Canadair Limitée C.P. 6087, Station A, Montréal, Québec, CANADA H3C 3G9

Cap au nord

La route de rentabilité Nordair vole au-dessus ... des déficits

par

GUY DESHAIES

Toutes les sociétés aériennes peuvent le confirmer: le cargo à la livre est plus payant que le passager, il faut de moins en moins de sièges vides pour tomber dans les déficits à cause des augmentations de coûts d'opération et le personnel au sol constitue un fardeau financier de plus en plus lourd.

De sorte qu'un transporteur aérien, dont les bénéfices viennent en majorité de ses comptoirs de ventes aux passagers, s'expose à faire circuler des avions à moitié vides, ne peut souvent compter sur un fort volume cargo à cause des destinations et doit maintenir au sol un personnel considérable.

Chez Nordair le transport des passagers sur base de tarifs individuels ne représente pas plus que 20% du chiffre d'affaires.

Lorsque le DC-8 de Nordair décolle il est plein ou, en tout cas, la plupart de ses 250 places ont été payées parce que cet avion ne circule qu'en vols nolisés; même chose pour ses Boeing 737 à moins qu'ils ne soient affectés aux liaisons régulières, mais alors là, il se peut fort bien qu'il y ait plus de marchandises que de passagers, l'espace pour ces derniers dans les avions mixtes de la compagnie québécoise étant essentiellement fonction du cargo. Ajoutons à cela les contrats de Nordair de surveillance de la ligne DEW qui occupent deux avions de types Electra et cela s'appelle: rentabilité.

L'an dernier avec un chiffre d'affaires de $60 millions Nordair a retiré $15 millions en cargo (25%), $23 millions en vols nolisés (38%) et $10 millions pour la surveillance de la DEW Line (16%).

De sorte que malgré la très mauvaise période que traverse l'aviation civile dans le monde et les déficits qui s'accumulent dans les administrations des sociétés aériennes, Nordair a rapporté en 1976 un profit net de $1.2 million.

Cette performance n'est pas due au hasard, aux contrats, et aux circonstances seulement. Elle est le fruit d'une administration bien avisée, s'adaptant aux besoins et visant juste. Le calcul est simple: les marchandises vers le Grand Nord et les passagers en nolisé vers les plages du Sud. A cela s'ajoutent les nolisés vers l'Europe et naturellement les liaisons régulières de passagers dans un axe nord-sud pivotant vers l'ouest du Québec et s'étendant de Pittsburgh aux États-Unis (le point le plus au sud) à Resolute Bay (le point le plus au nord).

Dans ce réseau de 3,000 milles (presque aussi vaste que Paris-Montréal) pas question d'acheter des 747 ou en tout cas d'offrir plus d'espace que la demande. L'entrepôt de cargo de Nordair à Dorval avec ses 26,000 pieds carrés de surface et sa capacité frigorifique de 22,000 pieds cubes est le coeur d'une opération dont le rythme de croissance a été de 70% depuis 1972.

Quatre des six Boeing 737 de Nordair sont munis d'une portière-cargo de 12 pieds et sont transformables rapidement en tout-passagers, tout-cargo ou mixtes selon les besoins.

Durant la nuit on calcule les marchandises et on déduit l'espace passager disponible en fonction des "palettes". On aménage l'intérieur de l'appareil et on arrive à un résultat annuel en 1976 de 24 millions de livres de cargo.

Car vers le Grand Nord québécois le bateau n'est plus concurrentiel. En considérant l'intérêt sur le capital investi dans la cargaison durant les deux mois qu'il faut mettre à rassembler les marchandises, les entreposer au port et les acheminer par mer à Frobisher Bay depuis Montréal, en tenant compte des frais d'entreposage, d'assurance, de manutention, on en arrive pour cette destination nordique à un taux de 63 cents la livre par beateau et de 46 cents par avions. Simplement parce que le bateau ne peut faire ce trajet qu'une fois par année alors que le 737 fait la liaison une fois par jour.

Il n'est peut-être pas d'autres exemples dans le monde où le navire est plus cher à la tonne que l'avion. Nordair l'a vite compris et qu'il y ait une, deux, trois ou sept "palettes" de 8,000 livres à bord de ses réactés ce sont là autant de vols rentables.

Par exemple un 737 tout cargo de Montréal à Résolute Bay rapporte environ $50,000 brut en tarifs à la livre. Il n'y a pas d'hôtesses, pas de repas, pas de services aux passagers au sol, et la répartition, l'amarrage et la manutention du cargo ne requieront pas tellement plus de personnel que pour un avion tout-passagers qui transporte lui aussi de la marchandises dans ses soutes.

L'opération vers ces territoires du Nord est si bien engagée que le DC-8 de Nordair, l'an dernier, après avoir traversé 140 fois l'Atlantique entre avril et septembre pour un total de 14,000 passagers et des tarifs de $2.5 millions, a été affecté au transport du cargo vers le Grand Nord pour aider des industrieux petits Boeing 737 qui, grâce à un patin spécial au-dessus de la roue de nez et des souffleries sous les deux moteurs, se posent sur des pistes de terre et de graviers sans craindre d'endommager les réacteurs par des cailloux et des poussières.

Récemment alors qu'il participait à l'inauguration de la liaison Québec-Fort Chimo, le nouveau président de Nordair, M. André Lizotte, disait: "En établissant ce nouveau service, nous reconnaissons l'importance grandissante du Nouveau Québec. Nous croyons que pour un grand nombre d'années à venir le développement de la région qui s'étend des rives orientales de la baie James et de la baie d'Hudson et qui couvre l'Ungava et l'Est de l'Arctique sera tributaire des approvisionnements venus du sud du Québec. Au cours des étapes successives de l'expansion de cette région, disait M. Lizotte, on aura de plus en plus besoin de services de transport aérien et Nordair sera là pour fournir ces services".

Souhaitons que Nordair soit là en force car d'autres sociétés aériennes pour ne nommer que la compagnie manitobaine Transair ne demanderaient pas mieux, à en juger par les représentations faites à la Commission canadienne des transports, que d'exploiter l'Arctique comme pour enfin donner raison à certains navigateurs de l'époque des découvertes qui ne cessaient de dire: "Mettez le cap sur le Nord, c'est là qu'il y a de l'or."

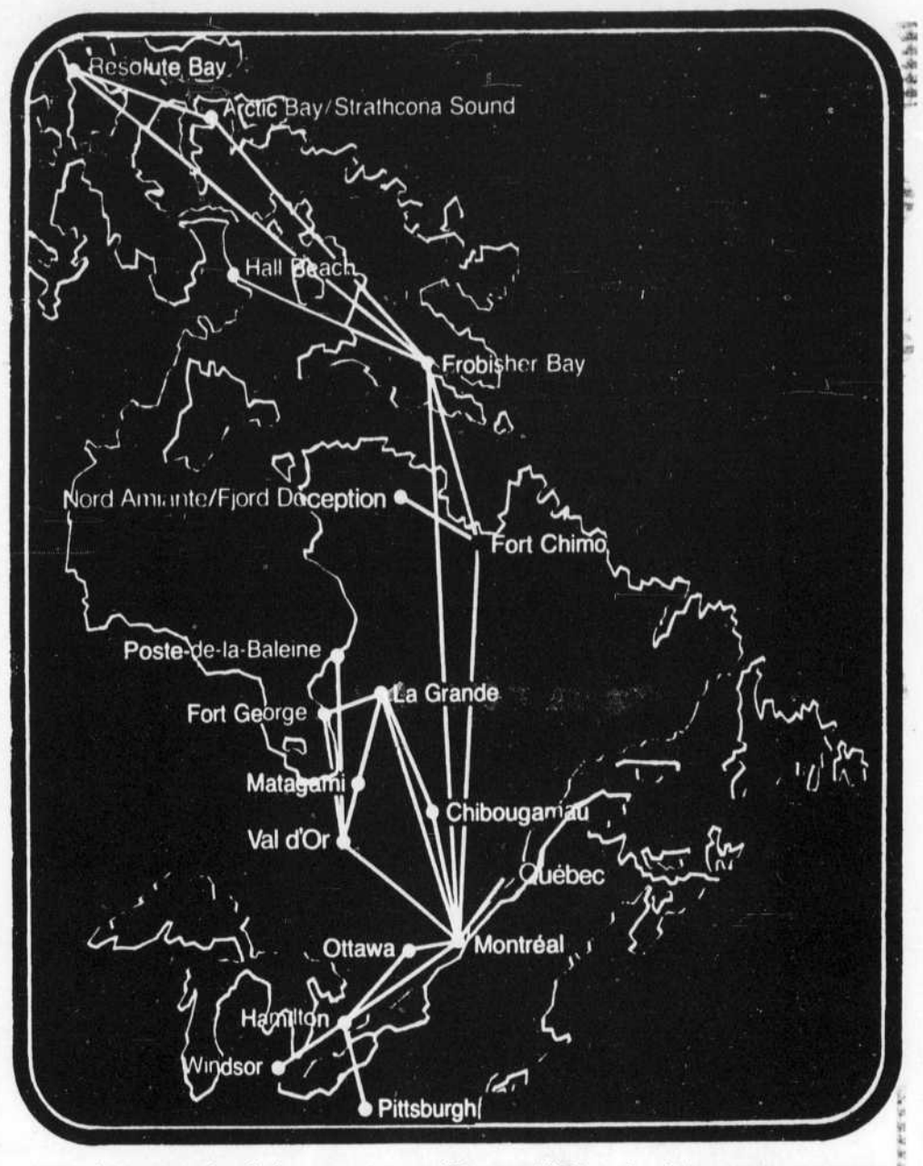

Votre éducation vous ouvre les portes d'une carrière passionnante:

OFFICIER DANS LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

Les Forces Armées Canadiennes forment une vaste organisation qui, afin de mener à bien toutes les tâches qui font aujourd'hui partie de la vie militaire, se doit d'employer les toutes dernières techniques mises au point dans le domaine du génie, des sciences sociales et de l'administration des affaires.

Nous devons, pour l'exécution de ces tâches et le maniement d'une vaste gamme d'appareils hautement perfectionnés, faire appel à des spécialistes, des professionnels et des techniciens compétents. C'est pourquoi, les Forces Armées Canadiennes offrent plusieurs ouvertures pour les diplômés d'université ou d'instituts technologiques, désireux d'adopter une carrière enrichissante tant du point de vue expérience que rémunération.

Parmi les grands avantages mentionnons: un excellent salaire avec augmentations graduelles, un régime de retraite, un congé d'au moins quatre semaines, des soins dentaires et médicaux gratuits et la possibilité de recevoir une formation spécialisée et de suivre des cours post-universitaires.

En général, les candidats doivent être âgés de moins de 26 ans pour les carrières en opérations militaires et de moins de 35 ans pour les autres carrières.

De nombreuses possibilités de carrières passionnantes s'offrent aux personnes qui se spécialisent dans les domaines suivants:

Sciences (général, spécialité, mathématiques, physique)
Génie (tous les domaines)
Comptabilité
Informatique
Biologie
Chimie
Physiothérapie
Nutrition
Sciences sociales
Sciences de l'éducation
Psychologie
Education physique
Commerce
Médecine
Médecine dentaire
Architecture
Droit
Arts
Service social
Pharmacie
Nursing
Administration des affaires et du personnel

Informez-vous sur votre avenir

Pour de plus amples renseignements, écrivez au Directeur du recrutement et de la sélection, Quartier général de la Défense nationale, Ottawa, Ontario K1A 0K2, ou passez simplement à l'un des centres de recrutement des Forces Armées Canadiennes, inscrits dans les Pages Jaunes sous le titre "Recrutement" ou encore, consultez le conseiller en formation professionnelle de votre institution. Il n'y a, bien sûr, aucune obligation de votre part.

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES **SI LA VIE VOUS INTÉRESSE**

cinéma

Les producteurs en congrès à Québec

par Jean-Pierre Tadros

Le 6e congrès annuel de l'Association des producteurs de films du Québec (APFQ) s'ouvre ce soir à Québec en présence du ministre des Communications, M. Louis O'Neill. Celui-ci sera le conférencier invité au dîner d'ouverture, et il est à prévoir qu'il e)tentera de définir les intentions de son ministère à propos du cinéma.

Ce discours d'ouverture du ministre des Communications rendra-t-il la bonne humeur aux producteurs de notre cinéma, ou ne fera-t-il que jeter encore un peu plus d'effroi au sein d'une association qui a sur les bras bien des problèmes à régler? Car l'année qui vient de se terminer n'a pas été une bonne année pour les producteurs québécois. Peu d'ouvrage; un conflit syndical des plus pénibles; une loi du cinéma qui n'arrivait pas à se mettre en forme; et puis un paquet de problèmes que personne n'avait vraiment le temps ni l'énergie d'affronter; voilà brièvement le sombre tableau que l'on pourrait dresser pour les producteurs de films du Québec.

Cependant, la situation n'est plus aussi désespérée qu'elle avait pu l'être il y a quelques mois. Depuis le départ de M. Hardy, un certain déblocage s'est fait du côté de la loi du cinéma. La Direction générale du cinéma reprend vie lentement sous la gouverne de M. Michel Brûlé. Et puis, le fameux Institut québécois du cinéma existe enfin, et a même un directeur général, M. Yvon Desrochers, en attendant de recevoir les $2 millions que le ministre du Revenu vient de lui accorder (et le 1 million supplémentaire qui lui sera accordé plus tard, à ce qu'il paraît). Reste maintenant à savoir comment cette somme d'argent sera dépensée (en plus du million de la DGCA qui ira à la production)? Mais soyons sûrs que les producteurs sauront être vigilants.

Pour ce qui est du conflit syndical, il est maintenant réglé. Il reste encore quelques cicatrices, mais si l'on en croit la présidente de l'APFQ, Mme Aimée Danis, producteurs et techniciens semblent aujourd'hui fort satisfaits dans l'ensemble des accords conclus en décembre dernier. Mme Danis reconnaît cependant qu'il y a "une espèce de lenteur à mettre tout ça en place", mais qui serait surtout dûe à une "certaine maladresse".

"Il n'y a pas eu encore de griefs de logés, note Mme Danis; juste quelques plaintes, et elles ont eu l'air de se régler."

Pour la présidente de l'APFQ, le véritable problème reste encore le peu de travail disponible. Elle reconnaît cependant que le chômage frappe surtout les techniciens du Syndicat national du cinéma. "Les techniciens qui se sont regroupés au sein de l'Association des Professionnels du cinéma font surtout des commerciaux, ce qui explique qu'ils travaillent actuellement plus que ceux du SNC." Il n'y aurait donc pas de discrimination contre le SNC, ajoute Mme Danis.

Les producteurs réunis en congrès ce week-end seront donc surtout amenés à penser à l'avenir. Le premier atelier de samedi matin les amènera à mieux cerner la notion même de producteurs et à définir plus précisément les conditions d'admission à l'APFQ.

Le deuxième atelier portera sur la fiscalité. C'est là un point des plus importants, semble-t-il, car à ce sujet les cieux québécois seraient fort peu propices à la production cinématographique. Il n'y a pas que le Québécois à être le plus taxé au Canada, en effet, son cinéma le serait aussi. Ainsi, un film commercial doit payer au Québec une taxe de 8% sur son prix global de production, alors qu'à l'extérieur du Québec une telle taxe n'existerait pas. "Quand une grande compagnie, comme General Food, vous commandite un commercial qui coûte $112,000 et que vous lui dites qu'il devra payer là-dessus une taxe de 8%, il n'a plus beaucoup d'intérêt à le produire au Québec", commente laconiquement la présidente de l'APFQ.

Mais il n'y a pas que ça, car le gouvernement provincial, selon Mme Danis, serait également en train de remettre en question certaines façons de procéder dans le domaine de la fiscalité, et serait enclin à agir de façon rétroactive. Ainsi, les producteurs avaient toujours considéré qu'ils n'avaient pas à payer la taxe de 8% sur la pellicule qu'ils achetaient. Aujourd'hui, le ministère du Revenu les obligerait à payer cette taxe sur toute la pellicule achetée, et cela depuis 1972! C'est en tout cas ce que vient de se voir notifier une compagnie québécoise.

De plus les investissements dans les longs métrages ne seraient plus considérés comme des investissements! En tout cas, assez de problèmes du côté de la fiscalité pour que le congrès lui consacre deux ateliers.

La télévision payante sera aussi de la partie. Les producteurs auront alors à discuter et à entériner (ou non) le mémoire de l'APFQ sur la question qui a déjà été présentée au CRTC. Le problème des coproductions, de plus en plus fréquentes au Québec, sera également étudié par les congressistes. Qu'est-ce que les coproductions apportent vraiment au cinéma québécois et à son industrie? C'est là la grande question que l'on se posera.

Enfin, l'APFQ tentera de se situer par rapport à des organismes comme Radio-Canada, l'Union des Artistes, la DGCA, l'Institut québécois du film, la SDICC...

Signalons enfin que lors du dîner de samedi, il y aura deux conférenciers invités: M. Rock Demers qui viendra parler de l'Institut et du contrat qui le lie au ministère des Communications, et M. André Lamy qui viendra préciser le rôle de l'ONF face à l'industrie privée.

la Foire du livre

La vie du Che aux Éditions Stanké

par Angèle Dagenais

Les Éditions internationales Alain Stanké annonçaient hier l'acquisition des droits mondiaux d'un livre qui sera publié à l'automne sur la vie du leader révolutionnaire Che Guevara, écrit par son père Ernesto Guevara Lynch. Ce volume dont le titre n'est pas encore arrêté sera préfacé par le président Fidel Castro et sortira le jour du dixième anniversaire de la mort du Che, le 8 octobre. Contrairement à ses acquisitions antérieures, Alain Stanké s'est procuré cette fois les droits pour tous les pays et dans toutes les langues, à la fois pour le livre et le cinéma. Sans vouloir dévoiler le coût d'achat des droits mondiaux, de cet ouvrage, l'éditeur a déclaré que l'opération a coûté plus cher que l'achat des droits des *Mémoires de Nixon* ($100,000). Ce volume n'a jamais été publié en Argentine ou ailleurs et a été écrit par M. Guevara Lynch, grand confident de son fils, à partir de ses souvenirs personnels et d'une correspondance et de contacts qui n'ont jamais été interrompus même au cours de la séquestration du Che. M. Lynch publiera notamment un grand nombre de photos inédites de son fils. M. Stanké annonçait également le rachat par son holding personnel des actions que détenait le groupe Uni-Media (49%), devenant ainsi l'unique actionnaire de la maison d'édition qui porte son nom: les Éditions Internationales Alain Stanké (Montréal) et Stanké International S.A.R.L. (Paris). Il prévoit ouvrir une filiale américaine que dirigera son ex-partenaire de New York Time Books, M. Herb Nagourny, en 1979-80. Par ailleurs, les Éditions Alain Stanké annoncent la parution prochaine du second volet de la trilogie de Paul Ohl intitulé *Les gladiateurs d'Amérique* et qui traitera du sport professionnel en Amérique du Nord (boxe, hockey, football etc). L'auteur lançait récemment chez Laffont, *La guerre olympique* et publiera bientôt le troisième volet de son oeuvre consacré aux sports et loisirs chez un éditeur qui reste encore à déterminer. Le troisième ouvrage traitera de prospective.

●

Les Éditions Mainmise et les Éditions Flammarion lançaient hier conjointement le volume premier du *Répertoire québécois des outils planétaires*. Cet album de grand format, de plus de 200 pages a été rédigé conjointement par Christian Allègre, Michel Bélair, Michel Chevrier, Georges Khal et Michel St-Germain. Ce répertoire est à la fois une encyclopédie savante et un almanach pratique, un outil d'accès, un catalogue où sont classés "suivant une systématique particulière, des instruments intellectuels ou manuels, des livres, des textes, des adresses, des techniques, des recettes, des manuels pratiques et des informations de toutes sortes" traitant des systèmes généraux, de la planète, de la terre, de l'alimentation, des herbes et des plantes et de la communauté. Le deuxième volume qui devrait sortir dans un an comprendra les sections suivantes: psychothérapie, médecine, bâtir-habiter, énergies et technologies douces, fabriquer-artisanat, communications, apprendre et célébrer (drogues, musique, danse et mystique). Selon ses auteurs "le Répertoire est à la fois un appel et une aide à l'autosuffisance, à l'autogestion, à l'autodidactisme, au sens communautaire et non plus au sens individualiste, et en général à une compréhension écosystémique de nos rapports avec l'univers". À acheter collectivement au prix de $10!

●

Les éditions Seal Books (formé de McClelland & Stewart et de Bantam Books), toute nouvelle maison d'édition spécialisée dans le livre de poche, annonçait hier à la Foire de Montréal la création d'un prix littéraire d'une valeur de $50,000, le Seal Books Novel Award, qui de l'avis de M. Jack McClelland, président de McClelland & Stewart, est le prix littéraire le plus important au monde. Seal Books s'engage à décerner ce prix au cours des trois années à venir à un auteur canadien pour une première oeuvre romanesque dont le manuscrit lui sera soumis en langue anglaise. McClelland explique cette exigence par le fait que tant McClelland & Stewart que Bantam Books sont des maisons d'édition anglophones et la composition d'un jury francophone ou multilingue poserait "de sérieux problèmes". Le jury de ce prix littéraire sera composé des éditeurs de Seal Books, c'est-à-dire de citoyens canadiens qui délibéreront au Canada. Le prix de $50,000 se répartit comme suit: $10,000, prix effectif et $40,000 de droits versés d'avance à l'auteur. Seal Books est, bien sûr, à la recherche de "best-sellers" et assure au lauréat une édition cartonnée et une édition de poche qui seront distribuées au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni. L'heureux élu sera proclamé à la Foire Internationale du livre de Montréal, édition 1978, s'il y en a une! Parallèlement à l'annonce de ce prix prestigieux, Seal Books lançait également hier à la Foire, sa première publication: *The Canadian Establishment* de Peter C. Newman ex-éditeur en chef du Toronto Star et éditeur de Maclean's. Cet ouvrage s'est déjà vendu à 150,000 exemplaires dans une première édition cartonnée et est disponible maintenant en livre de poche à $2.95. Newman retrace dans ce livre les assises réelles du pouvoir au Canada qu'il place entre les mains d'hommes d'affaires et d'institutions cités en expliquant les interrelations qui existent entre ces différentes élites du pouvoir.

●

Le cabinet du ministre des Affaires culturelles a expliqué hier les raisons de l'absence d'un représentant du gouvernement québécois à l'inauguration de la Foire de Montréal. Selon l'attaché de presse du ministre, M. Robert Lévesque, M. O'Neill avait annoncé il y a trois semaines au directeur général de la FILM, M. J.-Z. Léon Patenaude son refus de co-présider l'inauguration de la Foire en présence de deux ministres fédéraux, MM. Marcel Lessard et Donald Macdonald. "Plus qu'une question de protocole c'était une question de politique" a déclaré M. Lévesque qui fait remarquer que M. Jean-Paul L'Allier avait fait de même l'an dernier à l'inauguration de la Foire 1976. Placé devant ce choix, M. Patenaude a maintenu l'invitation des ministres fédéraux en sachant fort bien que M. O'Neill ne serait pas présent à la cérémonie d'ouverture et qu'il ne déléguerait personne pour le représenter. Par ailleurs, le ministère fait savoir que la décision de "boycotter" l'inauguration de la Foire ne signifie aucunement que Québec boycotte la Foire dans son ensemble. Au contraire, le gouvernement est fortement intéressé aux activités de la Foire y ayant investi un montant de $125,000 cette année comme les années passées.

Béjart acclamé à Londres

LONDRES (Reuter) — Maurice Béjart et ses danseurs ont présenté mardi soir à Londres "Les triomphes de Pétrarque". Le public du London Coliseum a réservé un accueil enthousiaste à cette oeuvre dont la première avait eu lieu à Florence en 1974.

Cette séance de gala, à laquelle assistait la princesse Margaret, avait pour but de recueillir des fonds en faveur des jeunes de Grande-Bretagne et du Commonwealth, initiative prise à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'accession au trône de la reine Elizabeth. L'ambassadeur de Belgique et Mme Vaes et M. Maurice Huisman, directeur du Théâtre royal de la monnaie de Bruxelles, étaient également présents.

Maurice Béjart et son Ballet du vingtième siècle resteront à l'affiche deux semaines avec deux autres créations présentées pour la première fois à Londres: "Ce que l'amour me dit" et "Notre Faust".

Leclerc se porte bien

Le chanteur Félix Leclerc se repose actuellement dans sa résidence de l'île d'Orléans, près de Québec, après avoir été hospitalisé une dizaine de jours en février dernier, à la suite d'une grippe.

Son imprésario, M. Pierre Jobin, a indiqué hier à Québec que la tournée en France que devait entamer samedi Félix Leclerc à Reuil-Malmaison, en banlieue de Paris, avait été reportée à l'automne. Félix Leclerc devait y donner 14 spectacles.

M. Jobin a ajouté que le chanteur travaillera tout l'été comme à l'accoutumée, sa saison estivale n'étant aucunement contremandée par cette bronchite.

échos

Quatre sculptures de *Henry Moore* ont été volées à la Thielsen Gallery à London, Ontario; Evaluées à $15,000 chacune, les sculptures mesurent entre six et huit pouces de haut et ont été les seuls objets volés au cours de ce vol avec effraction. Les pièces n'étaient pas enfermées dans des vitrines.

●

Le violoniste canadien Otto Armin deviendra premier violon solo de l'Orchestre Philarmonique de Hambourg en septembre. Il devra quitter son poste actuel de violon solo et chef d'orchestre adjoint de l'Orchestre Philarmonique de Hamilton, mais son contrat à Hambourg lui permettra de poursuipre sa carrière de violoniste de récital et de soliste au Canada ou ailleurs.

voici un nouveau sommet dans le film d'animation!
Scénario de Peyo
Adaptation et dialogues Peyo-Yvan Delporte
Musique originale Michel Legrand
POUR TOUS
La flûte à six Schtroumpfs
2e Semaine
Le PARISIEN 2 — 486 STE-CATHERINE O 866-3856
PAPINEAU 1 — PAPINEAU ET MT ROYAL 527-8635
VERSAILLES 2 — PLACE VERSAILLES 353-7880 Radisson
LAVAL 2 — CENTRE LAVAL 688-7776
GREENFIELD PARK 2 — PL. GREENFIELD PARK 671-6129

UNE HISTOIRE D'AMOUR INTIME... SECRÈTE!
18 ANS Adultes
CAROLE LAURE · LEWIS FUREY
dans un film de GILLES CARLE
L'Ange et la Femme
2e semaine
Le PARISIEN 1 — 486 STE-CATHERINE O 866-3856
LAVAL 1 — CENTRE LAVAL 688-7776
GREENFIELD PARK 1 — PL. GREENFIELD PARK 671-6129

POUR TOUS
un éléphant ça trompe énormément
LE NOUVEAU FILM D'YVES ROBERT
dialogues JEAN-LOUP DABADIE
Sem.: 7.30 - 9.30
Sam. - Dim.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

SALLE RESNAIS
elysée
35 MILTON / 842-6053
DERNIÈRES SEMAINES
HORAIRE: LUN. à VEN. 7.30; 9.30
SAMEDI 1.30; 3.30; 5.30; 7.30; 10.00
DIM. 1.30; 3.30; 5.30; 7.30; 9.30
POUR TOUS
Un scénario en or massif! Pierre Richard change de registre et révèle les facettes inconnues de son talent. — JOURNAL DU DIMANCHE
C'est le scénario le plus fort de Francis Veber. Du grand jeu. — Robert Chazal FRANCE SOIR
Francis Veber réussit son coup et fait courir les foules — LE POINT
PIERRE RICHARD
LE JOUET
un film écrit et réalisé par FRANCIS VEBER

Les Ateliers de Françoise Graham Enrg.
5110 Avenue du Parc (coin Laurier)
Stage intensif
• du 13 au 7 juin '77
• du 11 au 18 août '77
Danse contemporaine
• Technique
• Danse
• Atelier de création
Renseignements:
1-514-273-2213
Permis de culture personnelle du ministère de l'Éducation no 749870

EN NOMINATION POUR 4 OSCARS
EN FRANÇAIS
14 ANS
ROBERT DE NIRO
JODIE FOSTER
CHAUFFEUR DE TAXI
GRAND PRIX FESTIVAL DE CANNES 1976 PALME D'OR
GENEVIEVE BUJOLD
CLIFF ROBERTSON
OBSESSION
Taxi: Sem. 9.20 — Sam. 5.20 - 9.20 — Dim. 1.25 - 5.20 - 9.20
Cinéma 7e art 722-0302 3180 rue BÉLANGER
Obsession: Sem. et Sam. 7.30 — Dim. 3.30 - 7.30

PREMIERE NORD-AMERICAINE
SOYEZ LES PREMIERS À VOIR LE FILM DE L'ANNÉE
"Le film d'Ibanez Serrador a recours à la solution la plus originale, au cinéma: l'intelligence!" — Michel AUDIARD
14 ANS
Les révoltés de l'an 2000

tnm
84 ouest, rue ste-catherine
861 0563
Première ce soir
mise en scène jean-louis roux
décors mark negin
costumes gyshlaine ouellet
éclairages francois bedard
guy provost
paul savoie
robert lalonde
marie-louise dion
je ne veux pas mourir idiot!
de deschamps confortès girerd wolinski
SI VOUS NE VOULEZ PAS MOURIR IDIOTS, RETENEZ VOS PLACES AU T.N.M... C'EST L'TEMPS!

SALLE EISENSTEIN
POUR TOUS
"Attachant, envoûtant, mystérieux" LE MONDE
"Une oeuvre de première grandeur... C'est là du cinéma intelligent" L'HUMANITÉ DIMANCHE
"Un film sensible et fascinant" LE POINT
prix arthur rimbaud du cinéma français 1976
un film de C.LIPINSKA
je suis pierre rivière

CINEMA DE PARIS — 896 O. Ste Catherine 861-2996
PLAZA — 6505 St-Hubert 274-6155
1.30 — 3.30 — 5.30 — 7.30 — 9.30
2e FILM COULEUR
CANADIEN — 1204 e. Ste Catherine 525-8600
JEAN-TALON — 4255 Jean-Talon 725-7000

« UN FILM D'UNE BEAUTÉ EXTRAORDINAIRE, PARFOIS DRÔLE, SOUVENT MÉCHANT, QUI DÉBOUCHE SUR LA SATIRE SOCIALE LA PLUS IMPITOYABLE. » — LA PRESSE
14 ANS
LE CASANOVA DE FELLINI
Version Française
avec DONALD SUTHERLAND
CARREFOUR — STE-CATHERINE · BLEURY 866-8057
12.00 - 3.00
5.50 - 8.35
ETUDIANTS $2.00

variétés

Guy Trépanier

Un disque et un départ

par Nathalie Petrowski

Il chante depuis six ans et pourtant on le connaît si peu; il avouera même que depuis les deux dernières années, sa carrière marche plus fort en Europe qu'ici. Avant de s'envoler pour la France où il se produira en spectacle pendant un mois et demi à travers une quinzaine de villes, il nous laisse son quatrième disque intitulé: *Aimons-nous d'abord*. Issu de la génération des chansonniers, Guy Trépanier déclare qu'il accorde énormément d'importance aux textes de ses chansons, qu'il les mûrit longuement avant de les finaliser.

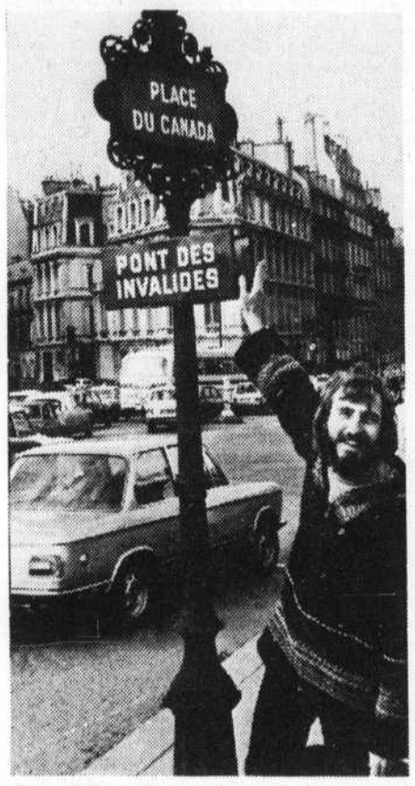

Guy Trépanier qui vient de lancer son quatrième disque *Aimons-nous d'abord*, se produira pendant un mois et demi dans une quinzaine de villes de France.

Il rencontrait cette semaine la presse montréalaise et avouait ne pas comprendre tout à fait la réaction chaleureuse du public en France et l'indifférence des Québécois. "Les gens m'ont pendant longtemps classé dans la catégorie des interprètes de la Relève mais la Relève n'existera pas tant que des gens comme Vigneault, Leclerc et Léveillée seront encore là, il ne peut s'agir en attendant que de la préparation à la Relève. J'ai de la difficulté à me situer dans un contexte plus que dans un autre, je suis ni un chansonnier, ni un musicien, je suis un peu à part, je fais mes chansons et ma musique, je fais ça parce que je ne veux rien faire d'autre".

Longtemps professeur, il décida brusquement un jour de tout quitter et de se lancer dans la voie périlleuse de la chanson; depuis ce temps-là il n'a pas cessé. Parrainé par trois gérants dont l'un est également celui de Nana Mouskouri, il s'est peu à peu taillé une solide réputation en France. Il y va maintenant au moins deux fois par année pour y faire des tournées. Cette fois-ci, attendu par la Délégation générale du Québec à Paris, il rencontrera les différents medias d'information et les dirigeants des stations de radio, profitant de l'occasion pour lancer son dernier disque au Centre culturel canadien. Il est également question qu'il fasse une première partie à l'Olympia mais rien n'est encore officiel.

Auteur-compositeur-interprète, Guy Trépanier est un peu l'homme-orchestre de la chanson québécoise. *Aimons-nous d'abord*, son dernier disque comporte en tout dix chansons dont quelques-unes comme *C'était au temps* et *Dis-moi donc*, tournent depuis un certain temps à la radio. Réalisé par Trépanier avec les arrangements de Serge Brodeur, Clode Hamelin, Yves Champoux et la collaboration d'une quinzaine de musiciens, *Aimons-nous d'abord* nous laisse deviner une tendance musicale plus élaborée qu'auparavant. Les paroles et musiques sont de Guy Trépanier, André Desnoyers et Alfred Martin. De retour chez Polydor après un bref séjour chez Warner Bros., Trépanier semble satisfait de la tournure des événements, son dernier souhait étant qu'à son retour, le hasard veuille lui accorder une place bien méritée sous le soleil parfois ingrat du Québec.

théâtre

Tout est-il vraiment rose sur le plateau?

par Adrien Gruslin

Nombre de groupes aujourd'hui tentent de concilier théâtre et musique à travers des démarches de créations collectives. Depuis une dizaine d'années, soit depuis la formation de la coopérative de Grand Cirque Ordinaire, innovateur encore inégalé à ce jour,, les expériences de ce genre se multiplient.

Loin de moi l'idée de comparer La Belle Affaire, troupe se produisant depuis mercredi et jusqu'au premier mai au Patriote-en-Haut, au Grand Cirque. La relation serait injuste dans la mesure où La Belle Affaire existe depuis un an seulement et en est à sa première expérience véritable. Je ne peux cependant me retenir de remarquer la pauvreté de contenu de *Tout est rose sur le plateau*, ce qui fait toute la différence d'avec les tentatives originales des débuts du Grand Cirque: *La Famille Transparente*, *T'es pas tannée Jeanne d'Arc*, *T'en rappelles-tu Pibrac*. L'énergie créatrice du groupe animé par Raymond Cloutier l'engageait dans l'exploration de contenus enracinés et signifiants.

Tout est rose sur le plateau, possède tous les inconvénients d'un premier essai: carence de contenu digne d'intérêt, maladresse de son articulation et pauvreté relative de la partition musicale pour une difficile orchestration de l'ensemble. Ni le mordant de certains "punchs" occasionnels, ni les excellents numéros d'acteur de Michèle Deslauriers, ni le plaisir que semble éprouver le groupe dans son travail ne parviennent à créer un tout substantiel et harmonieux.

L'histoire de la pièce est basée sur deux lieux: l'épicerie Riendeau et le blub de Bill Phaneuf. Dans le magasin d'alimentation évoluent les parents Riendeau, le fils Réal, ambitieux naïf et perdant né, et la caissière Lise Gingras, récente lauréate d'un concours d'amateurs. Dans l'hôtel de je-ne-sais trop quel ordre se trouvent le patron Bill, minable repris de justice acoquiné avec la petite pègre, les musiciens, le technicien et la vedette Joanne Cadieux, amie d'enfance de Réal, de même que Bill. En compagnie de ces personnages se déroule tant la vie de l'épicerie que celle du club. Pour représenter ces deux lieux, le spectacle fait preuve d'imagination. Coloré et enveloppant, l'environnement scénique est de qualité.

L'anecdote est racontée et entrecoupée d'intermèdes musicaux, de cette musique de cabaret marquée des sons du tréfond des bas-fonds d'un saxophone bien gras. La partition musicale de la présentation de la Belle Affaire m'a semblé plutôt pauvre, se contentant de recréer l'ambiance du lieu. Cette limitation du cadre imposé m'a étonné d'autant que les musiciens Bernard Buisson, André Pelchat et Mick Roy sont ceux-là mêmes qui viennent de composer et d'interpréter des morceaux de qualité dans le récent *Marat-Sade* de l'École nationale de théâtre.

Accompagné par une musique peu étonnante, le déroulement de l'action apparaît lâche. A certaines scènes écrites et articulées succèdent des temps quasi morts, véritables balbutiements sans cohérence. Le fait est particulièrement visible au club. Si l'image physique projetée par les personnages musiciens convient, leur verbe se fait inconsistant hormis quelques gags. Ils ne jouent pas vraiment la comédie. Évoluant trop librement, la production manque de la plus élémentaire rigueur.

Le bilan d'une semblable expérience de départ est simple. Ni le théâtre ni la musique n'y trouvent leur profit. *Tout est rose sur le plateau* devrait cependant constituer un enseignement précieux à ses artisans pour les recherches ou spectacles à venir.

la boîte à échos

A l'occasion de sa quinzième année de vie musicale, le Choeurs des chanteurs de Ste-Thérèse et du collège Lionel-Groulx, présentera son concert annuel, dimanche à 20 h à l'église Ste-Thérèse. Au programme, la Messe de Requiem du compositeur italien Giseppe Verdi. Le choeur des Disciples de Massenet se joindra au Choeur de Ste-Thérèse formant ainsi une masse de 150 voix. Les solistes seront le soprano France Dion, le mezzo Paule Verschelden, le ténor Jean-Louis Pelerin et la basse Claude Corbeil.

Dans le cadre de la célébration du 20ième anniversaire des Écoles Protestantes Françaises, une représentation du *Bourgeois Gentilhomme* de Molière, aura lieu les 19 et 20 avril à 20 h au 1370 est, rue De Castelnau.

●

Les services aux étudiants du cégep Maisonneuve présentent jusqu'au 19 avril, de 12 h à 20 h, dans la cour intérieure de l'édifice une exposition de photographies et de photo-sérigraphies de *Pierre Deschênes*. Né à Sorel en 1948, Pierre Deschênes fait de la photographie depuis cinq ans et travaille à l'atelier de photo du collège Maisonneuve. L'exposition est ouverte tous les jours à l'exception des week-ends, au 3800 Sherbrooke est.

●

Les Femmes peintres de Beloeil et Saint-Hilaire tiendront une expo-vente de leurs oeuvres les 15, 16 et 17 avril, au bénéfice des Déficients mentaux de la Vallée du Richelieu. Cet événement aura lieu au *Centre culturel de Beloeil*, 600 Boul. Richelieu, de 14 h à 22 h.

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9.55 Ouverture et horaire
10.00 Tam Tam
10.15 Virginie
10.30 Conseil-express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Histoire sans paroles... ■
12.00 Poly en Tunisie
12.30 Les coqueluches
1.30 Bobino
2.00 Baseball: "Philadelphie à Montréal"
4.30 Sol et Gobelet
5.00 Madame et son fantôme
5.30 L'heure de pointe
6.00 Ce soir
7.00 Les Pierrafeu
7.30 Marcus Welby, M.D.
8.30 Concert populaire
9.30 Scénario: "Echec et Mat"
10.00 Science-réalité
10.30 Téléjournal
10.55 Nouvelles du sport
11.05 Cinéma:
"La cage" (drame - Français 1975) avec Lino Ventura.
12.45 Ciné-nuit:
"Nuits d'amour et d'épouvante" — (drame - Italo - Espagnol 1971)
2.30 Téléjournal

CFTM 10

7.55 Horaire bienvenue
8.00 Les p'tits bonshommes
8.30 Fanfan Dédé
9.00 A la bonn'heure
10.00 Pour vous mesdames
11.30 Les p'tits bonshommes
12.20 Le 10 vous informe
12.30 Les tannants
1.30 Ciné-vendredi:
"Le désordre et la nuit" (drame - F-Francais 1957)
3.15 Droits de parole
4.00 Patof voyage
4.30 La famille Stone
5.00 Pour tout l'monde
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le 10 vous informe
7.30 Médecins d'aujourd'hui
8.30 Nouveaux talents
9.00 José Todaro
9.30 Qu'en pense le Québec
10.00 La corne d'abondance
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.25 Cinéma:
"Relaxe-toi chérie" (comédie - Franco - Italien avec Fernandel 1964) ■
1.00 Cinéma
"L'amour aux bougies" (drame - Belge 1969) ■
2.30 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

15.30 Signe des temps
16.30 Le sens de la vie
17.00 Pourquoi pas moi?
"Les locataires ordinaires"
18.00 À vrai dire
18.30 Au coeur des mots
18.45 Autonomie
"Entretien préventif"
19.00 Un p'tit coup de coeur:
"Les quilles"
19.30 Déjà demain:
"La nourriture: un festin chimique"
20.00 Pourquoi pas moi?
20.30 Un maillon de la chaîne:
"Le boulanger"
21.30 Parle-moi de musique
22.00 Cher Eugène:
"La Commission du salaire minimum"

CBMT 6

9.00 The Friendly Giant
9.15 Mon Ami
9.30 Québec School Telecasts
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean Show
12.55 CBC News
1.00 Mary Hartman
1.30 Coronation Street
2.00 Baseball right in Canada:
"Philadelphie à Montréal"
4.30 Nic 'N' Pic
5.00 Gallery
5.30 Room 222
6.00 The City at Six
7.00 The Bob Newhart Show
7.30 That Maritime Feeling
8.00 NHL Hockey playoffs:
"les quarts de finale"
11.00 The National
11.22 The city tonight
11.35 90 Minutes live
1.05 Cinéma:
"Dead man's eyes" (film d'horreur 1944) ■
2.10 Station Closing

CFCF 12

6.00 University of the air
6.30 Pots and Pans
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 Kareen's Yoga
10.00 The Community
10.30 Ed Allen
11.00 The art of cooking
11.30 Definition
12.00 The Flintstones
12.30 Matinee with Jimmy Tapp
"Lanigan's Rabbi" (drame 1977)
2.30 McGowan
3.00 Another World
4.00 Alan Hamel
5.00 First Impressions
5.30 The price is right
6.00 Pulse
7.00 Fish
7.30 Stars on ice
8.00 Donny and Marie
9.00 The Rockford Files
10.00 Quincy
11.00 National News
11.21 Pulse
12.00 The Twelve Midnight Movie:
"Some Came running" (Drame 1959)
2.00 Sign-off

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Slapshot" 12.30, 2.50, 5.00, 7.20, 9.40.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Wizards" 7.20, 9.20.
AVENUE: 1224 Ave Greene Westmount 937-2747 "Audrey Rose" 7.00, 9.00.
BEAVER: 5117 Avenue du Parc 844-1932 "The private afternoons of Pamela Mann" 12.00, 2.50, 5.45, 8.35 et "Sometimes sweet Susan" 1.25, 4.15, 7.05, 10.00.
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Quand la panthère rose s'en mêle" 2.30, 6.10, 9.45 et "Alerte à la bombe" 12.50, 4.25, 8.00.
BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure 861-2725 (Salle I): "Fun with Dick and Jane" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00, (Salle II): "Grimm's fairy tales" et "Oh Calcutta" dès 10.30 a.m.
CARREFOUR: 318 Ste-Catherine O. 866-8057 "Casanova" 12.00, 3.00, 5.50, 8.35.
CHAMPLAIN: 1816 Ste-Catherine E. 524-1685 (Salle I) "L'inspecteur ne renonce jamais" 2.45, 6.15, 9.50 et "La trahison" 1.10, 4.30, 8.00, (Salle II) "Un tueur dans la foule" 1.50, 5.40, 9.30 et "Le pirate des Caraïbes" 12.10, 3.50, 7.45.
CHEVALIER: 1590 St-Denis "Godzilla 1980" 2.35, 6.10, 9.50 et "On l'appelle Trinita" 12.40, 4.15, 7.50.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "Mr. St-Yves" 6.30, 9.45 et "El Pistolero" 8.00.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke E. 246-7395 "Network" 7.00, 9.15.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Chauffeur de taxi" 9.20 et "Obsession" 7.30.
CÔTE-DES-NEIGES: 6800 Côte-des-Neiges 735-5527 (Salle I): "Gorgo" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle II): "Fun with Dick and Jane" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
CRÉMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Une femme à sa fenêtre" 7.30, 9.30.
COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "Roser et Frederic" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle II) "Molly" 1.20, 3.15, 5.10, 7.05, 9.00 (Salle III) "Cousin, cousine" 1.05, 3.05, 5.05, 7.05, 9.05 (Salle IV) "Cria Cuervos" 12.30, 2.35, 4.40, 6.45, 8.50.
DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "Un éléphant ça trompe énormément" 7.30, 9.30 (Salle McLaren) "J.A. Martin photographe" 7.30, 9.30.
ELYSÉE: 35 Milton O. 842-6053 (Salle Resnais) "Le jouet" 7.30, 9.30 (Salle Eisenstein) "Je suis Pierre Rivière".
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "The Pink Panther strikes again" 7.10, 9.10.
LOEWS: (Salle I) "Rocky" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10 (Salle II) "Black Sunday" 1.25, 4.05, 6.45, 9.25 (Salle III) "Black Sunday" 1.00, 3.40, 6.20, 9.00 (Salle IV) "The Late Show" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 (Salle V) "Rabid" 1.35, 3.35, 5.35, 7.35, 9.35.
MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa 381-6116 "À la recherche de l'Arche de Noé" 9.15 et "Un génie, deux associés, 1, cloche" 7.00.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Quand la panthère rose s'en mêle" 6.15, 9.45 et "Alerte à la bombe" 8.00.
MONKLAND: 5505 Monkland 489-2579 "Cassandra crossing" 3.00, 7.05 et "Domino principle" 1.10, 5.15, 9.20.
OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 Spectacle sur scène: Jean-Guy Moreau 8.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991. "Demon Seeds" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I): "L'ange et la femme" 1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40 (Salle II): "La flûte à six schtroumgfs" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. (Salle III): "Histoire de Joanna" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20. (Salle IV): "Rage" 2.35, 6.15, 10.00 et "Derapage contrôlé" 12.40, 4.20, 8.00. (Salle V): "Rescapés du futur" 2.05, 5.50, 9.35 et "Centre terre, 7e continent" 12.20, 4.05, 7.30.
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222. "Jonathan le goëland" 12.45, 4.15, 7.45 et "Harold et Maude" 2.30, 6.00, 9.30.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Airport 77" 7.00, 9.00.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "The day that shook the world" 12.35, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) "Bound for glory" 12.20, 3.00, 5.40, 8.20.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "Heads or tails" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Newcomers" 1.30, 4.20, 7.10, 10.00.
SÉVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1139. "Jaws" 7.00 et "Man in the glass booth" 9.30 et "La grande bouffe" 12.00 p.m.
SNOWDON: 5225 Décarie 842-1322 "Voyage of the damned" 6.25, 9.20.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "All the president's men" 6.10, 8.35.
VERDUN: 2381 rue Wellington 769-2092 "Quand la panthère rose s'en mêle" 6.00, 10.00 et "Et maintenant on l'appelle El Magnifico" 7.45.
VILLERAY: 8042 St-Denis 399-5577 "L'inspecteur ne renonce jamais" 6.15, 9.50 et "La trahison" 8.00.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "A Star is Born" 12.45, 3.20, 6.00, 8.45.
YORK: 1487 Ste-Catherine 937-8978 "Littlest horse thieves" 2.25, 5.40, 8.55 et "Adventure of Winnie the pooh" 1.00, 4.20, 7.35.
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: 170 St-Denis 844-8734. Relâche.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: 1455 de Maisonneuve 879-4349 "Daro un milione" (de M. Camerini — Italie 1936) 8.00.

sur scène

CENTAUR: 453 St-François-Xavier 288-1209 (Salle I "Therese's Creed and Quiller" de M. Cook — Du mardi au samedi 20 h 30. Dimanche 19 h 30. Matinées mercredi 13 h 30 et samedi 14 h 30 (Salle II) "Comedians" de T. Griffiths du mardi au samedi: 20 h 00. Dimanche: 19 h 00. Matinées, mercredi: 13 h 00. Samedi: 14 h 00.
CENTRE D'ESSAI LE CONVENTUM: 1237 Sanguinet 843-3460. Arpège et Conventum.
CENTRE D'ESSAI DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL: 2332 Edouard-Montpetit 343-6524 "Le prince travesti ou l'illustre aventurier" de Marivaux. Tous les soirs à 20 h 30. Relâche: lundi.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 rue Bleury 866-1964 "Arlequin, valet de deux maitres" de C. Goldoni, 19 h 30.
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. 523-1131 "Plume en Coco de Pâques" semaine et dimanche 21 h 00. Samedi 20 h 00, 23 h 00.
PATRIOTE EN HAUT: "Tout est rose sur le plateau" mercredi, jeudi, vendredi et dim: 20 h 00 samedi: 19 h 30 et 22 h 30. Lundi et mardi: relâche.
LA POUDRIERE: Ile Ste-Hélène 526-0821 "A wife in the hand" de Jack H. Crisp. Semaine: 20 h 30. Samedi: 18 h 30 et 21 h 30. Relâche dimanche et lundi.
SALLE WILFRID PELLETIER: Roger Whittaker 20 h 30.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211 "Les faux brillants" de Félix-Gabriel Marchand tous les soirs 20 h 30. Relâche lundi.
THEATRE EN L'AIR: 160 Notre-Dame Est 845-3338 "Le grand moule" création collective du mercredi au dimahche: 21 h 00. Relâche: lundi, mardi.
THEATRE MAISONNEUVE: Diane Dufresne 20 h 30.
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 ouest Ste-Catherine 861-0563 "Je ne veux pas mourir idiot" du mardi au vendredi: 20 h 00. Samedi: 17 h 00 et 21 h 00. Dim: 19 h 00. Relâche: lundi.
THEATRE PORT-ROYAL: "Qui a peur de Virginia Woolf?" d'Edward Albee 20 h 30.
THEATRE DE QUAT'SOUS: 100 Avenue des Pins 845-7277. Le trio Paul et Paul. Sem: 20 h 30. Samedi: 19 h 30, 22 h 30. Relâche: lundi.
THEATRE DU RIDEAU-VERT: 4664 St-Denis 844-1793 "Cher menteur" de Jérôme Killy. Du mardi au samedi: 20 h 00. Dimanche 19 h 00. Relâche: lundi.

Carrières et Professions

Centre de Services Sociaux de l'Outaouais

POSTE OUVERT

DEUX (2) PRATICIENS SOCIAUX AU SERVICE D'EXPERTISE À LA COUR SUPÉRIEURE

ENDROIT:
District de Hull et District de Gatineau.
FONCTIONS:
Fournir à la Cour Supérieure une évaluation psychosociale des familles concernées ainsi que des recommandations en ce qui concerne la garde des enfants, dans les cas de séparation et/ou de divorce.
QUALIFICATIONS:
Maîtrise en service social ou en psychologie, plus trois ans d'expérience pertinente;
OU Baccalauréat en service social plus **cinq ans** d'expérience pertinente;
Bonne connaissance de la psychologie de l'enfant et de la dynamique familiale;
Il est souhaitable d'être bilingue.
SALAIRE:
Selon la convention collective.

Prière de faire parvenir toute demande avant le 27 avril 1977.

C.S.S.O.
Direction des Ressources humaines,
105, boulevard Sacré-Coeur,
HULL, Québec.
J8X 1C5
Tél.: 819-771-6631, poste 147.

PROFESSEUR DE PSYCHOLOGIE

COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT-JEAN

Le Collège militaire royal de Saint-Jean demande un professeur pour enseigner, en français, des cours d'Introduction à la psychologie générale et sociale, durant l'année 1977-1978.

Les candidats devront être détenteurs d'au moins un baccalauréat spécialisé (psychologie) et de préférence d'une maîtrise.

Prière de faire parvenir sa demande d'emploi à l'aide de la formule PSC 367-4110 de la Commission de la Fonction publique du Canada que l'on peut se procurer à tous les bureaux de poste, ainsi que son curriculum vitae, à l'adresse suivante:

Le Principal et directeur des études
Collège militaire royal de Saint-Jean
Saint-Jean, Québec
J0J 1R0

ville de SAINTE-FOY

offre d'emploi

URBANISTE

DIVISION "PLANIFICATION"

SOMMAIRE DE L'EMPLOI:
Sous directives du chef de la division "planification", effectue des études de planification à moyen et long termes; effectue des recherches sur les composantes économiques, physiques et sociales de la municipalité et de la région; élabore des schémas directeurs d'aménagement couvrant une partie importante du territoire; effectue toute tâche courante se rattachant au champ d'action de l'urbaniste.
EXIGENCES ET QUALIFICATIONS:
— formation: être détenteur d'une maîtrise en urbanisme avec une formation de base en économie.
— expérience: aucune expérience n'est requise.
— Posséder les aptitudes, les qualités personnelles et les traits de personnalité appropriées.

Le salaire initial est de $17,559.00. Toutefois, il peut être haussé selon l'expérience.

Les personnes intéressées à poser leur candidature pourront le faire avant le 13 mai 1977 en faisant parvenir leur curriculum vitae à 1000, Route de l'Église, Sainte-Foy à l'attention du Responsable des ressources humaines en mentionnant le numéro de ce concours, soit 4-77-05.

LA VILLA MONT-ROYAL

Résidence pour personnes du troisième âge

requiert

DIRECTEUR(TRICE) DE SOINS INFIRMIERS

Qualifications:
— membre de l'O.I.I.Q.
— bacc. en nursing.
— minimum de cinq (5) ans d'expérience pertinente dans l'administration des soins infirmiers.
— bilingue.
— serait responsable de toutes les activités et fonctions du département des soins infirmiers.

Conditions de travail:
— salaire selon les qualifications et l'expérience.
— excellents avantages sociaux.

S.V.P. faire parvenir votre curriculum vitae avant le 30 avril à:

L'Administrateur
Villa Mont-Royal
275, Brittany
Ville Mont-Royal, Qué.

La Commission Scolaire Régionale Youville

DIRECTEUR

DES SERVICES FINANCIERS ET DES SERVICES DE L'ÉQUIPEMENT

2e OUVERTURE

ATTRIBUTIONS:
Le directeur des services financiers planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives à la trésorerie, à la préparation du budget, à la comptabilité, au contrôle et à la vérification, aux méthodes et procédures de gestion.
Le directeur des services de l'équipement planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives à la mise en place de l'équipement, à l'entretien préventif, physique et ménager, à la sécurité, à l'approvisionnement, aux services auxiliaires (transport, alimentation), aux équipements communautaires.
Il avise le directeur général et assiste les autres directeurs de services et les directeurs d'écoles au sujet de la gestion des finances et de l'équipement.
Il évalue le personnel sous sa responsabilité.
Il accomplit toute autre tâche que lui confie son supérieur immédiat.
SALAIRE:
Selon les échelles actuellement en vigueur à la Commission scolaire régionale Youville. (minimum $18,618. - maximum $31,487.)
ÉCHÉANCIER:
Le titulaire remplira dès son entrée en fonction, le poste de directeur des services financiers. A une date ultérieure, la responsabilité des services de l'équipement lui sera confiée.
CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:
— Diplôme universitaire exigeant un minimum de seize (16) années d'études en administration.
— Huit (8) années d'expérience pertinente dont au moins trois au niveau 2 ou dans des fonctions administratives équivalentes.
N.B. Une expérience pertinente exceptionnelle peut compenser une scolarité moindre.

PROCÉDURE:
Faire parvenir PAR ÉCRIT votre offre de service accompagnée du curriculum vitae à l'adresse suivante et ce, avant le 28 avril 1977 à 16 heures en mentionnant le poste 76-7:

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE YOUVILLE
M. JEAN-GUY HUDON, DIRECTEUR
SERVICE DU PERSONNEL
200, RUE ELLICE
BEAUHARNOIS, QUÉBEC
J6N 1Y1

CENTRE D'ORIENTATION ET DE RÉADAPTATION DE MONTRÉAL

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Centre d'accueil privé conventioné, offrant service interne à des garçons de 6 à 12 ans et des services externes d'évaluation, de consultation et de psycho-thérapie à enfants adolescents et adultes.

Qualifications:
— être membre en règle d'une corporation professionnelle oeuvrant dans le domaine des sciences humaines.
— détenir le plus haut grade académique de sa discipline, c'est-à-dire le doctorat ou l'équivalent.
— posséder une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans et une expérience de gestion d'au moins cinq (5) ans dans le domaine des services de santé et sociaux. De plus, avoir une expérience et un intérêt marqué dans une approche multidisciplinaire.
— démontrer des capacités de leadership professionnel et scientifique de même que des aptitudes et un intérêt évident pour la gestion.

Salaire:
Selon les normes du Ministère des Affaires sociales (classe 19)
— minimum: $24,512.
— maximum: $34,554.

Date limite des candidatures:
Le 2 mai 1977
S'adresser à:

Docteur Albert Royer, président
Conseil d'administration
39 ouest, boul. Gouin
Montréal, H3L 1H9
331-5530

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 21

CONSEILLERS
EN TAUX
DE FRET (G.P.)
LIMITÉE

Le 12 avril 1977

RÉGION 7 CATÉGORIE ARTISAN

Le requérant, Gérald Michaudville, détenteur du permis M-501535 D-001 pour le camion G.M. 1957, # de série 113306208, licence VR-33930-77, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de transférer tous les droits et privilèges du dit permis à M. Eugène Plouffe, Lac des Ecorces, Cté Labelle, P.Q.

Tout intéressé peut s'opposer dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis.

1ère parution: 14 avril 1977
2ème parution: 15 avril 1977
3ème parution: 16 avril 1977

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

C.T.Q.

TRANSFERT
REG. 2(1976) — ART. 2.59.1

PRENEZ AVIS QUE LE REQUÉRANT, JEAN-GUY LEMAY détenteur du permis no M-504174 de catégorie "ARTISAN" pour la région 10, s'adressera à la C.T.Q. afin d'obtenir l'autorisation de transférer tout son système de transport en faveur de MARCEL BRUNET.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

1ère publication: 14 avril 1977
2e publication: 15 avril 1977
3e publication: 16 avril 1977

SIGNÉ: PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU
200 ouest, St-Jacques,
suite 900, Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que NORMAND BORDAGE, pour le compte de TRANSPORT NORMAND BORDAGE ENRG, 2200, Daniel #4, Longueuil, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTRÉAL, ce 26 janvier 1977

PREMIÈRE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 18 avril 1977

Deveau, Lavoie & Hétu
Procureurs du requérant

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que RICHARD CARON dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de St-Hyacinthe a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 8ième jour du mois de mars 1977 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de St-Hyacinthe le 18ième jour du mois de mars 1977 sous le numéro 177180.

Daté à Montréal ce 24ième jour du mois de mars 1977

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que Jerry Dzindzio pour le compte de Transport Jerry Dzindzio Enrg., 6678 Jeanne-Mance, à Montréal, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTRÉAL, ce 26 janvier 1977

PREMIÈRE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 18 avril 1977

DEVEAU, LAVOIE, & HÉTU
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que ROLLAND DESHAIES pour le compte de Transport Rolland Deshaies Enrg., 328 De Jumonville, Boucherville, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTRÉAL, ce 26 janvier 1977.

PREMIÈRE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 18 avril 1977

DEVEAU, LAVOIE, & HÉTU
Procureurs du requérant.

REQUÉRANTE: CANAPLAN LEASING LIMITED, 395, boul. Ste-Croix, Ville St-Laurent, Québec.

La requérante s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner les services suivants:

Location à court terme d'autobus pour une période de six (6) mois exclusivement au Canadian National Railway, au 395, boul. Ste-Croix, St-Laurent, Québec, le nombre d'autobus se limitant à huit (8).

Toute personne autorisée peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la 3e Parution dans les journaux.

1ère parution: 13 avril.
2ème parution: 14 avril.
3e parution: 15 avril.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PRENEZ AVIS que Jean-Guy Perreault pour le compte de Transport Jean-Guy Perreault Enrg., 124 — 5e avenue, Ville St-Pierre, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTRÉAL, ce 26 janvier 1977.

PREMIERE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIEME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIEME PARUTION: 18 avril 1977

DEVEAU, LAVOIE, & HETU
Procureurs du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que Jean-Guy Giguère pour le compte de Transport Jean-Guy Giguère Enrg., 3320 Evelyne, à Verdun, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTRÉAL, ce 26 janvier 1977.

PREMIERE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIEME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIEME PARUTION: 18 avril 1977

DEVEAU, LAVOIE, & HETU
Procureurs du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que Pierre Durand pour le compte de Transport Pierre Durand Enrg., 21 Longpré, à Joliette, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTRÉAL, ce 26 janvier 1977

PREMIÈRE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 18 avril 1977

DEVEAU, LAVOIE & HÉTU,
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que Michel Plamondon, pour le compte de Transport Michel Plamondon Enrg., 17 Plamondon, Stoneham, district de Québec, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTREAL, ce 26 janvier 1977.

PREMIERE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIEME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIEME PARUTION: 18 avril 1977.

DEVEAU, LAVOIE, & HETU
Procureurs du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que André Vallières pour le compte de Transport André Vallières Enrg., 5708 Faribault, Rock Forest, district de St-François, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTREAL, ce 26 janvier 1977.

PREMIERE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIEME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIEME PARUTION: 18 avril 1977

DEVEAU, LAVOIE, HETU
Procureurs du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que CLAUDE DAGENAIS, pour le compte de TRANSPORT CLAUDE DAGENAIS ENRG, 77 Laplante à St-Constant, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTRÉAL, ce 26 janvier 1977.

PREMIERE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIEME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIEME PARUTION: 18 avril 1977

DEVEAU, LAVOIE & HETU
Procureurs du requérant.

PRENEZ AVIS que LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION G.G. DUCHARME INC. — G.G. DUCHARME CONSTRUCTION ENTERPRISES INC., corporation légalement constituée en vertu de la Loi des compagnies du Québec et ayant son siège social à Morin Heights, district de Terrebonne, s'adressera au Ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la loi des compagnies du Québec.

DATÉ à Montréal, le 13ième jour d'avril 1977.

DESJARDINS, DUCHARME, DESJARDINS, BOURQUE & PRATTE
Procureurs de la Compagnie

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 4 avril 1977 par lequel B. & D. FURS CO. REG'D. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal d'enregistrement de Montréal le 5 avril 1977 sous le numéro 2770053.

Banque de Montréal, le 7 avril 77"

AVIS

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de Tapis Anjou Ltée ayant sa seule place d'affaires à Ville d'Anjou, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 25 août 1976, a été enregistré à Montréal, le 26 août, sous le numéro 2719116.

Banque Canadienne Nationale
Montréal, 14 avril 1977

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PRENEZ AVIS que CLEMENT GRONDIN, pour le compte de TRANSPORT CLEMENT GRONDIN ENRG., 832 Decelles, Montréal, dit district, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTREAL, ce 26 janvier 1977.

PREMIERE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIEME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIEME PARUTION: 18 avril 1977

DEVEAU, LAVOIE & HETU,
Procureurs du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que Idolas Duchesne, pour le compte de Transport Idolas Duchesne Enrg., 132 Carré Dallaire, App. 1, Neufchâtel, Québec, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTREAL, ce 26 janvier 1977.

PREMIERE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIEME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIEME PARUTION: 18 avril 1977

DEVEAU, LAVOIE & HETU
Procureurs du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No: 500-02-013284-778

BP OIL LIMITED
demandeur

-vs-

DANNY POTVIN
défendeur

Le défendeur, Danny Potvin, d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à la Cour Provinciale, 10 est Craig à Montréal, à son intention.

Montréal ce 12 avril, 1977

A. Beaulieu

Me William N. Rogg
Procureur du demandeur
1270 ouest, rue Sherbrooke
Montréal, Qué

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que CLAUDE BEAUDOIN, pour le compte de TRANSPORT CLAUDE BEAUDOIN ENRG. 774, rue Papineau, Joliette dit district, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTREAL, ce 26 janvier 1977.

PREMIERE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIEME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIEME PARUTION: 18 avril 1977

DEVEAU, LAVOIE & HETU,
Procureurs du requérant.

AVIS AUX CRÉANCIERS
DES ÉPOUX

Prenez avis que monsieur BRIAN J. McGLYNN et son épouse Dame JOANNE STOODY, résidant au 1375 Sherwood Crescent, App. 352, Ville Mont-Royal, Province de Québec et 1808 rue Sherbrooke ouest, App. 1205, Montréal, Québec, respectivement, présenteront une requête en Cour Supérieure du District de Montréal le 23 mai 1977 à 9.30 a.m. afin que soient homologués la modification de leur régime matrimonial et le contrat qu'ils ont exécuté devant Paul Dorval, notaire, le 14 mars 1977.

Stikeman, Elliott, Tamaki,
Mercier & Robb,
1155 ouest boulevard Dorchester,
Suite 3900
Montréal, Québec H3B 3V2

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que Yves Mayer, pour le compte de Transport Yves Mayer Enrg., 55 Gauthier, App. 1, Ste-Thérèse, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTREAL, ce 26 janvier 1977.

PREMIERE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIEME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIEME PARUTION: 18 avril 1977

DEVEAU LAVOIE, & HETU,
Procureurs du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que ROGER GUILLEMETTE pour le compte de Transport Roger Guillemette Enrg., 227 St-Joseph, Asbestos, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTREAL, ce 26 janvier 1977.

PREMIERE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIEME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIEME PARUTION: 18 avril 1977

DEVEAU, LAVOIE & HETU
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Permis 5599-V

TREMBLAY TRANSPORT ENR. (Gaëtan Bélisle opérant sous le nom de:)
requérant

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

La requérante, Tremblay Transport Enr., (Gaëtan Bélisle opérant sous le nom de:), demande à la Commission des Transports du Québec, l'autorisation de donner le service suivant:

TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE —

De Lebel sur Quévillon à Montréal pour le transport de bois brut pour le compte de Barvi Ltée.

Durée: 364 jours

Tout intéressé désirant s'opposer à la présente requête doit le faire dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième publication du présent avis.

1ère publication: 13 avril 1977
2ième publication: 14 avril 1977
3ième publication: 15 avril 1977

Montréal, ce 6 avril 1977

Corbeil & Dufresne, procureurs

MARIE JULIETTE PATSEY RUSSELL

Avis est donné par la présente que Marie Juliette Patsey Russell épouse de Saul Weber, résidant à 1015 rue Carmel, Chomedy, Laval, district de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Ruth Juneau.

MONTRÉAL, le 13 avril 1977
STERN & BLUMER
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que YVAN TREMBLAY pour le compte de Transport Yvan Tremblay Enrg., 7421 2e avenue, St-Michel, district de Montréal, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTRÉAL, ce 26 janvier 1977.

PREMIÈRE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 18 avril 1977

DEVEAU, LAVOIE & HETU
Procureurs du requérant

Avis est donné que la compagnie PANORAMA DEVELOPMENT INC. demandera au ministre des consommateurs, coopératives, et institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

Les procureurs de la compagnie,
RAPPAPORT, WHELAN, BESSNER,
FELDMAN & ROSS
MONTRÉAL, le 11 janvier, 1977.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que Rénald Simoneau pour le compte de Transport Rénald Simoneau Enrg., 166 Heneker, à Sherbrooke, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTRÉAL, ce 26 janvier 1977.

PREMIÈRE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 18 avril 1977

DEVEAU, LAVOIE, & HÉTU
Procureurs du requérant.

CITÉ DE CÔTE ST-LUC

PROVINCE DE QUÉBEC
APPEL D'OFFRES POUR

L'APPROVISIONNEMENT ET L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'AIR CLIMATISÉ DE 5 TONNES FIXÉ AU PLAFOND ET UNE UNITÉ DE VENTILATION AINSI QU'UN TRAVAIL DE CANALISATION

Des soumissions scellées dans des enveloppes spéciales et dont le contenu sera clairement indiqué, et adressées à M.J. Osman, Ing. ingénieur municipal, au numéro 5490 Avenue Westminster, Côte Saint-Luc, P.Q. seront reçues jusqu'à 10 heures le mercredi, 27 avril 1977.

Les documents relatifs à chaque soumission peuvent être obtenus au bureau de l'ingénieur municipal, au 5490 Avenue Westminster, pour le coût de dix dollars ($10.00) comptant ou avec un chèque certifié, lequel est remboursable.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé d'une banque canadienne, payable à la Cité de Côte-St-Luc, pour un montant de moins de dix pour cent (10%) du coût total de la soumission.

Les soumissions seront ouvertes publiquement le 27e jour d'avril 1977, à 10 heures AM dans la chambre du conseil de l'Hôtel de ville au 5490 Avenue Westminster, Côte St-Luc.

La Cité ne s'engage pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions reçues.

J. Habra (Mme)
Greffier

CITÉ DE WESTMOUNT

Des soumissions seront reçues au bureau du greffier, 4333 rue Sherbrooke, Westmount, P.Q., jusqu'à midi le jeudi 28 avril 1977 pour l'approvisionnement, de la Cité de Westmount, d'un camion de boyaux d'arrosage contre les incendies 1954.

Ni la plus haute ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

Pour information demandez:

Directeur E.C. Harper
Rue Stanton
Westmount, P.Q.
Tél.: (514) 935-8531

SICARD INC.

Débentures à Fonds d'amortissement 6% série "A"
Avis de rachat partiel pour le fonds d'amortissement
Aux détenteurs des débentures à fonds d'amortissement
6% série "A" échéant le 15 mai 1979 de Sicard Inc.

Avis est par les présentes donné que les débentures à fonds d'amortissement 6% série "A" ci-après énumérées et choisies par tirage au sort tant pour les débentures entièrement nominatives que pour celles au porteur seront rachetées (en tout ou en partie) le 15 mai 1977, date dite de rachat à même les argents disponibles au fonds d'amortissement le tout suivant les dispositions d'un acte de fiducie portant la date officielle du 1er mai 1959 souscrit par SICARD INC. en faveur de TRUST GENERAL DU CANADA comme fiduciaire.

Le prix de rachat desdites débentures ainsi appelées pour rachat consiste en la valeur nominale ou partie d'icelle à être rachetées plus une prime de .025 de 1% et en intérêts sur telle valeur nominale ou partie d'icelle courus et impayés à ladite date de rachat, soit le 15 mai 1977.

Dans le cas des débentures au porteur, le prix de rachat susmentionné sera payé au porteur, plus la prime de .025 de 1%, sur présentation et remise de son titre appelé pour rachat, avec y attachés, tous les coupons d'intérêt échéant après le 15 mai 1977, en monnaie légale du Canada, à toute succursale au Canada de la Banque de Montréal (succursales du Grand-Nord exceptées) au choix du détenteur.

Dans le cas de débentures entièrement nominatives, les intérêts faisant partie du prix de rachat seront expédiés par la poste affranchie à l'adresse du détenteur immatriculé et la portion du principal racheté et sera payé audit détenteur plus la prime de .025 de 1%, à ladite date de rachat à toute succursale au Canada de la Banque de Montréal (succursales du Grand-Nord exceptées) au choix du détenteur sur présentation et remise pour annulation de son titre, et tel détenteur aura le droit de recevoir, sans frais, un nouveau titre d'une dénomination égale à la portion non rachetée du montant principal de tel titre ainsi remis.

Avis est de plus donné que lesdites débentures à fonds d'amortissement 6% série "A" ci-après énumérées, non présentées pour rachat le 15 mai 1977 cesseront de porter intérêt à compter de cette date.

Débentures entièrement nominatives comportant préfixe AB à être rachetées jusqu'à concurrence du montant indiqué en regard de leur numéro respectif.

019 = $1,000.00
042 = $500.00
131 = $1,000.00.

Débentures à coupons de dénomination de $1,000.00 comportant préfixe AM à être rachetées en entier.

0017	0064	0080	0092	0110	0119	0126	0127	0131
0155	0176	0196	0201	0205	0211	0311	0332	0424
0425	0459	0469	0510	0545	0554	0555	0650	0655
0656	0703	0824	0829	0874	0875	0894	0896	0909
0939	0952	0955	1039	1041	1084	1375	1376	0653

Débentures à coupons de dénomination de $500.00 comportant préfixe AD à être rachetées en entier.

0027	0028	0035	0058	0070	0080	0096	0098	0103
0104	0106	0113	0135	0142	0148	0158	0171	0172
0174	0207	0253						

Daté à Montréal, le 15 avril 1977

Trust Général du Canada
Fiduciaire

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

PCL.70050.F 3 mai 1977 **PIEUX TUBULAIRES EN ACIER** **Garantie de soumission: $30,000.**	**AMR.70099.F** 3 mai 1977 **UN TRACTEUR DÉBARDEUR AVEC TREUIL** **Garantie de soumission: $5,000.**
PCL.77029.F 3 mai 1977 **6 BÂTIMENTS FORMÉS D'UNITÉS MOBILES PRÉFABRIQUÉES** **Garantie de soumission: $8,000.**	**CPE.70316.F** 3 mai 1977 **SUPPORTS D'ACIER POUR POSTES 735/315/230 ET 25kV** **Garantie de soumission: $4,000.** Aucune soumission partielle

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES ACHATS
BUREAU N° 700
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1863.

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué ci-haut. Sauf s'il est contrairement indiqué, une soumission partielle est acceptable, et dans ce cas, la garantie doit être d'un montant égal au multiple de $1,000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, jusqu'à concurrence du montant indiqué.

Seules les personnes, sociétés et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque, ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire, M.-A. DEMERS

CITÉ DE WESTMOUNT

Des soumissions seront reçues au bureau du greffier jusqu'à midi, le 17 mai, 1977, pour les travaux suivants:

COMPLETER LES SYSTÈMES DE COMMUNICATION PAR RADIO POUR LES SERVICES D'AIDE AUX INCENDIES POUR LA CITÉ DE COTE ST-LUC, VILLE D'HAMPSTEAD, VILLE MONT-ROYAL, VILLE ST-LAURENT, CITÉ D'OUTREMONT ET DE WESTMOUNT

Les spécifications peuvent être obtenues au bureau du greffier de la Cité de Westmount, 4333 ouest rue Sherbrooke, Westmount, Québec H3Z 1E2 le 8 avril 1977.

Un dépôt de vingt-cinq dollars ($25.00) est demandé pour couvrir le coût des spécifications lesquelles seront retournées dans un mois de l'adjudication du contrat sur le retour des spécifications en bonne et due forme au bureau du greffier.

Ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ne sera nécessairement acceptée.

R.B. Seaman
Greffier

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE LA MAURICIE

DEMANDE DE SOUMISSIONS

Service de l'Approvisionnement

APPEL D'OFFRE PUBLIC

La Commission Scolaire Régionale de la Mauricie, recevra jusqu'à 14:00 heures (heure en vigueur localement), vendredi le 29 avril 1977, des soumissions sous enveloppes scellées pour l'achat d'ameublement, de machinerie et d'outillage pour:

PROJET: 470 ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
YA (a) Couture & habillement
YA-1 (a) Soins esthétiques (Coiffure)
YA-2 Alimentation

Les soumissionnaires pourront se procurer les cahiers

Chaque soumissionnaire remettra sa soumission sur le formulaire préparé à cette fin par la Commission Scolaire Régionale de la Mauricie, auquel il faudra joindre un chèque visé ou un bon de garantie équivalent à au moins 5% du montant de sa soumission (incluant toutes taxes), si celle-ci dépasse $2,000.00. La soumission sera remise dans l'enveloppe identifiée et fournie à cette fin.

Les soumissionnaires pourront se procurer les cahiers des charges à compter de 8:30 heures, lundi le 18 avril 1977, auprès des Services de l'Approvisionnement de la Commission Scolaire Régionale de la Mauricie, 930 — 3e Avenue, Shawinigan-Sud, Qué. G9N 6V7, en s'adressant à M. Viateur Julien, Régisseur des Services de l'approvisionnement, tél. 536-2601, postes 22, 28 et 53.

Les soumissions seront ouvertes en présence des intéressés, vendredi le 29 avril 1977, à 14:00 heures (heure en vigueur localement) au Centre Administratif de la Commission Scolaire Régionale de la Mauricie, 390 — 3e Avenue, Shawinigan-Sud, Qué. Les soumissionnaires peuvent assister à l'ouverture.

La Commission Scolaire Régionale de la Mauricie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Julien Houde,
Directeur général

Shawinigan-Sud
le 11 avril 1977

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'administrateur régional des Services financiers et administratifs, région de la Capitale, ministère des Travaux publics, l'Esplanade Laurier, Tour de l'Est, 16ième étage, 140, rue O'Connor, Ottawa, Ontario K1A 0M3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à la même adresse que ci-dessus, numéro de téléphone 992-6433, sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISES

Numéro 77291/0902 — Fourniture et pose de revêtement mural sec, immeuble académique, Institut de perfectionnement du ministère des Transports Canada, 1950, chemin Montréal, Cornwall, Ontario.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations des constructeurs d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.

Date limite: mardi, le 10 mai 1977
Dépôt: $250.00

Numéro 77291/0309 — Construction d'une citerne d'eau chaude et d'un garage, Institut de perfectionnement du ministère des Transports Canada, 1950, chemin Montréal, Cornwall, Ontario.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations des constructeurs d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.

Date limite: mardi, le 10 mai 1977
Dépôt $50.00

**Numéro 77291/1524 — Fourniture et installation de commandes mécaniques, Instit

L'UIOVD prépare ses membres à la retraite

par Renée Rowan

L'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames est la première, semble-t-il, à offrir à ses membres un cours de préparation à la retraite.

Ce cours mis sur pied l'automne dernier par le service d'éducation de l'UIOVD a attiré une vingtaine de participantes tout au long de l'année. Une fois par semaine, après leurs heures de travail, elles se sont regroupées pour mieux se préparer à envisager cette nouvelle phase de leur vie.

Ces femmes sont dans la cinquantaine pour la plupart; quelques-unes prendront leur retraite d'ici quelques mois. Pour les autres, ça ne sera pas avant quelques années, mais toutes ont compris la nécessité de prévoir ce changement qui peut bouleverser toute une vie si on n'a pas su l'envisager à temps.

Le service d'éducation offre depuis quinze ans déjà des activités artistiques et culturelles à ses retraités (1,500 dont 90% sont des femmes), mais rien jusqu'en septembre dernier n'était prévu pour se préparer à la retraite.

"On leur apprenait comment se désennuyer, mais on ne les avait pas armé pour se défendre face aux problèmes du troisième âge", note l'instigatrice du projet, Mme Aline Champagne, responsable du service d'éducation de l'Union.

"En parlant avec les retraitées, poursuit-elle, on s'est rendu compte combien elles peuvent facilement devenir des victimes si elles ne savent pas se protéger, si elles ne connaissent pas leurs droits, le fonctionnement de l'appareil judiciaire, les services communautaires disponibles."

Avant de mettre au point un programme de préparation à la retraite avec l'aide d'étudiants en sciences sociales de l'université McGill, Mme Champagne a tenu à convoquer trois assemblées pour les membres de l'UIOVD âgés de 50 ans et plus afin d'établir avec eux quels étaient leurs besoins et leurs principaux points d'intérêt. Au cours des vingts rencontres prévues au programme, on aborde les thèmes suivants: santé, nutrition, vieillissement, alimentation, repos; lois, aide juridique, services sociaux; services gouvernementaux; logement, budget; nécessité des loisirs; organisation, groupement; psychologie, nouveau régime de vie.

Des personnes ressources sont invitées à ces rencontres animées par Neil Graham, un diplômé de l'université McGill qui s'exprime aussi bien en français qu'en anglais. Un groupe d'étudiants en sciences sociales de cette institution a également préparé à l'intention des retraités de l'UIOVD un répertoire des services communautaires pour les citoyens âgés de Montréal. Ce répertoire, souligne Mme Champagne, sera remis à jour chaque année.

Parmi les autres cours offerts par le service d'éducation de l'UIOVD, plusieurs sont également populaires comme La Québécoise, un cours pour aider les syndiquées à mieux se connaître et se situer dans leur environnement, sur leur comportement, la façon de s'exprimer en public et autres sujets se rapportant au développement de la personnalité. Il y a aussi des cours de français, d'anglais, d'éducation populaire (loi et vie courante).

Les cours les plus suivis par les retraités demeurent la peinture, l'artisanat et la céramique. Au début de la semaine, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, inaugurait l'ouverture officielle de l'exposition d'art et d'artisanat de l'UIOVD et a remis un certificat de mérite à Mme Juliette Gervais, présidente du Club Horizon et à Mme Champagne.

Grâce au programme Horizons nouveaux et à une subvention de $6,000, des midinettes retraitées ont "habillé" une centaine de poupées en costumes d'époque. Des recherches ont été faites par le groupe et chaque poupée est accompagnée de son histoire.

"Les touristes qui viennent au Québec réclament, comme cela existe ailleurs, une poupée typique à notre province, note Aline Champagne. Les recherches et le travail des midinettes à leur retraite aboutiront peut-être un jour à une poupée bien de chez nous. C'est l'objectif visé."

Le public est invité, aujourd'hui et demain, entre 15 h et 21 h à visiter cette exposition qui se tient à l'auditorium de l'UIOVD, 405, rue Concorde, à Montréal. L'entrée est libre.

Mme Claire Barrette apprend aux midinettes à la retraite l'art de la ceinture fléchée.

Au congrès de la Ligue des femmes du Québec

"L'année de la femme fut un puissant facteur de mobilisation tant des hommes que des femmes, des gouvernements et des organisations non-gouvernementales (...), mais au Québec comme ailleurs, nos luttes vont toujours en s'accroissant. Car il faut bien le reconnaître, les succès ne sont pas hélas aussi éclatants que nous sommes en droit de l'espérer."

C'est ce que déclarait hier, à quelques jours du congrès biennal de la Ligue des femmes du Québec qui s'ouvrira à Montréal le 22 avril prochain, la présidente de cet organisme, Mme Laurette Sloan.

Les participantes au congrès travailleront autour de trois grands thèmes: la situation de la femme au Québec, les garderies au Québec et la femme au travail. "Le temps des grands énoncés de principes est dépassé, souligne Mme Sloan à l'issue de sa conférence de presse. Notre travail en ateliers devra aboutir à des moyens d'action concrets.

Des propositions seront soumises aux congressistes afin de promouvoir des actions contre l'inflation (en particulier pour le retrait définitif du Bill C-73); en vue de préparer une marche sur Québec pour le plein emploi et pour la construction d'un vaste réseau de logements à prix modiques; pour faire couper de 50% le programme fédéral d'armements. La Ligue des femmes se joindra au mouvement mondial de la paix en faveur de l'Appel de Stookholm pour le désarmement et jettera à ce congrès de trois jours les bases de sa participation pour l'année internationale de l'enfant que la 31e session de l'Assemblée générale des Nations unies a fixée pour 1979.

Mme Sloan a noté que le budget provincial que vient de présenter M. Parizeau ne manquera sûrement pas de susciter des discussions au congrès.

"Le nouveau gouvernement du Québec avait fait grand état dans sa campagne électorale de la nécessité d'améliorer la situation de la femme au Québec. On ne peut pas dire que l'imposition d'une taxe sur les vêtements d'enfants est un pas dans cette direction. L'augmentation des allocations familiales se trouve ainsi annulée, le gouvernement retirant d'une main ce qu'il accorde de l'autre. Si le budget du gouvernement est "un budget pour Wall Street", notre congrès réaffirmera une fois de plus que la libération et l'égalité de la femme au Québec ne passeront pas par Wall Street, mais par des politiques de réformes audacieuses."

Le congrès est ouvert non seulement aux membres de la Ligue qui sont environ 225, mais à toutes les femmes du Québec. Il y aura une garderie sur place. Pour plus de renseignements: 465-2993 ou 277-7954.

Québec attend une étude sur le tabac dans les lieux publics

QUÉBEC (PC) — Le Conseil consultatif de l'environnement poursuit actuellement, à la demande du gouvernement, une étude sur l'usage du tabac dans les lieux publics.

C'est ce qui est révélé dans le rapport annuel du Conseil, déposé il y a 10 jours à l'Assemblée nationale, et qui est passé inaperçu à cause du Livre blanc sur la langue.

"L'État québécois se propose d'examienr l'éventualité de poser un geste législatif suite aux avis qu'il recevra du Conseil consultatif", indique le rapport.

C'est l'ancien ministre responsable de l'Environnement sous le gouvernement libéral, M. Victor Goldbloom, qui avait réclamé une étude sur la consommation du tabac dans les lieux publics.

Dans une lettre adressée au Conseil consultatif, en février 1976, M. Goldbloom signale "l'accumulation impressionnante d'évidences scientifiques établissant un lien entre le cancer et la cigarette".

"Nous assistons au début d'un effort par des groupes de non-fumeurs de faire définir, reconnaître et respecter leurs droits dans les endroits et véhicules publics", poursuivait le député de D'Arcy-McGee.

"Ce problème déborde ce qu'on appelle habituellement la protection de l'environnement, mais je serais très reconnaissant au Conseil s'il acceptait de fournir un avis qui pourrait permettre au gouvernement d'examiner l'opportunité d'un geste législatif possible", concluait M. Goldbloom.

A l'invitation du ministre, le Conseil consultatif de l'environnement se mettait aussitôt à l'oeuvre.

Dans une première étape, des épidémiologistes du conseil menaient une étude médicale sur les dangers et les conséquences de l'usage du tabac.

Cette étude est maintenant complétée, a indiqué le président du Conseil, M. Jean-Benoît Bundock.

Dans une deuxième étape, des conseillers juridiques du conseil étudieront les différentes législations et réglementations en vigueur partout à travers le monde au sujet de la consommation du tabac dans les lieux publics.

A partir de ces deux étapes, le conseil prévoit remettre son rapport final l'été prochain au nouveau ministre responsable de l'Environnement, Marcel Léger, a fait savoir M. Bundock.

"Sans négliger l'aspect scientifique de la question, l'accent sera mis sur l'aspect social", lit-on dans le rapport annuel du Conseil.

De son côté, le ministre Léger attend avec intérêt le rapport de son Conseil consultatif.

Ce rapport sera d'ailleurs l'objet de sérieuses consultations avec la population, dès qu'il sera remis au gouvernement, a assuré M. Léger. Le problème se situe d'ailleurs dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'environnement et dans celui de l'amélioration de la qualité de la vie, estime le ministre.

M. Léger prévoit même que le Conseil consultatif pourrait jouer un rôle nouveau dans cette affaire: celui de devenir un instrument prévilégié pour consulter la population.

Quoique la décision finale ne soit pas encore prise, M. Léger croit que les membres du conseil pourraient, suite au dépôt de leur rapport, mener une vaste campagne itinérante de consultation à travers tout le Québec, afin d'entendre la population se prononcer sur la question du fumage dans les lieux publics.

On sait que certaines municipalités et organismes ont déjà commencé à réglementer cette question, notamment la ville d'Ottawa où fumer est interdit dans certains lieux publics.

D'autre part, le 28 janvier dernier, le ministre québécois des Affaires sociales, M. Denis Lazure, émettait une directive pour enjoindre les établissements de santé à mettre en application un programme anit-tabac à l'intention des malades et du personnel des établissements concernés.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 20

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que Guy Rémy, pour le compte de Transport Guy Rémy Enrg., 3515 rue Petit, St-Hubert, district de Montréal, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTRÉAL, ce 26 janvier 1977.
PREMIÈRE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 18 avril 1977
DEVEAU, LAVOIE & HÉTU,
Procureurs du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

DROIT ADDITIONNEL:

PRENEZ AVIS que Réal Grondin pour le compte de Réal Transport Enrg., R.R. 2, St-Nicéphore, Cté Drummond, permis 23149-V, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTREAL, ce 26 janvier 1977
PREMIÈRE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 18 avril 1977
DEVEAU, LAVOIE & HÉTU
Procureurs du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que Rosaire Fontaine pour le compte de Transport Rosaire Fontaine Enrg., Route Rurale #2, C.P. 305, Drummondville, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTREAL, ce 26 janvier 1977
DEVEAU, LAVOIE, & HÉTU
Procureurs du requérant
PREMIÈRE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 18 avril 1977

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que JEAN LAPLANTE pour le compte de Transport Jean Laplante Engr., 388 Boisbriand, McMasterville, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTRÉAL, ce 26 janvier 1977

PREMIÈRE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 18 avril 1977
DEVEAU, LAVOIE & HÉTU
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BEAUHARNOIS

COUR PROVINCIALE

No: 760-02-000215-77

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, corporation dûment constituée, ayant une place d'affaires au 1155 ouest boul. Dorchester, en les cité et district de Montréal.

DÉMANDERESSE

-vs-

JEAN-GUY MÉNARD, autrefois résidant et domicilié en la cité de Boucherville, district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.

DÉFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur JEAN-GUY MÉNARD est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref de saisie avant jugement, déclaration et affidavit a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Beauharnois à son intention.

MONTREAL, ce 11 avril 1977

Mes POULIOT MERCURE & ASS.,
1155 ouest boul. Dorchester
suite 3112
Montréal, QUÉ
PROCUREURS DE LA DÉMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que Richard Poulin pour le compte de Transport Richard Poulin Enrg., 1070 Montarville, App. 7, à Boucherville, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd., selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTRÉAL, ce 26 janvier 1977.

Première parution: 15 avril 1977
Deuxième parution: 16 avril 1977
Troisième parution: 18 avril 1977
DEVEAU, LAVOIE & HÉTU
Procureurs du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que André Boucher pour le compte de Transport André Boucher Enrg., C.P. 159, Côteau du Lac, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTREAL, ce 26 janvier 1977.

PREMIERE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIEME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIEME PARUTION: 18 avril 1977
DEVEAU, LAVOIE, & HETU
Procureurs du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
GREFFE DES DIVORCES
DU DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500 12-068321-771

"ELSIE TULLEY, Aide-infirmière, épouse en séparation de biens de Emile Vincelette, de la Cité de Laval, District de Montréal, domiciliée et résidant au 2021 Raymond Avenue,

Requérante

-vs-

ÉMILE VINCELETTE, adresse inconnue, occupation inconnue.

Intimé

Par ordre de la Cour

L'Intimé, Émile Vincelette, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête a été laissée au Greffe des Divorces. Prenez avis de plus qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

A. Beaulieu
Registraire Adjoint

Mes Lechter & Segal,
Suite 804,
1440 rue Ste-Catherine ouest,
Montréal, Québec.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-006670-770

PIERRE LeBEAU et STEPHANE LeBEAU,

demandeurs,

vs.

BERNARD GALARNEAU,

défendeur.

AVIS

Il est ordonné à M. Bernard Galarneau, auparavant domicilié au 5984 rue Papineau, Appt. 2, et présentement d'adresse inconnue, de comparaître au Greffe de cette Cour au 1, rue Craig est, à Montréal, dans un délai de trente jours après la dernière publication de cette ordonnance. Copies du Bref et de la Déclaration ont été laissées au Greffe à son intention.

FAIT A MONTREAL, ce 7 avril 1977.

Procureurs des demandeurs.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que Jean-Paul Grondin pour le compte de Transport Jean-Paul Grondin Enrg., 2805 St-Pierre, à St-Hyacinthe, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTRÉAL, ce 26 janvier 1977.

PREMIÈRE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 18 avril 1977
DEVEAU, LAVOIE & Hetu
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-004774-764

RALPH COHEN et SELMA LUXENBERG,

Demandeurs

contre

GURDIP SINGH, NIRMAL S. GIDDA, DHARM KUMAR MOHINDRA, DR. VIRENDER K. SAINI, HAR BHAJAN SINGH HEER et BHAG SINGH HEER,

Défendeurs

AVIS est par les présentes donné à Gurdip Singh, autrefois de 4285 rue Westhill, et maintenant de lieux inconnus et à Dharm Kumar Mohindra de Kenya, Est Africa, et à Dr. Virender K. Saini, de 125 rue Evelyn, Waban, Mass., États-Unis, et à Har Bhajan Singh Heer de 13 St. Joseph's Drive, Ville de Southall, London Borough de Ealing, Angleterre et Bhag Singh Heer de 253 Vicarage Farm Road, Ville de Heston, London Borough de Hounslow, Angleterre, que par jugement daté du 18 février 1977, les défendeurs ont été condamnés à délaisser l'immeuble y décrit dans un délai de quinze jours depuis la signification du jugement, pour être vendu en justice en satisfaction du jugement en principal, intérêts et frais, si mieux ils n'aiment payer la totalité de ce qui est dû aux défendeurs avant l'expiration de ce délai. Une copie de ce jugement a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal, pour chacun de ces défendeurs.

Le 12 avril 1977

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE C.S.M.

ME BARRY FEINSTEIN
AVOCAT DES DEMANDEURS

Avis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 22 mars 1977 à Société de factoring BNE Limitée — Scotia Factors Limited de toutes les créances présentes et futures, payables à Les Modes Sportifs Smash Ltée/Smash Sports Fashion Ltd. a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 25 mars 1977 sous le numéro 2767487.

Le 11 avril 1977
Société de factoring BNE Limitée

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No.: 500-02-013-262-774

T. T. KATZ, ayant un bureau et place d'affaires à 8170 Montview, Montréal,

demandeur

versus

LAURIA REALTIES LTD., corps politique dûment incorporé ayant autrefois son siège social au 52 Eiffel, Place Bonaventure, Montréal, Québec, maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

AVIS

Il est enjoint à Lauria Realties Ltd. à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTRÉAL, le 17 avril 1977

A. Beaulieu

Mtres Lebovics, Cytrynbaum & Schwartz
615 ouest, boulevard Dorchester,
Suite 820
Montréal, Québec H3B 1P5
Avocats de la partie demanderesse.

THE ST. CATHERINE ST. CENTRE INC.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que THE ST. CATHERINE ST. CENTRE INC. une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec, et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières, de la Province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies de Québec.

DATÉ À MONTRÉAL, ce 25ième jour de mars, 19.7.

(Signé) FREDA PESNER
SECRÉTAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS

PRENEZ AVIS que ALAIN BELLEHUMEUR, pour le compte de Transport Alain Bellehumeur Enrg., 1548 Lépine, à Joliette, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander un permis spécial Haulaway, afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie Day & Ross Ltd, selon toutes les clauses du permis 14556-V, laquelle demande un permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposé à la Commission dans les cinq (5) jours de la dernière parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

MONTRÉAL, ce 26 janvier 1977.

PREMIÈRE PARUTION: 15 avril 1977
DEUXIÈME PARUTION: 16 avril 1977
TROISIÈME PARUTION: 18 avril 1977
DEVEAU, LAVOIE, & HÉTU
Procureurs du requérant

CITÉ DE CÔTE SAINT-LUC
PROVINCE DE QUÉBEC

RÔLE DES VALEURS LOCATIVES COMMERCIALES — 1977

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que le Rôle des Valeurs locatives commerciales pour l'année fiscale 1977 a été complété et déposé par le Commissaire à l'évaluation de la Communauté urbaine de Montréal, à l'Hôtel de Ville de la Cité de Côte Saint-Luc, 5490 avenue Westminster, le septième jour d'avril 1977.

Ledit Rôle des Valeurs locatives commerciales restera ouvert à l'examen des intéressés ou de leurs représentants, à l'Hôtel de Ville, durant les heures d'affaires, jusqu'au 2 septembre 1977 inclusivement.

Tout renseignement supplémentaire peut être obtenu en téléphonant à M.G. Trahan au 487-1432 ou en se rendant au bureau de la Communauté urbaine de Montréal situé au 3333 boulevard Cavendish, Montréal.

Toute personne qui désire contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au Rôle relative à la valeur locative d'un immeuble, peut formuler une plainte écrite à ce sujet et en saisir le Bureau de révision de l'Évaluation foncière du Québec, District de Montréal. Le dépôt d'une plainte s'effectue par sa remise ou son expédition par courrier recommandé au bureau de révision de l'Évaluation foncière du Québec, District de Montréal, 3 complexe Desjardins, C.P. 125, Montréal, P.Q., H5B 1E3, avant le 3 septembre 1977.

Une plainte doit exposer succinctement les motifs invoqués à son soutien; si elle allègue que la valeur locative de l'immeuble inscrite au Rôle est trop élevée, elle en doit indiquer la valeur selon le plaignant.

DONNÉ à Côte Saint-Luc, ce 13ème jour d'avril 1977.

Le Greffier
MME J. HABRA

APPELS D'OFFRES

COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPETIT

SÉCURITÉ

Avis est par la présente donné que le Collège Édouard-Montpetit recevra des soumissions pour la surveillance et la sécurité des campus ci-dessous mentionnés à l'heure et à l'endroit, conformément ci-dessous énumérés.

NO. 1
NOM : **CAMPUS LONGUEUIL**
ADRESSE : **945, Chemin Chambly**
VILLE : **LONGUEUIL, P.Q.**

NO. 2
NOM : **CAMPUS ST-HUBERT**
ADRESSE : **5555, Place de la Savane**
VILLE : **ST-HUBERT**

NATURE DES TRAVAUX
Fournir des gardiens pour la surveillance et la sécurité des immeubles appartenant au Collège.

CONDITIONS D'UTILISATION DES DOCUMENTS DE SOUMISSIONS:
Seules les personnes ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec, sont autorisées à soumissionner.

Les documents complets de soumissions et autres renseignements pourront être obtenus au:
COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPETIT
945, Chemin Chambly
Longueuil, P.Q.

Les documents complets de soumissions seront disponibles à compter du: 18 avril 1977, entre 9 heures a.m. et 17 heures p.m. au bureau du Directeur du Service de l'Équipement, chambre B-19, contre un dépôt de $50.00, fait au nom du Collège Édouard-Montpetit, lequel dépôt sera remboursé moyennant la remise des documents complets et intacts. (Il sera exigé $50.00 par Campus).

Les soumissions, (en deux copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues au 945, Chemin Chambly, à Longueuil, avant: 11 heures a.m., le 2 mai 1977. L'ouverture se fera publiquement au bureau de l'exécutif, local A. 157, le même jour et même heure.

Le propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ouvertes et se réserve également le privilège d'accepter toute soumission en tout ou en partie.

Jacques Leblanc, Ing.
Directeur des Services de l'Équipement.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en page 23

APPARTEMENTS À LOUER

Le tout Montréal part en voyage 365 jours par année aux appartements LaCité

Un nouveau concept

Quelques pas de votre appartement et vous êtes à l'hôtel ou sur la Promenade; centre commercial intérieur par excellence, composé de quatre-vingt cinq boutiques, cinq restaurants, trois cinémas, saunas et salles d'exercice physique, piscines, courts de tennis et de squash, stationnement souterrain. Quelques pas de plus...et vous serez sur le Mont-Royal.

Seul ou avec d'autres

LaCité vous offre en plusieurs répartitions: garçonnières, studios-alcôves et appartements d'une, deux, trois ou quatre chambres à coucher, dont plusieurs avec terrasses.

Pour le sommet du confort

Autres bénéfices: planchers recouverts de moquettes, contrôle individuel du chauffage et de la climatisation, service de sécurité jour et nuit.

Appartements-témoins ouverts du lundi au vendredi, de 10h à 20h; le samedi et le dimanche, de 10h à 19h. Stationnement gratuit. 3550, rue Jeanne-Mance. **845-4173.**

Appartements LaCité

16-4-77

APPARTEMENTS À LOUER

ROCKHILL, luxueux 1½ à sous-louer, piscine intérieure, de mai à octobre. $215. par mois. Tél.: avant-midi et après 5h. 342-3156. 17-04-77

OUTREMONT, 5 ave Vincent D'Indy, superbe penthouse 3½, 9ème étage, vue magnifique, libre 1er mai, $335. Tél.: 270-1482 ou 737-8055. 16-4-77

OUTREMONT, 5e étage, clair et paisible logement chauffé et équipé, 5½ pièces, 3 chambres à coucher, 1½ salle de bains, garage, ascenseur, $490 par mois. Tél: 733-7089 18-4-77

PRÈS UNIVERSITE McGILL, petit appartement non meublé, 2 pièces pour une personne dans maison convertie, tranquille. Libre de suite $165 chauffé. Le Dwelling 844-3941 courtier 16-4-77

OUTREMONT, bas, grand 5½ chauffé, eau chaude fournie, face au parc Kennedy, $200. Tél: 276-0609 (après 4 hres) 20-04-77

4760 COTE-DES-NEIGES, près Un. de Montréal, 2½ à sous-louer, cuisinière et réfrigérateur, balcon, piscine, sauna. Libre à partir du 1er mai. Tél.: 738-8280 17-4-77

EDOUARD-MONTPETIT, face à l'Université, 2½, demi-sous-sol rénové, à louer sans bail. Libre 1er mai. $150. tél.: 738-4614 19-4-77

PREVILLE ST-LAMBERT, grand 5½ chauffé équipé, garage intérieur chauffé plus stationnement extérieur, ascenseur, piscine extérieure, parc pour enfant. Logement très calme. Tél: 672-6839. 18-04-77

APPARTEMENTS A LOUER

4½, tous services compris, stationnement, buanderie, $225 par mois, Greenfield Park libre 1er mai, ou juin. Tél. 465-5559 18-4-77

SOUS-LOCATION, grand 3½, dans immeuble agréable face Université de Montréal $230. par mois. Libre 1er mai. Tél.: préférence soir 733-7422 16-4-77

APPARTEMENTS DEMANDÉS

OUTREMONT, couple âgé (professeurs) cherche 4½ ou plus. Références. 674-0661 18-4-77

APPARTEMENT À PARTAGER

POUR jeune femme seulement. Tél: 351-5511 16-4-77

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

Professionnel recherche pour début juin

AIDE DOMESTIQUE

Banlieue Montréal, milieu agréable.

Envoyez coordonnée à
dossier 303
Le Devoir
CP 6033
Montréal H3C 3C9

18-4-77

ANTIQUITÉS

VIEILLES MAISONS QUEBECOISES en pièces sur pièces, doivent être déménagées ou démontées, dimension 52 X 26. Entre 7h. et 9h. PM. Tél: 514-479-8594 22-04-77

ANTIQUITES A VENDRE

ANCIEN ESCALIER circulaire en fer, 10 pieds de hauteur. Valeur $700 pour $250. Tél.: 844-4427, soir: 277-5433. 18-4-77

LOUIS XV, superbe table boule, secrétaire, commode et tapis savonnerie, authentique. Tél.: 935-3830. 21-4-77

ACHATS

ACHATS de volumes canadiens. Tél.: 677-3861 2-5-77

DÉSIRONS ACHETER livres anciens et modernes sur les arts, architecture, bibliographies. Canadiana, histoire, livres illustrés, etc. Aussi peintures et oeuvres graphiques d'artistes canadiens et européens. Tél.: 727-7390 18-4-77

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél.: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 J.N.O.

AUTOS À VENDRE

PARTICULIER vend Oldsmobile 1974, Delta Royal, 2 portes, 38,000 milles, climatiseur, AM-FM, excellent état. $3,200. Tél: 747-5081 18-4-77

THUNDERBIRD 72, FM stéréo, air conditionné, 6 pneus Michelin peinture neuve, vitres électriques, 35,000 milles. $3,000. Tél: 331-0302 15-4-77

À VENDRE

BIBLIOTHÈQUE MÉDICALE à vendre, orthopédie et chirurgie. Tél: 1-756-1433 entre 8 h et 4 h. 16-4-77

20 poutres de cèdre anciennes, taillées à la hache différences longueurs, $750. Tél.: 819-289-2208. 18-4-77

ARTICLES À VENDRE

PARTICULIER vend frigidaire, poêle, laveuse-sécheuse, meubles, tentures, objets divers, état neuf, faut voir. après 5hres: 353-5896 18-4-77

BATEAUX-MOTEURS

VOILIER PEARSON 26, couche 5, équipé pour course et croisières à Plattsburg, dollar U.S.: $10,500. Tél: 467-3924 (soir). 18-4-77

A VENDRE: voilier de plaisance et régate, 21 pieds, modèle 1976, tout équipé avec moteur auxiliaire. Tél: 487-8339 (jour) ou 337-4681 (soir). 18-04-77

BUREAUX A LOUER

Idéal pour professionnels et hommes d'affaires

1,800 pieds,
Papineau et Fleury
Tél.: 672-8875

18-4-77

CHALETS A LOUER

DROIT DE CHASSE ET PÊCHE

Sur territoire 30 milles carrés. Truite mouchetée, brochet, doré, truite grise, ours, petit gibier, orignal. 3 chalets équipés avec propane et eau courante pouvant accueillir 13 personnes. Accessibilité de Montréal: 1h30 par hydravion, 4 heures de voiture.

Pour information écrire à:
Dossier 300
Le Devoir
C.P. 6033
Montréal H3C 3C9

16-4-77

CHALETS À LOUER

ST-SAUVEUR, partagerais ma maison (3 milles du village) grand, terrain, foyer, piscine, avec personne responsable, $170 par mois tout compris. Tél.: 1-227-2980. 21-4-77

LUXUEUX CHALETS SUISSES à louer dans les Laurentides, à la semaine ou au mois. Court de tennis, plage privée, piscine chauffée. Site idéal pour repos, voyage de noces. Tél.: 430-0430 J.N.O.

DOMAINE STE-AGATHE. Vacances-repos. Luxueux Bavarois, foyer pierre, meubles Thibault. Saison, semaine, fin de semaine (été: piscine chauffée, terrain de jeux) Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-5-77

ST-JOVITE: Mont Tremblant, luxueux chalet suisse entièrement meublé et équipé, incluant bateau et moteur, 4 chambres, 2 salles de bains, golf et tennis à proximité. Situé flanc de montagne avec splendide panorama. Mai à septembre inclusivement. $3,000 tout compris. Tél.: 935-2848 18-4-77

COURS

COURS DE MÉTIERS D'ART, Poterie Bonsecours, poteries, batik, peinture sur soie, dessin d'observation, début des cours: 18 avril. Inscription immédiate. Tél: 844-6165 ou 844-6253. 433 Notre-Dame E. Vieux-Montréal 18-04-77

CHALETS À VENDRE

DOIT VENDRE Mont Orford, 2 chambres à coucher, meublé ski chalet, 55,000 p.c. de terrain. $13,500. Tél: 1-819-843-9299 18-4-77

COURS

COURS D'ÉTÉ, de la poterie Bonsecours, cours de poterie, façonnage, tournage à St-Jacques-des-Piles face au Parc de la Mauricie. Session de 2 semaines. 844-6165 ou 844-6253. 433 Notre-Dame E. Vieux Montréal. 18-04-77

COURS PRIVÉS

DICTION, pause de voix, interprétation, adultes et enfants, formation personnelle ou pré-conservatoire. Inf.: 255-6381 22-4-77

PROFESSEUR D'ANGLAIS expérimenté, cours à domicile. Accent mis sur la conversation. Tél: 733-2484. 19-04-77

COMMERCES À VENDRE

LIBRAIRIE FRANÇAISE
de Vancouver

Avec catalogues académiques importants. Laissez un message pour Linda Ismert.

Tél: 866-4886
Montréal

18-4-77

MAISON de chambres à louer, 28 pièces dont 24 fermées, St-Denis près Rachel. M. Paradis 849-1576 18-4-77

CHAMBRES À LOUER

COTE-DES-NEIGES, près Université de Montréal, genre appartement meublé, cuisinette, fille seulement. $17. par semaine. Tél: 738-0207 19-4-77

DEMANDES D'EMPLOI

INFIRMIÈRE 40 ans, cherche travail pour bureau médical ou en gérontologie à temps plein. Rive-sud de préférence. Colette Doré-Allard, 672-3187 18-4-77

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

ATOMIC équipement de bureau neuf et usagé, chaises, tables, filières, nouveaux bureaux révolutionnairement bas. Prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463 26-4-77

ÉQUITATION

MANEIGE ST-MARC: cours d'équitation et randonnées équestres lorsqu'on est devenu suffisamment maître de son cheval. Pour inscriptions: 584-3384 31-4-77

ENTREPÔT À LOUER

8,000 p.c. 14 pieds de haut, 2 portes de garage de 12 pieds de haut, système de gicleurs, système de chauffage indépendant, angle Sherbrooke et Frontenac, conviendrait pour petite industrie. Tél.: 748-8761. 18-04-77

ENTREPÔT À VENDRE

Bâtiment entreposage, 2 étages, 10,000 p.c. chacun, construction en bois, bloc et brique. Rez-de-chaussée en béton, 1er plancher en bois, 2 portes de garage, système de gicleurs, conviendrait pour une petite industrie, situé angle Papineau et de Carrière. Prix demandé: $115,000. Les conditions peuvent être discutées. Tél.: 748-8761 18-4-77

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSILE TRANSPORT: Déménagement local, longue distance, service d'entreposage. Tél.: 725-2421 18-4-77

FERMES À LOUER

CANTONS DE L'EST, près Ayer'scliff très confortable. Mois d'avril. $250., chauffage non inclus. Tél: 273-1186 ou 819-838-5848 16-4-77

LOGEMENTS À LOUER

DUPLEX libre juillet, 5½, bas, garage, sous-sol, système eau chaude, $260. Haut $200. Anjou près métro. Ecrire tous détails à C.P. 1334. Place d'Armes, Montréal, P.Q. 16-4-77

OUTREMONT 6½, rez-de-chaussée, chauffé, garage, cheminée, laveuse-sécheuse, près Stanislas et Université de Montréal. $485. Tél: 276-0315 après 17 hres. 16-4-77

OFFRES D'EMPLOIS

À temps partiel

Interviewer demandé

(homme ou femme)
pour importante compagnie de recherche

- travail de porte à porte,
- soir ou samedi
- bon salaire
- dépenses payées

Téléphonez entre 9 h a.m. et 5 h p.m. à:

842-1491

16-4-77

LOGEMENTS À LOUER

AHUNTSIC, rue Grande-Allée, 9 pièces, chauffé, garage, grande cave. $450. Tél: 342-4918 après 19h. 20-4-77

OUTREMONT, haut de duplex près Université. Luxueux 8½, très grandes pièces, boiseries chêne, tapis mur à mur, 2 salles de bains, sortie pour lessiveuse et sécheuse, balcon, garage, disponible 1er juillet. $800. S'adresser à dossier 302, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9 25-4-77

PIE IX et Hochelaga, bas, 5 pièces fermées plus salle à manger ouverte, libre 1er juillet. $275. Tél: 622-3220 19-4-77

LASALLE, très luxueux 5½, tapis mur à mur, aspirateur central, garage chauffé, éclairé $325. par mois. Tél.: 365-6790 18-4-77

METRO LANGELIER, haut de duplex, grand 5½, $250. par mois. Tél.: 254-8735 18-4-77

VILLE ST-LAURENT, rue Crevier, sous-location, 2e étage, 5½ pièces, libre le 20 avril, ménage fait. Poêle et réfrigérateur fournis, $148. par mois. Tél: 748-6057 Stationnement 22-4-77

7 PIECES CHAUFFEES, bas, 220, cave ciment, boiseries, planchers chêne, portes, vitraux, fenêtres dans toutes les chambres, petite cour, garage, quartier Parc Lafontaine. Libre 1er mai, $260. Tél: 729-3982. 16-04-77

MAISONS A LOUER

OUTREMONT, 17 pièces, 8 chambres à coucher, libre 1er juillet. Prix $850 par mois. Excelcior courtier 387-1630 16-4-77

FABREVILLE: Bungalow à louer (moins le sous-sol), très grandes pièces, électricité et chauffage inclus, droit à la piscine, $300 par mois. Tél: 681-2155 16-4-77

PRES WESTMOUNT SQUARE, rue tranquille, cottage, 5 chambres à coucher, tapis mur à mur, fenêtres habillées, chauffé, taxe d'eau payée. Poêle, réfrigérateur. Entretien extérieur été-hiver compris. $750. Bail 3 ans. Références exigées: 270-4381. 18-4-77

COTTAGE DETACHE, 21 Nelson, Outremont, 6 pièces, sous-sol, garage, informations: 526-6621 16-4-77

DUVERNAY

"Ranch" house, 7 pièces, poêle, tapis, beau terrain, près Pont Papineau, autobus et centre d'achats. $450 par mois. Libre.

Tél: 661-5211

19-4-77

OFFRES D'EMPLOIS

Notaire cherche un(e)
SECRÉTAIRE BILINGUE
Expérience requise.
Fernand Poirier, notaire
Tél.: 282-1287

16-4-77

SECRÉTAIRE JURIDIQUE

Urgent minimum 3 ans d'expérience, étude légale située Place Cherrier.

Tél: 527-2101

22-4-77

COMPAGNIE D'HUILE CANADIENNE en EXPANSION

A besoin d'une personne digne de confiance pour un territoire de ventes industrielles. Nous sommes une firme en pleine expansion établie depuis 1933. Larges commissions plus bonus et occasion d'avancement. Pour obtenir une entrevue écrivez une lettre et parlez de vous.

B.L. Hendrix,
Sales Manager,
Southwestern Petroleum Canada Ltd. Box 789,
Ft. Worth,
Tx 76101

22-4-77

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE BILINGUE, dactylo, bureau de médecin, 3 heures par jour. Ayant 35 ans ou plus. Tél.: 843-5577 18-4-77

OFFRES D'EMPLOIS

LIBRAIRIE RENAUD BRAY
cherche
VENDEUR VENDEURE
de librairie
avec expérience
5219 Côte-des-Neiges
Tél: 342-1515

18-4-77

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. pédagogie, b. philosophie, licence ès lettres. Tél.: 524-3852. Hull: 777-2865, Sherbrooke: 565-7598. J.N.O.

ETRE DEUX...

Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.

Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses.
Dépliant gratuit sur demande.

Tél.: **282-0058**
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M.
lundi au vendredi

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine
suite 108, Montréal J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Montréal Trust

ST-BRUNO

Des arbres et des buissons $41,000, beau secteur, bonne construction 1956 rénové, fenestration aluminium, salle à manger, garage séparé. Faut voir, pour apprécier.

ST-BRUNO

Spacieuse et ensoleillée, $64,900, superbe construction brique et pierre, planchers de chêne, salle à manger, 3 chambres, vaste salle familiale avec foyer pierre, grand terrain, 9,900 p.c.

Information: Nicole Tanguay
653-2496
ou Jeff Tomton
653-2496 16-4-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

DUVERNAY, bungalow pierre et brique, terrain 65 x 108, garage, sous-sol fini, tapis partout, piscine en béton 34 X 20. Patio. Pas d'agent. $65,000. Tél: 667-8828. 18-4-77

ST-HUBERT: Cottage semi-détaché, 3 chambres à coucher. Garage. Chauffage électrique. Clôturé, gazonné. Tapis mur à mur inclus. $2,500 comptant. Bob Rompré 656-4500 ou 656-7387 Immeubles Beaudry courtiers 16-4-77

COTTAGE canadien semi-détaché pierre des champs, brique, 3 chambres à coucher, $35,000. Bob Rompré 656-4500 ou 656-7387 Immeubles Beaudry Inc courtier 16-4-77

MONTREAL NORD, résidence détachée, pierre brique, garage, grand terrain, secteur résidentiel, 4 chambres, 3 salles toilette, bureau, cuisine, salle à dîner, salon, 2 pièces sous-sol, intéressant pour professionnel. Acheteurs sérieux, pas d'agent: 327-6413 16-04-77

STE-THERESE, bungalow récent, entrée split-level, salle à manger, carré de maison 42 x 28, libre juillet, Excelcior courtier Tél: 387-1630 16-4-77

MONTREAL COTE-DES-NEIGES: 17 unités, 3½, 2½, 1½, bâtisse moderne et propre. Revenus: $33,000 du 1er juillet. On demande $180,000 Bill Gillis 672-0530 Immeubles Tapis Rouge courtier. 16-4-77

AHUNTSIC OUEST, 11,530 Tanguay, luxueux split-level, 9 pièces, libre immédiatement. 255-2498. 21-4-77

VILLE ST-LAURENT, secteur résidentiel, magnifique split-level détaché, très grand terrain, 8 pièces construction exceptionnelle, état impeccable, nombreux extras. Tél.: 388-4551 16-04-77

BROSSARD, $48,000. Bungalow pierre et brique. Foyer en pierre. 3 chambres à coucher, 2 salles de bains. Sous-sol fini quartier et paysage matures, tranquillité. Près des écoles transport et magasinage, récréation. Beaucoup d'extras. Hypothèque 6¼%, 15 minutes du centre-ville. Vente privée. Tél: 678-0546 18-4-77

ST-HILAIRE: Bungalow brique, construction 1963, 3 chambres à coucher, sous-sol fini. Terrain paysagé et clôturé. Patio et piscine. Pas d'agent. Tél: entre 6h et 9h p.m.376-0012. 16-4-77

N.D.G., SUPERBE DUPLEX près Villa Maria et métro 1979. Les deux logements disponibles. Entièrement rénové. Cuisine design. Sous-sol aménagé. Garages. Foyers, plusieurs extras, $75,900. Pas d'agent. Tél: 482-6253 du lundi au vendredi. 15-04-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Trust Royal Courtier

RAWDON: Bungalow complètement rénové, 3 chambres à coucher, salon et salle à manger combinés, coin tranquille. Incluant 4 acres de terrain. MLS. $45,000. **Lyne Robinson 933-0975.**

HAMPSTEAD: Décoré professionnellement. Cottage 5 chambres à coucher, den au rez-de-chaussée, salle de jeux, garage 2 autos, air climatisé. **Barbara Besner Kitman 482-0743 ou 487-9560.**

CÔTE ST-LUC: Cottages et splits. J'ai plusieurs split levels et cottages à vendre, à des prix divers à C.S.L. et N.D.G. **Susan Frankel Dean 484-9591 ou 487-9560.**

CENTRE: 2 triplex, situé centralement, 3 x 7 chambres à coucher, bons revenus, occupation disponible. $38,000. **Dorothy McNeil 933-2341 ou 487-9560.**

COMO: Belle tudor, 2 étages, 140 pieds au bord de l'eau, 3½ arpents, érables, taxes basses. Exclusif. **Sylvia Nelham 458-5365 ou 458-4848.**

RIGAUD: Maison exécutive, superbes détails, située sur 2½ arpents, 5 chambres, 3 salles de bains, près de Hudson. MLS. **Sylvia Nelham 458-5365 ou 458-4848.**

16-4-77

A. E. LePAGE

IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES
COURTIER

OUTREMONT

Cottages et duplex, 3, 4 et 5 chambres à coucher, garages, prix variant entre $75,000 et $135,000. **Anne-Marie Larue 935-8541, rés: 342-4173.**

C.D.N.

Duplex 3 ou 4 chambres, grande salle à manger et grand salon, cuisine planifiée, garage, jardin, bas libre à l'acheteur. Haut loué $300. Informations. **Anne-Marie Larue 935-8541 ou rés: 342-4173.**

WESTMOUNT

Sur la montagne. Magnifique cottage style tudor. 14 immense pièces (ex: salon 40 x 17). 5 chambres à coucher. Vue sur la ville dans les principales pièces, 5 salles de bains, garage double, terrain ombragé, prix à négocier. **Anne-Marie Larue 935-8541 rés: 342-4173.**

OUTREMONT

Avenue Stuart, Duplex détaché de luxe. Les deux logements occupés. On demande $115,000. **Herb Bourgeois 935-8541 ou rés: 484-0605.**

ADJACENT VILLE MONT-ROYAL

Braille. Bungalow détaché 3 chambres à coucher. Grande salle de jeux, Jardin. Air climatisé. Près de centre d'achats et du transport. **Herb Bourgeois 935-8541 ou 484-0605.**

16-4-77

L'immeuble, c'est notre seule affaire.

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

le bridge

Que signifie cette entame ?

par Charles A. Durand

♠ ♥ ♦ ♣

Donneur: Sud
Vulnérables: Est-Ouest

NORD
♠ V 7 3
♥ R V 6
♦ V 5
♣ D V 10 9 7

OUEST
♠ 9 8
♥ D 10 8 5 4
♦ D 8 7
♣ 6 4 2

EST
♠ D 10 6 4
♥ 7 2
♦ 10 9 4 2
♣ A R 3

SUD
♠ A R 5 2
♥ A 9 3
♦ A R 6 3
♣ 8 5

Les enchères:

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♦	passe	2 ♣	passe
3 SA	passe	passe	passe

L'entame: le cinq de coeur

Pour celui qui connaît les replis du bridge, la règle de onze n'est pas toujours favorable aux défenseurs. Cette première entame d'une longue suite occasionne souvent la chute des contrats, mais par ailleurs elle donne aussi au déclarant des indices qui peuvent lui procurer des contrats difficiles.

Examinons la donne d'aujourd'hui et, avec le déclarant élaborons un plan d'exécution de trois sans-atout, neuf levées.

La réponse de Nord sur l'ouverture d'un carreau était un peu faible, et fort audacieuse aussi était la sautée de Sud à trois sans-atout. Admettons que ces audaces des bons joueurs soient compensées par leur bonne tenue à la table, c'est-à-dire par leur façon habile de manier leur cartes.

L'entame du cinq de coeur fut longtemps étudiée par le déclarant. D'après son observation, elle était bien la quatrième d'une longue et, en appliquant la règle de onze, il y avait six cartes supérieures à ce cinq de coeur dans les trois autres mains. Le mort en possédait trois, le déclarant deux, alors le joueur de droite n'en avait qu'une. Aussi sur le six il plaça le sept de coeur. Ces instants de la première levée sont cruciaux. Durant ce laps de temps, le plan du déclarant se construit et la moindre erreur de jugement ou d'imagination lui fait généralement manquer son contrat. Son travail mental est profond. Il n'a pas encore joué sa carte. Il compte six levées certaines, il lui en faut neuf. Il doit trouver la manoeuvre qui produira trois levées additionnelles; ces levées peuvent venir du trèfle à condition qu'il en établisse la suite en donnant deux perdant aux adversaires dans cette suite. Pour ce faire, il lui faut entrer au mort deux fois.

Et ce sera par les coeurs. Il doit donc à la première carte jouer son As de coeur et non son neuf. Après avoir joué trefle et fait tomber l'As, il entrera au mort par le Valet de coeur, en faisant l'impasse à la Dame, fera tomber le Roi de trèfle et ira de nouveau au mort avec le Roi de coeur pour jouer les trois trèfles établis.

Ainsi, il fera trois levées de trèfle, trois levées de coeur, l'As et le Roi de pique, l'As et le Roi de carreau. Ce qui fait dix levées et son contrat bien exécuté, plus une levée additionnelle.

les MOTS CROISÉS du Devoir

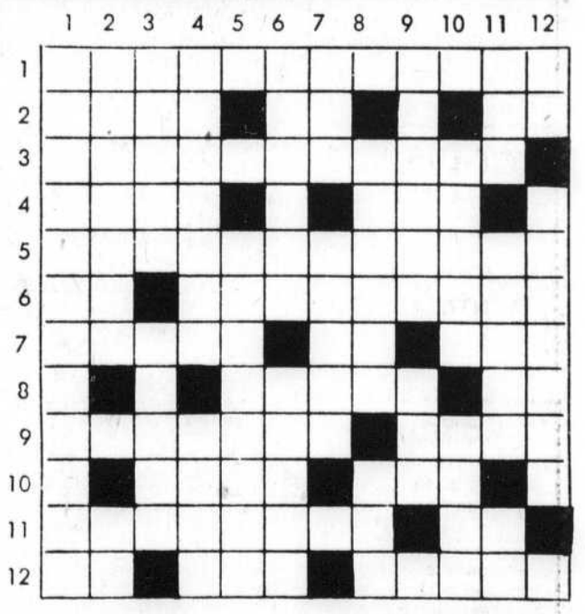

Horizontalement

1—Qui soutiennent le pragmatisme.
2—Sent en aspirant. — Sans vêtement. — Marque l'alternative.
3—État de choses superposées qui se recouvrent en partie.
4—Parcourra des yeux. — Anc. ville d'Arménie.
5—Monstruosité caractérisée par l'absence de cerveau.
6—Petit cube. — Fis souffrir.
7—Se tromper. — Platine. — Troublé.
8—Substance des muscles de l'homme et des animaux. — Bismuth.
9—Abandonnas. — Néglige.
10—Assortir les couleurs dans les ouvrages de laine et de soie. — Biographie.
11—Pierre dure gravée en creux. — Américium.
12—Obtenu. — Terre entourée d'eau. — Ensemble tournant dans certaines constructions mécaniques.

Verticalement

1—Port des États-Unis.
2—Remâcher les aliments ramenés de l'estomac dans la bouche. — Sans vêtement.
3—Résine fossile. — Qui annonce de la gaieté.
4—Mandataire placé à la tête d'un établissement commercial (fém.). — Voie publique entre l'eau et les maisons.
5—Bière.
6—Démodé. — Palmipède.
7—Ota la vie. — Pères.
8—Ile principale de l'archipel de la Société. — Animal mou.
9—Relatif à l'épine dorsale. — Souverain.
10—Potage d'origine espagnole. — Cavité.
11—Agent politique de Louis XV. — Dans la poésie ancienne, pied de vers composé d'une brève et d'une longue. — Molybdène.
12—Connu. — Membre de la Compagnie de Jésus.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	G	I	B	E	R	N	E	■	V	R	A	I
2	E	M	U	L	E	■	H	A	I	E	■	N
3	N	P	■	I	L	I	■	I	S	E	U	T
4	T	E	S	S	E	R	E	■	U	L	V	E
5	I	R	R	I	G	A	B	L	E	■	E	N
6	L	I	■	O	U	■	R	E	L	A	I	S
7	H	A	N	N	E	T	O	N	■	S	T	E
8	O	L	E	■	R	O	U	T	E	■	E	■
9	M	E	R	E	■	R	E	I	N	E	■	Y
10	M	■	E	M	P	E	R	L	E	R	A	I
11	E	P	I	E	■	E	■	L	E	R	O	T
12	■	A	S	T	E	R	I	E	■	E	D	E

Stanhouse et les Expos attendent les Phillies

Pour la première fois de sa carrière dans le baseball majeur, Don Stanhouse aura l'honneur aujourd'hui de débuter au monticule dans le premier match à domicile des Expos, et peut-être que ce sera le plus important match d'ouverture de sa vie.

Stanhouse, qui a compilé un dossier de 9-12 avec les Expos l'an dernier, sera le premier lanceur à officier au Stade olympique, contre Steve Carlton, des Phillies de Philadelphie. "C'est beaucoup plus ou moins, dans un sens, qu'un simple plaisir," disait Stanhouse hier après l'entraînement des Expos au Stade. De très grandes choses ont été accomplies ici, et maintenant c'est au baseball d'aménager dans cet endroit superbe. Je suis très honoré d'être le premier lanceur des Expos à y travailler."

Les Expos ont officiellement pris possession du Stade olympique hier, après un défilé qui partait de leur ancienne résidence du Parc Jarry. Ils ont reçu un accueil chaleureux des amateurs qui s'étaient massés le long du parcours, qui s'achevait au Stade olympique.

"C'est un peu dépaysant, ajoutait-il en regardant les ouvriers s'activer à mettre la touche finale à l'ouvrage, en arrangeant les derniers sièges et la galerie des journalistes. C'est un stade terriblement grand et nous devons découvrir ce qui peut se passer si la balle est frappée.

"C'est quelque chose d'être ici et de savoir que les travailleurs canadiens ont fait de l'aussi bon travail en si peu de temps," ajoute-t-il.

Il y aura cependant quelques petits inconvénients pour les Expos et les équipes de la Ligue nationale qui les visiteront. A l'heure actuelle, le vestiaire permanent des joueurs n'est pas prêt et ne le sera pas avant juin.

"Quand même, dit Stanhouse, c'est le jour et la nuit entre ici et le Parc Jarry. On va entendre des petits bruits bizarres et ça dérangera certains joueurs, que le stade ne soit pas complètement terminé. Nous sommes chanceux de disposer d'un aussi gros et beau stade pour le commencement de la saison".

Un porte-parole des Expos a déclaré hier après-midi que toutes les places ne sont pas vendues pour le match d'aujourd'hui. La plupart des bons sièges se sont évidemment envolés, mais on disposait encore hier de quelques milliers de places dans les galeries supérieures. On prévoit par ailleurs mettre en vente 2,000 sièges dans les estrades populaires, les "bleachers", à peu près trois heures avant le début du match, qui commencera vers 14 h 25. La capacité d'accueil pour le baseball au Stade olympique est d'environ 58,000 personnes.

Un programme de festivités et attractions spéciales de 55 minutes précède le match d'aujourd'hui. Ce programme spécial prendra fin sur une cérémonie de lancement de la première balle, par sept joueurs Québécois qui ont déjà joué dans les majeures. On verra aussi des fanfares, des orchestres et des groupes de folklore.

La météo prévoit du temps ensoleillé et une température de 14 degrés celsius.

baseball

Ligue Nationale

Mercredi

Pittsburgh 3, Montréal 0
St-Louis 7, New York 3
Chicago 3, Philadelphie 1
Houston 7, Cincinnati 6
San Francisco 3, San Diego 1
Los Angeles 4, Atlanta 3

Hier

S-Louis 4, New York 1
San Francisco 8, San Diego 4

Aujourd'hui

Chicago, Krukow (0-0) à New York, Matlack (0-1), 14 h 00
Philadelphie, Carlton (0-1) à Montréal, Stanhouse (0-0), 14 h 00
Los Angeles, Rau (1-0) à San Francisco, Halicki (1-0), 16 h 00
Houston, Lemongello (0-1) à Atlanta, Ruthven (1-0), 19 h 30
Pittsburgh, Rooker (0-1) à St-Louis, Falcone (0-0), 20 h 30
Cincinnati, Norman (0-0) à San Diego, Strom (0-1), 22 h 00

Ligue Américaine

Mercredi

Chicago 7, Boston 3
Toronto 7, Détroit 6
Oakland 9, Californie 3
New York 5, Kansas City 3
Cleveland 5, Texas 3
Seattle 3, Minnesota 2

Hier

Toronto 5, Détroit 3
Milwaukee 5, Baltimore 0
Oakland 6, Californie 7
Seattle 4, Minnesota 3
Cleveland à Texas

Aujourd'hui

Oakland, Torrez (1-0) à Minnesota, Thormodsgard (1-0), 14 h 00
New York, Figuerroa (1-0) ou Gullett (0-1) à Milwaukee, Augustine (0-0), 19 h 00
Toronto, Hargan (1-0) à Chicago, Knapp (1-0), 20 h 30
Baltimore, Grimsley (0-1) à Texas, Perry (0-1), 20 h 30
Détroit, Ruhle (0-1) à Kansas City, Colborn (1-0), 20 h 30
Seattle, Abbott (0-1) à Californie, Ryan (1-1), 22 h 30

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
St-LOUIS	5	1	.833	—
CHICAGO	3	2	.600	1½
MONTRÉAL	2	2	.500	2
NEW YORK	3	3	.500	2
PITTSBURGH	2	3	.400	2½
PHILADELPHIE	0	4	.000	4

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
HOUSTON	5	1	.833	—
LOS ANGELES	4	2	.667	1
SAN FRANCISCO	3	3	.500	2
SAN DIEGO	3	4	.429	2½
ATLANTA	2	4	.333	3
CINCINNATI	2	5	.286	3½

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
CLEVELAND	3	1	.750	1½
TORONTO	5	2	.714	—
MILWAUKEE	3	2	.600	1
NEW YORK	2	3	.400	2
BALTIMORE	1	4	.200	3
DÉTROIT	1	6	.143	4
BOSTON	0	4	.000	3½

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
OAKLAND	6	1	.857	—
KANSAS CITY	4	1	.800	1
TEXAS	4	1	.800	1
CHICAGO	3	2	.600	2
SEATTLE	4	5	.444	3
MINNESOTA	3	4	.429	3
CALIFORNIE	3	6	.333	4

...et Schmidt et compagnie veulent mettre fin à leur longue léthargie

PHILADELPHIE (d'après AP) — Jamais les matchs à l'extérieur n'auront paru plus doux aux Phillies de Philadelphie, dont les partisans les invectivent à tour de langue au stade des Vétérans. Les champions sortants de la section est de la Ligue nationale, auteurs d'une fiche de 16-9 en matchs pré-saison, n'ont pas encore gagné en saison régulière; qui pis est, ils ont perdu leurs quatre matchs à domicile.

Le voyage de six matches qui commence aujourd'hui contre les Expos va peut-être les aider à reprendre un peu leur aplomb. "Tout ce dont nous avons besoin, dit Mike Schmidt, trois fois champion de la Nationale dans la catégorie des coups de circuit, c'est d'un peu de production offensive de ma part et de quelques victoires et tout rentrera dans l'ordre." Schmidt a été à Philadelphie la cible principale des partisans courroucés.

"Si nous gagnons sur la route, nous reprendrons un peu confiance en nous-mêmes, et ceux qui partaient les huées à Philadelphie seront les premiers à nous porter aux nues," ajoute Schmidt, qui vient tout juste de signer un nouveau contrat estimé à six ans pour un salaire total de $2.4 millions.

"Il reste 158 matchs à la saison, dit Schmidt, et tant qu'à jouer quelques mauvaises parties, autant le faire tout de suite, n'est-ce pas?"

Pour sa part, Schmidt croit que son haut salaire ne justifie pas les sollicitations pressantes dont il est l'objet. "Je ne suis pas une machine à coups de circuit," dit-il. En effet: Schmidt n'a rien frappé lors de ses quatre visites au marbre contre Chicago mercredi. Il a été retiré deux fois sur trois prises.

"Les partisans sont comme ça; ils croient que tu n'as pas le droit d'être retiré sur trois prises ou de commettre une erreur quand tu as le point de la victoire au bout du bâton. Ils croient que tu dois absolument frapper un circuit. Ils te paient pour ça: frapper des circuits, ricane-t-il. Ils ne conçoivent pas que tu es un être humain. En tous les cas, je veux produire des points, quoi qu'il arrive, mais peut-être que je joue trop sous la pression, à cause des partisans."

Cependant, il n'y a pas que la léthargie offensive de Schmidt qui nuise aux Phillies. Ses comparses Jay Johnstone et Bob Boone sont aussi victimes des lanceurs adverses, comme c'est arrivé mercredi contre les Cubs.

Pour sa part, Ted Sizemore a été incapable de frapper au bon moment et a raté un avancé au troisième but lors d'une balle roulante. Quant à Tug McGraw, qui lançait en relève, il a manqué par inadvertance un jeu au troisième but après avoir accordé un roulant. Cette erreur a été la cause d'un point des Cubs.

Le gérant des Phillies, Danny Ozark, croit que tout son personnel joue trop sous la pression. Quand on lui a demandé si son équipe est actuellement dans une mauvaise passe, il a répondu: "Je dois définitivement dire que oui!"

Peut-être les Phillies pourront-ils mettre fin à cette pénurie de victoires contre les Expos. À moins que...

Les Nordiques battent les Whalers une troisième fois

Un but du défenseur Paul Baxter, sur un tir de 20 pieds, en période supplémentaire, a procuré hier soir aux Nordiques de Québec une victoire de 4-3 contre les Whalers de la Nouvelle-Angleterre dans une rencontre des séries éliminatoires de l'Association mondiale de hockey.

Les Nordiques portent ainsi leur avance dans cette série au meilleur de sept matches à trois victoires contre aucune défaite. La prochaine rencontre aura lieu samedi soir à Hartford.

Après avoir capté une passe parfaite de Réal Cloutier, Baxter s'est présenté devant le défenseur Gordie Roberts qu'il a habilement contourné avant de marquer le but décisif à 1:50.

Les Whalers avaient créé l'égalité à 55 secondes de la fin de la troisième période grâce à un but de John McKenzie. Les Whalers attaquaient alors à six hommes.

Serge Bernier a obtenu deux buts pour Québec, et Paulin Bordeleau un. Les autres filets des Whalers ont été réussis par Roberts et Mike Antonovich.

À Indianapolis, Blair MacDonald a réussi trois buts, et Brian McDonald deux pour conduire les Racers à une victoire de 5-3 contre les Stingers de Cincinnati dans un autre match éliminatoire de l'Association mondiale de hockey.

Les Stingers ont remporté les trois premiers matches de leur série quart de finale.

Le deuxième but de McDonald, réalisé à l'issue d'une échappée pendant que les Stingers jouaient à court d'un homme, a tranché une égalité de 3-3 à mi-chemin au dernier tiers. MacDonald a scellé l'issue du match six minutes plus tard.

La quatrième rencontre de la série sera disputée samedi soir à Indianapolis, et la cinquième, si nécessaire, dimanche à Cincinnati.

Peter Marah a marqué deux fois pour Indianapolis, l'autre filet allant à Claude Larose.

L'arbitre a imposé pour un total de 36 minutes de pénalités au deuxième vingt. Bryan Maxwell, des Stingers, a été expulsé du match tandis que son coéquipier Rick Dudley et Kim Clackson ont reçu des majeures pour s'être battus.

Québec 4, N.-Angleterre 3

Première période

1—N.-ANGLETERRE: G. Roberts (2) T. Abrahamson 6:36
2—QUÉBEC: Bernier (2) Weir 12:25
Pénalités: Sutherland Qué 3:18, Lacombe Qué 6:21, Lyle NA 13:09, Bray Qué 15:28, Antonovich NA 17:13, McKencie NA 18:57.

Deuxième période

3—QUÉBEC: Bernier (3) Larivière, Dorey 6:07
4—N.-ANGLETERRE: Antonovich (1) G. Roberts 6:36
5—QUÉBEC: B. Bordeleau (2) Baxter, Bernier 17:10
Pénalités: Lacombe Qué 6:55, Antonovich NA, Boudrias Qué 9:54, Larivière Qué 16:01.

Troisième période

6—N.-ANGLETERRE: McKenzie (2) Ley, G. Roberts 19:25
Aucune pénalité

Prolongation

7—QUÉBEC: Baxter (1) Cloutier 1:50
Aucune pénalité.

Tirs au but

Québec:	11	13	8	4—36
N.-Angleterre:	13	18	7	0—36

Gardiens: Brodeur, Québec; C. Abrahamson, N.-Angleterre.
Assistance: 9,293.

Indianapolis 5, Cincinnati 3

Première période

1—INDIANAPOLIS: McDonald (1) Stapleton, Maggs 4:25
2—CINCINNATI: Marsh (1) Stoughton 11:25
3—INDIANAPOLIS: MacDonald (2) Thomas, Inkpen 14:22
Pénalités: Hughes Cin 3:55, Maxwell Cin, Clackson Ind 8:43, Stapleton Ind 15:55, Hughes Cin 19:00.

Deuxième période

4—INDIANAPOLIS: MacDonald (3) Thomas, Paiement 2:12
Pénalités: Clackson Ind 3:04, Bishop Cin 6:46, MacDonald Ind, Dudley Cin, Clackson Ind majeures 11:51, Maxwell Cin inconduite, inconduite de match 16:00.

Troisième période

5—CINCINNATI, Marsh (2) Leduc, Stoughton 1:16
6—CINCINNATI, Larose (2) Carroll, Bishop 2:05
7—INDIANAPOLIS, McDonald (2) Harbaruk, Hoganson 7:10
8—INDIANAPOLIS: MacDonald (4) Paiement 13:00
Pénalités: Inkpen Ind 5:40, Inkpen Ind 7:47.

Tirs aux buts:

CINCINNATI	14	4	15	—33
INDIANAPOLIS	6	9	8	—23

Gardiens: Lapointe, Cincinnati; Hoganson, Indianapolis.
A: 10,383.

hockey

Coupe Stanley

(Séries quart-de-finale, 4-de-7)

Lundi

Montréal 7, St-Louis 2
Toronto 3, Philadelphie 2
Boston 8, Los Angeles 3
Islanders NY 4, Buffalo 2

Mercredi

Montréal 3, St-Louis 0
Toronto 4, Philadelphie 1
Boston 6, Los Angeles 2
Islanders NY 4, Buffalo 2

Ce soir

Philadelphie à Toronto
Boston à Los Angeles
Islanders NY à Buffalo

Demain soir

Montréal à St-Louis

Dimanche

Montréal à St-Louis
Philadelphie à Toronto
Boston à Los Angeles
Islanders NY à Buffalo

Les pointeurs

	b	p	pts
Sittler, Tor	4	9	13
McDonald, Tor	4	5	9
Lafleur, Mon	4	4	8
Dionne, LA	3	5	8
Williams, Tor	3	3	6
Turnbull, Tor	2	4	6
Goring, LA	1	5	6
Schmautz, Bos	5	0	5
Sheppard, Bos	3	2	5
Guèvremont, Buf	2	3	5

Trophé Avco

(Séries quart-de-finale, 4-de-7)

Samedi

Québec 5, N.-Angleterre 2
Indianapolis 4, Cincinnati 3

Dimanche

Winnipeg 5, San Diego 1

Mardi

N.-Angleterre 3, Québec 7
Indianapolis 7, Cincinnati 2
Winnipeg 4, San Diego 1

Mercredi

Houston 4, Edmonton 3

Hier soir

Québec 4, N.-Angleterre 3
Cincinnati 3, Indianapolis 5
Winnipeg à San Diego

Ligue Majeure du Québec

(Séries demi-finale de 8 points)

Dimanche

Sherbrooke 4, Cornwall 4
Québec 5, Montréal 3

Mardi

Cornwall 4, Sherbrooke 4

Hier soir

Montréal 1, Québec 9 (Québec mène 5-1)
Sherbrooke 7, Cornwall 6 (Sherbrooke mène 6-2)

COUPE STANLEY

Série "E"

	pj	g	p	pp	pc	pts
MONTRÉAL	2	2	0	10	2	4
ST-LOUIS	2	0	2	2	10	0
Série "F"						
TORONTO	2	2	0	7	3	4
PHILADELPHIE	2	0	2	3	7	0
Série "G"						
BOSTON	2	2	0	14	5	4
LOS ANGELES	2	0	2	5	14	0
Série "H"						
ISLANDERS NY	2	2	0	8	4	4
BUFFALO	2	0	2	4	8	0

TROPHÉE AVCO

Série "A"

	pj	g	p	bp	bc	pts
QUÉBEC	3	3	0	16	8	6
N.-ANGLETERRE	3	0	3	8	16	0
Série "B"						
INDIANAPOLIS	3	3	0	16	8	6
CINCINNATI	3	0	3	8	16	0
Série "C"						
HOUSTON	1	1	0	4	3	2
EDMONTON	1	0	1	3	4	0
Série "D"						
WINNIPEG	2	2	0	9	2	4
SAN DIEGO	2	0	2	2	9	0

Gilles Houde

Le Stade olympique mérite le meilleur baseball (Williams)

Place Desjardins, c'est une foule nombreuse qui rencontrait pour la première fois hier ses nouveaux Expos. Le gérant Dick Williams nous déclarait alors: "J'ai visité le stade, c'est le plus beau et il mérite le meilleur baseball possible." Pour un Québécois, se faire vanter les beautés de notre monument olympique n'est pas chose nouvelle. Mais pour un Québécois, amateur de baseball, la deuxième partie de la déclaration de Dick Williams prend plus d'importance. Le meilleur baseball possible devra se concrétiser dans les faits et dès aujourd'hui si on veut faire oublier la dernière saison.

Si on en juge par la foule réunie hier, les Montréalais feront sûrement leur part pour assurer le succès de la nouvelle saison. Il appartient maintenant aux joueurs de prouver leur efficacité et leur respect pour un public patient qui ne demande pas mieux que de les appuyer par des applaudissements très vigoureux, les Montréalais ont déjà choisi leurs préférés, à savoir Dave Cash et Tony Perez. Pour ces joueurs, c'est à la fois une marque de confiance et une attente de rendement. Jusqu'ici, tout va bien, les résultats sont bons et nous avons confiance.

•

Quelques heures encore et des milliers de spectateurs joyeux entendront résonner la voix forte d'un "homme en noir" criant à pleins poumons le traditionnel "play ball". Ce sera le vrai début de la saison des Expos 1977 dans l'enceinte des "dieux du stade" 1976. Pour les administrateurs de notre équipe et pour ceux de la Régie des installations olympiques (R.I.O.) cette première partie marquera aussi le début d'une savante comptabilité (pratique) et, qui sait, la fin d'une trop longue querelle. Pour l'ouverture du baseball, on s'arrache les billets, tous les sièges seront certainement occupés et tous les amateurs se souhaiteront mutuellement qu'il en soit ainsi durant toute la saison. Nous savons cependant que, durant le calendrier régulier, des milliers de sièges resteront inoccupés, et cela malgré la qualité du spectacle. Cette situation malheureuse s'est présentée durant les Jeux olympiques qui ne duraient pourtant que 15 jours. Pour le succès de l'équipe et le plaisir des vrais amateurs, une présence nombreuse au stade, c'est important. Les sièges vides, c'est démoralisant.

•

Durant les vacances de l'été, quoi de plus triste que de voir des milliers de jeunes qui s'ennuient et qui ne savent quoi faire, surtout si ces jeunes habitent la ville. "C'est platte" devient vite le slogan de gangs qui flânent et qui trainent partout, même sur les terrains du Parc olympique. Les raisons de cette situation sont multiples. Plusieurs s'embêtent parce qu'ils manquent d'argent, d'autres au contraire sont pourris-gâtés, certains ne sont ni motivés ni encouragés, et un grand nombre d'entre eux résident dans les quartiers sous-développés en facilités récréatives. Bref, nous sommes devant le fait suivant: d'une part, des jeunes qui n'ont rien à faire et, d'autre part, des sièges vides durant certains matches réguliers des Expos.

•

Il y a une vingtaine d'année en France, des éducateurs, des propriétaires de remontées mécaniques, de hôteliers, des restaurateurs et des transporteurs décidèrent, pour des fins bien différentes sans doute, de favoriser l'accès aux centres de ski à des milliers d'enfants des villes. C'était le début de l'opération "classe de neige" qui vise essentiellement à sortir de la ville et de l'école austère le jeune, afin de lui permettre de pratiquer une activité pleine nature sans l'éloigner du programme académique. Pour les éducateurs et les médecins, les bienfaits de la classe de neige chez le jeune sont multiples sur les plans pédagogique, psychologique et physiologique. Mais, pour les professionnels du tourisme et les hommes d'affaires, où donc est l'intérêt? C'est bien simple: on a calculé que si seulement 10% des milliers d'enfants des villes qui venaient à la neige y prenaient goût, le sacrifice des "très bas prix" serait amplement compensé quelques années plus tard. Aujourd'hui, le ski en France, c'est une industrie très considérable. Les hommes d'affaires des Alpes affirment volontiers que c'est grâce en grande partie à ces milliers "d'anciens enfants" qui y reviennent après y avoir pris goût quelques années auparavant. Des financiers ont donc prouvé que l'intérêt et l'éducation se rejoignaient parfois.

•

Pourquoi n'en serait-il pas de même avec le baseball et les Expos? En plus de former des amateurs actifs pour l'avenir, un grand nombres de jeunes prendraient l'habitude de fréquenter le Parc olympique. Une fois sur les lieux, plusieurs se motiveraient à la pratique des sports. L'exemple des athlètes des Expos en inciterait un certain nombre à fréquenter non seulement les estrades mais aussi le bassin de natation, le vélodrome et les pistes d'athlétisme. Un rêve, peut-être... Ce "fan club" deviendrait vite une attraction en soi en même temps qu'un encouragement à toute épreuve pour les joueurs. Je rêve même d'une section spéciale, avec des placiers spéciaux qui joueraient le rôle des "cheerleaders de campus américains". Question d'argent? Non, surtout une question de bon vouloir et d'organisation. Même en entrant au stade gratuitement, le jeune spectateur trouve toujours le moyen d'acheter au moins un hot dog. Au Parc Jarry, un spectateur-danseur avec la complicité de l'organiste a réussi longtemps à créer une atmosphère de fête. Imaginez un peu ce que serait un "vrai fan club" un peu structuré et encadré!

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à
844-3361

Voir autres annonces classées, en page 22

PROPRIÉTÉS À VENDRE

AHUNTSIC

Vrai bijou duplex pierre dans plus beau secteur d'Ahuntsic, vue sur rivière, parc, métro, écoles. Logis libre. Seulement: $64,500.

Tél: 331-4564

19-4-77

ST-LAMBERT

Cottage luminosité remarquable situé sur le golf, 9 pièces, idéal pour professionnels. A voir. Communiquez avec **Huguette L. Godin 672-6450 ou 672-1839.**

MONTRÉAL TRUST
courtier

16-4-77

LONGUEUIL

Split-level en brique et pierre, près de Normandie (collège Edouard-Montpetit) 10 pièces, foyer, piscine, tapis mur à mur, superbe décoration, garage chauffé. Prix: $75,000. **Pierre Kadijevic 656-0660 ou 282-0030.**

DES ROSIERS
courtier

16-4-77

À OUTREMONT

Luxueuse résidence de 11 pièces, très bien située, en excellente condition, 3 salles de bains complètes, 3 toilettes, garage et jardin, M.L.S.
Cottage détaché entièrement rénové, salon, salle à manger, cuisine, 5 chambres à coucher, sous-sol fini, grenier, jardin et piscine. Propriété de qualité supérieure.

OUTREMONT

Cottage détaché en brique face au parc Outremont, 4 chambres à coucher, grenier bien fini, sous-sol, jardin et piscine. Propriété très intéressante.

N.D.G.

Duplex en pierre et stucco de 6 pièces. Sous-sol fini, garage double. Beau jardin. Propriété en excellente condition.

Stella Mongeau
849-4553 ou 342-5747

SHERBROOKE TRUST
courtier

18-4-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

CÔTE DES NEIGES

Rue Fendall, près Université de Montréal et future station de métro. Duplex semi-détaché pierre et brique. Bas 6½, sous-sol luxueux, avec cave froide, lavoir, 2 garde-robe en cèdre. Haut: 6½, grande véranda, 2 garages. Pour information:

731-3607
pas d'agent

18-4-77

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisses populaires

VIEUX LONGUEUIL

Superbe cottage, 10 pièces, 4 foyers, 3 étages plus grenier unique. Garage double. Immense terrain. Professionnel. **Hugues Filion 465-5013 ou 679-1110.**

courtier en immeuble

16-4-77

BAIE D'URFE

$76,900. Chemin bord du lac, maison spacieuse en brique, autrefois une ferme, divisée en deux, une partie qu'on peut louer. Maison principale avec 5 chambres à coucher, 3 étages, grandes pièces. L'autre maison, 3 chambres, aussi 3 étages. En plus garage avec deuxième étage, qui peut servir comme studio. Propriété très intéressante. **MLS S'adresser à Mme Gibb 457-6744 (bur) ou 697-1945 (rés).**

CROWN TRUST
courtier licencié

16-4-77

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES À VENDRE

PÂTISSERIE FRANÇAISE

— Bien équipée
— Four tournant
— Laminoir
— Etc.
— Bien situé
— Comptant $20,000.00

F. Cantin
353-8770
324-4534

MONTRÉAL TRUST
courtiers

16-4-77

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

CENTRE PROFESSIONNEL RIVE SUD

Edifice de prestige de 2 ans, à l'épreuve du feu, air climatisé, chauffage électrique, prix demandé $160,000. **259-5729.**

IMM. BARTEL
259-2224

16-4-77

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

AHUNTSIC, 10 logements de 3½ meublés et un grand magasin, revenus $18,400. Vend à cause retraite. Intercome, tapis mur à mur, baux annuels. Coût $103,000. Comptant à discuter. Pas d'agent. Tél.: 725-4892. 16-04-77

REMORQUES-ROULOTTES

TENTE-roulotte "Apache" 8 places. Tél: 374-0565 18-4-77

REMORQUES-ROULOTTES

Tente-Remorque "Apache", toit rigide, 4 à 6 personnes, poêle, chaufferette, éclairage, mobiles, pneus de rechange, aubaine pour vrais campeurs. Tél: 259-6446. 18-04-77

TAILLEURS

DROLET: Vous avez maigri ou engraissé? Faites réajuster vos vêtements, habits, paletots sur mesure $149. Tél.: 388-2532, 351 Guizot est. 14-4-77

TRANSPORT

A BAS PRIX accepterais petits déménagements ou petits transports. Service rapide. Tél: 525-6872 J.N.O.

TABLEAUX-PEINTURES

PEINTURE A VENDRE René Richard "Scène du grand nord" 1945 1-756-1433 de 8 à 4 heures le jour. 16-4-77.

SERVICES DIVERS

IMPRESSION de T-Shirst de tous genres, chandails de sport, d'autocollants et d'affiches en sérigraphie. Design souvent gratuit. Appeler André Beaulieu à 484-3479 ou 343-7790. Le T-Shirt fait un cadeau original. J.N.O.

en bref

Le quotidien montréalais The Gazette écrivait hier matin que les Bulls de Birmingham, de l'Association mondiale de hockey, ont manifesté l'intention de ravir le défenseur Larry Robinson au Canadien de Montréal et à la Ligue nationale de hockey à la fin de la saison.

Le directeur-gérant des Bulls de Birmingham, Gilles Léger, qui se trouve en Europe avec Équipe-Canada pour effectuer du dépistage, a déclaré qu'il n'avait pas encore contacté Larry Robinson mais qu'il le ferait dès que les séries de la coupe Stanley seront terminées.

Il a rappelé que le contrat de Robinson prenait fin cette saison et que le défenseur des Canadiens pourrait ensuite jouer son option.

Il a conclu en disant que la direction des Bulls était prête à lui offrir un contrat à long terme pour quelques millions de dollars.

•

GARMISCH-PARTENKIRCHEN (d'après CP) — Équipe-Canada a infligé hier un revers de 3-2 à l'Allemagne de l'ouest dans un match préparatoire au championnat du monde de Vienne.

Éric Vail, Glen Sharpley et Walt McKechnie ont marqué pour le Canada. Les Canadiens, agressifs, ont accumulé 27 minutes de punitions. L'ailier Jean Pronovost des Penguins de Pittsburgh, a été chassé du match au début du troisième vingt pour avoir attaqué un des arbitres suisses. Une foule d'environ 6,000 personnes scandait "Canada, go home", excédée de la rudesse des Canadiens.

•

LONDRES (Reuter) — Le conseil des sports de Grande-Bretagne a révélé qu'il allait lancer une campagne destinée à conduire à la suppression de la distinction entre amateurs et professionnels dans les sports olympiques et qu'il avait fait part de sa position à lord Killanin, président du Comité international olympique.

Le président du conseil, sir Robin Brook, a dit que son organisme préconisait la tenue de compétitions ouvertes à tous, y compris les championnats mondiaux et les Jeux Olympiques. Sir Robin a ajouté que les règlements actuels ouvraient la porte à tous les abus et continueraient à être violés allègrement.

Il a conclu en disant qu'il était temps de mettre fin à cette distinction entre amateurs et professionnels, car un véritable amateurisme n'était plus possible dans les nombreux sports qui exigent un entraînement intensif et constant pour atteindre les plus hauts niveaux.

SALT: les propositions US inacceptables (Pravda)

MOSCOU (Reuter) — Dans un éditorial de près de 4,000 mots, la Pravda a réaffirmé hier que les deux propositions américaines pour un nouvel accord SALT présentées fin mars à Moscou par le secrétaire d'État Cyrus Vance et rejetées par le Kremlin, sont inacceptables.

Le journal insiste sur le fait qu'un nouvel accord de limitation des armements stratégiques doit être conclu sur la base du règlement provisoire obtenu en 1974 à Vladivostok par MM. Leonide Brejnev et Gerald Ford, mais en englobant une clause limitant la fabrication du missile américain Cruise.

La Pravda affirme qu'en revanche il ne convient pas d'inclure, comme le demandent les États-Unis, une clause limitant la production du bombardier soviétique Backfire, cet appareil n'étant pas considéré comme un armement stratégique.

Les déclarations sans équivoque faites le mois dernier par M. Andrei Gromyko, ministre des Affaires étrangères, sont reprises dans le détail dans cet éditorial qui ajoute trois points non mentionnés à ce jour dans la presse soviétique.

La Pravda écrit qu'à Vladivostok, en limitant pour chaque pays à 2,400 bombardiers stratégiques et missiles, dont 1,320 à ogives multiples, l'arsenal autorisé, MM. Ford et Brejnev sont convenus d'une stricte limitation du missile Cruise.

Durant les entretiens, en 1975 et 1976, entre négociateurs soviétiques et américains, une formule a été adoptée, rangeant dans la catégorie des missiles à ogives multiples les bombardiers lourds transportant des Cruise air-air.

La Pravda ajoute que l'URSS a également recherché une interdiction totale des Cruise sol-air et mer-air ayant le même rayon d'action, mais qu'elle n'a pas obtenu satisfaction.

Aujourd'hui, dit-elle, l'administration Carter insiste pour pouvoir déployer librement des Cruise ayant un rayon d'action de 2,500 km. Les observateurs remarquent à Moscou que c'est la première fois qu'on cite publiquement un chiffre en URSS à propos du rayon d'action proposé des missiles Cruise.

Le troisième élément nouveau dans le commentaire est l'annonce que l'Union soviétique souhaite un nouvel accord SALT pour interdire le transfert d'armements stratégiques à des pays tiers ou toute autre initiative permettant de tourner l'accord conclu.

L'Union soviétique ne saurait concevoir un accord sans une telle clause, écrit le journal qui affirme que le problème global de la limitation des armements stratégiques "peut et doit être résolu".

Washington défendra la démocratie en Amérique latine, promet Carter

WASHINGTON (Reuter) — Le président Jimmy Carter a invité hier les Sud-Américains à se joindre à sa campagne pour la défense des droits de l'homme et il a promis le soutien des États-Unis aux pays d'Amérique latine qui encouragent la démocratie.

Parlant devant les membres de l'Organisation des États américains (OEA) à l'occasion de la journée panaméricaine, M. Carter a promis également que les États-Unis réduiront les restrictions commerciales, négocieront des accords pour stabiliser les prix des produits de base, tenteront de normaliser leurs relations avec Cuba et chercheront sérieusement à conclure un nouveau traité sur le canal de Panama.

M. Carter, qui prononçait son premier discours politique important sur l'Amérique latine, n'a cependant pas fait allusion aux gouvernements militaires du continent ni à la réduction de l'aide militaire américaine à l'Argentine et à l'Uruguay en raison des violations des droits de l'homme dans ces pays.

À la suite de cette réduction, l'Argentine et l'Uruguay ainsi que le Brésil, le Salvador et le Guatemala ont annoncé qu'ils refusaient désormais toute aide militaire des États-Unis.

La nouvelle politique américaine à l'égard des pays d'Amérique latine tient compte de deux éléments, a dit M. Carter: la souveraineté de chaque pays et le respect des droits de l'homme.

"Nos valeurs et les vôtres exigent que nous combattions les atteintes aux libertés individuelles, y compris celles causées par l'injustice politique, sociale et économique", a déclaré le président Carter. "Notre attachement à ces valeurs influencera naturellement nos relations avec les pays de cet hémisphère et d'autres parties du monde... Vous trouverez ce pays (les États-Unis) empressé de soutenir les nations qui respectent les droits de l'homme et encouragent les valeurs démocratiques", a-t-il ajouté.

Le président Carter a d'autre part rendu hommage à l'action de la commission interaméricaine sur les droits de l'homme, et annoncé que les États-Unis s'apprêtaient à signer la convention négociée à ce propos il y a plusieurs années déjà à Costa Rica.

Le président Carter a annoncé par ailleurs la levée de toutes les restrictions aux déplacements des étrangers résidant aux États-Unis désireux de se rendre à Cuba ou dans d'autres pays communistes. Il a dit avoir pris cette décision en raison de son attachement à la liberté de mouvement entre les nations. Il a de même récemment levé toutes les restrictions sur les déplacements à l'étranger des citoyens américains.

À propos de Cuba, avec qui les États-Unis négocient actuellement un accord sur les droits de pêche dans le détroit de Floride, M. Carter a dit: "Nous croyons que la conduite normale des affaires internationales, et particulièrement la négociation des divergences, requiert le dialogue avec tous les pays du monde".

Il s'est fermement engagé à négocier un nouveau traité sur le canal de Panama tenant compte des besoins légitimes de Panama en tant qu'État souverain et des intérêts américains dans la bonne marche d'un canal neutre.

Le président Carter a fait l'éloge du traité de Tlatelolco qui bannit le nucléaire de l'Amérique latine et dit son intention de demander au Sénat américain de ratifier le protocole interdisant la prolifération des explosifs nucléaires. Il a également affirmé son désir de freiner le coûteux développement des armes conventionnelles.

Il a réaffirmé que les États-Unis adopteront une attitude positive et ouverte dans la négociation d'accords de stabilisation des prix des produits de base, notamment sur la question du financement des stocks régulateurs.

Les États-Unis, a-t-il ajouté, s'efforceront également de réduire les restrictions commerciales, de tenir compte des problèmes commerciaux spécifiques aux pays en voie de développement et d'accorder un traitement spécial et plus favorable à leurs partenaires commerciaux, lorsque cela sera possible et approprié.

Les observateurs ont relevé une autre "absence" délibérée dans le discours du président Carter: il n'a pas évoqué le différend qui oppose son gouvernement à celui du Brésil à propos du contrat passé par ce pays avec l'Allemagne fédérale pour la fourniture d'une usine de recyclage de déchets nucléaires.

Là encore, le président a préféré se cantonner dans les généralités, exprimant l'espoir de pouvoir oeuvrer avec tous les pays de l'hémisphère pour prévenir la prolifération nucléaire à des fins militaires.

Enfin, il a vanté les mérites de la "modération" dans le domaine de la vente des armements. Dans ce domaine, les États-Unis, pour des considérations essentiellement commerciales, ont réussi à bloquer l'achat par l'Équateur de chasseurs israéliens Kfir, et une délégation équatorienne est venue aux États-Unis pour négocier l'achat d'appareils américains pour les remplacer. Mais dans l'optique de Washington, le cas le plus inquiétant est celui du Pérou, qui cherche actuellement à acheter de larges quantités d'équipement militaire soviétique, et en particulier des avions de combat.

Les chalutiers soviétiques respecteront les 200 milles

MOSCOU (AFP) — Le ministère de la Pêche de l'URSS a donné de nouvelles instructions aux chalutiers soviétiques opérant près des côtes américaines à la suite des récents incidents, annoncaient hier les Izvestia, organe du gouvernement soviétique.

Ces instructions semblent être une réponse aux deux mises en garde américaines des 5 et 11 avril auprès des autorités soviétiques contre la multiplication des violations de la nouvelle législation américaine sur les pêcheries par les bateaux soviétiques opérant au large de la Nouvelle-Angleterre.

Dans une brève information émanant du ministère de la Pêche, le quotidien du gouvernement déclare que l'URSS accorde "une grande importance aux relations soviéto-américaines dans le domaine de la pêche" et rappelle que "selon l'accord soviéto-américain du 26 novembre 1976, les navires de pêche soviétiques opèrent dans les eaux bordant les côtes américaines."

Le ministère a étudié "en détail" les questions "liées aux incidents de pêche qui ont eu lieu ces derniers temps" et indiqué que des "instructions complémentaires" avaient été adressées aux capitaines des navires de pêche "en conformité avec l'accord."

Le quotidien du Gouvernement ajoute que les responsables de la pêche soviétique "mèneront des études complémentaires pour éclaircir les règles de la pêche en vigueur dans la zone américaine de protection des réserves."

A la suite de violations des règlements des Etats-Unis, la garde-côte américaine avait relevé quatre infractions le 2 avril contre un chalutier soviétique, pour non respect des quotas de pêche dans la zone des 200 milles marins américains. Les autorités américaines avaient adressé une mise en garde à Moscou, le 5 avril.

Le 10 et le 11 avril, la garde-côtière avait arraisonné deux bâtiments soviétiques, le chalutier Shevchenko et un cargo frigorifique. Ce second incident avait été suivi d'une nouvelle démarche américaine auprès des autorités soviétiques, le 11 avril, pour attirer l'attention de Moscou sur la gravité des violations de la législation américaine commises par les bateaux soviétiques pêchant au large de la Nouvelle-Angleterre.

Par ailleurs, quatre observateurs américains sont montés à bord de deux navires japonais spécialisés dans la pêche au crabe et autorisés à pêcher à moins de 200 milles des côtes américaines, a annoncé hier le département du Commerce.

Ces observateurs font partie d'un groupe de quelque 160 spécialistes habilités à monter à bord des bateaux étrangers ayant reçu la permission d'entrer dans la zone de limite de pêche récemment mise en vigueur par les États-Unis. Ils resteront à bord des navires pendant toute leur campagne de pêche et recueilleront des informations sur les prises et sur les techniques employées, et s'assureront que les bâtiments respectent les règlements.

Les quatre premiers observateurs sont montés à bord des navires japonais avant qu'ils ne quittent le port d'Hokkaido, d'autres spécialistes seront également placés à l'avenir à bord de bateaux de pêche venant de France, d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne de l'Ouest, d'Allemagne de l'Est, de Taïwan, de Pologne, d'URSS, de Roumanie, de Corée du Sud, et de Bulgarie, les pays qui ont ou vont demander que leurs navires puissent entrer dans la zone des 200 milles.

Carter renonce à des mesures fiscales

Pas de remboursement d'impôt pour le contribuable américain

WASHINGTON (AFP) — Le président Jimmy Carter a renoncé hier à un certain nombre de mesures fiscales, notamment des remboursements d'impôts, faisant partie de son plan de relance économique, estimant que l'économie américaine n'avait plus besoin des ces stimulants.

Cette décision a été bien accueillie dans les milieux parlementaires à Washington ainsi qu'à Wall Street, où une vive hausse des cours a été enregistrée dans une atmosphère très active.

"Nous n'avons pas besoin maintenant" de ces mesures de stimulation, a déclaré hier après-midi M. Carter, en annonçant brièvement sa décision, qu'il a justifiée par l'amélioration de la situation économique américaine, l'augmentation plus forte que prévu des ventes de détail aux États-Unis et le retour des pressions inflationnistes dans le pays.

M. Carter a abandonné son projet de rembourser 50 dollars à la plupart des contribuables américains (au titre des impôts de 1976) ainsi que sa proposition d'abattement fiscal visant à encourager les investissements des entreprises.

Ces deux mesures auraient permis d'injecter quelque 12 milliards de dollars en 1977 dans l'économie américaine. Nombre d'experts estimaient que les remboursements d'impôts étaient inutiles et risquaient d'alimenter le cycle inflationniste américain.

M. Carter a insisté sur le fait que sa décision revêtait un aspect plus économique que politique. Les remboursements d'impôts proposés par le président menaçaient d'être rejetés la semaine prochaine par le Sénat, non seulement à cause des craintes inflationistes exprimées par les économistes, mais également parce que certains sénateurs étaient mécontents de mesures envisagés par M. Carter visant à supprimer le financement fédéral de plusieurs projets d'adductions d'eau et d'irrigation.

M. Carter a précisé que son programme de stimulation économique annoncé en janvier n'était pas abandonné. Ce programme prévoit toujours des dépenses de l'ordre de 20 milliards de dollars sur une période de 2 ans, dans le but principalement de favoriser la création d'emplois aux Etats-Unis.

Le président a ajouté que la décision qu'il avait prise hier contribuerait à réduire le déficit du gouvernement fédéral pour l'année fiscale 1977 et a demandé au Congrès de ne pas en profiter pour décider des dépenses inutiles.

M. Carter doit annoncer ce matin un plan de lutte contre l'inflation aux États-Unis, plan qui ne devrait pas contenir de mesures spectaculaires. Il doit d'autre part rendre public mercredi prochain un programme énergétique. Ce programme aura des "aspects sévères" a-t-il indiqué hier tout en estimant qu'à son avis les Américains comprendraient sa nécessité.

Ce programme énergétique prévoit une taxe graduelle sur l'essence qui pourrait atteindre 50 cents par gallon, rapportait-on le New York Times. Le journal indique qu'il a réussi à obtenir la copie d'un résumé des propositions présidentielles en date du 9 avril sur lequel il base ses informations.

Toujours selon le quotidien, M. Carter serait partisan de l'abolition du contrôle des prix de l'essence à partir de l'automne prochain. Il voudrait également encourager, à l'aide d'abattements fiscaux, les Américains à conserver l'énergie et installant des matériaux isolants pour protéger leurs demeures. Des primes seraient également accordées aux particuliers et aux industriel prêts à s'équiper de matériel pour capter l'énergie solaire.

Le président Carter voudrait en outre abolir le contrôle des prix du pétrole produit aux États-Unis, dont le coût atteindrait celui des pays de l'OPEP. Le président est aussi disposé à accélérer les importations de gaz naturel liquéfié aux États-Unis abandonnant par ailleurs tous les projets de contingentement.

Cette nouvelle politique ouvrira grandes les portes au gaz naturel en provenance de pays comme l'Algérie, l'Indonésie, l'Union soviétique, l'Iran et le Nigeria, qui souhaitent augmenter leurs livraisons aux États-Unis, souligne-t-on.

M. Carter tire ainsi la leçon de la pénurie de gaz naturel qui a causé la quasi-paralysie des États industriels de l'Est, au moment de la grande vague de froid en janvier. Il sait que les réserves de gaz naturel des États-Unis sont en diminution et qu'une augmentation soudaine de la production est impossible. Son prédécesseur à la Maison-Blanche, M. Gérald Ford avait voulu au contraire limiter des importations à 10 pour cent de la consommation totale de gaz naturel pour se prémunir contre les dangers d'un embargo.

Sauna portatif

TOKYO (Reuter) — Une firme japonaise vient de mettre au point un bain sauna portatif. On peut le plier et le ranger dans le placard.

Pour prendre un bain, il suffit d'enfiler une combinaison qui ressemble à un gros edredon, de remonter la fermeture éclair jusqu'au cou et de mettre en marche le générateur d'air chaud.

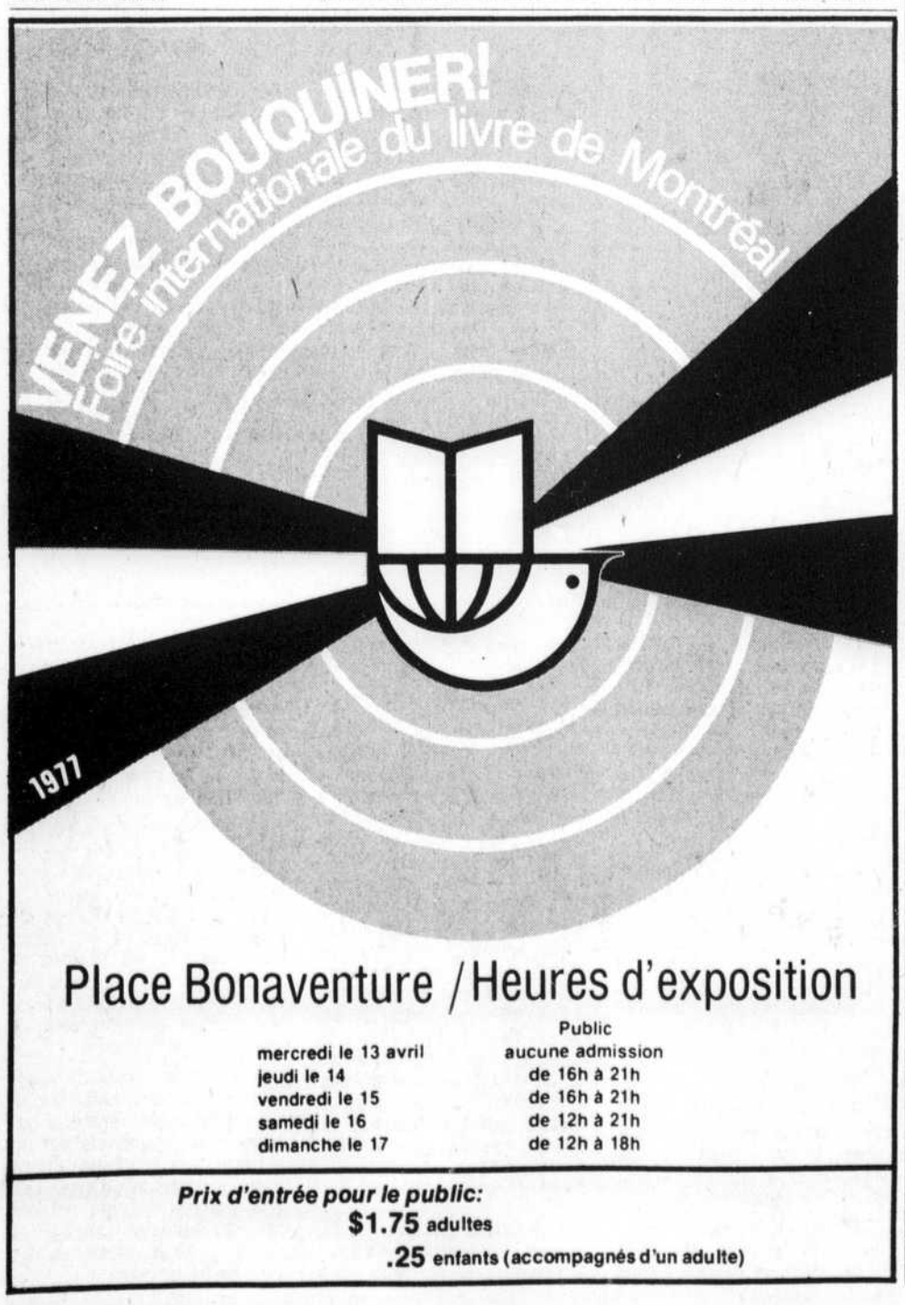

Place Bonaventure / Heures d'exposition

	Public
mercredi le 13 avril	aucune admission
jeudi le 14	de 16h à 21h
vendredi le 15	de 16h à 21h
samedi le 16	de 12h à 21h
dimanche le 17	de 12h à 18h

Prix d'entrée pour le public:
$1.75 adultes
.25 enfants (accompagnés d'un adulte)

La Brasserie Molson

MOLSON EXPORT BIÈRE ALE
BIÈRE Laurentide ALE
MOLSON CANADIAN Lager
MOLSON BRADOR

POUR NOS EXPOS...
HIP-HIP-HOURRA